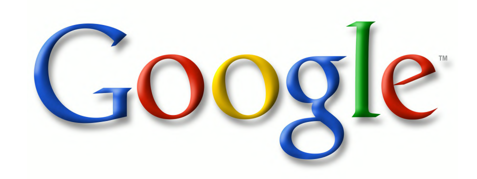
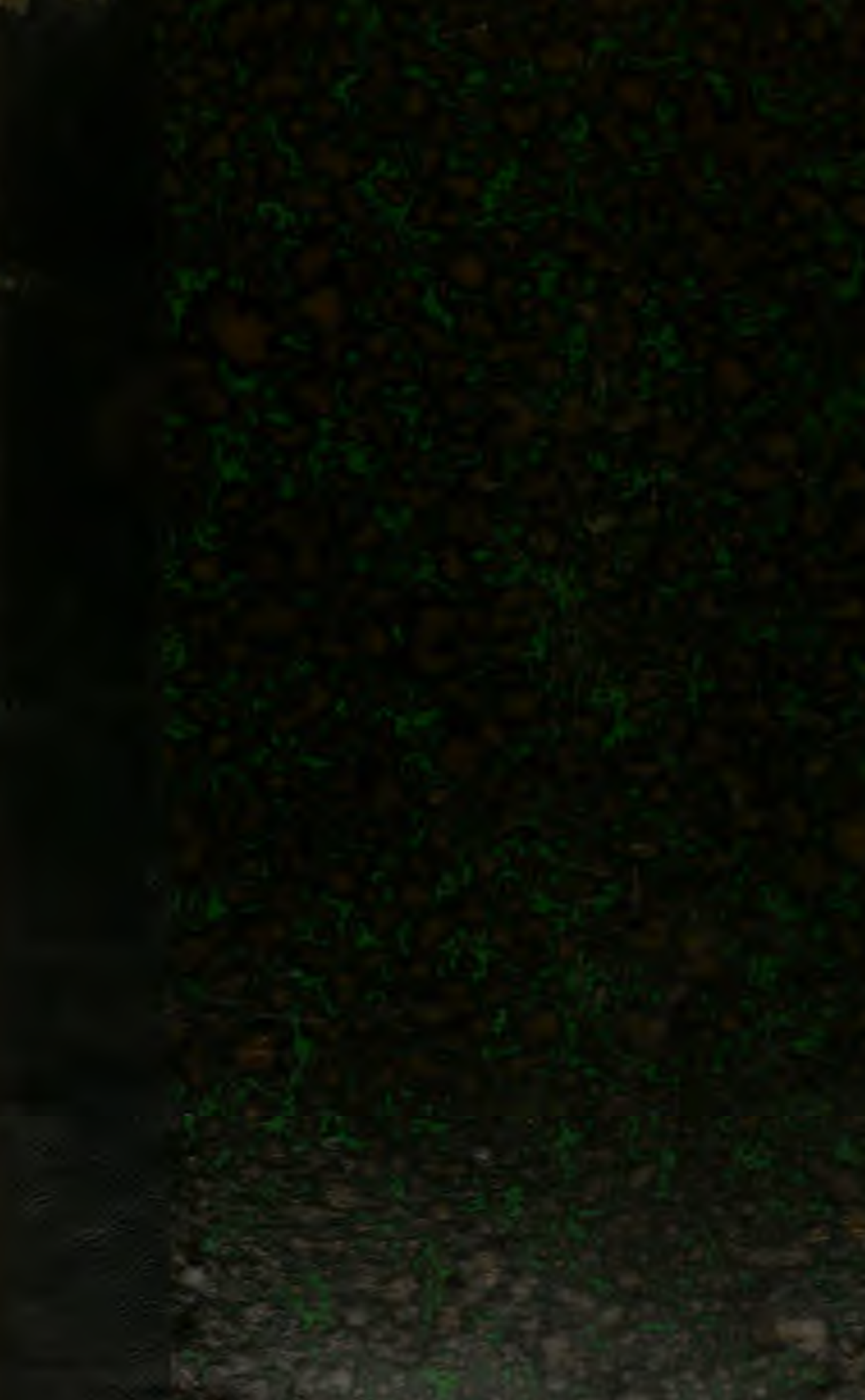




MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

POUR

L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES & DES ARTS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 13 Février 1883)

1899-1900

XXXIIIe VOLUME



DUNKERQUE

IMPRIMERIE DUNKERQUOISE, RUE DE SOUBISE, 28. C. CODDÉE

1900

La Société laisse aux auteurs des travaux insérés dans ses Recueils la responsabilité des opinions qu'ils émettent ; elle ne leur donne ni approbation ni improbation.

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

Pour l'Encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts

Séance Solennelle du 29 Octobre 1899

Le 29 Octobre 1899, la *Société Dunkerquoise* a donné sa séance solennelle dans la Salle Ste-Cécile. Un public nombreux et élégant avait tenu à assister à cette fête littéraire et à prouver par son empressement que si les intérêts commerciaux et industriels absorbent une grande partie de l'activité de notre population, les Lettres, les Sciences et les Arts, occupent aussi une large place dans l'esprit de nos compatriotes.

Etaient présents sur l'estrade décorée pour la circonstance : MM. Nancey, Sous-Préfet de Dunkerque ; A. Dumont, Maire ; P. Terquem, Président honoraire de la Société ; Jean Trystram, Président de la Chambre de Commerce ; Pinte, Colonel d'Artillerie ; Davaine et E. Bouchet, Vice-Présidents ; H. Terquem, Secrétaire-Général ; A. Jannin, Secrétaire ; Quiquet, Archiviste ;

Bonnaire, Calot, Champion, E. Debacker, Dodanthun, Fesquet, J. Lefebvre, Lesage, Liénard, Minet, Rouzé, Dr Vézien, membres de la Société, etc.

S'étaient fait excuser : MM. J.-B. Trystram, Sénateur du Nord ; F. Guillain, Député de Dunkerque ; A. Petyt, Conseiller Général ; Pelletreau, Président du Tribunal Civil ; Paul Collet, Président du Tribunal de Commerce ; V. de Swarte, Trésorier-Payeur général ; Bonfils de la Faurie, Commissaire, Chef du service de la Marine ; Maury, Colonel du 110e ; Margottet, Recteur de l'Académie de Lille, Massiet du Biest, Procureur de la République ; Degouy, Capitaine de Frégate, Commandant de la défense mobile ; Colas, Commandant des Sapeurs-Pompiers ; Boivin, Juge de Paix ; Isoré, Caroulle et Vaillant, membres.

La salle était comble et garnie de toilettes élégantes. Plusieurs membres de la Société avec leur famille se trouvaient mêlés au public.

A deux heures et demie, M. P. Nancey, notre sympathique Sous-Préfet, prend place au fauteuil présidentiel pendant que l'excellente *Musique Communale*, sous l'habile direction de M. A. Néerman, exécute avec un ensemble des plus parfaits l'ouverture de *La Poupée*, de Nuremberg.

Puis, en l'absence de M. G. Duriau, Président de la Société, empêché par son deuil, M. E. Bouchet souhaite la bienvenue à M. P. Nancey et le remercie en même temps de l'honneur qu'il veut bien faire à la *Société Dunkerquoise* en présidant sa séance solennelle.

M. le Sous-Préfet remercie M. E. Bouchet et prononce le discours d'ouverture.

Discours de M. Paul Nancey

SOUS-PRÉFET DE DUNKERQUE

MESDAMES, MESSIEURS,

C'est un véritable honneur pour moi de présider cette séance solennelle, aussi est-ce avec empressement que j'ai répondu à l'appel du sympathique président de la *Société Dunkerquoise.* Il y avait cependant une ombre au tableau : c'est que je m'obligeais, quoique indigne, à prononcer non pas un discours, mais une modeste allocution dans une réunion composée de l'élite intellectuelle de la Ville ; j'ai passé outre, en ne songeant qu'au plaisir de me trouver pendant cette journée au milieu de vous dans le sanctuaire des lettres, des arts et des sciences et de respirer un peu cette atmosphère vivifiante qui vous retrempe l'esprit et fait oublier les mille soucis, les banales préoccupations de la vie.

Je vous devais aussi, comme représentant du Gouvernement, l'expression de sa gratitude ; je ne parle pas seulement de la gratitude qui vous est dûe pour les services que vous rendez aux lettres, aux sciences et aux arts, mais de celle que vous méritez par l'exemple que vous donnez à la démocratie dans laquelle nous vivons : l'exemple du bon emploi du temps et des

facultés de l'esprit, l'exemple de la sûreté dans les informations et de la précision dans les idées. *(Applaudissements)*.

Spuller, l'un des anciens grands maîtres de l'Université que j'accompagnais un jour dans une modeste réunion de savants de province me disait : — et je me suis toujours souvenu de ses paroles — « S'il était possible dans ce pays, où tant de gens élèvent la voix le plus souvent sans rien savoir de ce qu'ils ont à dire, de leur montrer ces travailleurs sérieux et tranquilles, de leur faire connaître et apprécier leur méthode, ils apprendraient à cette école que la vraie sagesse comme la vraie science consiste à ne rien faire et à ne rien affirmer qui puisse être, à un moment donné, démenti par les faits ». Ne serait-ce pas, surtout en cette fin de siècle, la meilleure leçon de politique pratique ? *(Approbation)*.

Ici on écoute de jolis vers, on entend des choses bien dites, on assiste à des discussions amicales sur des questions historiques pleines d'intérêt, on parle d'arts et de sciences loin des bruits du dehors : en pénétrant dans cette oasis intellectuelle on serait tenté de chanter comme *Mignon* songeant à son palais parfumé :

« Oui, c'est là que je voudrais vivre ! »

Plus le pays est troublé par des querelles politiques ou secoué par des événements inattendus, plus on goûte avec bonheur les moments où s'isolant dans des Sociétés comme la vôtre, on peut oublier le présent ou

rechercher les traces du passé, reconstituer l'histoire d'après des documents certains, la dégager de la légende et des passions qui dénaturent la vérité, faire en un mot œuvre utile et saine et je puis ajouter patriotique. *(Applaudissements)*.

Où peut-on mieux qu'en province, dans ces assemblées tranquilles, travailler sans hâte fiévreuse mais d'une main sûre à l'édifice historique ? Je ne calomnie pas la capitale en disant combien il est difficile de s'isoler dans son bruyant tourbillonnement ; c'est loin de Paris seulement que l'on peut trouver sans effort la sérénité d'esprit et les fructueux loisirs qui conviennent aux recherches spéculatives.

Ce qui est vrai pour la science, l'histoire et l'archéologie l'est aussi pour la poésie et l'art. L'un des maîtres de la pensée et du style, Renan, en faisant l'éloge de la province a mis en relief mieux que personne toutes les ressources qu'on en pourrait tirer.

A Paris, on est trop souvent obligé de compter avec le goût du jour, la mode de l'année, — car il y a des modes pour tout, Mesdames ! même pour la littérature et l'art, — les hommes du plus grand talent eux-mêmes, ont de la peine à dégager leur esprit des influences multiples qui les entourent, tiraillent en tout sens leurs pensées, embrouillent leurs opinions et faussent souvent leur jugement.

Là, on ne peut trouver assez de paix et de recueillement ; il y a cependant des exceptions, mais il faut aller les chercher dans des coins de Paris où tout le

monde ne pénètre pas. Permettez-moi de vous citer à ce sujet un souvenir personnel : Conduit par un ami, j'allai faire visite un jour à un savant dont j'avais quelquefois pu apprécier les œuvres et que vous connaissez certainement, au moins de nom : Anatole de Montaiglon. Sous les voûtes de la place des Vosges, je sonnai à une petite porte modeste et une vieille femme de ménage vint m'ouvrir paraissant toute surprise de voir une figure étrangère ; après de longues hésitations, elle se décida à me faire gravir un escalier poudreux et je pénétrai dans une première bibliothèque sombre et encombrée, puis ensuite dans une seconde pièce également entourée de rayons et dont les tables étaient chargées de piles de volumes édifiées peut-être depuis dix ans, si l'on en croyait l'épaisse couche de poussière qui les couvrait ; il y avait peut-être bien dans l'appartement pour 100.000 francs de livres précieux mais pas deux pauvres chaises pour s'asseoir !

Vêtu d'un vieux paletot passé, Montaiglon était assis devant un guéridon et mangeait distraitement une côtelette tout en jetant les yeux sur un Plutarque ouvert auprès de lui ; je me présentai, il s'excusa de me recevoir ainsi et j'assistai à la fin de son repas qui était d'une frugalité d'anachorète, après la côtelette, un fruit et ce fut tout. Lorsque la vieille bonne eut enlevé l'unique assiette, il écarta deux gros livres dans un rayon de la bibliothèque, glissa tout au fond son litre de vin à peine commencé et le verre dont il s'était servi, replaça les deux volumes qui dissimulaient ce qu'il appelait sa cave, et se tournant vers moi : « N'est-

ce pas, me dit-il, que je suis bien ici pour travailler, *presqu'aussi bien qu'en province !... » (Applaudissements).*

Vous, Messieurs, vous n'avez pas besoin de vous ensevelir comme Montaiglon sous les arcades de la place des Vosges pour trouver un peu de calme ; vous avez, pour la plupart, dans vos vastes demeures, assez de tranquillité et de silence pour préparer religieusement ces intéressantes études que vous soumettez à l'appréciation de vos collègues et que vous publiez dans vos mémoires.

Vos poètes ont cette bonne fortune de pouvoir chercher l'inspiration sur les bords de la mer aux limites inconnues, et de moduler leurs rimes aux sons de la vague harmonieuse qui, sur le sable du rivage, vient mourir à leurs pieds.

Comme les tableaux peints d'après nature, les œuvres conçues en dehors des sphères parisiennes ont une saveur spéciale de conscience et de franchise qui leur donne un mérite de plus : elles ont aussi celui d'être faites avec les seules ressources de leurs auteurs qui n'ont à leur disposition que des éléments locaux et ne profitent pas des multiples renseignements que l'on trouve dans les bibliothèques de la Capitale. Elles sont, par celà même, plus personnelles et plus originales.

Ajoutez à celà, que les concours que vous instituez, et qui rendent de si grands services à la jeunesse studieuse, complètent tout un système de décentralisation

littéraire, et de la meilleure, de celle qui rapproche au lieu de diviser.

C'est vous dire, Messieurs, que vous êtes dans la bonne voie, celle qui conduit tout droit aux résultats fructueux, et votre compagnie peut dire avec orgueil, entre deux séances solennelles, en ne changeant qu'un mot à la phrase de Titus :

« Je n'ai pas perdu mon année. »

Les dernières phrases de cette allocution sont couvertes de nombreux applaudissements. En même temps qu'administrateur distingué, M. le Sous-Préfet est aussi un lettré des plus délicat, et son charmant discours sur les sociétés savantes de province est très apprécié du public.

M. Henri Terquem, Secrétaire-Général, lui succède et rend compte des travaux de l'année.

Rapport de M. Henri Terquem

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL

sur les Travaux de l'année

MESDAMES, MESSIEURS,

En ce jour solennel pour la *Société Dunkerquoise*, j'aurais voulu ne vous parler que de nos travaux, mais hélas d'autres devoirs m'incombent, car s'il est des années que nous pouvons marquer d'un caillou blanc

quand nous avons été heureux ou que nous avons bien mérité de notre conscience, il est aussi des années que la fatalité nous oblige à marquer d'une pierre noire en signe de deuil.

Vous savez ce que je veux dire, vous savez à quelle tristesse je fais allusion.

On a exprimé en excellents termes, en termes émus, en d'autres circonstances nos sentiments douloureux en présence de la perte que nous avions faite, j'aurais donc préféré me taire ; mais il est impossible au rapporteur des travaux de cette année, d'ouvrir la bouche au nom de la Société sans consacrer un souvenir à celui qui la voulant grande, forte et prospère eut la joie de la laisser ainsi que le souhaitait son rêve, marchant à grands pas sur la route qu'il lui avait tracée.

J'entends encore, lorsqu'au mois d'avril dernier nous prîmes le deuil de notre Président, j'entends encore les pessimistes qui auguraient pour nous l'avenir le plus désastreux, qui prévoyaient — peut-être même souhaitaient — notre décadence. Avec le docteur Duriau partait l'âme, la vie de la *Société Dunkerquoise*, lui disparu, tous ces éléments qu'il avait groupés, toutes ces bonnes volontés qu'il avait réunies devaient se désagréger, et il ne serait resté que peu de chose de son œuvre.

Les pessimistes ont eu tort car rien n'a arrêté notre marche, rien n'a ralenti notre prospérité, les adhésions se sont faites plus nombreuses à chaque séance, et

comme l'ancien qui écrivait *nulla die sine linea* nous pouvons dire avec fierté que chaque séance nous apporte de nouveaux concours.

Mais, craignait-on aussi, on n'aurait plus de zèle pour les travaux que notre Président savait si bien encourager, — erreur encore, — et comme si tous nous avions assisté à ses derniers moments et qu'il nous eut fait promettre de perpétuer son œuvre, nous nous sommes mis à l'ouvrage. Liée comme par un serment tacite que nous impose sa grande âme, entrainée par l'exemple que nous montra tout une vie de travail, la *Société Dunkerquoise* a voulu se mettre à la hauteur d'un Président hors de pair. Tous se sont fait un devoir d'apporter leur contingent d'études et nous arrivons en cette fin d'année à avoir presque trop de communications, les séances étant devenues trop courtes pour le nombre de lectures inscrites.

Nous publierons deux gros volumes de plus de 300 pages chacun en 1899.

C'est là le plus bel hommage que nous ayons pu rendre à la mémoire de ce grand honnête homme, qui n'aimant que les travailleurs, aurait souffert de savoir la Société inactive, mais aurait eu aussi une légitime fierté en voyant tant de travaux accumulés.

Et quand nous entendons notre Président actuel, digne héritier des qualités de son père, stimuler notre zèle avec la même ardeur, nous indiquer la voie à suivre, et féliciter ses collègues en quelques-unes de ces phrases brèves dont nous reconnaissons la forme, il

nous semble que la tradition ancienne se perpétue comme autrefois sous la grande direction qui a fait de la *Société Dunkerquoise* ce qu'elle est aujourd'hui. *(Applaudissements)*.

Et maintenant permettez-moi le plus brièvement possible de passer en revue les travaux de nos collègues.

Je commencerai si vous le voulez bien par M. le vice-président Bouchet à qui le gouvernement de la République a fait remettre cette année par la main de l'un de ses Ministres les palmes d'officier d'académie. *(Applaudissements)*.

Cette haute récompense rejaillit sur la *Société Dunkerquoise* qui ayant eu l'honneur de couronner M. Bouchet à ses débuts d'homme de lettres et d'historien, conserva avec lui des relations suivies malgré son éloignement de Dunkerque jusqu'au jour où revenu dans sa seconde patrie nous pûmes lui offrir une place d'abord parmi nous puis bientôt à notre tête.

Je n'ai pas à rappeler les nombreux travaux que nous a fournis notre collègue, vous les connaissez aussi bien que moi, et savez aussi, combien la haute récompense qui lui a été décernée est méritée.

L'Attaché militaire, publication de M. Bouchet, figurant au premier volume de cette année est un épisode de l'occupation prussienne à Orléans, épisode cueilli sur le vif, en un cahier de notes contenant bien des souvenirs de l'année terrible. Nous savons qu'il a fallu des efforts de persuasion considérables pour faire ouvrir

ce cahier au profit des membres de la *Société Dunkerquoise*, mais aussi combien a-t-on su goûter et apprécier ces souvenirs dans lesquels la personnalité de l'auteur jette une note véritablement vécue.

Dans le deuxième volume se trouvera une étude sur les *Sociétés Savantes de Province*, mais nous attendrons si vous le permettez, pour en parler, de la connaître tout entière.

Avec le Dr Lancry, nous entrons dans l'ordre des questions économiques et des graves problèmes sociaux, mais loin de présenter ses idées sous une forme théorique et ardue, notre collègue s'est plu à nous les exposer sous un aspect tout à fait pratique réalisable, et... en partie réalisées, grâce à son initiative.

La Grande Révolution avait morcelé les terres, rendu à la culture de grands domaines le plus souvent gardés en friches comme chasses des seigneurs, mais la bourgeoisie seule, ou presque seule avait profité de ce morcellement.

Il s'agit maintenant sans révolution, sans éclat, d'arriver par le simple jeu des institutions et des lois à morceler encore la propriété bourgeoise pour arriver à la propriété ouvrière, à la démocratisation de la terre.

Dans sa *Maison Populaire de la Flandre Maritime*, le Dr Lancry montre comment des ménages ouvriers peuvent devenir propriétaires ou locataires à long bail d'un terrain suffisant pour construire une maison avec jardinet, puis expose ensuite comment la maisonnette se composant tout d'abord d'une chambre s'élargit avec

la prospérité du ménage pour arriver finalement au type des petites maisons à deux demeures, maisons blanches à toit rouge si répandues du côté de Mardyck. Et savez-vous en combien de temps l'ouvrier peut amortir sa construction ? en trois ans, 10 mois et 20 jours... Mais il faudrait pour favoriser encore cette manière de procéder que le bail emphithéotique ou bail à long terme prît plus d'extension, il faudrait encore quelques dispositions législatives que nous attendrons peut-être longtemps !

La deuxième étude du docteur Lancry sur *la Réforme Agraire de l'Assistance publique* a une portée au moins aussi étendue.

Il s'agit de substituer à l'assistance par la charité l'assistance par le travail, de remplacer en grande partie l'aumône des bons de pain, bons de viande ou de charbon, secours en argent, par l'allocation de terrains de culture aux nécessiteux, et la chose est facile.

L'assistance publique, les bureaux de bienfaisance, les hospices possèdent tous de vastes terrains ; il suffit de les morceler pour en faire des jardins ouvriers ; autant en général l'aumône avilit l'individu, rabaisse sa dignité autant il sera relevé par un travail honnête qui lui conserve son énergie, sa vigueur, sa fierté, l'aide à lutter contre l'alcoolisme et garde au pays un homme solide et indépendant qui fera souche d'enfants sains et vigoureux.

Dans ce domaine de la réforme de l'assistance publique, le docteur Lancry a été l'un des promoteurs

de l'œuvre des jardins ouvriers ; il nous a exposé comment cette œuvre fonctionne à Dunkerque et un peu partout en France ; il est permis de prévoir un temps où les idées de notre collègue s'étant vulgarisées, sortiront du domaine de l'initiative privée pour donner naissance à une institution sociale. *(Applaudissements).*

Nous serons fiers en tous cas d'avoir été les premiers à connaître cette noble tentative, et de nous rappeler le bon accueil fait à la *Société Dunkerquoise* aux exposés du docteur Lancry.

Imbu d'idées analogues, et luttant dans une autre sphère contre toute étroitesse d'esprit, nous trouvons M. Champion toujours prêt à stigmatiser les préjugés sociaux qui tendent à restreindre l'activité et l'indépendance des hommes.

Le docteur Lancry oppose à la richesse bourgeoise qui veut se contenter de faire la charité au lieu d'assister, la possibilité de morceler les terrains et de constituer ce que j'appellerai la bourgeoisie ouvrière ou celle de tout le monde, ne laissant au dehors que les paresseux, les dégénérés et les infirmes ; M. Champion s'attaque aux idées de cette riche bourgeoisie, à ses idées en tant qu'elles sont étroites, absolues et irréfléchies.

Avant la Révolution nous avions nos maîtres dans les seigneurs ; actuellement nous les avons dans les idées toutes faites, dans les préjugés qui nous enserrent et nous empêchent souvent d'agir selon les inspirations de notre conscience, nous les trouvons encore quand

nous nous heurtons à une barrière autrement infranchissable, l'égoïsme des parvenus.

Le Simulateur, simple nouvelle écrite en ce style rude et hâché qui est un peu spécial à M. Champion et convient admirablement à ses œuvres de critique mordante, montre un homme atteint de maladie héréditaire, l'épilepsie ; il tombe en proie à son mal et seul un jeune homme imbu d'idées généreuses veut lui porter secours, mais il est arrêté par les préjugés, par l'égoïsme de ceux qui l'entourent et veulent voir dans la maladie du vagabond un artifice pour exciter la pitié.

Le malheureux repoussé par tout le monde s'en va mourir seul, meurt de son mal, meurt de faim en proférant des malédictions... et le lendemain lorsqu'on retrouve sur la grève le cadavre abandonné, c'est « un assaut de générosité politique entre le Conseil municipal et le curé de l'endroit ». On fait un service solennel, on prononce des discours émotionnants et des citoyens généreux couvrent de fleurs le cercueil de celui auquel la veille ils auraient refusé l'aumône d'un sou... et le héros du conte songea « que l'argent représentant la valeur de la couronne joint aux autres inutiles dépenses aurait pu empêcher de mourir de faim plus d'un misérable ».

Même égoïsme féroce nous est représenté dans *Deux Belles Ames*, un ménage d'égoïstes inconscients vivant pendant un siège douillettement enfouis dans un appartement bien clos, sourds aux souffrances des autres, sourds aux privations qui les entourent et qu'ils ne

subissent pas grâce à leur argent.... Triste tableau, mais hélas combien vrai.... !

Notre collègue vient de voir son talent récompensé d'une manière agréable et qui montre combien ses travaux sont estimés. L'éditeur Fasquelle a consenti à passer un traité d'édition pour une de ses œuvres *Le Géneur*. Quand on sait combien les grands éditeurs sont difficiles sur le choix des travaux qu'ils consentent à publier, on peut considérer la décision de M. Fasquelle comme un gage certain du succès qui attend le roman que nous aurons prochainement le plaisir d'acheter. *(Applaudissements)*.

Peut-être ne serait-on pas embarrassé de trouver un lien entre le *Simulateur* de M. Champion et la charmante nouvelle de M. Sigerson, *Par un Soir de Novembre*. Un malheureux enfant abandonné ayant perdu sa mère le matin, n'ayant plus de lien avec personne est jeté sans ressources sur le pavé de Paris ; il essaie d'implorer la charité publique et... d'éviter les agents, car notre organisation sociale si la pauvreté n'est pas un vice, sa conséquence, la mendicité est un délit ; mais il ne récolte que refus brutaux, refus ironiques, épuisé, à bout de forces il échoue sur un banc. Là, suprême ironie du sort, lui que la société repousse, lui que des riches n'ont pas voulu secourir, est secouru et recueilli par une fille perdue, elle aussi paria de la société. Celle qu'un commerce honteux fait à peine vivre emporte et prend à sa charge l'enfant mourant de faim.

« Et si du haut de son ciel étoilé, le Nazaréen subli-

me qui fut, lui, le Christ de Magdelaine la pécheresse, le Christ des pauvres et des opprimés abaisse parfois les yeux sur cette terre où il connût la douleur, son regard a dû rayonner d'une tendresse divine et projeter la lueur du pardon sur la fille perdue recueillant et réchauffant sur son cœur une pauvre petite épave humaine près de succomber sous l'atteinte du froid et de la faim.... » *(Applaudissements).*

Le rêve de M. Pécuchet, autre nouvelle de M. Sigerson, est une satire charmante et mordante des combats de taureaux ; cette critique d'exhibitions dignes de la décadence romaine venait à son jour et à son heure au moment où on essayait d'importer chez nous — sans succès, j'espère — des mœurs d'un autre âge et d'une autre civilisation.

Sortant du domaine purement imaginatif, notre collègue nous a donné une étude économique internationale fort intéressante, intitulée: *Français et Anglais.*

La France et l'Angleterre, deux pays voisins, et, dirai-je le mot rivaux, sont au point de vue économique, au point de vue de leurs intérêts commerciaux, le complément l'un de l'autre ; ils ont besoin pour prospérer de leur mutuel appui, et cependant ils vivent dans un état de susceptibilité nerveuse, que, malheureusement, les publicistes encouragent et excitent. Après avoir montré combien une bonne entente serait conforme aux intérêts réciproques des deux nations, M. Sigerson souhaite de voir les journalistes entrer dans une voie différente et chercher à calmer les

passions au lieu de les ranimer. « La France comme l'Angleterre, dit l'auteur, ont l'une comme l'autre le culte fervent de la liberté, de la justice et du progrès... Dans l'Histoire de l'Humanité, il n'est pas une conquête à laquelle ces deux sœurs trop souvent en froid n'aient puissamment contribué.

« Elles auraient de si belles pages à ajouter en collaboration à ce livre inachevé si seulement elles voulaient ne pas se bouder ».

Nous devons applaudir aux idées larges qui ont pour objet le progrès de l'humanité et le développement des nations par la voie pacifique, mais, hélas, malgré tout le talent avec lequel elle sont traitées, nous ne savons si elles trouveront un écho sérieux car les événements ont failli leur donner tort peu de temps après qu'elles avaient été exprimées.

C'est que la guerre est de nature essentiellement humaine, disais-je moi-même, dans une étude traitant de l'*Exercice du Droit de Tuer* c'est qu'elle a existé du jour où deux hommes se sont trouvés en présence, l'un plus fort voulant imposer sa volonté au plus faible.

On a voulu la régir, créer ce qu'on appelle le droit de la guerre, faire des conventions internationales pour réglementer comment on pourrait légalement se donner la mort, conventions absurdes, aussi absurdes que l'association de ces mots : *Droit* et *Guerre*, *Droit* qui implique la puissance résultant d'un principe primordial, d'un principe essentiel auquel la raison commande d'obéir, *Guerre*, qui est le triomphe de la force brutale,

le triomphe de la bête, la négation même des principes de raison, la suprême force pour vaincre ce qu'on appelle les prétentions de l'adversaire et faire reconnaître ce que l'on croit être son droit ou son intérêt.

Et malgré des siècles de civilisation, malgré les idées larges des grands penseurs, tout ce que le XIXe siècle a pu faire a été de reconnaître le droit de tuer et déclarer déloyales certaines façons de donner la mort; il est peu probable d'ailleurs que les siècles suivants fassent mieux, car si les sociétés sont plus civilisées, elles sont néanmoins composées d'êtres humains et l'homme est resté l'homme, sous un vernis superficiel on retrouve la bête, on le retrouve entier dans ses passions et dans ses haines avec les instincts de ses premiers pères, il est toujours fils de Caïn. » (*Applaudissements*).

Le droit de tuer s'exerce encore au sein des sociétés; la société se croit le droit de se débarrasser de ses membres dangereux ou incorrigibles. La deuxième partie de l'étude dont je vous entretiens conduit son lecteur à travers le monde et le fait assister à des exécutions accomplies selon les législations des différents pays; il est curieux de remarquer la relation qui existe entre les coutumes, les mœurs et la civilisation des nations et leur notion des supplices.

Ce travail, simple exposé des législations étrangères n'envisage pas le principe. « *La moralité de la peine de mort* », cette question, notre collègue Champion l'a traitée nettement en quelques lignes.

Dans la guerre, avais-je dit, il n'y a pas de criterium entre ce qui est défendu et permis parce que tout dérive d'un principe faux et que l'homme qui ne peut créer n'a pas le droit de détruire sans but utile; dans la société quand vous tuez légalement, vous n'atteignez même pas, selon M. Champion, ce but qui vous autorisait à vous débarrasser d'un membre dangereux; vous faites école de démoralisation ; vous transformez la place publique en laboratoire de meurtres et, dit l'auteur, il est immoral et dangereux d'enseigner légalement la meilleure manière de tuer. Une courte description de ce qui se passe autour des lieux d'exécution démontre combien notre collègue a raison, mais qu'on nous permette une seule objection, son étude porte droit contre la publicité du supplice, publicité que bien des pays ont rayée de leurs codes, elle n'atteint pas le principe de la peine de mort si elle s'applique loin des yeux de cette foule de féroces et de névrosés qui constituent presque les seuls spectateurs de ces lugubres cérémonies.

Si l'impression d'une exécution sur le public qui y assiste ou qui l'attend est profondément néfaste, ne serait-il pas curieux de se demander ce qui se passe de l'autre côté du mur de la prison dans l'esprit de celui qui va être le héros et l'acteur unique de cette sinistre tragédie?

M. D'Hooghe a approché de près un condamné à mort et nous a décrit les pensées très rudimentaires d'ailleurs de la brute devenue assassin et dont la Société va se débarrasser. Utilisant comme psychologue les

facilités que lui donnait sa profession d'avocat, notre confrère s'est plu, dans une petite nouvelle vivante et vraie à mettre son lecteur quelques instants en présence du condamné attendant la décision du chef de l'Etat, qui seul peut lui permettre de vivre.

L'auteur ayant pu porter lui-même la bonne nouvelle de la grâce, raconte comment son client y fut moins sensible qu'on aurait pu croire. Il prononça trois phrases très brèves et « se mit à bourrer furieusement une pipe ».

En suivant ainsi les travaux de nos collègues, dans un même ordre d'idées, je crains de vous laisser sous une impression désagréable qui puisse vous donner le cauchemar, vous rêverez en ce cas de supplices, exécutions, condamnations... Passons si vous le voulez bien à un ordre d'idées inverse et après avoir parlé de ceux qui tuent, occupons-nous de ceux qui guérissent.

Notre Président, le docteur G. Duriau est resté, malgré ses fonctions astreignantes, un de nos collaborateurs assidus. Vous vous rappelez certainement ses travaux des années précédentes tant sur la médecine moderne que sur la médecine rétrospective, ses études sur *le Paupérisme à Dunkerque, l'histoire de nos eaux potables*... j'en passe ; nous n'avons donc été aucunement surpris quand tant d'activité fut récompensée par les palmes d'officier d'académie, elles ne pouvaient être mieux placées. (*Applaudissements*).

Cette année deux de ses travaux figurent dès à présent dans nos publications : le premier intitulé : *Les*

Bains de Mer, est une étude rétrospective sur l'action thérapeutique de l'eau de mer telle qu'on la comprenait aux XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles. On croyait surtout à cette époque que les bains de mer guérissaient la rage ! C'est encore une des gloires du XIXe siècle d'avoir su découvrir l'action thérapeutique miraculeuse de la mer dans la guérison de la scrofule, et, en passant, qu'il me soit permis au nom de la science de rendre un hommage à notre regretté Président, le docteur F. Duriau qui fut l'un des premiers à étudier sérieusement cette question.

Sous le titre *Tully, Médecin Dunkerquois*, notre collègue nous reporte à un siècle en arrière dans notre ville et nous fait connaître la vie, les mœurs et l'hygiène de nos ancêtres. On y retrouve certaines habitudes qui avaient frappé Tully et qui se sont perpétuées, notamment une affection toute spéciale pour les infusions d'eau chaude, café, thé ou tisane qui font partie ordinaire du programme de la journée d'une vraie commère dunkerquoise.

De ce passé dans lequel Dunkerque est petite ville, petit port, M. d'Hooghe nous transporte en passant par l'époque actuelle dans le domaine des rêves les plus ambitieux pour l'avenir avec *Dunkerque Capitale*. Ce n'est plus ici une étude des dunkerquois du temps passé, mais la psychologie du dunkerquois d'aujourd'hui, de celui que nous voyons, ce sont les autres et c'est lui aussi nous mêmes que nous devons reconnaître dans cette analyse d'une finesse d'observation remarquable.

Tout y est exposé, les mobiles qui nous font agir, les

inspirations qui nous dirigent et engendrent d'abord les habitudes, puis les mœurs. Après avoir dépouillé l'âme de Dunkerque en cette fin du XIXe siècle, l'auteur entrevoit pour notre ville le plus brillant avenir le jour où une loi de franchise la mettant hors du réseau douanier en ferait l'un des premiers centres maritimes et commerciaux du monde.

Vous lirez tous cette étude, car elle est trop intéressante pour tous les Dunkerquois.

Sans attendre la grandeur de Dunkerque par la prospérité commerciale et la réalisation des rêves de M. d'Hooghe, à d'autres points de vue, notre ville tient sa place dans l'histoire, et les noms de Dunkerquois illustres autrefois comme corsaires et hardis marins, célèbres encore aujourd'hui comme sauveteurs, l'est aussi par la gloire de tous nos compatriotes qui se sont distingués dans toutes les branches de l'activité ou de l'intelligence humaines. Dunkerque compte beaucoup d'enfants célèbres, mais, nous explique M. Liénard, en une petite poésie finement spirituelle, l'architecte du nouvel Hôtel de Ville n'a prévu que huit niches!...

Comment fera-t-on pour contenter tous nos grands hommes ? Pauvres gens...

Candidats au socle posthume
Du quarante-et-unième fauteuil,
Plusieurs connaîtront l'amertume...
En vain ces malheureux auront-ils dépensé...
Esprit, savoir, talent, courage,

. . . .

Advient, suprême tribunal
La postérité souvent chiche,
A l'ombre du beffroi natal,
On n'est pas sûr d'avoir sa niche...

(Applaudissements).

La partie scientifique de nos travaux est due à notre savant collègue le professeur Fesquet qui nous a entretenus cette année de la liquéfaction de l'air et de l'hydrogène et des conséquences merveilleuses de cette découverte. Depuis sa communication, les publications, les journaux ont vulgarisé toutes ces notions dont notre collègue avait tenu à nous donner la primeur.

Entraînés par son exemple, d'autres professeurs du Collège Jean-Bart sont venus nous apporter le contingent de leurs travaux ; c'est ainsi que nous avons pu insérer une note très complète sur le génois Marco Polo, par M. Bonnaire.

Marco Polo est l'un des plus anciens explorateurs connus ; il parcourut au XIIIe siècle la Tartarie jusqu'à la mer de Chine et indiqua l'existence d'îles qui devaient être le Japon. On prétend même que les travaux de Marco Polo donnèrent à Christophe Colomb l'idée de partir par l'Ouest à la recherche de ces îles et que c'est ainsi qu'il découvrit l'Amérique.

M. Brunet, également professeur au Collège Jean-Bart, poète et écrivain de talent, a composé un charmant et spirituel livret d'opéra-comique en trois actes ; la musique est due à l'inspiration de M. Herpreck. Permettez-moi je vous prie de ne pas parler de la partie

musicale, M. Herpreck m'ayant reproché l'an dernier d'avoir été trop aimable en lui décernant les éloges que je croyais mérités, je vous laisserai le soin de les lui décerner vous mêmes par vos applaudissements, le jour prochain j'espère, où *Camille* sera jouée sur le théâtre de Dunkerque *(Applaudissements)*.

Puisque nous parlons musique, nous sommes amenés tout naturellement à nous occuper de l'étude d'histoire littéraire que M. Jannin a consacrée à *La Chanson, les Trouvères et les Ménestrels !*

L'œuvre de notre collègue est de longue haleine et a une place marquée dans les monographies d'histoire de la littérature française. Il est bien entendu que je n'ai pas la prétention d'essayer de faire ici une analyse qui serait fort incomplète, d'un travail aussi important, qu'il me suffise de signaler les idées et les aperçus les plus originaux.

L'auteur croit trouver un rapport direct entre l'allure de la chanson et le caractère et les mœurs d'un siècle en sorte que parallèlement à l'histoire de la chanson on croit suivre l'évolution des idées et des mœurs en France.

Localisant son étude, M. Jannin nous fait connaître les menestrels du moyen-âge qui parcouraient les routes de la Flandre et de l'Artois, Adam de la Halle appelé quelquefois le bossu d'Arras, puis Baudoin et Jehan de Condé à propos desquels il nous cite une foule de traits de mœurs des plus intéressants sur cette époque lointaine déjà du moyen-âge.

Enfin pour nous transporter dans des temps plus modernes et obéir au proverbe qui dit que tout en France finit par des chansons, je terminerai mon compte-rendu en vous disant quelques mots des chansons de M. d'Hooghe intitulées : *Les Jeunes Filles.*

Il y a « celles qui peignent », poésie peu aimable pour les jeunes filles et les œuvres sorties de leurs pinceaux. Ces talents ne sont pas inutiles :

Au point d'vue moral ça n'manqu' pas d'mérite
Y a beaucoup d'travail et d'la propreté.
Ça n'est pas plus laid qu'les « petits ouvrages »
Qu'elles font au crochet pour l'salon de maman,
Et comm' ça tue l'temps jusqu'à leur mariage,
C'est pour leur famille, un art d'agrément.

Il y a aussi « celles qui chantent :

..... immobiles comme des pieux,
C'est plus convenable
Et fixant au plafond des yeux
D'une ineffable
Pureté d'lilial sentiment...

Il y a encore « celles qui cherchent » et qui pour cela viennent aux bains de mer parce que

Les bains d'mer c'est bon pour les grand's familles
Des vieux fonctionnair's et des p'tits rentiers
Qu'ont pas beaucoup d'dot et qu'ont beaucoup d'filles
Et qu'accepteraient un gendre volontiers...

Puis il y a « celles qui posent » les jeunes filles qui se

donnent des airs dégagés, mais malgré tout seraient ravies.

D'un bon mari qui les aim' bien
Pour tout' la vie
D'être p'tit's mèr's et d'se dévouer
Pour des p'tits gosses.

Enfin il y a « celle dont on rêve », et qu'on a peu de chance de trouver, mais philosophiquement le poète conclut en disant qu'il sait bien que vous continuerez comme lui d'ailleurs à rêver

Qu'en trouverez un' qui vous aime ;
Tout arriv'. Ça peut arriver.

(Applaudissements).

Pour n'oublier personne, rappelons que l'un de nos collègues qui a porté son activité dans une autre partie du domaine de la science, M. Verberckmoes a reçu cette année les palmes académiques, et que dans un concours de poésie institué à Lille par l'*Union Française de la Jeunesse*, MM. d'Hooghe et Fournier ont obtenu le premier une médaille d'argent, le second une mention honorable.

Notre Société a encore d'une autre façon réussi à montrer son activité et l'étendue de son influence au dehors.

L'Association Française pour l'avancement des Sciences, l'une des Sociétés scientifiques les plus puissantes du monde, (elle comprend 12.000 membres) tenait au mois de Septembre son Congrès annuel à

Boulogne. Ce congrès réunissait une foule de savants de France et de l'étranger ; nous n'avons pas voulu qu'une telle réunion d'hommes éminents passât à côté de notre port sans le connaître, car, et cela étonnera peut-être bien des dunkerquois, il est extraordinaire de remarquer combien d'étrangers ignorent l'importance de nos installations maritimes. Nous avons donc obtenu qu'une excursion serait dirigée sur Dunkerque. Nous avons rencontré auprès de nos collègues et des autorités le meilleur concours, et nous devons remercier la Municipalité et la Chambre de Commerce qui nous ont secondés dans nos efforts pour recevoir dignement nos visiteurs. Nous devons remercier également M. Vancauwenberghe qui a bien voulu leur faire visiter les services si intéressants du Sanatorium, cet établissement destiné à remplir ce but de haute solidarité sociale : rendre la santé aux déshérités ; nous devons des remerciements à M. Perrier, ingénieur des travaux du port qui a fait fonctionner devant les congressistes, le merveilleux outillage hydraulique de l'écluse Trystram.

Enfin puisque nous avons parlé des travaux de tous nos collègues je ne saurais passer sous silence la notice très complète et tout à fait intéressante que nous avions fait imprimer pour servir de guide à nos visiteurs. L'auteur de la notice est notre collègue M. Minet. Il a montré combien il connaît son Dunkerque et a su en quelques pages donner de notre ville une description que beaucoup de dunkerquois liraient avec intérêt.

Cette visite de savants à Dunkerque portera, nous l'espérons, d'autres fruits, car déjà nous avons fait

entrevoir aux membres du bureau de l'Association Française la possibilité de tenir un jour un congrès à Dunkerque. Souhaitons vivement que nos démarches puissent être couronnées de succès.

Comme vous vous en rendez compte vous mêmes, notre Société en stimulant l'activité intellectuelle de nos concitoyens, en s'efforçant de faire connaître au dehors l'activité et la prospérité de notre port, fait œuvre du patriotisme local le plus élevé, et justifie à tous égards son titre de *Société Dunkerquoise.* »

Ce brillant exposé des œuvres dues aux membres de la *Société Dunkerquoise*, est écouté avec attention et plusieurs fois applaudi.

M. Verbecke et Mlle Samarcq, lauréats du concours de déclamation montent sur l'estrade et récitent le premier *La Conscience*, le deuxième *Les Papillons*.

Ces deux jeunes gens ont su donner à leur débit l'émotion qui convenait au vers dramatique de Victor Hugo, et la finesse que demandait la poésie si délicate de Rostandt.

M. A. Champion communique alors son rapport sur le Concours de Sciences Sociales.

Rapport de M. Alfred Champion

Mesdames, Messieurs,

« En me chargeant du rapport sur la question de Sociologie posée par notre Société, mes collègues m'ont fait

grand honneur ; seulement, je ne puis dissimuler ma crainte d'aborder un sujet des plus délicats — peut-être même devrais-je dire un problème insoluble — si je m'en tenais aux opinions généralement exprimées par les concurrents.

Il s'agit, en effet, d'une question hardie, que beaucoup jugeront imprudente. C'est une de ces interrogations que posent parfois, ceux qu'anime un grand amour de la vérité, gens de naïve bonne foi, en général, et qui ont la manie de crier partout telle idée leur passant par la tête... Mais, jugez-en plutôt.

— Une culture intellectuelle élevée, est-elle un avantage pour la femme dans tous les milieux ?

Ouf ! Voilà, sans détour et à notre confusion, ce que nous avons demandé.

Un assez grand nombre de mémoires nous ont été adressés ; aucun d'eux n'a traité la question d'une manière satisfaisante dans le sens de l'affirmative ou de la négative. Aussi, la Commission a-t-elle décidé qu'aucune récompense ne serait accordée ; la *Société Dunkerquoise*, de son côté, sur la proposition de son rapporteur, a maintenu la même question sur son programme de l'an prochain.

*
* *

Nous examinerons, maintenant, quelques-uns des mémoires présentés à notre Compagnie et nous essaierons quelques critiques sur un sujet d'un intérêt aussi capital.

— Une culture intellectuelle élevée est-elle un avantage pour la femme dans tous les milieux ?

Un seul concurrent nous a soumis une note favorable à la culture intellectuelle de la femme, une sorte de programme, ne comportant malheureusement, aucun développement. Il y est fait allusion à Molière ; et, comme le dit fort bien l'auteur : « Ce n'est pas la science que l'immortel comédien a tourné en ridicule, mais bien l'ignorance présomptueuse et le pédantisme ».

Seulement l'auteur du sommaire ne conclut pas.

Je retiens, pourtant, encore cette phrase : « Le développement des facultés intellectuelles élève l'esprit de la femme, la rend plus sérieuse, et par là même, plus capable de remplir convenablement tous les devoirs qui lui incombent ».

*
* *

Dans une manière de voir, tout opposée, se classent les autres mémoires : certains n'y vont pas par trente-six chemins ; ils tâchent de démontrer qu'entre tous les dangers qui menacent l'homme, la femme est, sans conteste, le pire ; et, à la seule idée de culture cérébrale féminine, ils évoquent Chrysale :

> Nos pères, sur ce point, étaient gens bien sensés,
> Qui disaient qu'une femme en sait toujours assez
> Quand la capacité de son esprit se hausse
> A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse.

Ce qui est l'opinion de Montaigne mise en vers par Molière.

Les différents concurrents semblent avoir déplacé le sujet, mais l'un d'eux, par les étonnants aperçus qu'il émet, nous a paru mériter une mention spéciale.

— « A la question posée par la *Société Dunkerquoise*, je vais essayer, dit-il, de répondre ainsi que fait un écolier etc... »

Voilà un modeste début, et l'on peut s'attendre à une certaine timidité dans les appréciations. Eh bien, nous sommes vite fixés sur les hésitations de notre écolier !

— « La femme a été donnée à l'homme affirme-t-il, dès la sixième ligne, pour être sa compagne, son aide, pour avoir soin de lui et de ses enfants, en lui rendant les services qu'il est incapable de se rendre lui-même, soit à cause de l'éducation qu'il a reçue, ou des usages, ou bien encore en raison des travaux divers auxquels il se livre ».

Et plus loin, nous lisons qu'une femme digne de sa mission dans la famille doit avoir : « de l'abnégation et du dévouement pour les siens d'abord, et pour les autres ensuite ; il faut qu'elle soit semblable à ces bonnes sœurs de charité qui embrassent toutes les formes du devoir pour rendre service à l'Humanité, depuis la crèche de l'enfant, depuis les écoles de toutes sortes jusqu'aux hôpitaux et aux champs de bataille ».

Il faut avouer que c'est peut-être demander beaucoup de choses à la même femme ! d'autant plus que si l'on exige encore de la bonne cuisine et des maternités éventuelles il doit rester peu de temps pour le moindre

repos ; mais je conviens que par ce procédé rigoureux, la fâcheuse coquetterie est supprimée du coup.

L'auteur nous dit : « J'ai beaucoup vu, beaucoup retenu et surtout, beaucoup observé ».

Et le moyen de douter de son observation quand il s'écrie :

— « Non il n'est pas nécessaire que la femme ait reçu une haute culture intellectuelle, les sapins des Vosges qui sont très élevés, ne sont pas plus nécessaires que les chênes qui le sont moins ; chacun d'eux est à sa place dans la construction de nos maisons et de nos navires ».

... Et voilà pourquoi votre fille est muette !

Après avoir « laissé de côté les comédiens et comédiennes dont la vie se passe à amuser le public et à pervertir les âmes et les cœurs », l'auteur *tombe* le système scolaire actuel, parle de Mme de Pompadour, de la Clairon, de Mme Sans-Gêne ; et pour bien nous prouver que l'éducation intellectuelle pour la femme est une chose inutile, voire dangereuse, il nous dit : « L'éducation intellectuelle se commence dans la famille... Mais, hélas ! il y a des parents qui en manquent complètement, qui sont des abrutis semblables au cheval et au mulet. » (Il paraît que cette phrase est de David).

Alors, pourquoi cet « hélas ! » Ces parents-là, dans l'abrutissement qu'ils entretiennent chez leurs enfants, sont dans la saine tradition ?

Enfin, après avoir entassé mauvaises raisons sur mauvaises raisons, notre auteur nous indique la femme idéale :

— Pareillement, la femme qui a un cœur d'or et une âme de diamant est tout ce qu'il y a de meilleur pour son mari, pour ses enfants et pour tout le monde ».

Je me demande, en effet, ce que l'on pourrait désirer de plus?

Il paraît aussi que toutes les étudiantes sont corrompues et que « la femme devrait rester dans son rôle et ne pas vouloir le dépasser, porter culotte comme le faisait Rosa Bonheur, qui vient de mourir, et comme M[me] Dieulafoy le fait encore ! » Saint-Chrysostome n'aurait pas mieux dit, seulement il eût englobé dans l'anathème les culottes des cyclistes.

*
* *

Nous laisserons donc, Mesdames et Messieurs, si vous le voulez bien, ces appréciations trop sévères et trop radicales, pour examiner de quelle façon le sujet proposé aurait pu être traité.

Puisque deux voies étaient offertes à ceux qui se proposaient de répondre, (l'une menant à l'affirmation de l'avantage d'une culture intellectuelle élevée, pour la femme, dans tous les milieux ; l'autre concluant à la négation), dans chacun des deux cas, il fallait discuter, ne négliger aucun argument pour ou contre et enfin donner son idée, une idée originale, personnelle, basée sur la connaissance profonde du cœur humain.

Ce n'est pas commode, je l'avoue. Mais quand on nous cite, comme certains l'ont fait, Salomon, David, Saint-Paul, les culottes de Mmes Rosa Bonheur et Dieulafoy — tout en oubliant celles de Georges Sand — on n'a rien prouvé qui vaille, et surtout, on ne répond pas à la question.

Et d'abord que doit-on entendre par : culture intellectuelle élevée ?

Si nous ne nous trompons, c'est le développement de toutes les facultés de l'intelligence en vue du perfectionnement moral de l'individu, quant à lui et à ses semblables. Dans ces conditions, ceux qui viennent dire : — « Mais laissez donc la femme au foyer, ne bourrez pas son cerveau de choses plus inutiles ou dangereuses les unes que les autres. Quel doit être après tout le rôle de la femme tel que l'a voulu la Nature ? »

Ici l'on peut retourner l'argument contre ceux qui l'émettent.

Si nous n'étions pas aussi éloignés que possible de l'état de nature, il est assez probable que la question de la culture intellectuelle n'eût pas été agitée. Mais quand on examine les conditions de l'existence dans les pays civilisés, lorsque l'on réfléchit un peu à la difficulté de vivre, que l'on voit les mariages diminuer, la femme de plus en plus seule — et plus particulièrement en France — l'état de servage dans lequel la tient la loi, il paraît assez difficile de lui refuser les mêmes moyens octroyés à l'homme, pour l'aider à la lutte.

Une autre objection que l'on fait volontiers, c'est que la culture intellectuelle donne à l'individu un certain orgueil l'éloignant de travaux qu'il considère comme indignes de lui ; par conséquent, la femme d'esprit cultivé aura sûrement horreur des choses du foyer et négligera ses devoirs maternels.

Voilà encore des arguments de peu de valeur. Nous savons que les femmes les plus illustres dans les lettres ou dans les arts furent des mères très dévouées, et il suffit de regarder dans son entourage pour avoir la certitude de l'inanité de ce dire. La dignité de la femme, l'amour maternel sont des choses qui tiennent plus, il est vrai, à l'exemple reçu dans la famille ou aux qualités naturelles qu'à la culture élevée de l'esprit ; mais si la mère est partout la mère, ce serait une contre-vérité de prétendre que la perfection d'un cerveau atrophierait les élans d'un bon cœur.

Chacun sait que, dans la majorité des cas, l'homme cultivé, lorsqu'il ne trouve pas sa voie, fait ce qu'il peut, il apporte dans l'accomplissement d'une besogne qui souvent lui répugne, une honnêteté et une dignité tenant au respect de soi-même, à la connaissance de sa propre valeur et à cette espèce de fierté intime qui constitue l'honneur. Nous ne voyons vraiment pas pourquoi la femme, dans les mêmes conditions, n'agirait pas identiquement.

Quant à la crainte formulée par ceux qui voient dans la femme un redoutable concurrent pour l'homme, elle est nulle et non avenue ; en ce sens qu'il faudrait,

d'abord, que l'homme restituât à la femme la possibilité du travail qu'il lui a enlevée par la force — on trouvera peut-être le mot un peu rude — mais je l'emploie volontiers en ce cas.

Lorsqu'un homme vend du fil, (ce dont je ne le blâme pas) je ne vois aucun inconvénient à ce qu'une femme qui a pu s'élever dans la hiérarchie intellectuelle, enseigne les mathématiques. Puisqu'il y a des couturiers, je ne suis pas autrement choqué de rencontrer des femmes médecins; et franchement, en politique, j'incline à penser que les femmes n'agiraient pas plus mal que nous.

Ceci, encore une fois, est une opinion personnelle. Il est très légitime de penser autrement ; mais, lorsqu'on veut convaincre le public, il ne suffit pas de dire : « Je pense que cela est bon ; que ceci est mauvais. » L'on doit aux autres et à soi-même des explications un peu moins concises.

Et, en se plaçant à certain point de vue, alors même que la culture élevée de l'esprit ne s'imposerait pas pour la femme, en général, on ne peut nier que cette émancipation du cerveau serait nécessaire à ces mères dont les enfants, élevés loin de leur bienfaisante atmosphère et pleins d'orgueil parce qu'ils croient savoir quelque chose, rougissent de l'humilité maternelle. »

Le public écoute avec le plus grand intérêt les spirituelles critiques dont le rapporteur fouette quelques-uns des mémoires envoyés au concours, et applaudit aux

idées larges de M. Champion sur le développement intellectuel de la femme.

Deux autres lauréats des concours de lecture et de déclamation : M. Picard et Mlle Marquis se font entendre dans *Honneur et Patrie* et *Midi*.

Ces deux pièces de vers de Yann Nibor et de Leconte de Lisle sont dites très élégamment et avec un sens artistique assez rare chez des jeunes gens peu habitués à déclamer en public.

Puis la Musique Municipale exécute un morceau pour baryton intitulé *Apollon*, qui permet d'apprécier les brillantes qualités de soliste de M. Vanderrièle.

En l'absence de M. Waeles, M. Davaine veut bien se charger de communiquer le rapport sur les concours de lecture et de déclamation.

Au moment de prendre la parole, M. Davaine exprime ses regrets de ce que M. Waeles n'ait pu lui-même donner lecture de son rapport. Il ajoute qu'il considère la mission qui lui est confiée comme un honneur ; il a eu tant de plaisir à lire lui-même ce travail, qu'il espère pouvoir facilement faire partager ce plaisir à ses auditeurs.

Rapport de M. Waeles

Mesdames et Messieurs,

« La Société m'a conféré l'honneur de vous faire aujourd'hui un rapport sur son dernier concours annuel

de lecture et de déclamation, et c'est une tâche que j'accomplis avec grand plaisir.

Comme nouveau venu, il me siérait peut-être de vous faire un discours très officiel, c'est-à-dire très solennel, très incolore et très flatteur pour tout le monde.

Mais les discours officiels sont parfois un peu ennuyeux. Quant à tresser des couronnes, à faire tomber une pluie de fleurs et d'éloges, ce me serait sans doute œuvre facile au sein de cette assemblée qui poursuit et encourage l'un des plus nobles idéals que l'homme puisse choisir, au sein aussi de cette jeunesse qui témoigne de tant de bonne volonté, de tant de talent naissant.

Cependant la modestie de tous s'y oppose, et dès lors, si vous le voulez bien, j'exposerai simplement quelques-unes des impressions personnelles que j'ai ressenties en assistant comme membre du jury à ce concours.

Vous excuserez, je l'espère, la forme un peu subjective que prendra par suite mon rapport, mais en matière d'art et de littérature, l'on ne peut parler avec certitude que de ce que l'on ressent soi-même. Le proverbe d'ailleurs le dit : « Des goûts et des couleurs on ne discute pas », on ne peut que les exposer, heureux cependant si, dans ses appréciations, on rencontre des pairs ou des amis.

Or l'un des premiers points que je fus amené à considérer fut la question complexe suivante :

Pourquoi ces concours ? Sont-ils un bien pour les

jeunes gens et les jeunes filles en général? Doit-on les désirer pour la jeunesse dunkerquoise en particulier?

J'ai entendu à Dunkerque émettre à ce sujet des incertitudes même par des esprits droits, c'est-à-dire des esprits que ne hante pas une critique née de tendances politiques ou religieuses. A ceux-là et à ceux-là seuls je répondrai : voyez dans la nature toute entière, à côté de l'utile brille et s'épanouit le beau. Les pierres font scintiller leurs cristaux, la fleur s'ouvre et montre ses belles couleurs ; l'oiseau étale son plumage et fait entendre sa chanson ; les animaux féroces eux-mêmes remplissent la forêt et le désert de leurs voix qui ont leur sauvage grandeur !

Et dans ce concert universel du beau l'homme seul resterait muet ? non certes. De tous temps le primitif, le sauvage notre ancêtre, surtout l'habitant des lacs et des cavernes, et tout spécialement dans cette contrée, notre prédécesseur, le Kimri belge, aussitôt que la lutte contre les éléments et contre les bêtes lui eut laissé du répit, cet homme-nature, dis-je, ébaucha sur des fragments d'os et de corne des formes plaisantes à l'œil et de sa voix encore rude, il entonna le récit de ses exploits.

Dès lors la question de principe des concours de lecture et de déclamation était à mes yeux tranchée.

Puisque, me suis-je dit, nous constatons d'une façon aussi positive et aussi constante chez tous les êtres, chez les plus primitifs et par conséquent les moins artificiels cette tendance universelle à se montrer, à se

produire, à étaler au grand soleil la parcelle du beau que chacun d'eux détient, c'est donc là un instinct conforme aux lois générales de la nature et dès lors une disposition bonne, louable, digne d'être éveillée et encouragée. (*Applaudissements*).

L'être qui laisse s'éteindre en lui-même ou ne fait point briller son étincelle d'idéal, est un être injuste et égoïste puisque il ne rend pas à la nature ce qu'elle lui a donné. De plus c'est un être incomplet, puisqu'il laisse s'atrophier et mourir l'une des facultés et l'une des forces dont il dispose. Enfin puisque la voix, la parole, la déclamation en un mot, est l'un des moyens à la fois les plus simples, les plus expressifs, et le plus économique pour dépeindre et révéler à nos semblables la petite flamme intérieure d'idéal que chacun de nous porte en lui-même, je fus tout naturellement amené à conclure : d'abord que nos concours de déclamation correspondent à l'un des besoins primordiaux de l'homme et sont par suite une œuvre d'une haute portée sociale et démocratique.

En second lieu, que ceux qui y prennent part n'obéissent point du tout nécessairement à je ne sais quelle petite vanité puérile, mais font acte de jeunes êtres agissant dans la plénitude de leurs instincts les plus élevés.

Enfin que ceux qui veulent bien encourager ces efforts, tout spécialement par leur présence aujourd'hui, comprennent à merveille qu'on n'a jamais impunément laissé s'éteindre chez un individu ou chez une popu-

lation, l'un quelconque de ses instincts naturels ou l'une de ses constantes préoccupations.

Et pour Dunkerque, pour la jeunesse dunkerquoise surtout, pour nous gens du Nord, combien le culte d'un peu d'idéal ne s'impose-t-il pas davantage. — Plus une terre est septentrionale et peuplée, plus naturellement ses habitants ont à lutter pour la vie ; plus grands en effet sont les besoins, plus âpre est la concurrence. Dans les pays du soleil où rarement l'homme a froid, où il a peu faim, où les fruits naturels de la terre suffisent presque pour le nourrir, tout le monde est poète, artiste, littérateur.

Tandis que chez nous et sous un ciel inclément, le danger de trop se matérialiser est grand. La petite flamme d'idéal ne s'allume point ou bien elle vacille, pâlit et s'éteint faute de soins, faute d'aliments.

Ainsi en fut-il des pauvres sauvages de l'âge de pierre ; ainsi en est-il encore des naturels de la Laponie ; ainsi encore de quelques-uns de nos voisins habitant certaines villes industrielles du Nord, de ceux surtout qu'on appelle les parvenus. Entièrement absorbés par la lutte pour l'existence, ils ont négligé toute leur vie et finalement perdu la faculté d'éprouver n'importe quelle satisfaction artistique ou littéraire. Au milieu de leur luxe acquis ils s'ennuient et ne savent qu'inventer pour se distraire. Livres, théâtres et concerts ne sauraient être pour eux qu'une question de snobisme et de mode ; ils n'y entendent rien, n'y comprennent rien, n'en éprouvent aucune joie ! Et c'est alors qu'on

les voit recourir à je ne sais quel spectacle coûteux, brutal et répugnant, où quelques cabotins espagnols, après avoir fui et détalé cyniquement devant un animal aussi longtemps que celui-ci était capable de se défendre, le tuent enfin d'une façon fanfaronne, théâtrale et lâche, quand la pauvre bête épuisée n'est plus à craindre... J'ai parlé des courses de taureaux. (*Applaudissements*).

Eh bien, vous tous jeunes gens et jeunes filles qui vous exercez à l'art de la lecture et de la déclamation, vous savez qu'il est des jouissances plus saines, plus nobles et plus humaines.

Quelle que puisse être plus tard votre fortune ou votre position, vous savez que jamais l'ennui, conseiller des actes mauvais, ne viendra frapper à votre demeure.

Le soir, sous la lampe familiale, lorsque vous aurez senti vivement et communiqué à d'autres les pensées et les émotions tour à tour fortes ou douces, tristes ou gaies accumulées depuis des siècles dans les livres, lorsque devant vos yeux et devant ceux de vos parents vous aurez fait revivre et agir les héros des grandes épopées historiques et romanesques, vous aurez alors contemplé et donné un véritable spectacle dont nulle souffrance humaine, nulle souffrance des bêtes, ces frères inférieurs de l'homme, n'aura fait les frais ou constitué la lamentable condition.

Et si vous êtes dans une situation aisée, si vous en avez le loisir, vous aimerez à assister, car vous y assisterez avec intelligence et avec émotion, aux concerts et aux représentations théâtrales artistiques

que les municipalités modernes intelligentes encouragent avec tant de raison. Et vous y assisterez, non pas en bons moutons de Panurge inconscients, résignés et au fond très ennuyés, jugeant toutes choses selon des idées, selon une formule convenue. Non, vous les jugerez au contraire avec votre intelligence et avec votre goût personnels à vous, que vous aurez éveillés et développés par la lecture et la déclamation. Et ainsi tout dans le domaine des arts vous deviendra sujet intéressant.

Ah ! Le goût et les idées personnelles, que de fois en ai-je constaté et déploré l'absence dans les salles de théâtre ou de concert. On s'écrie : « Que cela est beau ! » Parce que des gens supposés *selects*, parce que des journaux ont dit que cela le serait ! Quant à vous, vous aurez votre appréciation personnelle, et rappelez-vous qu'elle sera le plus souvent d'autant plus juste qu'elle sera plus éloignée de celle de la foule. Car la foule paresseuse se momifie depuis des siècles dans le culte d'idées et d'appréciations qui s'appliquaient avec justesse aux choses d'autrefois, mais qui ne sont plus justes appliquées aux choses d'aujourd'hui.

Ce goût personnel, Mesdames et Messieurs, j'ai eu le plaisir de le voir poindre plus d'une fois chez les concurrents pendant notre concours, je veux dire dans le choix des morceaux.

Sans doute, j'ai constaté chez les jeunes gens une préférence générale très marquée pour les morceaux guerriers, les récits de batailles. Loin de moi de leur en

faire un reproche s'ils ont obéi dans leur choix à une tendance vraiment individuelle. Ils auront témoigné ainsi que la jeunesse masculine de Dunkerque est une pépinière de jeunes chevaliers sans peur et sans reproche; et cet idéal, malgré tout, n'est pas pour me déplaire.

Mais je serais fort marri si certains avaient agi par calcul ou par entraînement. Il est en effet convenu que le récit d'un grand massacre d'hommes fasse toujours très bonne impression et soit très admiré. Et il est tellement d'usage d'y applaudir, qu'on ne remarque point que celui qui récite est souvent un bon jeune homme très doux, très pacifique, absolument incapable d'éprouver, sans provocation directe, la moindre velléité belliqueuse ou sanguinaire, et que par suite il ne récite pas fort bien.

Il résulte en effet de cette anomalie un danger d'énergie factice dans le débit, d'enflure et de boursouflure.

Chez les jeunes filles, en général, la mode a encore été cette année aux passages tendres et idylliques, et ici je ferai une remarque similaire à la précédente.

Nous savons tous que, d'après une opinion très répandue, une pièce de vers doit faire nécessairement d'autant plus d'impression qu'elle est plus mièvre, plus triste et plus langoureuse. Or, j'ai constaté que les jeunes dunkerquoises sont plutôt gaies et pas sentimentales du tout. Celles tout spécialement que j'ai eu le plaisir d'entendre pendant le concours ne faisaient nullement l'impression de pâles fleurs de myosotis penchées sur leurs tiges.

Dans ces conditions, l'on conçoit qu'il leur soit difficile, sinon impossible, de se mettre dans le rôle du jeune malade qui, à pas lents, parcourait une dernière fois les sentiers du bois jonchés de feuilles mortes.

La déclamation menace dès lors de devenir purement artificielle, de manquer de naturel et par conséquent de valeur et de charme.

Je ne formule ici aucune critique objective : je constate simplement deux aspects généraux du concours qui m'ont personnellement frappé et m'ont paru intéressants à relever.

Aux jeunes gens je voudrais pouvoir dire : Gare à la note ampoulée, à l'exagération, à la boursouffure !

Aux jeunes filles : Méfiez-vous du ton pleurard et de l'intonation larmoyante !

A tous : Choisissez un morceau de votre goût personnel à vous, sans vous inquiéter de ce que peuvent aimer les autres ni de ce qui peut le plus les impressionner, eux... Puis lisez ou déclamez-le comme vous sentez, sans imiter ni copier personne. Alors si vous avez bien compris et bien senti, l'intonation juste vous viendra tout naturellement d'elle-même, faible d'accord, ensuite plus forte et plus colorée. Votre débit sera intéressant et captivant : vous serez charmants, ainsi que vous l'avez été d'ailleurs presque toujours pendant la durée du concours. Deux onces de naturel dans une lecture ou une déclamation valent mille fois tout le poids accumulé des intonations savantes et factices. Combien délicate, intéressante et difficile est la mission des maî-

tres et des institutrices qui s'efforcent de découvrir la véritable nature de l'enfant, l'aident à la connaître lui-même, d'abord, à la développer et à la faire valoir ensuite. Et puisque je parle de ces derniers, je veux dire de Mesdames les institutrices et de MM. les instituteurs, qu'il me soit permis d'exprimer ici ma grande et sincère admiration pour les résultats surprenants auxquels déjà ils sont parvenus et dont le concours a fait la preuve. *(Applaudissements)*.

Nous avons été, en effet, émerveillés par les qualités déployées par leurs élèves, aussi bien dans la prononciation, la diction et la déclamation, nous rappelant que nous sommes en pays flamand où les difficultés à vaincre sont plus grandes. Et il y a eu tout spécialement telle section de jeunes filles toute entière, chez lesquelles le sentiment juste, le débit à la fois gracieux, modeste et expressif faisaient véritablement plaisir à constater et à entendre. L'on sentait bien là l'influence d'une maîtresse sensible, intelligente et dévouée qui, sans avoir rien enlevé au naturel de ses élèves, leur avait enseigné à sentir la beauté et à la rendre. C'était, je crois, la troisième section *(Applaudissements)*.

D'une façon générale d'ailleurs et dans leur ensemble, les jeunes filles ont été incontestablement supérieures aux garçons, celles d'un âge moyen surtout, c'est-à-dire de douze à quinze ans environ. Elles ont témoigné d'un sentiment plus affiné, d'un effort plus consciencieux ; leur diction a été plus souple et plus expressive, chose d'autant plus digne à remarquer que leurs morceaux étaient moins colorés, partant plus difficiles. Prenez

garde, mes jeunes amis du sexe fort ! Vous savez que quand les femmes s'y mettent, elles nous battent sur bien des terrains. Si nous voulons maintenir une supériorité que nous nous sommes assez gratuitement arrogée, il est temps de nous réveiller et de montrer ce dont nous sommes capables.

Quant aux jeunes gens, il y a eu certes parmi eux des sujets tout à fait hors ligne et qui, dans un concours général, eussent remporté sans nul doute les premiers prix.

Parmi ceux qui m'ont laissé un souvenir vivace, je citerai particulièrement M. Théry, qui subordonne véritablement l'art à une nature des plus heureuses et unit le débit juste, pondéré et varié au sentiment délicat des choses, et M. Verbèke, qui m'a fortement impressionné dans sa déclamation du morceau intitulé : *La Conscience. (Applaudissements).*

M. Verbèke a du pathétique, il a de l'instinct, de l'attitude et du geste. Il nous a fait voir réellement cet œil immobile fixant partout et toujours le coupable, et vous l'avouerai-je, cet œil m'a poursuivi jusque dans mes rêves, bien que je croie n'avoir aucun crime capital sur la conscience.

Le geste ! Ah que c'est là chose difficile ! A celui qui se sent incapable ou gauche, on ne peut que conseiller de n'en point faire du tout.

D'autres talents soit vigoureux soit délicats se sont révélés ; mais je ne puis citer tous les noms et le compte-rendu des résultats du concours parlera pour moi. Une

remarque cependant encore c'est que les élèves de l'enseignement primaire et des classes de français se sont tout particulièrement distingués. Comme ancien des classes latines j'en ai été un peu mortifié. Voyez où l'esprit de coterie littéraire va se nicher ! Je sais pourtant que c'est un préjugé fort sot que de croire un seul instant que les études latines doivent produire nécessairement des êtres, des résultats et des élèves supérieurs. N'importe, vous les jeunes, vous les disciples de Ciceron et de Démosthènes j'espère que l'année prochaine vous remporterez la palme à votre tour.

En résumé excellent concours, quand on songe surtout, que bon nombre de lauréats et de lauréates ont remporté presque le maximum des points.

Je cite notamment :

Pour la lecture : M[lles] Marquis et Debaene avec 189 et 177 points respectivement sur 200, M. Duponchel avec 170 sur 200 ; MM. Rouzeré, Lefort et Picard avec 100 points sur 120.

Pour la déclamation : M[lles] Marquis, Donay et Samarcq avec 252 et 251 points sur 280. Le jury a beaucoup hésité dans le classement de ces trois lauréates qui ont obtenu, toutes, ses félicitations. *(Applaudissements).*

M. Théry a obtenu 220 points sur 240 avec félicitations du jury. MM. Grafton et Yzerman 200 points environ sur 240 ; M. Picard, 211 sur 240. Ce candidat a obtenu également les félicitations spéciales du jury. Enfin M. Verbèke qui, en lecture et en déclamation, obtint 206 sur 240. *(Applaudissements).*

Tels ont été quelques-uns des résultats et des aspects généraux du concours de 1899. En terminant, qu'il me soit permis de dire encore que ce que je considère comme une conséquence tout à fait capitale de ces concours, c'est le développement de la personnalité et de l'individualisme.

Bien lire, bien déclamer, d'après un autre, d'après le maître, d'après tel ou tel grand pontife célèbre de l'art, est d'une impossibilité radicale et absolue.

Celui qui s'exerce à cet art s'en rend rapidement compte.

Il sent qu'il doit commencer par penser et par sentir par lui-même.

Et ainsi il apprend à briser de bonne heure le moule lamentablement uniforme dans lequel s'atrophie et se gangrène la mentalité de générations tout entières : Moule trop étroit pour les uns, trop large parfois pour d'autres : tel le sabot étriqué de l'aristocrate chinois ; telle la botte flottante du pauvre chemineau. Mais celui qui a appris à se connaître par la lecture et la déclamation se chausse à son propre pied dans le monde des idées et comprend que les autres fassent de même.

Et dès lors nous faisons un pas de plus vers le grand idéal inscrit sur nos monuments, idéal si peu compris encore, si mal appliqué :

Liberté pour chacun d'être selon sa propre nature sans nuire à celle des autres ;

Egalité pour tous dans l'exercice de ce droit ;

Et *Fraternité* dans les instincts et les aspirations communes à l'espèce, fraternité selon la loi de nature, selon la loi du Christ aussi, qui fut lui le plus admirable et le plus formidable des déclamateurs parce qu'il fut absolument personnel, qu'il ne se laissa pas conduire par les idées reçues et momifiées de son temps, parce qu'il obéit uniquement à sa propre et surhumaine nature. »

Ce rapport très original et très personnel est religieusement écouté ; des murmures d'approbation se font entendre à diverses reprises, et les applaudissements de la salle prouvent que M. Waeles a su frapper juste.

Mlle M.-L. Donay et M. Grafton en récitant *le Voleur de Pain* et *Souvenir de la Nuit du 4*, ont comme tous leurs camarades justifié la décision du jury qui les a récompensés, décision ratifiée d'ailleurs par des applaudissements très mérités.

Mlle Donay a mis dans sa diction une vivacité et un naturel tout à fait charmants ; M. Grafton a fait sonner avec éclat et une émotion contenue les vers de Victor Hugo.

La *Musique Communale* exécute un brillant morceau de Wetge « Gavotte Watteau », pendant que M. Rouzé en l'absence de M. d'Hooghe se dispose à lire le rapport sur le concours de poésie.

Rapport de M. d'Hooghe

Mesdames, Messieurs,

« La *Société Dunkerquoise* organise des concours de poésie tandis qu'elle n'encourage point le roman, la critique littéraire, ni l'art dramatique. C'est que la poésie a besoin d'être développée ; les poètes se font rares. Le temps est passé où les enseignements bardiques se chantaient sur les accords des harpes celtiques et où Pithagore écrivait les « Vers dorés. »

Aujourd'hui, à part les prospectus des dentistes et les réclames pour le Savon du Congo, le peuple ne connaît plus que la prose. Quelques volumes de vers édités chez Lemerre et au Mercure de France, quelques strophes publiées à regret par deux ou trois revues ne sont lus que par un public restreint.

A quoi cela tient-il? Dira-t-on que notre époque bourgeoise et mercantile, scientifique et pratique n'est pas un milieu propice aux rêveries esthétiques, que les poètes y sont sans inspiration et la vie sans beauté, qu'à force de regarder des murs d'usines et des cheminées de filatures, des trottoirs d'asphalte et des tramways électriques, ils ont oublié comment est faite une rose et comment gazouillent les petits ruisseaux, sujets indispensables, comme on sait, à tout lyrisme qui se respecte.

C'est là une opinion assez répandue parmi les gens du monde et que des critiques littéraires ont contribué

à généraliser plus qu'il n'aurait fallu. On a dit qu'Edgar Poë était mort d'étouffement dans le lourd prosaïsme anglo-saxon et que le porc salé avait empêché l'épanouissement de la poésie en Amérique.

Il serait peut être curieux d'analyser l'opinion que se fait le public des conditions de cet épanouissement et du tempérament nécessaire au poète. Car aux yeux de la plupart des hommes, la poésie est une pure question de tempérament. C'est un fruit naturel comme les poires et qui pousse spontanément et mystérieusement, il semble même que nulle œuvre travaillée, combinée, calculée, fabriquée ne puisse éveiller une émotion puissante, être vraiment de l'art.

Et cependant un bijou d'or ciselé n'est pas moins artistique qu'une pinte de lait de vache qui vient spontanément et sans travail. Néanmoins on répète volontiers le fameux

Nascuntur poetæ, fiunt oratores

Et l'on se figure même un type de poète-né aussi distinct.que le criminel-né de Lombroso.

Qu'une famille d'honorables industriels, policés, mondains, cultivés même, reçoive d'une parente, un billet annonçant et recommandant un jeune homme, nouvel arrivé dans leur ville, isolé et désireux de relations, qu'en terminant le portrait de son protégé, la dame ait ajouté qu'il est poète, aussitôt Monsieur, Madame, Mademoiselle et jusqu'au fils de la maison se font par avance un portrait détaillé du nouveau venu.

Mademoiselle le rêve grand, svelte, naturellement

élégant, avec un visage fin, de longs cheveux bruns, des yeux bruns rêveurs, profonds, un peu tristes, mais très doux, faits pour exprimer l'adoration respectueuse et suppliante. Elle le suppose beau diseur, capable de parler longuement d'une voix caressante, un peu basse et troublante.

Il sera mal mis, trop distrait, trop absorbé par ses rêveries pour connaître la coupe à la mode et la nuance de brun rouge ou de gris sale, la plus récemment adoptée par les tailleurs londonniens. Il sera trop pauvre aussi pour rivaliser de chic avec les jeunes financiers qui fréquentent chez elle, car il est sans aucun doute trop fier pour accepter un travail fructueux et servile.

Il doit racheter à peine à force d'esprit et de naturelle distinction son ignorance des usages du monde et sa gaucherie dans les sports. Car, sans aucun doute, ce n'est pas lui qui emportera à l'Hippique les flots de rubans ou qui gagnera la coupe au tennis. Il sera même amusant et cruel de lui tourner la tête avec quelques coquetteries qu'il croira sincères et de le pousser ensuite, les jours d'excursions en vélo ou de chevauchées, aux plus exhilarantes mésaventures.

Car, pense-t-elle, ce sera un amoureux charmant qui flattera la sentimentalité bavarde de ses dix-neuf ans de jeune fille par de longues tirades harmonieuses murmurées à son oreille les soirs de clair de lune, en bateau, sur la rivière, ou les matins de printemps, à la campagne, dans la rosée, quand les amandiers fleuriront. Et ce sera si prestigieux de se parer auprès des petites

amies de ces adorations naïves, crédules, jalouses, mais timides, d'être une muse et d'avoir « son poète ». Elle aura donc « son poète » qui se contentera de peu, d'un sourire, d'un ruban, d'une fleur, qui l'attendra deux heures pour la voir une minute, et n'osera point même remarquer qu'elle est en retard. Car avec Monsieur et Madame elle se fera conduire au théâtre et « son poète » lui commentera la pièce.

Il est vrai que ce n'est point un mari pour elle ; qui songerait à épouser un homme toujours dans la lune et incapable de diriger une fortune et de figurer correctement dans le monde, à côté de sa jeune femme ?

D'ailleurs, pense-t-elle, les poètes ne se marient pas.

Elle ne songe même pas à se demander ce qu'ils deviennent, quand ils sont vieux. Vieillissent-ils seulement ? A part Homère qui a dû naître chauve, aveugle et mendiant, on ne se figure pas un poète à cinquante ans, la barbe grisonnante, en pantoufles, avec des rhumatismes et un catarrhe. Les poètes, ça meurt probablement comme les papillons, quand ils ne peuvent plus voler dans l'azur et butiner les roses. Du moins mademoiselle l'imagine ainsi, sans s'être jamais bien posé la question.

Monsieur a lui aussi son idée. Il voit un garçon gentil, aimable, obligeant, pas pratique, pas sérieux, bon à amuser sa femme et sa fille par les après-midi pluvieux. Ce garçon-là ne doit rien entendre aux sciences, ni au commerce, ni à la politique étrangère, ni aux questions de tarifs si palpitantes pour ceux qui, comme lui, impor-

tent leur matière première et ont beaucoup de clients à l'étranger.

L'héritier de la maison se figure un convive avec qui on ne pourra pas rire, peu débrouillard et qui ne saura jamais s'amuser. Ce poète doit avoir les illusions les plus « tordantes » sur l'amour et la femme et la morale la plus rigoriste. Pas moderne, pas « nouveau jeu », pas « dernier bateau » et il doit regretter le temps pittoresque des châtelaines, des ménestrels et des cours d'amour ; on peut supposer qu'en politique, s'il avait une opinion, il serait réactionnaire, qui sait, peut-être même, légitimiste.

Enfin Madame, prévoyant qu'elle le recevra à dîner, songe à la maladresse probable de ce convive toujours dans les nuages. Elle prendra le service numéro deux pour éviter qu'une distraction du poète ne dépareille le numéro un. Elle fait une liste de plats faciles à manger, pour éviter une bévue risible, et le jour du dîner, sur la petite table, dans le coin de la salle à manger, une serviette pliée est toute prête, pour le cas où il renverserait sur la nappe la saucière ou une carafe de vin.

Cependant le poète apparait ; il est robuste, rougeaud, courtaud, avec une petite barbe blonde clairsemée et de larges épaules, et visiblement a le même tailleur que le prince de Galles.

Dès le début du dîner il se révèle froid, correct, pratique, roublard même.

Et tout de suite il plait à Monsieur par sa compétence en matière économique ; il discourt sur les warrants

agricoles et sur la mobilisation de la propriété foncière. Il raconte à Madame qu'il fait de l'automobile ; il a son « teuf-teuf » qui lui servira beaucoup, ajoute-t-il, pour ses visites aux clients de l'usine, car il vient de s'associer avec un grand fabricant de sucre de l'endroit ; voilà cinq ans qu'il est dans les sucres et cette fabrication l'intéresse beaucoup. Il a pris sa licence ès-sciences physiques pour pouvoir au besoin suppléer un chimiste dans les analyses.

Mademoiselle est un peu interloquée ; son poète ne lui semble ni mélancolique ni facile aux adorations timides ; il est de belle santé, de robuste gaîté et surtout de merveilleux appétit.

S'il est réellement poète, il ne travaille à coup sûr point dans l'élégie. Cependant elle fait un dernier effort pour sauver quelques illusions et elle parle de la campagne environnante.

« Il y a de si jolis étangs tout autour de la ville, tout couverts de nénuphars blancs et de frissonnants roseaux. Par le clair de lune, lorsque l'ombre mystérieuse des grands bois noirs se projette sur l'eau morte, vous verrez quelles impressions poétiques le spectacle de la nature vous donnera.

— Il m'a déjà donné un rhume de cerveau, dit le poète, un de ces étangs stagne précisément au pied de l'usine, je parlais ce matin à mon associé d'un projet de dessèchement et de défrichement. Il vaudrait mieux voir là de la betterave que d'inutiles nénuphars, n'est-ce pas votre avis ?

— Quoi, dit Madame, vous n'êtes pas plus sensible aux beautés poétiques des champs, vous, un poète !

— Madame, je ne suis pas un poète, j'écris quelques vers qui ont eu du succès parce que j'ai de bons amis dans la presse. Mais de mon métier, je suis chimiste dans une sucrerie, comme Coppée est un ex-employé, comme Zola fut un expéditionnaire des bureaux de la ville de Paris, comme Bornier et Leconte de Lisle étaient des bibliothécaires municipaux. Le vers ne se vend plus à notre époque, il n'y a guère de débouchés et la surproduction tue la fabrication comme dans toutes les autres industries. On ne se soutient qu'à condition de faire neuf ; c'est le seul moyen de salut dans les produits de luxe, les tullistes, les ébénistes, les tapissiers vous le diront. Aussi, dans notre partie, évitons-nous à présent les choses trop rabachées, les fleurs mi-closes, les nids de fauvettes pillés par de méchants enfants, les sources limpides qui murmurent au creux des rochers, la rosée matinale perlant sur les fleurs, les jeunes fiancées blondes aux yeux bleus et la chute mélancolique des feuilles d'automne.

La civilisation, le progrès, le machinisme ont aussi leur poésie, car toute poésie est dans l'homme.

L'homme s'est détourné de la nature ou l'a transformée ; dès lors qu'elle n'est plus rien dans sa vie, elle n'est plus rien pour le poète qui chante éternellement la vie humaine.

— Mais, dit Mademoiselle, faire dessécher un étang

qui est beau, pour mettre à sa place de vilaines betteraves, c'est horriblement pratique.

— Eh bien, croyez-vous donc que, pour être poète, il faille de toute nécessité être aussi insoucieux que La Fontaine, aussi gueux que Gringoire et aussi musard que Pierrot, qu'on ne puisse être un écrivain de talent, fut-ce en vers, et néanmoins savoir discerner son intérêt, connaître la vie, n'avoir pas d'illusions sur les hommes, avoir sondé le néant de tous les grands mots dont on use, depuis dix mille ans, pour les mener, et n'être pas « gobeur » pour tout résumer d'un mot.

La poésie n'est pas dans telle ou telle doctrine, dans telle ou telle conception morale ; elle peut les embellir toutes dès qu'elle les exprime ; c'est une étoffe de soie et d'or qui peut draper la salle des bagages d'une gare où s'arrête Monsieur Loubet, comme elle peut serrer les épaules d'une vierge ou se tendre sur la causeuse d'un boudoir coquet.

Baudelaire n'a-t-il pas chanté la charogne ouverte et moisie au bord d'un fossé, et Verhæren les longs murs gris des filatures aux carreaux cassés ? Et les truands de Richepin, les escarpes de Bruant, les rôdeurs de Montmartre de Jehan Rictus ne furent-ils pas de dignes sujets d'un beau lyrisme ? Le mal se chante comme le bien, les blasphèmes de Richepin en sont l'exemple comme d'ailleurs dans le Paradis perdu de Milton, les splendides imprécations de Lucifer.

Voilà ce que prétend le poète moderne ; pour lui l'œuvre à accomplir est toute esthétique et toute intel-

lectuelle. Il proclame ce qu'enseignaient les rhéteurs grecs à propos de l'éloquence. Celui qui doit vibrer, s'enthousiasmer, croire, être dupe de son émotion, ce n'est point l'auteur mais le public. Il faut même que l'auteur reste froid et parfaitement maître de lui pour diriger, renforcer, apaiser, dévier cette émotion.

Il faut pour cela qu'il soit maître de son vers comme un acrobate de cirque de son équilibre, qu'il sache non seulement comment on construit un vers correct, mais par quels artifices de versification et de style on renforce une impression, on oppose deux contraires, on fait revenir sous toutes ses formes une idée directrice un leit-motiv, par quels effets d'harmonie imitative, par quelles constructions de phrase, par quelles syllepses on rend présent et visible un objet matériel.

M. Nevil a manifesté beaucoup de ses qualités, son vers est plein et correct, il le manie avec sûreté, il a le sens du rythme et voit en poète des images colorées, distinctes, harmonieuses et systématiques comme des raisonnements.

La Commission qui n'a pas cru devoir décerner le premier prix a récompensé *La Fille de l'Oukil* en décernant à M. Nevil le deuxième prix (médaille d'argent).

Par retour du Courrier est un sonnet correct et gracieux et l'auteur a, selon son vœu que révélait sa devise, « *peu et bien dit* » : M. Victor Lecouffe obtient une première mention.

Poète lui-même et des plus délicats, M. d'Hooghe est un critique fin et judicieux, usant volontiers, quand l'occasion se présente, d'une légère pointe de malice gauloise.

Des bravos nourris et souvent répétés saluent la péroraison de son discours. Ces bravos semblent résumer, vers cette fin de séance, les félicitations de l'auditoire, les remerciements anonymes de la foule pour les réels efforts accomplis par la *Société Dunkerquoise* pendant ces dernières années.

M. Robert Théry, lauréat en section supérieure du concours de déclamation, hors concours de deuxième section, termine la série des monologues en récitant avec beaucoup de finesse la jolie pièce de Daudet intitulée *Les Vieux*. L'éloge de M. R. Théry n'est plus à faire. Depuis plusieurs années déjà, le public de nos séances solennelles a pu apprécier son talent de fin diseur et sa parole douce et pénétrante. Il sait éviter l'emphase que beaucoup de débutants recherchent et prennent souvent pour de l'inspiration. Par sa diction claire et pure, il traduit à mi-voix les impressions les plus fugitives, qu'il souligne et complète par un geste sobre et naturel.

MM. H. Terquem et A. Jannin procèdent à la lecture du Palmarès et à la distribution des prix.

PALMARÈS

CONCOURS GÉNÉRAL

Poésie

Rappel de 2e Prix, médaille d'argent, M. Ely Nevil, à Laigle (Orne) ;

Mention honorable, M. Victor Lecouffe, à Lillers.

Concours de Lecture expressive

Enseignement secondaire. — Jeunes Gens

1re Section. — 1er Prix, M. Maurice Yzermann ;

2e Prix, M. Charles Valentin.

2e Section. -- 1er Prix, ex-æquo, MM. Arthur Rouzeré ; Emile Lefort ; Marcel Picard ;

2e Prix, ex-æquo, MM. Gustave Bettembos ; Maxime Govaere ;

3e Prix, M. Seronde ;

Mentions honorables, MM. E. Darchez ; Baras ; Albert Piolé ; Dinoir ; Dupont.

Enseignement Primaire. — Jeunes Gens

1re Section. — Prix unique, ex-æquo, MM. Aristide Verbeke ; Auguste Dufour.

Mentions honorables, MM. Louis Brigoo, Georges Moreaux.

2e Section. — 1er Prix, M. Albert Duponchel;

2e Prix, M. Maurice Lechaisne;

3e Prix, M. Paul Corigliano;

4e Prix ex-œquo, MM. Roméo Théret; Sénateur Regnier.

1re Mention, ex-œquo, MM. Alphonse Bouckaert; Gaston Lemouroux; Omer Bollengier;

2e Mention, ex-œquo, MM. Alfred Warin; Edouard Gauvrit;

3e Mention, ex-œquo, MM. Gaston Boulangier; Maurice Rouault; Maurice Girard; Albert Vanbatten; Maurice Coulier.

Jeunes Filles

1re Section. — 1er Prix, Mlle Graziella Marquis;

2e Prix, ex-œquo, Mlles Louise Laqueux; Jeanne Caroulle; Marguerite Delille (rappel);

Mention honorable, Mlle Jeanne Decheyer.

2e Section. — 1er Prix, Mlle Germaine Debaene;

2e Prix, ex-œquo, Mlles Maria Garnier; Jenny Salomez; Marie Jardot;

3e Prix, Mlle Hélène Broquart;

1re Mention, ex-œquo, Mlles Marie Laflûte; Irma Henderickxsen; Pauline Barends;

2e Mention, ex-œquo, Mlles Magdeleine Bonnaire ; Berthe Samarcq ; Marie Nassez.

Concours de Déclamation

Jeunes Gens

Enseignement Secondaire et Primaire

1re Section. — 1er prix avec félicitations du Jury, M. Robert Théry, hors concours de la 2e Section.

2e Prix, M. Léon Brémond, hors concours de la 2e Section.

Enseignement Secondaire

2e Section. — 1er Prix ex-œquo, MM. Ernest Grafton (rappel de 1er Prix) ; Maurice Yzermann.

2e Prix, M. Charles Valentin.

3e Section. — 1er Prix avec félicitations du Jury, M. Marcel Picard (rappel).

2e Prix ex-œquo, MM. Henri Decleer ; A. Boone ; E. Lefort.

3e Prix ex-œquo, MM. Arthur Rouzeré ; Baras.

1re Mention ex-œquo, MM. Dumez ; Raymond Bettembos.

2e Mention, M. Darchez.

Enseignement Primaire

2e Section. — Prix unique, M. Boussemaer.

3e Section. — 1er Prix, M. Aristide Verbeke.

2e Prix, M. Louis Brigoo.

3e Prix, M. Gaston Lemouroux.

1re Mention, M. Albert Duponchel.

2e Mention ex-œquo, MM. Georges Moreaux ; Alphonse Bouckaert ; Roméo Théret.

Jeunes Filles

2e Section. — Pas de 1er Prix.

2e Prix ex-œquo. — Mlles Marie Lecoester ; Elise Marescaux.

3e Section. — 1er Prix ex-œquo, avec félicitations du Jury, Mlles Graziella Marquis ; Marie-Louise Donay, (rappel de 1er prix).

2e Prix, Mlle Berthe Samarcq.

3e Prix, Mlle Jeanne Caroulle.

1re Mention, Mlle Louise Laqueux.

2e Mention ex-œquo, Mlles Hélène Broquart ; Gabrielle Debéthune ; Marguerite Delille.

La *Musique Communale*, que M. Davaine avait été remercier de son gracieux concours, exécute brillamment l'allegro de Signard « Infanterie » pendant que la foule se retire emportant le meilleur souvenir de cette solennité artistique et littéraire. Cette dernière séance peut être considérée comme un véritable succès pour la *Société Dunkerquoise* qui, depuis près d'un demi-siècle

d'existence n'a jamais failli à la tâche qui lui incombait et, malgré les épreuves par lesquelles elle a dû passer, a toujours su encourager les sciences, les lettres et les arts.

POÈMES D'ORIENT

LA FILLE DE L'OUKIL

PAR M. ELY NEVIL

(2e Prix, Médaille d'Argent)

> N'étais-tu pas orpheline et ne t'a-t-il pas accueillie ?
> Il t'a trouvée égarée et il t'a guidée.
> Il t'a trouvée pauvre et il t'a enrichie.
> KORAN Ch. XCIII, V. 6, 7, 8.

I

Quand, des soleils couchants, s'éteint la gloire altière
Et que l'ombre envahit l'immense cimetière
Les passants attardés désertant ses abords,
Et les Croyants cessant de prier sur les tombes
— Où viennent s'abreuver quelques vols de palombes —
Le vieil Oukil (1) est seul au milieu de ses morts.

Un soir qu'il achevait sa ronde solitaire
Quelque chose de blanc qui gisait sur la terre
Fit entendre un appel... comme un gémissement.
En se penchant il vit une petite fille
Que recouvrait à peine une maigre guenille
Et dont les grands yeux noirs disaient l'effarement.

(1) Gardien d'un cimetière, d'une mosquée.

Il l'emporta chez lui. L'enfant abandonnée
Ne sut pas bégayer qui l'avait amenée
En ce lugubre endroit. Il l'adopta. Dès lors
Ses mains qui jusqu'ici, calleuses et rigides,
N'avaient guère étendu que des membres algides
Durent emmailloter ce frêle petit corps.

Quand la lune argentait le clos des blanches stèles
Où dorment des Mouslims (1) les dépouilles mortelles
Au pied de la Mosquée on entendait la voix
Du vieil Oukil chantant de vagues mélopées
Qu'il rythmait par le bruit de ses paumes frappées
Pour endormir l'enfant dans son berceau de bois.

Dès qu'au printemps les nids prirent leurs envolées,
Par les mille détours des étroites allées
Avec des soins de mère il dirigea ses pas ;
Ravi lorsqu'elle allait, se cramponnant aux marbres,
Seule, le retrouver à l'ombre des grands arbres
Où, de loin, à genoux, il lui tendait les bras.

On lui donna bientôt le nom de Fleur des Tombes (2).
Elle avait pour jouer trois couples de palombes
Nichant dans les cyprès ; le doux agneau captif
Au couscous destiné ; deux rossignols en cages,
Et les fleurs qui neigeaient des amandiers sauvages,
Et même le Koran de son père adoptif.

Elle grandit. Sitôt qu'on la jugea nubile
On lui mit un haïk (3) que, d'une main habile,

(1) Musulmans.
(2) Nonara lel kebour, et par abréviation : Nonara, fleur.
(3) Long voile blanc dont les femmes s'enveloppent de la tête aux pieds.

Elle drapait, en plis légers, autour du corps.
Le visage voilé, d'un pas de jeune reine,
Elle errait jusqu'au soir dans son calme domaine :
L'Oukil n'était plus seul au milieu de ses morts !

II

Du Marabout c'est la fête.
Les Hadjis (1), musique en tête,
Accourent de toutes parts.
Il en vient du fond des plaines
Et des montagnes lointaines
Portant haut leurs étendards
Qu'un croissant d'argent domine.
Sur le flanc de la colline
Ils laissent chevaux et chars.

Leur innombrable cohorte
A l'ouest envahit la porte
Qui fait face à la Keblah (2)
Dévalant comme une houle
Sur les tombes qu'elle foule
Elle approche.... la voilà
Qui clame suivant le rite,
Et de plus vite en plus vite :
La ilah ! illa Allah ! (3)

Sur les murs, les toits, les dômes
Les mauresques, blancs fantômes,

(1) Pélerins.

(2) Direction vers laquelle on doit se tourner en priant.

(3) Dieu seul est Dieu.

Sont assises ; tout à coup,
Par mille bouches voilées,
Ces clameurs sont modulées :
« You ! you ! you ! you ! you ! you ! you ! » (1)
Tandis que, chargés de bagues,
Leurs doigts serrent les plis vagues
Du haïk sur leur genou.

On distingue au milieu d'elles
Nonara. De ses prunelles
Jaillissent d'ardents éclairs.
De ses cils noirs, sur sa joue,
— Comme un papillon qui joue
Sur des lis blancs, entr'ouverts —
Palpitent les longues franges,
Et, de paillettes étranges,
Ses grands sourcils sont couverts (2).

Dans la cour rectangulaire
Qu'un jour aveuglant éclaire
Les Hadjis sont entassés.
De sa voix grave, assourdie,
Le Marabout psalmodie
Du saint Koran les versets ;
Tandis que, par avalanches,
Les gros sous, les pièces blanches
Sur son mouchoir sont lancées

Aux bassins clairs des fontaines
Les Hadjis vont par centaines

(1) Cri que poussent les femmes arabes dans toutes les fêtes.

(2) Dans les jours de fête certaines femmes couvrent leurs sourcils de paillettes d'or ou d'argent.

Faire leurs ablutions.
Lorsque toutes leurs sandales
S'amoncèlent sur les dalles,
En longues processions
Ils pénètrent dans l'enceinte
Et, devant la Keblah sainte,
Font leurs prosternations.

Puis, quand finit la prière,
Ils vont dans le cimetière,
A l'ombre d'un vieux yucca,
Ouïr les joueurs de flûte ;
Car avec les roseaux lutte
La sonore derbonka (1).
En un coin qu'il accapare
Le Kaouadji (2) prépare
Son délicieux moka.

Dans une pièce isolée,
Pour la foule rassemblée,
On partage le couscous.
Aussitôt que la nuit tombe
Tout Hadji, près d'une tombe,
S'enroule dans son burnous.
Il est minuit.... tout sommeille.
Seul un des pélerins veille,
Le joueur de flûte : Arous.

Soudain, pieds nus, il s'élance
A travers le grand silence.

(1) Instrument de musique.

(2) Cafetier maure.

— LXXVI —

Pour ne pas heurter les corps
Des vivants, jonchant la terre,
Son pas souple de panthère
Foule la couche des morts
Près d'une muraille blanche
Il s'arrête.... un figuier penche
Ses longs rameaux en dehors.

Il saisit l'appui fragile,
Grimpe sur le mur d'argile,
D'un bond saute dans la cour.
Un parfum de rose et d'ambre
Trahit la paisible chambre
De Nonara... frais séjour.
Et sous l'étroite fenêtre
Où l'églantier s'enchevêtre
Il chante ce chant d'amour :

« Es-tu là ma tourterelle ?
Sous ton voile de dentelle
Tes guirlandes de jasmin,
De narcisses émaillées,
Se sont-elles effeuillées
Sur ta gorge de satin
Qu'ainsi ton parfum m'enivre ?
Viens, sans toi je ne puis vivre.
Viens. .. n'attendons pas demain. »

« Dans une langueur mortelle
Tes grands yeux noirs de gazelle
M'ont plongé plus d'une fois
Où veux tu que je m'en aille ?
Tu sais bien que je défaille

Aux seuls accents de ta voix.
Ta colère, tes rudesses
Me sont douces.... Tes caresses
Me feraient mourir je crois. »

« Fleur des Tombes, pâle rose,
Au seuil de ta porte close
S'agenouille mon amour.
Hélas ! le temps fuit sans cesse,
Emportant notre jeunesse
Et l'emportant sans retour....
Viens, entre mes bras pressée
Tu t'endormiras bercée.
Viens..... fuyons avant le jour. »

III

Sitôt que, du matin la naissante lumière
Eût pali l'horizon, toute la troupe entière
Des pélerins surgit du sol encor obscur ;
Elle gagna sans bruit les arcades prochaines
Où susurrait déjà le chant clair des fontaines
Et quand, sur les Hadjis, rien ne resta d'impur,
Ils heurtèrent leurs fronts sur la terre sonore ...
Tandis qu'à l'Orient l'éblouissante aurore
Découpait dans l'Atlas des blocs d'or et d'azur.

Par le chemin poudreux bordé de verts platanes
Disparurent bientôt les blanches caravanes.
« Avant que le soleil n'ait envahi les cieux,
» Délaisses, Nonara, ta couche virginale,
» Viens, nous ferons tous deux la ronde matinale,

» O fleur de ma vieillesse ! O fraîcheur de mes yeux ! »
Ainsi parlait l'Oukil. Quand il ouvrit la chambre
Elle était vide.... à terre un souple collier d'ambre
Eparpillait ses grains sur un haïk soyeux

Et le vieillard maudit l'enfant. .. Puis, sur les dalles,
Qu'hier encor foulaient ses petites sandales,
Il appuya sa bouche en pleurant . . Depuis lors,
Quand, du soleil couchant, s'éteint la gloire altière
Et que l'ombre envahit l'immense cimetière,
Les passants attardés redoutant ses abords
Et les Croyants cessant de prier sur les tombes
Où viennent s'abreuver quelques vols de palombes —
Le vieil Oukil est seul au milieu de ses morts !

PAR RETOUR DU COURRIER

Par M. Victor LECOUFFE

(Première Mention)

Corte (Corse)
A ma Femme.

Etendu mollement au-dessus des abimes
Où roule avec fracas l'impétueux torrent,
Et le regard perdu vers les plus hautes cimes,
Je laisse aller mon rêve où s'envole le vent !

Mignonne, c'est vers toi que l'Aquilon l'emporte,
Sur son aile légère il a pris mon baiser ;
Le voilà qui déjà vient frapper à ta porte
Et ta lèvre reçoit le brûlant messager.

J'entends que tu lui dis mille petites choses :
« M'adore-t il toujours ? Dans ce pays de roses,
» Vraiment, n'a t-il pu m'oublier ? »

Puis, je sens un frisson monter dans le feuillage
Et ma lèvre a frémi de suite à son passage :
C'est le retour de mon courrier !

ŒUVRES & MÉMOIRES

des

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

CLAUDE LE BLANC

Intendant d'Auvergne, Intendant de la Flandre Maritime,
Secrétaire d'Etat au Département de le Guerre
(1669-1728)

SA VIE. — SA CORRESPONDANCE —
PARTICULARITÉS ADMINISTRATIVES


CLAUDE LE BLANC, MINISTRE ET SECRETAIRE D'ETAT DE LA GUERRE.
Adversis rerum immersabilis undis.

CLAUDE LE BLANC

Intendant d'Auvergne, Intendant de la Flandre Maritime,
Secrétaire d'Etat au Département de la Guerre
(1669-1728)

SA VIE. — SA CORRESPONDANCE. — PARTICULARITÉS ADMINISTRATIVES

Par M. Victor de SWARTE
Membre titulaire non résidant

AVANT-PROPOS

Bien qu'il soit malaisé de définir toutes les attributions des intendants des provinces sous l'ancien régime, nous nous proposons de rechercher, au début de cette étude, quel était l'ensemble et le caractère de leurs fonctions. Les faits qui nous sont révélés par les correspondances de Claude Le Blanc, intendant de la Flandre maritime (Flandre du côté de la mer, comme on disait alors), préciseront certains actes qui ne paraissent pas, au premier abord, ressortir à leur juridiction. Les recherches que nous faisons aujourd'hui arriveront à dégager, de plus en plus, l'étendue de leurs attributions qui « sont presque du domaine de la légende » comme le dit si

justement notre savant maître, M. de Boislisle, en son avant-propos de la *Correspondance des Intendants de province avec les Contrôleurs-Généraux des Finances* (1). Il nous fait toucher du doigt les motifs de conflit qui devaient résulter du partage des affaires entre un surintendant, des contrôleurs-généraux, des directeurs, des intendants, presque indépendants les uns des autres (2). Une appréciation qui a aussi sa haute valeur nous montre l'importance considérable qui s'attachait à l'administration des intendants. Le marquis d'Argenson raconte, en effet, dans ses mémoires, que Law lui dit un jour :

« Jamais je n'aurais cru ce que j'ai vu quand j'étais contrôleur des finances. Sachez que ce royaume de France est gouverné par 30 intendants. Vous n'avez ni parlements, ni états, ni gouverneurs : ce sont 30 maîtres des requêtes commis aux provinces de qui dépendent le malheur ou le bonheur de ces provinces, leur abondance ou leur stérilité. »

Nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici un extrait de notre savant et très honoré compatriote M. Louis Legrand sur l'intendance du Hainaut (3), qui énonce d'après l'intendant Senac de Meilhan, les attributions des intendants : « La distribution des impôts leur était confiée, ainsi que le pouvoir d'en assurer la

(1) Imp. nat. 3 vol grand in-4°, de 1683 à 1715, tome I, avant-propos XLI.

(2) De Boislille. Ibid. p. V.

(3) Louis Legrand-Senac de Meilhan et l'Intendance du Hainaut et du Cambrésis, sous Louis XVI. — Paris, Thorin, 1868.

perception et le jugement de la plupart des différends qui en résultaient. Ils étaient chargés de la confection des chemins et de plusieurs parties importantes de la police qui exigeaient de la célérité dans l'exécution. Ils surveillaient l'administration des villes, l'emploi de leurs deniers et tous les détails économiques du service militaire. Le paiement et le logement des troupes étaient encore confiés à leurs soins. Le gouvernement, par le moyen de ces magistrats, avait la plus exacte connaissance de tout ce qui se passait dans les provinces. Leur autorité était un frein opposé aux entreprises du pouvoir judiciaire et aux abus du pouvoir militaire confié aux commandants des troupes. » C'est-à-dire, que les intendants, bien plus puissants que nos préfets, centralisaient entre leurs mains presque toutes les branches du service public ; ils étaient les bras à l'aide desquels le Conseil d'Etat administrait, ses agents d'exécution et ses rapporteurs délégués.

Ces attributions exorbitantes ne leur appartenaient, avec toute leur étendue que dans les *pays d'élection*, qui composaient la meilleure partie du royaume. Dans les quelques pays, qui, sous le nom de *pays d'Etats* étaient parvenus à consacrer une part plus ou moins forte de leur indépendance provinciale, c'étaient des assemblées périodiques du clergé, de la noblesse et du tiers-état, qui distribuaient et recouvraient les impôts et étaient chargées des travaux publics. Du reste là comme ailleurs il y avait des intendants. Plusieurs pays, sous le nom de *pays abonnés*, jouissaient de certaines immunités en matières d'impôts.

De plus, nous lisons dans un ouvrage récent (1) quelques considérations qui nous paraissent rendre compte des pouvoirs étendus de ces grands administrateurs et nous sommes heureux de les reproduire avant d'entrer dans le détail de notre étude :

« Un des caractères de l'ancien régime était de ne pas chercher à définir rigoureusement les attributions des pouvoirs administratifs. La certitude de l'obéissance peut seule permettre à un gouvernement d'assigner à chacun de ses agents sa tâche distincte, à chacune des institutions qu'il comporte ses limites exactes en deçà et au delà desquelles elles restent au-dessous de leur objet, ou bien outrepassent leur fonction. Mais, de même que sur un champ de bataille un général prudent n'ira pas confier à une seule estafette le soin de porter une dépêche importante, de même les rois de France ont dû souvent confier à plusieurs corps, en même temps, le soin des mêmes intérêts, à des officiers de divers genres l'exécution des mêmes ordres. Seulement il arriva que ce qui n'était au début que double précaution devint à la longue double emploi. De là ces perpétuelles interventions du Conseil, obligé de déterminer, après coup, ce que la tradition confondait, et de détruire par des arrêts multipliés l'obstacle lentement accumulé des précédents contradictoires. De là aussi, la nécessité impérieuse, pour l'expédition des affaires, d'augmenter de plus en plus le pouvoir des intendants, non par des ordonnances géné-

(1) MONIN. Essai sur l'Histoire administrative du Languedoc pendant l'administration de Basville (1685-1719) Hachette 1884, p. 54.

rales, mais plutôt par une foule d'arrêts d'attribution et de commissions extraordinaires. »

D'autre part un ouvrage plus récent encore (1) définit en de très bons termes le rôle des intendants en matière d'impôts :

« Si toutes les classes de la nation avaient également contribué aux charges de l'Etat, il eut été facile de subvenir à tous les besoins du Royaume et même à toutes les fantaisies de la Cour, mais la plupart des impôts n'étaient payés que par une seule classe, la plus pauvre du Royaume. Il était donc indispensable d'exiger la rentrée intégrale des impôts avec d'autant plus de rigueur que les besoins de l'Etat étaient plus grands, aussi la partie financière fut elle toujours considérée comme le principal objet de l'administration des intendants.

Les abus qui existaient dans la répartition des impôts étaient souvent plus à charge aux contribuables que l'imposition elle-même. Le premier devoir d'un intendant éclairé, ami du bien public, était donc de travailler à corriger les abus, et de surveiller avec soin les agents à qui était confiée cette délicate mission ; il pouvait ainsi, en vertu même de son pouvoir absolu, procurer aux contribuables un véritable soulagement. »

*
* *

Il existait en chacune des généralités un intendant

(1) E. DUMAS. La généralité de Tours au XVIII[e] siècle. L'administration de l'Intendant du Cluzel (1766-783) 1894, in-8°, p. 22.

qui prenait le titre de *Commissaire du roi et Intendant de Justice, Police et Finances*. Ce haut fonctionnaire résidait le plus souvent au chef-lieu de son département et effectuait, chaque année, une tournée dans les villes et bourgs. Si les prescriptions de Colbert avaient été suivies bien exactement, nous serions mieux instruits aujourd'hui de ce qui se passait alors dans chaque généralité. Il avait, en effet, prescrit aux intendants de faire chaque année, indépendamment de la tournée, une chevauchée dans une des élections ; le contrôleur général aurait possédé ainsi, en quelques années, un tableau exact des villes, villages et lieux composant chaque généralité (1). Les intendants étaient toujours (2) choisis parmi les maîtres des requêtes, lesquels, dès l'an 1553, étaient chargés d'effectuer des tournées d'inspection et de faire ensuite des rapports au Roi et au Conseil d'Etat.

Comme il advient aujourd'hui pour les Inspecteurs des Finances, ils étaient répartis, suivant un ordre de roulement, dans les diverses généralités (arrêté du Conseil du 23 Mai 1551). En 1626, on leur donna le nom d'*Intendants de Justice*. C'est en eux évidemment qu'il faut rechercher l'origine des intendants de justice, police et finances, créés par Richelieu en 1635 (3).

(1) DIDEROT et D'ALEMBERT. Encyclopédie méthodique, tome II, p. 621.

(2) MATHIEU MARAIS. t. II, p. 472, relève une exception : « On a ôté, dit-il, l'intendance de Bordeaux au président Boucher de la Cour des Aides, beau-frère de M. Le Blanc, qui l'avait eue, *contre les règles de n'en donner qu'aux maitres des requêtes.* »

(3) Richelieu nous fait connaitre (Testament politique 1re partie, chap. IV, sect. II) dans quel but les intendants furent établis : « Je crois qu'il

Les intendants veillaient à la répartition des impôts, à la culture des terres, au développement du commerce, à la navigation, à l'entretien des chemins, des ponts, des édifices publics, à l'emploi des revenus patrimoniaux des villes et des communautés. Ils donnaient des ordres aux maires, consuls, échevins ou jurats et entraient aux assemblées des corps et maisons de ville où ils prenaient la présidence et ordonnaient ce qui « était à propos pour le repos d'icelles ensemble les procès mus et à mouvoir pour raison des dettes et de leurs cautions et obligés dont elles sont garantes (1) ». Ils tenaient le contrôleur général au courant des améliorations désirables et lui fournissaient des renseignements confidentiels sur le personnel judiciaire. Le contrôleur demandait d'eux des éclaircissements sur toutes les affaires qui surgissaient, en leurs provinces. Ils étaient chargés parfois, par commission du Conseil, d'instruire ces affaires ; dans certaines circonstances aussi, ils étaient appelés à les juger tant au civil qu'au criminel,

serait très utile d'envoyer souvent dans les provinces des conseillers d'Etat ou des maîtres des requêtes, bien choisis, non seulement pour faire la fonction d'intendant de justice dans les villes capitales, ce qui peut plus servir à leur vanité qu'à l'utilité du public, mais pour aller, en tous les lieux des provinces, s'enquérir des mœurs des officiers de justice et des finances ; voir si les impositions se lèvent conformément aux ordonnances, si les receveurs n'y commettent pas d'injustice en vexant les peuples ; découvrir la façon avec laquelle ils exercent leurs charges ; apprendre comme se gouverne la noblesse et arrêter le cours de toute sorte de désordres, et spécialement les violences de ceux qui, étant puissants et riches oppriment les faibles et les pauvres sujets du roi » Voir à ce sujet : Inventaire des Archives des Basses-Pyrénées, t. III, p. 7, 185[illegible], in-4°, Notice sur l'Intendance du Béarn, par P. Raymond.

(1) Commission du roi à l'intendant Basville (Monin, op. cit. p. 55).

comme il en arrivait, par exemple, pour les pays de Flandre, d'Artois et du Hainaut qui n'étaient pas compris dans le ressort des commissions du Conseil (arrêts du Conseil des 17 Septembre et 19 Novembre 1709 ; 21 Janvier, 8 Février, 8 Juin 1710) (1).

Ils répartissaient les tailles (comme font aujourd'hui les conseils généraux, pour les contributions directes qui ont remplacé les tailles, les vingtièmes et la capitation), et pouvaient nommer des commissaires pour l'assiette des tailles (2) ; ces Commissaires sont les ancêtres de nos répartiteurs d'aujourd'hui et des contrôleurs des con-

(1) Le traitement payé par le Roi aux intendants varia fréquemment. Dans les remontrances des états de Bearn à Louis XIII, nous voyons qu'en 1640, ce traitement était de 8000 livres. Dans le journal d'Olivier d'Ormesson (publié par M. Cheruel p. 37 et 31) il est estimé à 1000 livres par mois. Dans les mémoires de Foucault, intendant de Montauban en 1674, nous voyons le traitement s'élever à 18 00 livres y compris les frais de bureaux ce qui faisait un net de 15000 livres.

(2) Dans une ordonnance du 25 septembre 1762, que nous citons comme type, nous voyons notifiée aux habitants la nomination du commissaire des tailles et l'énumération de leurs obligations envers cet agent :

« Nous ordonnons aux syndics, collecteurs et habitants des communautés de Monts, Magnicourt, Précy-Notre-Dame et Précy Saint-Martin, de donner à la première réquisition au sieur de la Huproie, que nous avons commis pour la répartition de la taille desdites communautés pour l'année prochaine 1763, les instructions et enseignements dont il aura besoin pour procéder à la confection des rôles et de lui représenter les originaux ou des expéditions des baux et rôles détaillés, pièce par pièce, des biens qu'ils donnent ou tiennent à ferme, et de justifier, par pièces en bonne forme, de leurs rentes actives et passives ; le tout à peine contre les refusants d'être contraints au paiement du double de leurs cotes, lequel doublement ne pourra néanmoins être exécuté par provision, que jusqu'à concurrence de la somme de 20 livres.

Fait à Paris le 25 Septembre 1762.

Signé : De Barberie. Par Monseigneur, Signé : Fradet. »

tributions directes. Ils étaient, comme nous l'avons vu plus haut, ainsi que de nos jours les Préfets, tuteurs des communautés, lesquelles ne pouvaient intenter une action sans leur autorisation (1).

Ils accordaient des délais et surséances pour le paiement de l'impôt et se faisaient présenter les comptes.

Nous avons vu dans les archives d'Hondschoote, sous les dates des 22 Juin 1711, 16 Juin 1712, 16 Mai 1714, les lettres par lesquelles l'intendant Claude Le Blanc donnait l'ordre aux magistrats de « remettre au receveur toutes les pièces qu'il a besoin » et de lui mander quand ses comptes seront prêts « parce que je les ferai examiner aussitôt pour renouveler ensuite les magistrats. » (9 Mai 1712).

Leurs décisions, en matière de police, étaient le plus souvent exécutoires par provision et nonobstant appel, à moins que le conseil n'en ait, pour tel fait déterminé, décidé autrement.

Ils nommaient, dans les différentes élections de leurs généralités, des subdélégués chargés (2) d'instruire les

(1) Les intendants soutinrent, en certaines généralités, de grandes luttes, par exemple, dans la généralité de Champagne, (voir Arbois de Jubainville, l'Administration des Intendants d'après les Archives de l'Aube, 1880, in-8°, page 125) pour arracher à l'autorité judiciaire la tutelle des communautés. Cette lutte commencée sous Louis XIV, par l'arrêt du Conseil de Février 1665, ne se termina que sous le règne de Louis XVI (Arrêt du Conseil du 31 Juillet 1776).

(2) Les subdélégués n'étaient pas à proprement parler, au début, des fonctionnaires, leur nombre était variable ; c'était le plus souvent des hommes connus et considérés dans le pays, magistrats, hommes d'épée et même hommes d'église. Nous voyons dans *Un Intendant sous*

affaires; les ordonnances rendues par l'intendant sur les procès-verbaux de ces subdélégués étaient susceptibles d'appel; seules celles qui étaient rendues par le subdélégué général avaient une commission du grand sceau et allaient directement en appel au conseil, parce que le subdélégué général était commis aux propres fonctions des intendants empêchés par des motifs divers, l'état de guerre, par exemple, pendant lequel ils suivaient l'armée, etc.

Indépendamment des décisions relatives à la répartition des tailles, à la quantité et au moment des corvées, à l'administration des fermes du domaine (à part le recouvrement qui incombait aux fermiers généraux) et aussi aux droits de petit scel (1), l'intendant procédait à la création des nouveaux établissements de commerce et

Louis XIV par J. Marchand (Hachette 1884) que Lebret, intendant de Provence (1687 à 1704), écrivait au Contrôleur Général le 22 Mars 168[illegible] : « Depuis que j'ai l'honneur de servir dans les provinces, je n'ai point eu de subdélégué général et trés peu de particuliers auxquels je n'ai jamais donné le pouvoir de décider ou de se faire payer (bib. nat. manuscrit 8952) et à l'heure qu'il est je n'en ai aucun dans mon département que le sieur de la Garde, lieutenant particulier au siège de Marseille dont la subdélégation consiste à répondre, en mon nom, à quelques requêtes de peu de conséquence et en petite quantité qui lui sont adressées. » Les subdélégués étaient commissionnés par les intendants et révocables par eux, sauf pendant la période de 1705 à 1715 où ils furent propriétaires de leurs charges.

(1) Arrêt du Conseil du 2 Avril 1697. De plus, un édit de Février 1704 avait accordé aux Trésoriers de France avec la connaissance de tout ce qui concernait la ferme du contrôle des actes, celles du droit de petit scel et des insinuations laïques ; une déclaration du Roi du 14 Septembre 1706, rendit cette attribution aux intendants. Cette disposition fut confirmée par une nouvelle déclaration du Roi du 15 Juillet 1710 et un arrêt du Conseil du 10 Juin 1760.

à la distribution des troupes dans les différents endroits de la province. C'est lui qui fixait le prix des fourrages et les faisait distribuer aux gens de guerre, il achetait aussi toutes les denrées nécessaires à l'armée et levait les milices. En matière de culture et de commerce, il informait le Contrôleur général de l'état de la province, de la production, des débouchés, des charges, des pertes, des ressources en général.

N'oublions pas de mentionner que l'intendant avait aussi dans ses attributions les droits d'amortissement (arrêt du 4 mai 1710) et les droits d'aides sur les boissons chez les provisionnaires ainsi que les droits de douanes ou de traites.

Au point de vue de la police, dans la définition la plus étroite de ce terme, nous voyons que les intendants avaient des attributions ecclésiastiques (1) et des fonc-

(1) Ces attributions de police en les choses ecclésiastiques pouvaient entraîner loin un paisible intendant et le transformer en chef de guerre par exemple, comme il advint à Nicolas Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, au temps des dragonnades. Nous le voyons, en effet, en son ardeur de plaire à Madame de Maintenon, à Louvois et au père La Chaise, traquer partout *manu militari* les huguenots des Cevennes, et organiser contre eux de véritables sièges après une campagne signalée par de nombreuses abjurations qu'il avait reçues, de concert avec Charles de Pradel, évêque de Montpellier. Le piquant de l'histoire est que pour cette bataille toute religieuse, comme du reste pour tous les autres actes de son administration, il était en lutte personnelle avec le président des Etats qui n'était autre que le cardinal Bonzi, descendant de patriciens de Florence, amenés en France par Catherine de Médicis, comme les Strozzi et les Gondi. L'évêché de Béziers était, en quelque sorte, le fief des Bonzi, le cardinal y succédait à cinq de ses oncles. Basville le prit par son faible et adressa à la Cour maints rapports sur les tendresses qu'il témoignait à Madame de Ganges dont il était éperdument amoureux, au grand scandale de tout le Lan-

tions relatives à l'instruction publique, à la presse, à la santé publique, au commerce des denrées alimentaires, aux précautions à prendre contre les incendies, aux postes et messageries, aux lettres de cachet, aux demandes de renseignements faites par l'autorité supérieure, à la répression des crimes, délits et contraventions.

La publication magistrale de M. de Boislisle fournit « au public travailleur » une diversité infinie de faits dont l'analyse rend compte des nombreuses attributions des intendants (1) Il nous a semblé utile, en prenant

guedoc. Bonzi qui espérait tout de sa présence, se rendit à Versailles ; il y fut trompé : il trouva le Roi bien instruit, qui lui parla fort franchement et qui par son expérience ne se paya pas de l'aveuglement volontaire du mari. Rappelé à Montpellier par les Etats, Bonzi ne put se contenir. Il avait découvert que le coup était porté par Basville. Il le trouva plus hardi et plus ferme dans le cours des affaires qu'il n'avait encore osé se montrer... Madame de Ganges fut accusée de s'enrichir grâce à Bonzi qui disposait de beaucoup de choses pécuniaires et de bien des emplois de toutes les sortes (Saint-Simon).— Dans une lettre à Pontchartrain, Basville l'avait accusée d'avoir affermé la boucherie, d'en tirer 20.000 écus en pure perte pour le Roi, 10.000 livres pour la ville et 2ᵈ de meilleur marché par livre pour le peuple... Une lettre de cachet survint qui exila fort loin Madame de Ganges.

Lire à ce sujet *L'essai sur l'Histoire Administrative du Languedoc pendant l'intendance de Basville* (1685-1719) par H. Monin, pages 8 et 9, op. cit. Nous y voyons que Basville se mettait à la tête des troupes pour disperser les assemblées des huguenots, qu'il avait armé contre eux les nouveaux forts de Nimes, d'Alais et de Saint-Hippolyte, il faisait aussi surveiller le Rhône du côté du Vivarais, et il avait fait réparer les fortifications de Pont Saint-Esprit et exécuter, pour assurer le succès de sa campagne, une cinquantaine de chemins qu'on avait appelés chemins royaux.

(1) M. de Boislisle a tracé dans l'avant-propos de la correspondance des intendants (Op. cit. p. XLI) le programme qu'il à suivi : « Faire saisir, sous une forme accessible à tous, ici, la direction centrale, là,

pour base cette étude, de rechercher aux archives nationales, toute la correspondance entre les années 1708 et 1715, de l'intendant de la Flandre maritime, Claude Le Blanc. Nous avons pris, pièce à pièce, toutes ces miettes du passé et le rôle de ce haut magistrat nous est apparu, tant pour les impôts que pour les milices, tant pour l'étendue de la juridiction que pour les mouvements de fonds à effectuer (1).

cette administration provinciale des intendants dont les attributions et la toute puissance sont presque encore du domaine de la légende ; attirer par la diversité infinie des faits et des intérêts le public travailleur et les bureaux studieux qui se plaignent quelquefois du manque de documents anciens... »

(1) Dans toute la France, les conflits entre les intendants et les Etats ou encore les autorités locales, étaient nombreux. Nous lisons dans *Une Province sous Louis XIV, situation politique et administrative de la Bourgogne*, de 1661 à 1715 par Alexandre Thomas (Paris 1844) p. 408, que le premier Président du Parlement Brulart se plaint que l'intendant Bouchu fasse faire, par ses délégués, la charge des magistrats; s'attribue la connaissance des abus du regrattage, trafique des crimes et ne les punit pas, touche la part des amendes, s'enrichit encore aux dépens des « Innocents » nonobstant que son intendance où il n'y avait rien du tout à faire « lui produisit plus de 20.000 livres de rentes (Juillet 1661) Colbert tient bon et défend son représentant : «...Quant aux plaintes que vous faites de M. Bouchu, dit-il, vous trouverez bon, s'il vous plait, que tout entier dans ce détail, je vous dise qu'il est de grande conséquence, pour le service de S. M. de n'apporter aucun obstacle au recouvrement des deniers royaux par des explications sur les fonctions des compagnies dans le temps où l'on ne doit point ajouter ces questions, de crainte que les peuples ne s'en prévalent pour ne payer pas. S. M. en aurait assurément peu de satisfaction...»

En 1662, Colbert voulant préparer l'amortissement des dettes des villes, et d'abord en dresser le bilan, après avoir vérifié l'honnêteté des marchés, la loyauté des négociations, etc., le Gouverneur, Louis de Bourbon, prince de Condé, écrit, à cet effet, au Président des Etats, Brulart, pour lui mander de faire dresser par les villes les mémoires concernant les dettes et qu'elles « les portent à M. Bouchu, intendant, en attendant mon arrivée en Bourgogne », en marge ce prince ajoute :

Chacune de ces lettres prise isolément pourrait paraître à un public peu habitué aux choses des archives, un document banal, il faut les rapprocher entre elles, lire les réponses qui sont parfois notées sur les marges, et ainsi les faire dialoguer, leur donner l'action, la vie. C'est dans cette poussière d'histoire disséminée, dans la diversité des correspondances écrites, qu'on trouve le caractère d'un personnage. La juxtaposition d'études de ce genre permet, non seulement de connaître les personnes, les acteurs des scènes qui se déroulent devant nous, elles jettent aussi un jour éclatant sur les mœurs et les institutions d'une époque dans leur variété infinie. Au fur et à mesure que se publient des mémoires documentés sur des pièces d'archives, l'histoire vraie se dégage et sort des légendes acceptées pour vérités, elle se colore de tons justes et devient attrayante, et en quelque sorte respirable comme une fraîche atmosphère. En histoire, dit Augustin Thierry, le meilleur genre de preuves, le plus capable de frapper et de convaincre tous les esprits, celui qui permet le moins de défiance et laisse le moins de doute, c'est la narration complète épuisant les textes, rassemblant les détails

« Cependant, je vous prie de faire en sorte que les communautés travaillent, au plus tôt, avec M. Bouchu, afin que je trouve à mon arrivée ces matières bien disposées. » Il n'en fallait pas tant pour exciter la nervosité de Brulart qui écrit à Colbert que pour faire aboutir cette affaire il est nécessaire « que le Roi choisisse des commissaires qui aient de leur chef de la créance parmi les peuples. » C'était empêcher clairement la désignation de l'intendant Bouchu. Nous pourrions multiplier les exemples de conflits, les correspondances nous en montrent, à chaque pas.

épars, recueillant jusqu'aux moindres indices des faits ou des caractères et de tout cela, formant un corps auquel vient le souffle de vie par l'union de la science et de l'art (1).

*
* *

J'avais déjà, à maintes reprises, ressenti ce frisson de la vie réelle du passé en dépouillant (2) la correspondance de Samuel Bernard. Je pourrais très bien encore, aujourd'hui, reconstituer l'état d'esprit dans lequel je me suis trouvé, à la recherche des traits principaux de la physionomie de ce personnage que je prenais au début pour un simple prêteur d'argent, un usurier colossal, une manière de Turcaret. Peu à peu, en avançant dans la lecture de ses lettres, je le voyais consulté par le contrôleur général sur tous les points du service ; il était chargé en notre pays (où le commerce de banque n'était pas pratiqué, comme dans les républiques d'Italie, sur les côtes d'Espagne ou dans les Pays-Bas) des missions les plus importantes pour la centralisation des ressources ; il conseillait et dirigeait les émissions de billets de monnaie, et en facilitait les négociations ; il organisait les souscriptions de rentes cautionnées par le syndic de l'Hôtel-de-Ville et il faisait accepter comme numéraire les billets de monnaie, quand leur valeur semblait diminuer ; c'est ainsi qu'il s'efforçait de leur rendre

(1) Augustin Thierry. Récits Mérovingiens.

(2) Arch. Nationales. Trésor Royal. Comptabilité de M. Bernard 1700-1711 ; Lettres et comptabilités de M. Samuel Bernard 1705-1715 ; G7 1120-1121-1122. — Arch. de Seine-et-Marne. — Bib. Nat. Manuscrits.

la même puissance libératoire qu'au numéraire lui-même. Par ses relations multiples à l'étranger, il acquittait les traitements de nos ambassadeurs, et faisait naître les subsides pour les trois armées du Palatinat, de Flandre et d'Italie, aux lieux mêmes de leurs cantonnements. Je me suis trouvé, en terminant mon étude, en face d'un véritable directeur du Mouvement des Fonds, à l'heure sombre de la guerre de Succession d'Espagne.

Le caractère de Samuel Bernard s'est dévoilé aussi à moi par le ton et l'habileté de ses lettres : son insistance à faire prévaloir ses conclusions, sa façon d'exécuter les ordres qu'il recevait et parfois d'imposer sa volonté. Quelle diplomatie il savait employer pour obtenir gain de cause ! Je le voyais se plaindre de ne pouvoir suffire aux avances qui lui sont demandées. Le 13 Août 1703, il espère que Chamillart ne le laissera pas « tout à coup culbuter » ; le 22 août, il redoute « de ne pouvoir tenir ». Le 27, il est tout à fait bucolique, il revient de la campagne, où il est allé passer deux jours « pour tâcher d'éloigner le chagrin de se voir ainsi pressé d'argent ». Le 1er Octobre, il écrit : « Si on m'abandonne entièrement, ce n'est pas le moyen de me faire soutenir le service. J'ai fait fonds sur vos bontés ; mais je crois fort que l'éloignement de quelques lieues ne m'ait fait oublier. » La somme qui lui est nécessaire « n'est pourtant pas énorme ». Le 3 Octobre, il demande tout de suite 150.000 livres et il lui en faut 300.000, à la fin de la semaine suivante. Dans un autre ordre d'idées, il a promis de faire à 6 °/₀ le service des subsides en Bavière, alors que les autres ne voulaient s'en acquitter qu'au

prix de 10 °/₀ ; « aujourd'hui, ses concurrents se servent de ses propres arrangements ». Il espérait bien pouvoir abaisser le chiffre du profit qui lui est accordé, car « tous les commerçants coutent beaucoup plus pour s'arranger », mais afin d'être sûr que les vivres passeront par ses mains, il aime mieux s'en charger à 4 °/₀. Ses concurrents ne pourraient tenir le service, s'ils étaient payés comme lui.

Son faste, son ostentation m'apparaissent en sa manière d'offrir ses bons services, non seulement au Roi qui l'a fait monter dans son carrosse à Marly, sur les instances de Desmarets, mais encore dans le prêt de 200.000 écus qu'il fait, en 1697, pour l'élection au trône de Pologne de François-Louis de Bourbon, prince de Conti, qui préféra demeurer en France près de sa jeune femme, Marie-Thérèse de Bourbon, dont il était très amoureux. Ce subside n'avança pas, du reste, la royauté de Conti qui, élu au champ de Wola, perdit de longues journées à faire des croisières avec la flotte de Jean Bart devant Dantzig, laissant ainsi le loisir à Auguste de Saxe de se laisser proclamer roi. Samuel Bernard donna aussi, en 1733, quatre millions pour la réélection de Leczinski, le beau-père de Louis XV, et il n'est pas jusqu'au roi de Suède, Charles XII, à qui il prêta, en 1712, 600.000 livres, sur la demande de Sparre, qui avait ouï dire que la France possédait un homme qui aimait prêter aux Rois.

Je dois avouer que les appréciations les plus savantes que j'avais lues sur l'état des finances à la fin de l'ancien régime ne m'avaient point donné des indications aussi

saisissantes sur la manière d'administrer le Trésor et de mettre en œuvre, au jour le jour, ce que nous appelons aujourd'hui le budget. C'est aux archives que reposent tous les documents de notre histoire, mais ils s'y trouvent, en quelque sorte, à l'état de matière brute, comme la statue à dégager par le sculpteur est tout entière dans le bloc de marbre dont le praticien brise d'abord à coups de ciseau l'enveloppe extérieure, jusqu'à ce que les contours apparaissent et que l'image commence à prendre forme. Insensiblement, se dessine la structure générale, tous les membres sont bien en leur place, sous un aspect fruste. L'artiste, je veux dire les historiens, continuent ce dégrossissement, ils reproduisent pour chacune des parties les méplats, les nuances ; tous les reliefs, toutes les courbes sont modelés sur les traits de caractères esquissés dans les documents du passé, véritables croquis dont l'ensemble est l'image de la réalité.

Pour compléter mon étude sur Samuel Bernard, j'ai tenté, après avoir sculpté une ébauche, de pénétrer plus avant dans la connaissance des choses, et de rechercher quelle était l'administration de la province à cette époque. C'est alors que j'eus la bonne fortune de pouvoir étudier l'administration de Claude Le Blanc dans la Flandre Maritime, notre pays natal dont la douce voix chante en notre cœur. Les études que j'avais déjà faites sur cette région avec mon regretté frère, Ernest de Swarte, aux archives du présidial de Bailleul, les savants mémoires que mes collègues de la Commission Historique du Nord ont écrits sur la Flandre me faisaient connaître le terrain. L'analyse des archives

nous a montré, sous une lumière juste, le tableau des vicissitudes de l'intendant de la Flandre maritime au début du XVIIIe siècle. Par là, par la lecture d'études nombreuses (1) consacrées à divers intendants, à différentes époques, la formule de cette administration a pris forme en mon esprit. J'ai remarqué le fonctionnement, le mécanisme de cette institution et peu à peu la coloration de la vie est entrée dans ce corps et je l'ai vu s'animer et agir.

Il nous a été agréable de suivre Claude Le Blanc dans toute son existence et le trouver Secrétaire d'Etat de la Guerre puis victime des passions qui suivirent la chûte du système de Law. Nous avions vu Samuel Bernard frappé de disgrâce à l'avènement du grand banquier écossais. L'année suivante, en 1716, on lui réclamait le versement de 5.000.000 de livres, bien qu'il ne fut pas taxé par la Chambre de justice, ce qui ne l'empêchait pas de reparaître triomphant sur la scène, lors de l'effondrement du Système dont la liquidation fut assurée par lui, par les frères Paris et par Crozat qui avait dû fournir à lui seul à la Chambre de justice de 1716.

(1) Indépendamment des ouvrages déjà cités dans les pages précédentes, j'indiquerai :

D'HUGUES. Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges, 1859, in-8°.

L. DUVAL. Etat de la généralité d'Alençon, sous Louis XIV, 1890 in-8°.

ROGER DE SAINTE-SUZANNE Les intendants de la généralité d'Amiens, 1865.

ASTRE. Les intendants du Languedoc, dans les mémoires de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Toulouse (1859-1861).

6.600.000 francs sur les 26 millions imputés aux financiers. Par un cruel contraste, c'est l'heure où les portes de la Bastille s'ouvrent sur Le Blanc, dénoncé par les Paris qui un peu plus tard tombèrent eux aussi, en disgrâce.

*
* *

Il manque encore un facteur important pour bien connaître les personnages historiques. Ce facteur est la connaissance du milieu dans lequel ils ont évolué. Avec Samuel Bernard, nous avions vu défiler Pontchartrain, Chamillart, Desmarets, la duchesse d'Ayen, puis ses alliés, les Lamoignon, les Molé, les Clermont-Tonnerre, et aussi *les trois grâces*, Mme d'Arti, Mme de la Touche et sa sœur, la plus belle des trois, Mme Fontaine, fille naturelle du banquier du Trésor royal. Avec Claude Le Blanc nous apparaissent le cardinal Dubois, le duc de Bourbon et sa toute belle et très rancunière amie, la marquise de Prie, dont la mère, Mme de Pleneuf (1), partage ses faveurs entre lui et Belle-Isle, lui laissant du reste tout le temps de faire sa cour à Mme de Montgon (2).

La lecture des mémoires de Saint-Simon, de Barbier et de Mathieu Marais nous en disent long sur toutes ces

(1) De Pleneuf, son mari, était commis du bureau de la Guerre.

(2) Madame de Montgon, née d'Heudicourt, dame du palais de Madame la duchesse de Bourgogne, fut élevée avec les enfants de Madame de Montespan. C'est Madame de Maintenon qui la maria à M. de Montgon, gentilhomme d'Auvergne, brigadier de cavalerie et inspecteur.

intrigues et ces amourettes, mais nous sommes obligés de passer et c'est peut-être grand dommage.

*
* *

La philosophie à tirer de cette étude résultera de la psychologie des personnages. Nous les tiendrons groupés avec leurs passions petites et grandes, tels ils nous ont apparu servant leur pays à leur manière, se contredisant, se bousculant l'un l'autre, la disgrâce succédant à la faveur, comme il advient toujours dans l'humanité : la cour et les ombrages de Marly, la joie naïve dont s'auréole la figure de Samuel Bernard, aux paroles aimables et intéressées de Louis XIV, puis l'abandon sous la régence et, après la chûte du Système, le retour triomphant ; d'autre part, la toute puissance de Claude Le Blanc, à l'heure où le Système fleurit, puis la Bastille, le jugement, l'acquittement, et l'appréciation favorable de d'Aguesseau qui n'avait jamais cessé de croire en son innocence.

J'en ai dit assez pour montrer au lecteur quelle satisfaction morale les études d'érudition peuvent procurer à celui que n'effrait pas, outre mesure le contact des cartons poudreux et qui tient pour trop courtes les heures passées en la salle de travail de la Bibliothèque Nationale. Depuis trente ans que j'y fréquente et que j'éprouve la bienveillance du maître vénéré, M. Léopold Delisle, l'administrateur général, et celle de ses collaborateurs si érudits, si patients, dirai-je, pour subir l'assaut des questions que nous leur posons sur tous

les points de bibliographie, j'ai vu, chaque jour, de nouveaux livres venir prendre place sur les rayons. Je me souviens des heures où, il y a quelque quinze ans, en vue d'une étude sur le Trésor royal, je recherchais des documents sur le XIIIe siècle, qui étaient très clairsemés alors ; aujourd'hui, les œuvres de MM. Léopold Delisle, Langlois, Lasteyrie, Viard et du colonel Borelli de Serres ont dégagé cette matière comme pour d'autres époques, les ouvrages de MM. Albert Sorel, Lavisse, Stourm, Guiffrey, sont offerts à notre curiosité. Nous n'aurons garde d'oublier les savants mémoires présentés aux académies et aux congrès des Sociétés Savantes et des Beaux-Arts.

Pendant que toutes ces œuvres sortent vivantes de la poussière des archives où d'heureuses classifications avaient tracé des routes, chacune des études précise une époque, groupe des faits similaires, et l'histoire de notre pays dépouille les voiles qui la recouvraient. C'est à nous, qui sommes dans l'activité du présent, de nous inspirer, dans l'exercice de nos devoirs de bons Français et de citoyens, des leçons du passé, et de nous efforcer de maintenir notre Patrie, — que nous avons vue tour à tour triomphante et meurtrie — aussi grande que nous l'ont léguée nos pères qui se sont parfois trompés comme nous nous trompons nous-mêmes. Nous sentirons que l'amour vrai de la France consiste à nous rendre compte de l'évolution qu'elle suit depuis la chute d'un ancien régime qui a glissé peu à peu, à travers tout le XVIIIe siècle, s'inclinant d'année en année, sur la pente des déficits et des revers, jusqu'à la Révo-

lution, issue philosophiquement fatale préparée pendant plusieurs centaines d'années, dans l'élaboration des libertés et des sentiments de dignité et d'indépendance. Que tous les citoyens, comme dans les grands Etats de l'Europe qui suivent leur voie et conforment leurs institutions à l'heure présente, s'unissent dans l'amour de leur pays et préparent à leurs enfants, par les œuvres de la paix et de l'évolution féconde, une France harmonieuse où les cris de discordes seront remplacés par les luttes sages, préparant des institutions solides et cohérentes et assurant à notre pays de longs lendemains.

PLAN DE CET OUVRAGE

Nous l'avons dit plus haut, il ne saurait entrer dans notre programme de faire une étude complète d'une intendance. Notre but est plus modeste : nous nous proposons d'analyser, en un petit nombre de chapitres, les pièces d'archives que nous avons recueillies sur Claude Le Blanc, après avoir raconté ses origines et consacré quelques lignes à sa généalogie. Nous n'avons pas voulu reproduire des textes d'ordonnance, de règlements, mais seulement relever des particularités administratives, en choisissant de préférence celles qui nous permettraient le mieux de nous rendre compte des rouages, du mécanisme, de la mise en train. Nous croyons qu'il n'est pas inutile, pour bien comprendre, dans le passé, le recouvrement des impôts ou la circulation des monnaies et le mouvement des fonds en général, d'avoir vu fonctionner le Trésor aujourd'hui et de pouvoir ainsi décrire et expliquer le mécanisme d'autrefois.

C'est à cette étude que sera consacrée la première partie de notre travail qui se continuera par des faits nombreux concernant la marine, le commerce, la culture, les eaux et forêts et la construction du canal de Mardyck.

La deuxième partie traitera du rôle de l'intendant de

la Flandre maritime dans les places fortes et pour la subsistance des armées et le service des informations pendant la guerre de Succession d'Espagne.

La troisième partie de la vie de Le Blanc comporte son administration de Secrétaire d'Etat à la Guerre, ses malheurs, son procès, son triomphe. En dehors des documents manuscrits, nous passerons en revue les principaux mémoires du temps qui ont projeté sur la carrière et le caractère de Le Blanc et sur les mœurs des personnes qui l'entouraient, une vive lumière.

PREMIÈRE PARTIE

Chapitre 1er. — Les origines de Claude Le Blanc. Sa famille.

Chapitre II. — Quelques particularités sur les impôts dans la Flandre maritime.

Chapitre III. — Mouvements de fonds de l'Intendance.

Chapitre IV. — Valeur et circulation des monnaies.

Chapitre V. — *a.* Marine ; *b.* Commerce, culture, vivres, fourrages ; *c.* Eaux et forêts.

Chapitre VI. — Construction du canal de Mardyck.

DEUXIÈME PARTIE

Chapitre VII. — Le rôle de l'intendant de la Flandre maritime pendant la guerre de Succession d'Espagne (service des informations ; subsistance des armées.

TROISIÈME PARTIE

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE Ier

Les origines de Claude Le Blanc. — Sa famille.

Claude Le Blanc (1), Chevalier, Seigneur de Passy, Etigny, Saint-Nicolas et autres lieux, était, au dire de Saint-Simon, plein d'esprit, de capacité, fort liant aussi... « Je ne connaissais point du tout Le Blanc, dit-il, je m'en accomodai fort. Il y aura beaucoup lieu d'en parler dans la suite, et l'histoire de son temps ne se pourra taire de sa fortune, de sa catastrophe et de son triomphant retour (2). » A propos de ses rapports avec Mme de Pléneuf, la mère de la belle amie du duc

(1) Les principales sources inédites de cette étude sont les archives nationales (G7 272, 273, 274, 275) ; le dépôt de la Guerre (vol. 2086) et les archives des communes de Bergues, Bourbourg, Hondschoote, Merville, ainsi que le cabinet des titres (bib. nat.) manuscrits.

(2) Saint-Simon. Edition Cheruel, T. VIII, p. 222 ; 1715.

de Bourbon, Mme de Prie, Saint-Simon nous le dépeint (1) « souple, docile, plein de ressources et d'expédients, le plus ingénieux homme pour la mécanique des diverses sortes d'exécutions où il était employé sans cesse. » Nous verrons, au cours de cette étude quels furent ses rapports avec le cardinal Dubois, dont il s'est parfois montré « l'homme à tout faire », ce qui ne le mit pas à l'abri d'une disgrâce. Il reçut, en effet, en 1723, sur les bons conseils du cardinal, une lettre du duc d'Orléans qui lui intimait « l'ordre de donner sa démission de secrétaire d'Etat et de s'en aller sur le champ, à quinze ou vingt lieues de Paris, à Doux, terre de Tresnel, son gendre, et, sur le champ, Breteuil, intendant de Limoges, fut fait secrétaire d'Etat de la Guerre, en sa place.

Cet évènement, dit Saint-Simon (2) affligea tout le monde. Jamais Le Blanc ne s'était méconnu. Il était poli jusques avec les moindres, respectueux où il le devait, et où ces messieurs ne le sont guère, obligeant et serviable à tous, gracieux et payant de raisons jusque dans ses refus, expéditif, diligent, clairvoyant, travailleur, fort capable, connaissant bien tous les officiers et tous ceux qui étaient sous sa charge. On put dire que ce fut un cri et un deuil public, sans ménagement, quoiqu'on sentit, depuis quelque temps, que la partie en était faite. Mais la surprise ne fut pas moins grande de voir Breteuil, en sa place, et être tiré pour cela d'une

(1) SAINT-SIMON. Edition Cheruel, T. XIV, p. 29; 1723.

(2) SAINT-SIMON. Edition Cheruel, T. XII, p. 431 ; 1722.

des dernières et plus chétives intendances du Royaume, dans un âge qui était encore peu avancé, sans avoir jamais vu, ni ouï parler de troupes, de places, ni de rien de ce qui appartient à la guerre, qui n'avait jamais eu ni travail, ni application, et qui était de ces petits maîtres étourdis de robe, qui ne s'occupait que de son plaisir (1).

Il nous a paru intéressant de placer en tête de cette biographie le portrait de Le Blanc par Saint-Simon. De même nous avons recueilli chez cet historien, et nous reproduisons au cours de cette étude, des traits de caractère qu'il dessine sur notre intendant ; ce sont parfois des touches de peinture souple et d'une élégante finesse, d'autres fois des notes vigoureuses qui nous retracent le personnage que nous voulons mettre en relief.

*
* *

Claude Le Blanc, né le 1er Décembre 1669, était fils de Louis Le Blanc, maître des requêtes ordinaires de

(1) Les nominations successives de deux ministres non militaires à la guerre, montrent que l'institution des ministres civils à la tête de l'armée n'est pas d'hier. ce n'est même pas à la Révolution que l'initiative en fut prise. En réalité, pendant près de deux siècles, les secrétaires d'Etat à la Guerre étaient des magistrats. Lors de la nomination, en 1758, du maréchal de Belle-Isle, on agita sérieusement la question de savoir s'il pouvait convenir à un maréchal de France d'être secrétaire d'Etat. Le Roi passa outre et le maréchal de Belle-Isle fut nommé ministre et secrétaire d'Etat à la Guerre, *quoique* maréchal de France et duc et pair. On dit mieux, à ce sujet, rapporte Barbier, que le système de la cour est d'exclure dorénavant les gens de robe de cette place.

l'hôtel du Roi, qui avait été nommé ambassadeur à Constantinople et n'avait pu s'y rendre en raison d'une indisposition, et de dame Suzanne-Henriette Bazin de Bezons, sœur du conseiller d'Etat ordinaire, intendant de la généralité de Bordeaux, et de l'archevêque de Bordeaux, ci-devant évêque d'Aire, ainsi que du comte Jacques Bazin de Bezons qui fut successivement Gouverneur de Gravelines et de Cambrai et enfin Maréchal de France. Claude Le Blanc avait deux frères dont l'un avait quitté l'état ecclésiastique pour entrer au service, et l'autre était chanoine régulier de Sainte-Croix de la Bretonnerie, il fut nommé à l'évêché d'Avranches, le 9 novembre 1719 (1).

Il fut d'abord conseiller au Parlement de Metz en 1696, maître des requêtes en 1697, puis intendant d'Auvergne à Riom en Juillet 1704, où il remplaça d'Ormesson (2). Lors de sa nomination, le MERCURE DE FRANCE (Juillet 1704, p. 323) s'exprime ainsi : « Il n'y a pas deux voix là-dessus : M. Le Blanc a tout le savoir et toute la politesse imaginables et il n'y a aucune bonne qualité

(1) MERCURE DE FRANCE. 1704 Juillet, p. 323. — Nous avons consulté aussi aux manuscrits de la Bibl. nat. dans les *dossiers bleus* tom. 99 ; Fr. 29 644 le dossier 2397 relatif à la famille Le Blanc et aussi les *Quarrés de d'Hozier* tom. 97, Fr. 30.326 ; et le *nouveau d'Hozier* tom. 45 Fr. 31270.

(2) D'Ormesson avait été nommé à l'intendance de Soissons, et Dangeau (tom. X, p. 61-62) disait : « On croit que cette intendance sera donnée à M. Le Blanc, jeune maître des requêtes en bonne réputation dans le Conseil, » et plus loin page 63 : « M. de Chamillart avant que d'entrer le matin au Conseil, présenta au Roi, M. Le Blanc, maître des requêtes, à qui S. M. a donné l'Intendance d'Auvergne. »

qu'il ne possède. C'est le sentiment de tous ceux qui le connaissent, ainsi je ne vous en dis rien parceque j'aurais trop de choses à vous dire. »

C'est au cours de son intendance à Riom que Boisguilbert exilé en Auvergne eut la bonne fortune de le rencontrer « ce qui lui permit d'occuper ses loisirs forcés à l'étude de la misère locale. » (1)

Il fut nommé en Juillet 1706, intendant de la Flandre Maritime (2) en remplacement de M. de Bernières (3).

L'intendant de la Flandre Maritime avait épousé Magdelaine Petit de Passy. Sa fille unique, Louise-Magdelaine, qui naquit de ce mariage, le 23 Juin 1698,

(1) A. DE BOISLILLE. La proscription de la Dime royale et la mort de Vauban. Paris, Alp. Picart 1875, p 62.

(2) Nous avons trouvé aux archives de la Guerre vol. 2.086 p. 45, la lettre que nous reproduisons ci-dessous, datée de Fontainebleau, 20 Juin 1708, et qui émane du Secrétariat du Contrôle Général :

« A Monsieur Le Blanc.

« Monsieur,

« J'ay reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 15 de ce mois, j'ay laissé le soin à M. Desmarets de vous apprendre que le Roy vous avait choisy pour l'intendance de Dunkerque mais j'en ay fait part en même temps à M. l'Archevêque de Bordeaux et à M. de Bezonde, lieutenant général ; vous avez servy avec tant de distinction dans les emplois dont vous avez été chargé jusques à présent que j'ay lieu de croire que les Flamands seront encore plus contents de vous que ne l'ont été les Auvergnats. M. Turgot de Saint-Clair qui doit vous succéder, se rendra dans peu à Clermont, mais il n'est pas nécessaire que vous y attendiez son arrivée pour venir icy. »

(3) Une décision du 22 Juin 1708 (arch. Guerre 2.086 p. 46) indique que l'intention du Roi est « qu'il partage par moitié les émoluments de l'Intendance de Dunkerque pour cette fois, avec M. de Bernières dont il va remplir la place. »

épousa le 24 Mai 1717 (1) messire Esprit Juvenal de Harville des Ursins, marquis de Tresnel (2), enseigne des gendarmes de la garde du Roi, alors que Claude Le Blanc était maître des requêtes honoraire et conseiller au Conseil de Guerre.

Enfin Claude Le Blanc fut nommé au Conseil de Guerre le 9 Octobre 1715 et obtint, le 15 Juin 1726, la charge de Secrétaire d'Etat du département de la Guerre dont il avait exercé la fonction, d'abord par commission, depuis le 20 Septembre 1718, à la satisfaction du Roi. Il devint grand'croix, prévôt et maître des cérémonies de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Sa femme mourut à Versailles le 13 Mai 1727 (3).

Il mourut, en la même ville, le 19 Mai 1728, dans sa 59e année. Les vigiles furent chantées à l'hôtel royal

(1) Mercure de France, 1708, Juillet, p. 1244.

(2) Mercure de France, 1717, p. 168. L'époux de Louise-Magdelaine Le Blanc était fils de Messire Esprit Juvenal de Harville des Ursins, marquis de Tresnel, lieutenant-général des armées du Roi, et de dame Marie-Anne de Gomont. « La maison de Harville est considérable par son ancienneté et par les alliances qu'elle avait faites depuis un temps immémorial avec les premières maisons du royaume (Mercure 1714). Esprit Juvenal de Herville mourut maistre de camp, lieutenant du régiment d'Orléans dragons, le 11 Juillet 1726, et sa femme décéda dans sa 49e année, en son château de Doue en Brie, le 13 avril 1746, laissant entre autres enfants le marquis de Tresnel, colonel d'un régiment.

(3) Mercure de France, 1727, p. 846. On transporta son corps en l'église de Paris, la nuit du 15 au 16 ; elle y fut inhumée dans la chapelle des Ursins, où M. de Tresnel, son gendre, a été inhumé. Le 22 avril, on fit, dans la même église, un service pour le repos de son âme. Le 24, à 10 heures du matin, on a fait un service pour Madame Le Blanc, à l'Hôtel royal des Invalides.

des Invalides où son corps avait été transporté dans la nuit du 20 au 21 (1). « Quoiqu'il ne laisse aucune suite, tout Paris, dit Barbier, et toute la Cour y était en robe et en épée. Ce qui marque bien la considération qu'on avait pour lui. »

*
* *

Il nous paraît intéressant, pour montrer un trait du caractère de Le Blanc, de reproduire ici quelques lignes que Folard lui avait consacrées dans sa dédicace de Polybe, qui porte, à la première page, le portrait de Claude Leblanc, gravé par Drevet. Il y fait allusion aux malheurs qui ont frappé le Secrétaire d'Etat de la Guerre, revers cruels que nous relaterons, en divers chapitres,

(1) Au sujet de la mort de Claude Le Blanc, nous citons le MERCURE DE FRANCE, 1728, p. 1066. Etant incommodé d'une tumeur qui s'était formée au haut de la cuisse, on lui fit une opération le 17 du mois d'Avril et on en fit une deuxième au courant du mois de mai. Il fut inhumé auprès de son épouse, dans le tombeau de la chapelle des Ursins, de Notre-Dame de Paris. Déjà, en 1726, sa vie avait été en danger ; en effet, le MERCURE DE FRANCE, 1726, p. 1929, dit : « M. Le Blanc reçut le viatique le 2 de ce mois, au matin. Vers les deux heures de l'après-midi, M. Maréchal lui fit une opération depuis le cartillage syphoïde, qu'on appelle Brichet, jusqu'à un pouce près du nombril et il perça un abcès d'où il sortit deux grandes palettes de pus Le 5. les chirurgiens ne trouvant pas la suppuration assez abondante, firent une nouvelle incision pour agrandir la plaie et il sortit plus d'une palette de pus, mais d'une meilleure qualité que le premier. La fièvre cessa dès ce jour-là, le malade dormit, ses forces commencèrent à revenir. Il s'est toujours porté depuis de mieux en mieux et on espère que la guérison est très prochaine. Le Roy, qui s'intéresse beaucoup au rétablissement de sa santé, lui a fait deffense de s'appliquer à aucune affaire jusqu'à ce qu'il soit en état de travailler. »

après avoir rendu compte de l'administration de la Flandre Maritime.

Ce qui touche le plus les honnêtes gens, dit Folard, et paraît le plus digne de nos éloges, c'est que votre fortune n'a pu apporter aucun changement en vos mœurs, et quand ces malheurs vous ont obligé de quitter le poste que vous occupez si dignement, vous vous êtes trouvé le même que vous étiez, c'est-à-dire avec le même cœur, la même douceur, la même politesse et la même modération.

Pour bien compléter la figure du Secrétaire d'Etat de la Guerre, disons qu'il était érudit et bibliophile. Sa bibliothèque était très importante et comprenait 5.700 volumes (dont 235 volumes manuscrits). Elle fut vendue, après sa mort, au prix de 40.000 livres par les soins du libraire, Gabriel Martin, qui en dressa le catalogue (1). Elle contenait 344 volumes de théologie, 754 de jurisprudence, 385 de sciences et arts, 718 d'humanités, 3.143 d'histoire (818 pour l'histoire de France) et 393 d'histoire littéraire.

*
* *

Disons pour terminer ce chapitre que le département

(1) Quelques prix de cette vente sont à noter et représentent un chiffre considérable pour l'époque : *Les glorieuses conquêtes de Louis XIV*, retirées à 800 livres ; Le *Roman de la Rose* 439 livres 15 ; *Histoire généalogique de la Maison de Savoie*, 3 volumes in-folio, 67 livres; *Généalogie de la maison d'Harcourt*, 4 volumes in-folio, 40 livres ; *Généalogie des comtes et ducs de Bar*, 69 livres ; et enfin *Les noms, armes et blasons des Chevaliers de la Table ronde, au temps qu'ils allèrent à la queste du Graal*, manuscrit sur velin avec des miniatures, in-folio, 324 livres.

des Estampes renferme, en ses belles et précieuses collections iconographiques, cinq portraits de Claude Le Blanc. Le 1er sans nom de graveur, le 2e en vente chez Crépy, le 3e gravé par Desrochers, le 4e gravé par Drevet, d'après la toile peinte de Le Prieur, enfin une gravure par Pool de cette même peinture. Nous avons eu la bonne fortune de nous procurer la gravure de Drevet qui est, à notre sens, la meilleure.

CHAPITRE II

Quelques particularités sur les Impôts dans la Flandre Maritime

Un édit de Novembre 1707 avait accordé aux receveurs des domaines en Flandre, 800 livres de gages ordinaires, une rétribution sur le brandevin et 25.000 livres d'augmentations de gages héréditaires à distribuer au denier 20, et aussi l'exemption de logement de gens de guerre. De plus, il autorisait les receveurs à ne pas gérer eux-mêmes, les laissant garants des maniements de fonds effectués par leurs commis. L'application de cet édit amena des conflits; nous voyons, en effet, par une lettre de Le Blanc du 9 Septembre 1709, que les commis de Gervais de La Baume, fermier des domaines de Flandre, empêchèrent le sieur Amesline qui, par contrat du 25 Mars 1709, avait acquis la charge de Receveur de l'espier de Furnes et avait rendu foi et hommage au bureau des finances de Douai, suivant acte du 25 Avril, de remplir les fonctions de la recette sous prétexte que cet arrêté supprimait l'office de Receveur de l'espier de Furnes.

On voit combien, sous l'ancien régime, la diversité infinie des impôts et le caractère peu explicite de certaines

ordonnances rendaient difficile aux intendants, de préciser les attributions des divers agents de recouvrement.

Parfois aussi, le manque de publicité des règlements, empêche l'exécution des ordres, comme nous en pouvons juger par une lettre adressée au Contrôleur Général, le 21 Octobre 1709, concernant le droit sur les huiles.

« J'ai reçu, dit Le Blanc, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet des charges de visiteurs et d'inspecteurs d'huiles, par laquelle vous me marquez que l'intention du Roy est de laisser jouir ce département pendant la guerre, de la liberté qui luy a esté accordée en conséquence de l'abonnement, et de l'exempter des droits attribuez aux inspecteurs d'huiles pour celles qui seront consumées dans les villes et dans le plat pays. mais que les huiles qui arriveront dans les villes et ports pour être ensuite envoyées par terre dans les pays étrangers sont sujettes au payement du demi-droit. Le commis que le traitant avait envoyé n'a pas ici laissé d'exemplaire de l'Edit. Je vous supplie de vouloir bien m'en faire envoyer pour que je puisse exécuter vos ordres. »

Voici un fait plus extraordinaire encore ; une affiche est imprimée annonçant que M. Du Guay, Chevalier, Conseiller du roi en ses Conseils, Intendant de justice, police et finances de la marine, des galères et des fortifications maritimes en Flandre et en Picardie, à Dunkerque, met en vente des domaines déjà vendus (lettre du 9 Mars 1710), le prix payable en billets de trésorerie.

« Il comprend, dans ses affiches, plusieurs domaines ci-devant vendus, et dont les acquéreurs sont actuellement compris dans les Rooles qui ont été signifiez par la confirmation ; le tout me paraît si singulier dans les circonstances, que j'ay cru devoir vous en informer et vous demander si vous avez donné des ordres particuliers à M. Dugay pour la vente des domaines et s'il y a quelque déclaration du Roi qui ordonne la revente de ceux qui ont été aliénés aux particuliers qui payent actuellement la confirmation. Vous aurez agréable de me donner vos ordres et de me faire savoir si, par la vente des domaines, on doit recevoir des billets de trésorerie, et si c'est M. Dugay qui doit recevoir les ordres. »

Dans une note marginale comme nous en verrons souvent dans la correspondance de Le Blanc, note émanant du Contrôle général et indiquant la suite donnée à l'affaire, il est dit : *M. de Pontchartrain a eu la communication de cette lettre par M. des Forts* (Le Pelletier des Forts) *et il en a écrit à M. Du Guay.*

Si les formalités administratives jouent encore un grand rôle aujourd'hui, on conçoit aisément quel usage il en était fait sous l'ancien régime. Dans une lettre du 10 Mars 1710, l'intendant envoie à M. Desmaretz, Contrôleur général, « ses mémoires des offices du présidial d'Ypres et des receveurs des Domaines, au sujet du refus que fait le receveur général des Domaines, de leur payer leurs gages, faute d'avoir fait enregistrer leurs provisions au greffe de la Chambre des Comptes de Paris.

Une note indique que M. Couturier, Secrétaire du Contrôle, fut chargé de transmettre cette plainte au prochain Conseil ; il n'en est pas moins vrai que Le Blanc dut encore revenir à la charge à ce sujet le 30 mars 1710.

*
* *

Pour couvrir les dettes de la dernière guerre, les magistrats de Dunkerque demandèrent (18 mars 1709) la continuation des droits d'octroi pour six ans ; l'année suivante, 11 mars 1710, ils demandent encore « à continuer cet octroy d'un pattar par lot d'eau-de-vie, et d'un sol, par lot de vin, qui se débitent dans cette ville, par les cabaretiers seulement. Ces droits sont pour les habitants de Dunkerque d'un si petit objet, qu'ils ne paraissent pas à charge à personne ; cependant leur levée, pendant trois ou quatre années encore, achèvera de débarrasser entièrement la ville de ses dettes. »

*
* *

Obtenir l'autorisation de prolonger la levée d'impôts susceptibles d'amortir les dettes de la guerre et, d'autre part, réclamer une modération proportionnée aux pertes subies par l'envahissement, ou encore exécuter, de son mieux, un arrêt qui interdit de disposer des fonds des recettes, alors que des dépenses militaires urgentes sont à exécuter, voilà quel était le rôle de Le Blanc au cours des années 1709 et 1710. Nous le voyons, le 1er Novembre 1709, réclamer une modération proportionnée aux pertes

subies dans les chatellenies d'Ypres, Warneton et Wervicq, où longtemps les armées ont été campées, fourrageant complètement les territoires de Warneton et de Wervicq, et pillant les deux tiers du territoire d'Ypres. « Les ennemis ont fait enlever des grains partout. Un détachement est venu cantonner dans la chatellenie de Furnes, qui a donné lieu à des pertes immenses. La diminution accordée pour 1707 a été de 300.000 livres ; elle doit être plus que double pour 1708 ». Le 3 Novembre 1710, il écrit au Contrôleur Général : « J'ai reçu l'arrêt du 7 Octobre, par lequel vous me marquez de né disposer des fonds d'aucune recette, puisque l'on a retiré, par avance, tout ce qui pouvait être payé de quelques chatellenies qui n'étaient pas entièrement ruinées et que l'on ne peut rien exiger du restant qui est absolument abismé par les fourragements et les violences des ennemis ; j'espère, Monsieur, que par les dispositions que vous avez prises, vous serez en état de faire remettre les fonds nécessaires pour l'achèvement des graviers et le prest des troupes, les magasins des fourrages, et que vous pourvoierez aussi aux hôpitaux entièrement abandonnés et au chauffage des troupes pour lesquelles il n'y a aucune provision et personne qui veuille se charger des entreprises, parce qu'on leur doit ce qu'ils ontfourni, depuis trois années, et qu'ilss ont absolument ruinés. »

D'ailleurs, ce n'était pas sans des difficultés inouies que le recouvrement avait pu s'opérer dans ces chatellenies, comme on en pourra juger par la lettre ci-dessous, écrite par Le Blanc au Contrôleur Général, le 22 Mai 1710 :

Lorsque les ennemis occupèrent, il y a 3 mois, Warneton, Commines et Werwick, ils obligèrent les commis des traites et domaines du Roi de se retirer, et en établirent pour recevoir les revenus de ces chatellenies, au profit des Etats Généraux. Occupant Warneton, qui est le chef-lieu de la chatellenie, et ayant des troupes à Commines, on ne peut leur disputer les revenus de la chatellenie de Warneton et des villages dépendant de la chatellenie de Commines. A l'égard de Werwick, comme ils en ont retiré leurs troupes, et qu'ils n'ont qu'une garde dans une redoute de l'autre côté de la rivière, j'ai cru que, n'occupant point le chef-lieu, ils n'étaient pas en droit de percevoir les revenus de cette chatellenie : j'ai rendu une ordonnance, de laquelle je joins une copie à ma lettre. J'envoyai hier un détachement la porter aux magistrats de Werwicq et la faire afficher, et j'ai fait enlever, en même temps, le receveur que les Hollandais avaient établi à Werwick pour les droits du domaine et celui qu'ils avaient mis à Crusec, qui est de la même chatellenie. Je les garderai jusqu'à ce qu'ils soient réclamés. On m'a dit que l'établissement de Werwick n'avait été fait que par ordre de M. d'Abermale, auquel les particuliers qui espéraient jouir de ces droits avaient donné 1000 écus : ainsi, les Etats Généraux ne soutiendront peut-être pas cet établissement; en tout cas, leur prétention serait contre ce qui s'est pratiqué jusques à présent. J'espère que vous ne désapprouverez pas ce que j'ai fait en cette occasion. J'aurai l'honneur de vous informer de ce qui se passera à ce sujet.

Sous la date du 22 Mai 1711, Le Blanc écrit à Desma-

retz et lui rappelle que les ennemis prétendaient jouir de tous les droits domaniaux et des fermes, des impositions ordinaires et extraordinaires, à cause qu'il y avait dans ces lieux, des postes occupés par leurs troupes, « j'ay creu Monsieur, qu'il ne convenait pas d'abandonner nos prétentions et après différentes instances, je suis convenu avec les députés des alliés que nous rentrerions en jouissance de Werwick, Commines et Deulémont, et que les commis ne seront point troublés dans leurs fonctions pourveu que nous abandonassions la partie de Werwick qui est de l'autre côté de la Lys et que l'on ne perçut aucun droits sur les bateaux qui passent sur cette rivière quoyque cette condition soit violente, les circonstances présentes nous mettent dans la nécessité de les accorder. »

En marge nous lisons cette note du contrôle : « *Approuvé ce qu'il propose.* »

*
* *

Il faut aussi tenir compte parfois de la situation particulière des contribuables. Le 27 Avril 1712, trouvant une plainte du marquis de Becelaers qui prétend que ses ancêtres jouissaient de l'exemption des droits de domaine pour la consommation des boissons, l'intendant estime « qu'il mérite quelque considération et demande une espèce de titre qui confirme son ancienne possession. »

Sous la date du 11 Août 1712, Boutillier envoi un

imprimé en langue anglaise et française que les Anglais ont fait poser à Dunkerque, ce matin; il l'a arraché au coin d'une rue (on y voit encore les quatre empreintes à la cire qui avaient servi à le placarder).

EN FRANÇAIS

Son Excellence, Mr HILL, Brigadier général des armées de Sa Majesté et Colonel d'un régiment d'infanterie, Lieutenant général et un des principaux officiers de l'artillerie, Gouverneur et Commandant en chef de la ville et citadelle de Dunkerque et ses dépendances,

« Comme il a plu à Sa Majesté de déclarer qu'elle n'a dessein, en aucune manière, d'interrompre ou changer le cours du Gouvernement civil de la ville de Dunkerque, mais qu'au contraire son intention est de donner les ordres nécessaires pour la continuation de toutes choses sur le pied qu'elles sont établies sur le présent. » Les magistrats ont représenté que le revenu des droits de l'excise sur le vin, la bière et l'eau-de-vie est le seul qu'ils ont pour subvenir à la dépense des logements de Messieurs de l'état-major et officiers,

« J'ordonne à tous officiers et soldats de la garnison qui voudront faire provision de vin ou de bière chez eux d'aller régulièrement au bureau de l'excise et payer le droit de 2 sols, pour chaque pot de vin qui doit contenir 2 bouteilles environ ; et pour chaque tonne de forte ou moyenne bière qui doit contenir 72 pots, 25 sols ; et pour chaque tonne de petite bière, 10 sols. »

« Je publie et déclare par ces présentes que tout officier ou soldat qui se trouvera contrevenir aux susdits ordres, ou partie, sera puni non seulement par la confiscation du vin ou de la bière qu'ils auront achetée sans payer les droits, mais souffriront telle autre peine que le Conseil de Guerre jugera que leur désobéissance aux ordres mérite. »

Afin qu'on « en prétende ignorence, j'ai commandé qu'on imprimât et affichât mes ordres sur les places publiques, carrefours et au coin des rues. »

A Dunkerque, ce 6e jour d'Août 1712.

HILL.

*
* *

En continuant à relever dans la correspondance ce qui concerne l'impôt, nous lisons les trois pièces suivantes :

Le 18 Octobre 1712, Isambert, chargé de la régie des fermes, demande un arrest pour ordonner que le transit cy devant établi à Lille et à Douay sera rétabli dans cette dernière ville.

Le 24 Novembre 1712, Le Blanc accuse réception à M. Le Rebours d'une lettre au sujet d'une somme de 160.585 livres d'une part et 52.400 livres d'autre part, que M. Desmaretz a fait assigner au Trésorier de l'extraordinaire des guerres, sur ce qui est dû par les chatellenies de ce département, pour le reste de leurs impositions de 1709, 1710, 1711 pour être employée au payement de

partie de grains fournis et autres dépenses concernant le service des vivres desdites années 1709-1710.

Le 8 Avril 1713, il écrit au même secrétaire du Contrôle Général, que dans la situation présente, il est à propos de liquider ce qui est dû de reste des impositions par les chatellenies de ce département et principalement par celles de Furnes et d'Ypres.

Il serait à propos d'acquitter les sommes considérables qui restent dues pour les dépenses des vivres des années 1707, 1708, 1709, 1710 qui se montent à 324.461 livres 11ˢ.

Il ne serait pas possible de faire payer cette somme comptant, plusieurs villages ayant été ruinés par les troupes et par les inondations formées pour la sécurité des places. Je pourrai faire prendre en paiement des assignations tirées par le commis à la Recette Générale, sur les chatellenies et acceptées par le Receveur particulier de chaque chatellenie.

Par contre, le roi se montrait de son côté assez mauvais payeur, comme on le voit par des lettres du 8 Avril, 20 et 25 Mai 1713, où il est dit : « Il est beaucoup dû par le Roi dans les villes et châtellenies de Furnes, Ypres et Nieuport, et les habitants s'en plaignent d'autant plus que les alliés soldent régulièrement leurs dettes dans les villes qu'ils évacuent ; d'un autre côté, il sera difficile plus tard de faire rentrer les sommes qui sont dues au Roi dans les mêmes pays cédés. M. Le Blanc conseille de faire prendre en payement, des assignations tirées sur les chatellenies, par le commis à la

Recette Générale, et acceptées par les Receveurs particuliers.

En marge de cette dernière lettre, nous pouvons constater que le coup avait porté ; nous lisons, en effet, le mot *adopté*, écrit de la main du Secrétaire du Contrôle.

Le 1er Août 1713, il rend compte du partage du produit des droits du domaine avec les Hollandais ; ceux-ci se portent garants de l'acceptation des articles par la puissance qui entrera en possession des pays dont ils ne sont que dépositaires.

On aura lieu de faire quelques rectifications aux frontières nouvellement délimitées, à cause des enclavements gênants.

Notons pour finir ce chapitre de quelle façon étaient appréciés les services d'un certain Bottemant, Juge des Fermes à Ypres (lettre du 4 Novembre 1709).

« C'est un homme d'un médiocre génie, n'ayant nulle teinture des affaires, et absolument incapable de son emploi, mais je n'ai pas trouvé que je puisse le convaincre d'avoir prévariqué dans ses fonctions. Je lui ai fait comprendre qu'il ne pourrait pas rester Juge des Fermes. » Il conclut à sa destitution et à son remplacement par le sieur Vernimen « qui se pourvoira pour avoir des provisions. »

CHAPITRE III

Mouvements de fonds de l'Intendance

Nommé à l'Intendance de la Flandre maritime, le 20 Juin 1708, nous voyons Claude Le Blanc rejoindre à Tournai, trois semaines après, le 13 Juillet, son prédécesseur, M. de Bernières, qui l'a tenu au courant de l'affaire d'Oudenarde, « laquelle n'a pas été générale, toutefois quelques brigades d'infanterie, quatre escadrons de gendarmerie et quelques régiments de cavalerie ont été fort maltraités. »

Dès le surlendemain, il demande des fonds et annonce qu'il a contracté à Ypres un emprunt de 7 ou 8.000 livres (1) pour la subsistance des troupes qui se

(1) D'après les calculs les plus récents effectués par le vicomte d'Avenel (Histoire économique de la Propriété, des Salaires, des Denrées et de tous les Prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en 1800. Paris. Imp. Nationale, 1894, tome 1, p. 32). les coefficients du pouvoir de l'argent de 1701 à 1755 ont été de 2.75 (le pouvoir actuel étant égal à Un). D'autre part, (ibid. p. 75), la livre tournois est évaluée par lui comme valeur intrinsèque, pour la même époque, à 1,22. Il suffit par conséquent de multiplier le chiffre de livres par 1,22 d'abord et par 2.75 ensuite. Ce qui donne 3,41 pour la valeur relative au franc d'aujourd'hui.

sont retirées à Ypres, après l'affaire d'Oudenarde ; « cela ne durera pas longtemps et je ne suis pas assez connu, venant d'arriver à Ypres, pour espérer que l'on dut trouver de gros fonds (15 Juillet 1708). A. G. vol. 2086, pp 52 et 53 (1).

Le 17 Juillet (A. G. p. 55bis), le Contrôleur Général, répondant à sa lettre du 13 de ce mois, l'approuve d'être allé voir M. de Bernières avant d'aller à Ypres et lui annonce que de l'argent est parti pour l'armée du duc de Bourgogne.

Le Blanc puise ensuite 21.000 livres dans la Recette des Contributions et les envoie au duc de Bourgogne. « Les paysans d'Ypres prennent la fuite avec leurs bestiaux et ne payent plus rien ; c'est cependant l'argent que l'on tirait de ce canton qui fournissait pour la subsistance des garnisons de Furnes, de Nieuport et de Dunkerque (18 Juillet, pp. 58, 59) ». Dans ces mêmes documents, nous voyons que les compagnies de grenadiers qui sont rentrées à Ypres manquent d'officiers d'artillerie et de canonniers (2).

(1) Tous les documents que nous avons analysés dans le précédent chapitre étaient tirés des Archives Nationales. Nous aurons l'occasion à l'avenir de mentionner des pièces transcrites par nous aux Archives de la Guerre sur un volume portant la cote 2086 et se référant à l'année 1708. Nous mentionnerons les extraits de ce volume sous la rubrique A. G. avec l'immatriculation des pièces.

(2) Nous avons réservé pour le chapitre intitulé « Guerre » la relation, en quelque sorte au jour le jour, de l'administration de l'Intendant de la Flandre Maritime. Toutefois il nous a paru utile d'analyser dans le présent chapitre divers documents intéressant plus particulièrement les mouvements de fonds.

Le 19 Juillet, il écrit au Contrôleur Général que les députés envoyés à l'armée ennemie pour se plaindre des graves désordres que leurs troupes commettent, rapportent que cette armée n'est forte que de 60.000 hommes.

Le Contrôleur Général lui mande le 20 Juillet (A.G., p. 65) qu'il a écrit à M. de Bernières de mettre Le Blanc au fait de ses anciennes connaissances à Ypres, afin d'assurer les avances de fonds, et il l'engage en une seconde lettre du même jour (A. G., p. 66), à conserver l'argent qu'il pourra trouver à Ypres pour le besoin de cette place aussi bien que celui que le crédit de M. de Bernières et le sien pourront lui procurer, en attendant qu'on puisse y pourvoir d'ailleurs.

Toute cette correspondance nous montre, sous un jour très lumineux, le menu des opérations que faisaient les intendants, pour emprunter sur les ressources futures du compte de l'extraordinaire des guerres. C'est ainsi que Le Blanc s'efforce de trouver à Ypres des fonds « en fournissant des lettres de change que M. de Bernières fera acquitter dans les villes de Flandre (22 Juillet, A. G., pp. 67, 68, 69) ». Ce même jour (pp. 70, 71), il signale que les ennemis ont arrêté des courriers portant les lettres qu'il avait écrites à Paris, le 18, et aussi le courrier venant de Paris. Il réclame des fonds à Dunkerque « car les troupes ont besoin de subsistances ». Le Contrôleur Général lui annonce le 22 Juillet (A. G. p. 72), en réponse à ses lettres du 17 de ce mois :

« J'ai écrit à M. de Bernières pour l'argent. Si vous pouvez faire tirer, à 10 jours de vue, sur Dunkerque, je

ferai remettre en espèce tout ce qui sera nécessaire pour la subsistance des troupes, le prêt des soldats et cavaliers et 20.000 livres pour les dépenses imprévues et extraordinaires qui sont indispensables dans la situation où vous vous trouvez ».

*
* *

Dans une lettre tirée des Archives nationales, sous la date du 23 Juillet 1708, il écrit au Contrôleur Général Desmaretz, pour le mettre au courant de sa situation. A cette correspondance est annexée une lettre écrite au sieur Pontet, commis à la Recette Générale et de l'extraordinaire des Guerres à Ypres, par M. de Rancy, receveur général. Nous avons cru bon de reproduire in-extenso ces deux documents, non seulement parce qu'ils sont un exposé fidèle de la situation, mais aussi parce qu'ils font entrer en scène Pontet, ce simple receveur particulier de la Chatellenie d'Ypres, qui avait fait au Trésor des avances pour près de 300.000 livres, comme nous aurons l'occasion de l'exposer plus loin, en ce même chapitre.

Monsieur,

Je crois que vous estes informé de la situation dans laquelle j'ay trouvé ce département, en arrivant ; les ennemys sont maîtres de tout le plat pays, leur présence et la crainte dans laquelle sont les peuples d'estre innondés à chaque moment, fait qu'on ne porte presque plus rien aux recettes ; outre les garnisons ordinaires nous avons eu ici les officiers et soldats qui se sont

retirés après l'affaire d'Oudenarde, non seulement il a fallu pourvoir à leur subsistance, mais même fournir de linge, des bats, des habits et mil nécessités, à ceux qui avaient été dépouillés par les ennemis, et les officiers qui ne sont pas tombés entre leurs mains se sont trouvés avec une seule chemise. La disposition des troupes ennemies met M. de Bernières, qui a reçu des fonds de l'extraordinaire des guerres, hors d'état de nous envoyer de l'argent, ni d'en faire passer à Mgr le duc de Bourgogne auquel j'ai envoyé le peu que nous avions ici ; dans cet état, à la veille peut-être d'être renfermé pour longtemps, le seul moyen dont je pouvais me servir pour la subsistance des troupes, pour les convois, dépenses extraordinaires et pour l'achat de mil fournitures nécessaires, je ne pouvais trouver d'autre secours que celui du sieur Pontet, commis à la Recette Générale et de l'extraordinaire des guerres, qui a avancé des sommes très considérables à M. de Bernières et qui voulait bien encore employer son crédit, mais une lettre qu'il reçut avant-hier de M. de Rancy, receveur général, fait qu'à présent non seulement il ne nous fournira pas un sol, mais que mesme il a écrit à tous les receveurs particuliers de ne nous plus aider.

Vous avez destiné, Monsieur, le produit de la Recette Générale de ce département pour servir de fond à l'extraordinaire des guerres, du moment qu'au Trésor royal on donne au trésorier de l'extraordinaire une assignation sur le Receveur général de Flandre, il me paraît égal à ce Receveur général d'acquitter l'assignation en donnant au Trésorier de l'extraordinaire de l'argent

comptant ou des récépicés de ses commis, qui certifient avoir été payés par le commis à la Recette Générale; la seule différence qu'il peut donc y avoir, Monsieur, est que le Receveur général, quand il touche son argent en espèces à Paris, trouve du profit à négocier son argent et paye plus tard l'extraordinaire des guerres, au lieu que quand ce Receveur général ne reçoit que des récépicés du commis de l'extraordinaire des guerres, il n'y a point de profit pour lui, mais je suis persuadé, Monsieur, que l'intérêt particulier de M. de Rancy ne doit pas être préféré au service pressent dans les conjonctures ou nous sommes, quand même vous decideriez, Monsieur, que dans d'autres temps, l'argent de la Recette Générale doit aller directement entre les mains des Receveurs généraux, je crois que vous voudrez bien nous en excepter, quant à présent, et donner ordre à M. de Rancy qu'il mande à son commis qu'il en use comme par le passé; je ne m'étends pas à vous déduire tous les inconvénients qui pourraient arriver si je me trouvais sans un sol et privé de la seule voie qui me restait pour avoir du crédit, vous vous les représenterez aisément, Monsieur, et j'espère que vous voudrez bien avoir la bonté de me donner incessamment vos ordres.

Je suis, etc.

Le Blanc.

Copie d'une lettre écrite à M. Pontet par M. Brunet de Rancy le 14 Juillet 1708 :

Vous avez laissé protester vostre lettre de 10.000 livres et vous avez fait réponse par le protez que M. de

Bernières prend le fond jusqu'au dernier sol, par ordre de la Cour, pour faire subsister les trouppes et qu'il est encore deut sur 1705, 50.538 livres, dont le dernier billet fait partie. Je vous avoue que cette réponse ne convient point à Mgr Desmaretz, il l'a lue et m'a dit de vous écrire qu'il ne croit pas M. de Bernières assez peu advisé de disposer des deniers de la Recette Générale, après qu'il lui a donné ordre de me laisser faire mes recouvrements. Il m'a, en même temps, ordonné de vous marquer de faire payer entre vos mains, et que si M. de Bernières ou M. Le Blanc, à présent intendant, en ordonnent autrement qu'il en rendra compte au Roi. Ainsi Monsieur, prenez bien garde à la réponse que vous ferez à ma lettre parceque je la lirai à Mgr Desmaretz qui la portera à Sa Majesté pour prendre des ordres qui ne plairont point à M. de Bernières : Mgr Desmaretz ne veut point que Messieurs les Intendants *disposent à tort et à travers des fonds du Roi, contre ses intentions, m'ayant assuré qu'il donne aux Trésoreries de l'extraordinaire des guerres qui n'ont réussi jusqu'à présent qu'à mettre le désordre dans les finances*, ce que M. Desmaretz veut absolument rectifier ; les choses étant sur ce pied, je vous prie d'amasser 10.000 livres pour payer votre billet et d'écrire à M. Vermeulen, banquier à Lille, qu'il le peut renvoyer, que vous l'acquitterez.

Mgr Desmaretz a été fort surpris de voir qu'il est encore dû 50.538 livres, sur 1705 ; il dit à M. Le Blanc en partant qu'il fallait presser les communautés, et les faire payer plus régulièrement. Je ne doute pas qu'il

ne les presse très vivement, écrivez-moi son arrivée à Ypres. J'attends réponse à ma dernière et suis, etc.

BRUNET DE RANCY.

Le 4 Août, Le Blanc écrit à Desmaretz la lettre ci-dessous :

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je sais qu'il ne nous est pas permis de disposer des fonds des Recettes Générales, ni du produit des bureaux du Domaine, et que c'est avec raison que vous établissez cette règle, pour éviter le dérangement dans lequel on tomberait du moment que vous souffririez que l'on s'en écarte.

Puisque le produit actuel de la Recette Générale est destiné pour l'extraordinaire des guerres, il sufit, Monsieur, que vous me donnez la permission de faire convenir le commis de l'extraordinaire des guerres avec le commis de la Recette Générale, pour le produit de l'année courante.

Je vous suplie d'être persuadé, Monsieur, de l'attention et de l'exactitude que j'aurai toujours à exécuter vos ordres, et si dans ce commencement, vous avez trouvé quelque difficulté de ma part, je vous demande en grâce de considérer que le jour que je suis arrivé ici, je me suis trouvé chargé de tous les débris de l'affaire d'Oudenarde, ayant 2.000 soldats et un nombre infini d'officiers dépouillés par les ennemis, qu'il a fallu habiller, et faire subsister aussi bien que les troupes que l'on a jetté dans cette place, beaucoup de blessés

dont il a fallu prendre soin ; l'armée ennemie qui nous environne et qui pouvant faire le siège m'a obligé de faire les provisions, et toutes les dépenses nécessaires pour le soutenir, des convois considérables à faire passer à l'armée de Mgr le duc de Bourgogne à laquelle il a fallu même envoyer quelque argent, parcequ'ils manquaient du nécessaire au commencement, M. de Bernières, ne pouvant leur rien faire passer ; dans cet état, Monsieur, il est bien difficile de se tenir dans une règle exacte, puisque quand même M. de Chamillart m'aurait envoyé des fonds je ne pouvais les recevoir.

Je suis, etc.

LE BLANC.

Cinq jours après, le 9 Août, Le Blanc annonce l'arrivée des ennemis à Ath, avec un convoi de 60 pièces de gros canons, 30 mortiers et 5.000 charrettes de toutes sortes. Il ajoute que le maréchal de Boufflers, qui commande à Lille, lui a demandé des canonniers et qu'il lui a promis d'écrire à Dunkerque pour en avoir ; il demande aussi des ordres pour le paiement des officiers irlandais et il envoie enfin un mémoire sur ce que les magistrats de Bourbourg lui ont rapporté au sujet des conditions qu'ils n'ont pu régler. Les ennemis n'ont « point voulu terminer, écrit Le Blanc, disant qu'ils traiteraient cette chatellenie et le reste du département, sur le même pied que l'on en userait avec les habitants de l'île de Cassant. Il ne faut pas régler la contribution de l'île de Cassant trop fortement, car c'est un petit pays et les ennemis en useraient de même avec la Flandre du côté de la mer.

S. M. doit s'engager à les régler sur le pied que seront réglés les arrérages de la chatellenie de Bourbourg. »

C'est sur l'autorisation que leur en avait donnée Le Blanc, le 7 Août, d'aller traiter avec l'ennemi des contributions pour toute cette chatellenie, que les magistrats avaient négocié directement. C'etait en effet, un cas de force majeure, car l'ennemi n'aurait pas manqué d'enlever des otages et de brûler (A. G. p. 115). Le roi avait ratifié du reste, la permission donnée aux députés de Bourbourg (lettre du Contrôleur général du 11 Août, A. G. p. 131.)

* * *

Les ennemis demandent du blé (lettres de Le Blanc des 24 et 25 Août) ; le Contrôle Général lui répond d'en donner le moins possible et de le leur faire tenir pour acompte de la contribution (30 Août, A.G. p. 172), mais ils exigent aussi 600.000 florins (lettre de Le Blanc, 1er Septembre, A. G. p. 175) et « comme ils ont promis de tenir compte sur les contributions des journées des pionniers, des chariots et du prix des blés qu'ils ont pris, ils veulent auparavant grossir le montant des contributions afin que, déduction faite de ce qu'ils doivent tenir compte, ils aient encore en argent la même somme qu'ils avaient l'année dernière. »

Je crois intéressant de constater en cette négociation que déjà certaines traditions de droit des gens, faisaient une distinction entre les contributions prélevées par le

vainqueur et les réquisitions de vivres destinées aux troupes de l'envahisseur (1).

Dans sa lettre du 13 Octobre (A. G., p. 230), il lui vient à l'esprit de taxer les personnes aisées : « La guerre, dit-il, fait faire de grandes dépenses. Il faut trouver des ressources. Si tous ceux qui subissent des bienfaits du Roi l'aidaient en cette occasion, que MM. les Evêques, les Premiers Présidents, les Intendants et autres personnes qui ont du crédit fournissaient chacun, argent comptant, trois mil livres (ceux les moins aisés le peuvent en engageant leur vaisselle), en huit jours vous auriez un fonds suffisant. »

Le 19 Décembre (A. G., pp. 316, 317), il envoie au Contrôle Général une lettre du comte de la Mothe prévenant que le sieur Le Cerf a envoyé des ordres à Gand pour payer 40.000 livres au commis de l'extraordinaire des guerres.

Le 2 Avril 1709, il envoie un état des lettres de change qui ont été fournies par les commis de l'extraordinaire des guerres, se montant à 18.735 livres ; il supplie de donner des ordres pour que ces lettres soient acceptées et payées à leur échéance, sinon on se trouverait privé de tout secours.

*
* *

Ici s'arrêtent les documents que nous avons jugés utiles de publier et qui nous ont semblé plus particuliè-

(1) Victor de Swarte. Le Trésor public pendant la guerre 1870-71. Paris, Berger-Levrault, 1890, page 14.

rement indiqués pour expliquer les mouvements de fonds dans l'intendance de la Flandre maritime. Nous terminerons ce chapitre en racontant ce qu'il advint en 1709, à la mort de Charles Pontet, commis à la Recette générale d'Ypres, à l'extraordinaire des guerres et Receveur particulier de la Chatellenie, dont nous avons déjà parlé plus haut. Il meurt, après avoir fait au Trésor une avance de 281.360 livres. Les magistrats n'hésitent pas, dans la pénurie où ils se trouvent (Archives Nat., lettre du 29 Juin 1709), à proposer à sa veuve, Catherine Le Cœur, et à ses enfants, d'effectuer le remboursement total, en dix paiements partiels, d'année en année. Les héritiers s'inclinent, mais ils sollicitent au profit du sieur Spanut, beau-frère de Pontet, la survivance de son office en la chatellenie d'Ypres, les bénéfices de la gestion devant être partagés entre la veuve, les enfants et Spanut, à moins que ce dernier s'oblige en son nom à les rembourser.

« Pour establir la justice de leurs prétentions, dit Le Blanc, la veuve et les héritiers se fondent sur l'usage de ce qui s'est toujours pratiqué dans les villes et chatellenies de Flandre, tant dans celles qui sont sous la domination du Roi que dans celles de Gand, Bruges, etc., ils représentent qu'un particulier ne presterait pas à une communauté telle qu'une chatellenie, une somme de près de 300.000 livres s'il n'avait d'autre sûreté que l'espérance d'être remboursé par une communauté obérée, que cette sûreté que le sieur Pontet a cru avoir, consistait dans le maniement des deniers de la chatellenie qui paraissait fixe dans la famille, puisque le sieur

Spanut, l'un des gendres, était assuré de la recette, et que cette sûreté cesse du moment que le sieur Spanut leur gendre et beau-frère, veut jouir de la charge sans prendre aucun engagement pour leur procurer leur remboursement. »

Le Blanc croyait l'affaire susceptible d'accomodements, entre les cohéritiers et le sieur Spanut, disposé à entendre raison, mais les prétendues propositions de paix avaient fait croire au sieur Spanut que le changement de domination était certain. Bien apparenté dans le magistrat de la chatellenie, il espérait devenir maître du bien de la veuve Pontet, et de ses autres enfants qui seraient obligés de se retirer en France, et, dès lors, il ne voulut plus entendre parler d'aucune proposition.

Les magistrats de la chatellenie pensèrent qu'il leur convenait fort d'avoir un receveur à leur gré et ont, de leur autorité, mis le sieur Spanut en possession de la Recette et donné ordre dans les villages de payer les deniers imposés.

La veuve Pontet et ses enfants, dit Le Blanc, m'ont présenté une requête, j'y avais répondu par un soit communiqué, pour dresser procès-verbal et envoyer le tout au Conseil et faire droit par Sa Majesté.

Le sieur Spanut a l'inclination peu française, il est loin de nous aider dans les besoins pressants.

Je vous suplie donc de me donner vos ordres afin que je mette la contestation en règle, pour que vous la puissiez décider sur les pièces qui seront respectivement produites, et que le sieur Spanut ne fasse point

les fonctions de receveur jusqu'à ce que la contestation soit décidée au Conseil.

J'ai l'honneur, etc.

LE BLANC.

En tête de cette lettre nous lisons une indication de réponse ainsi conçue écrite du Contrôle Général :

« Renvoy par arrest à M. Le Blanc pour entendre les magistrats d'Ypres, Spanut et les héritiers Pontet, dresser procès-verbal des contestations et donner son avis au Conseil sur lequel il sera pourveu. Cependant les héritiers Pontet feront la recette conjointement avec Spanut. »

Ce même dossier contient la requête adressée à Le Blanc d'abord et au Roi, par Catherine Le Cœur, veuve de Charles Pontet (Juillet 1709) et la commission, signée Le Tellier, du sieur Pontet nommé par le Roi le 14 Juillet 1691, en remplacement de Guillaume Spanut (1).

* * *

Sous la date du 6 Septembre 1710, nous trouvons la requête au Roi des officiers du Présidial d'Ypres, qui invoquent l'épuisement de leur crédit consacré à des

(1) Nous lisons en cet acte : Charles Pontet, lequel est l'une des trois personnes qui ont été nommées à S. M. pour régler ladite charge Les états de présentations comprenaient déjà trois candidats comme nous le voyons encore aujourd'hui pour les propositions faites au Ministre des Finances par les Municipalités en vue de conférer les fonctions de receveur municipal.

emprunts considérables, pour acheter les offices et se plaignent qu'aujourd'hui le sieur Fayet prétend s'emparer de tous les produits des domaines de Flandre et leur refuse leurs gages et les augmentations.

Cette pièce est ainsi signée :

Les Grand Bailly, Président et Gens tenons le baillage et siège présidial de la Flandre.

G. de Hem,
par ordonnance.

*
* *

Dans une lettre du 31 Décembre 1711 nous lisons que des banquiers de Bruxelles « offrent de remettre dans le courant de 5 mois dans la ville d'Ypres 100.000 louis de l'ancienne marque, ou pistolles d'Espagne de poids, à raison de 17 livres la pièce et des lingots à raison de 620 livres le marc, laissant à votre choix, Monsieur, de prendre les louis et les pistoles au marc pour le prix de 620 livres »..... « ils proposent de livrer 4 à 5.000 louis par semaine et demandent, à mesure qu'ils auront remis des espèces, d'estre payez de la valeur en une lettre de change à vue sur la monnaie de Paris. »

Le 22 Mai 1712, étant à Paris, Le Blanc a eu l'honneur d'entretenir M. Desmaretz d'une proposition de personnes de Bruxelles qui offraient de faire livrer à Ypres en 5 mois, 5.000 louis vieux à raison de 17 livres ou de 620 livres le marc. Votre proposition de les prendre avec paiement par lettres de change sur la monnaie de Paris, payables à un mois, au lieu qu'ils

demandaient payables à veue, a rompu cette négociation. La personne est revenue et me propose de livrer la même quantité payable huit ou dix jours après la remise qui en sera faite à la monnaie de Reims, les frais de voiture à sa charge et les risques jusque Maubeuge. Prière faire réponse.

Le 1er Août 1712, il écrit au Contrôleur Général que les magistrats de Dunkerque réclament la somme de 92.644 livres, qu'ils ont avancée en différents temps, pour le prêt des troupes et en note, dans la marge, cette mention du contrôle « à M. Le Rebours ; je le prie de m'en parler. »

Le 20 Mai 1713 il fait part des craintes de particuliers d'Ypres qui ont reçu en paiement, des billets de Trésoriers.

Enfin, le 25 Mai, il accuse réception d'une lettre lui ordonnant de faire payer les billets aux particuliers.

CHAPITRE IV

Valeur et Circulation des Monnaies

Après la capitulation de Lille, les Hollandais acceptaient pour 13 livres 2 sols 6 deniers et même parfois pour 13 livres 10 sols, les louis d'or qui ne valaient alors en Flandre, que 13 livres ; il en résultait un véritable drainage qui alarma à juste titre l'intendant ; aussi, pour prévenir un accaparement complet, tant des louis d'or que des menues espèces (c'est-à-dire les pièces de 15 sols 6 deniers, de 7 sols 9 deniers et de 4 sols), écrivait-il le 24 Décembre 1708, au Contrôleur Général, en lui demandant de hausser la valeur de ces pièces et de les porter à 13 livres 10, et même à 14 livres.

Le 8 Janvier 1709, il constate que les pièces de 3 sols 6 deniers sont aussi acceptées par l'ennemi sur le pied de 4 sols ; « l'abus est au point qu'une personne qui veut être payée dans une autre ville par des gens de la campagne est obligée de prendre des espèces sur le pied qu'elles ont cours à Lille, et si on fait difficulté, le paysan refuse absolument de payer. »

Le 9 Janvier 1709, Claude Le Blanc insiste sur cette question :

« J'ai eu l'honneur, dit-il, de vous écrire deux fois que la diminution des espèces était cause que les louis, les écus, les pièces de 3 sols 9 deniers et même les pièces de 4 livres 8 sols de Flandre, se transportent généralement dans les villes qui sont en la puissance des ennemis, et que le désordre va au point que les particuliers, dans les villes de l'obéissance du roi, sont forcés de prendre les espèces sur le pied qu'elles ont cours dans les villes ennemies, parce que s'ils les refusaient, ils ne tireraient rien de leurs débiteurs.

La matière des monnaies est discussion trop supérieure à ma portée, pour que je puisse connaître, Monsieur, quel parti il convient de prendre, mais par rapport à la Flandre, l'Artois et le Hainaut, il me semble qu'il serait peut-être à propos (au lieu de diminuer) d'augmenter jusques à 14 livres les louis.

Le premier avantage que cela produirait est que l'or et l'argent que l'on voiturerait dans ces provinces, où se fait la dépense de la guerre, augmentant de valeur, produirait au roi un fonds plus considérable que celui qui aurait été remis au Trésor royal.

Secondement, les officiers qui sentiraient la perte qu'ils feraient en transportant les espèces dans le royaume, prendraient plus volontiers des billets en paiement.

Troisièmement, les Hollandais qui ont pour objet de tirer toutes les espèces des terres de l'obéissance du roi,

trouveraient une perte trop forte de laquelle ils seraient rebutés.

Enfin, les habitants du pays qui est sous la domination ennemie, viendraient acheter les denrées dans les terres du Roi, parce que les espèces qu'ils y apporteraient seraient reçues à un plus haut prix que dans les villes des alliés, où ils pourraient avoir des mêmes marchandises.

Je crois même, Monsieur, que les banquiers d'Anvers et d'Hollande nous feraient passer des espèces, attirés par le profit considérable qu'ils y trouveraient.

Il est vrai que ce serait payer bien cher l'avance qu'ils nous feraient, puisqu'il faudrait à la fin leur payer à un très haut prix la valeur des espèces qu'ils auraient fournies. C'est une objection à laquelle il n'y a rien à répondre, si ce n'est que dans l'extrémité où on se trouve, les marchés les plus désavantageux sont bons quand ils donnent moyen de gagner du temps.

Je suis, etc.

LE BLANC.

Je dois vous ajouter, Monsieur, qu'il serait absolument nécessaire de renouveler et de faire exécuter avec la dernière vigueur, les ordonnances qui défendent le cours des écus de Hollande et demy-écus de Liège, quoique la valeur intrinsèque de l'écu de Hollande ne soit que de 52 sols. On les prend dans le commerce sur le même pied que les écus de France, et les Hollandais, qui retirent toutes nos espèces et qui les convertissent en cette monnaie, y trouvent un profit très considérable. »

Le Contrôle Général, par les soins de M. Nosdier, fit étudier la question par MM. Rousseau et Grassin ; la lettre de M. Nosdier, du 15 Janvier 1709, que nous reproduisons ci-dessous, est une consultation des plus intéressantes.

Rousseau et Grassin, qui ont pris communication d'une lettre écrite à Monseigneur par M. Le Blanc le 8 de ce mois, disant que le transport qui se fait de nos espèces à Courtrai et à Lille ne pouvant provenir que de remises indispensables qu'on a à faire dans ces places, il est avantageux qu'on y reçoive les espèces pour plus qu'elles ne valent, attendu qu'il en faut moins pour payer.

Que ce n'est pas la diminution du prix de l'argent qui le fait sortir du royaume lorsque les proportions sont gardées, mais bien la disproportion des espèces ou la trop grande consommation de marchandises étrangères.

Que, quand on ne peut enlever les avantages d'une espèce sur l'autre, comme on faisait il y a quelques années, et que nous sommes assez heureux pour fournir autant aux étrangers que nous tirons d'eux, il ne faut pas craindre que les espèces sortent de France en pure perte, pour passer chez nos voisins, quelque prix qu'ils leur donnent. L'idée de ceux qui portent de l'argent dans vos pays étrangers n'étant que d'en rapporter la valeur avec gain en argent ou en marchandises, ce qui est également avantageux quand on est dans les cas susdits, puisque nos espèces étant proportionnées, et les étrangères n'étant admises que pour leur juste valeur,

si on en rapporte en échange de celles de France emportées, ce ne peut être qu'en plus grand nombre. Si, au contraire, cette valeur de nos espèces revient en marchandises, celles-ci nous cousteront de moins ce que nos espèces auront été surachetées et les étrangers seront contraints de nous payer en espèces proportionnées au cours de ce royaume, ce qu'ils en auront tiré de marchandises.

On peut ajouter aux réflexions ci-dessus des sieurs Rousseau et Grassin, que depuis la fabrication des pièces de 10 sols et de 20 sols qui sont à présent de 7 sols 6 deniers et de 15 sols, on en a vus sur les frontières des quantités considérables, et qu'on a été fort circonspect de la part *(sic)* des négociants et de tous les autres, à garder précieusement les louis d'or et les écus, et à ne répandre dans le public que ces dernières espèces fabriquées, ainsi que les pièces de 3 sols, 9 deniers, ce qui fait certainement que nos ennemis ne peuvent aisément et à notre perte, faire de grands amas de nos louis d'or et de nos écus. Les Hollandais ne s'aviseront pas, suivant la crainte que M. Le Blanc paraît en avoir, de ramasser des pièces de 4 sols 9 deniers pour les fondre, n'étant au plus qu'au titre de 9 deniers 22 et 23 grains ; il y a plusieurs années qu'elles frayent dans le public, elles n'ont point de recours de la pièce au marc et sont toutes à présent d'un poids très léger. L'amas qu'on prétendait en faire coûterait infiniment par le transport. Ainsi, joignant toutes ces réflexions, il n'y a point à appréhender qu'on fasse par la suite un usage pernicieux à l'Etat des dites pièces, à cause de la diminution faite de

leur valeur, dans les premiers jours de ladite diminution. M. Desmaretz ayant permis qu'on reçut dans les caisses royales sur le pied d'auparavant, on peut pardonner si on n'est point encore accoutumé à ladite diminution, ce qui se fera insensiblement, n'y ayant rien en cela de contraire à la balance et aux propositions qui se gardent avec les étrangers, le tout étant dans les principes de la bonne police et conforme aux règles monétaires, les plus justes et les plus universellement approuvées.

NOSDIER.

Le 11 Novembre 1710, la question n'avait pas encore été résolue car Le Blanc écrivait :

« La déclaration du 7 Octobre dernier pour la suppression des billets des monnoyes règle que les louis d'or anciens auront cours sur le pied de 13 livres, on les reçoit dans les villes ennemies pour 13 livres 2^s 6^d. Les pièces de 20 sols qui ne doivent plus valoir que 14^s y valent 15^s, celles de dix sols qui n'auraient cours que pour sept sols valent 7^s 6^d. Cette situation des espèces à ces moindres prix, va faire passer, dans les places ennemies, tout ce qui reste dans le pays en cours, nous n'avons plus ny change ny monnoye, on ne peut obliger les particuliers à convertir leurs anciennes espèces en nouvelles, vous jugez bien aussi, Monsieur, que le particulier ne portera pas aux recettes des espèces dont il pourra se défaire dans les villes voisines à un plus haut prix, ce qui fera tomber les recouvrements ; s'il était possible d'empêcher les transports des espèces

à l'ennemy, ces inconvénients diminueraient mais nous sommes trop mêlés avec eux pour y réussir.

Vous savez, Monsieur, que l'on remet tous les mois au pays ennemy à Ypres près de *cent mille livres* pour la subsistance des troupes, les personnes qui font ces remises ne voudront pas perdre sur leurs espèces et les donner à un moindre prix qu'elles n'ont cours dans les villes où ils demeurent, ils voituraient en nature les louis d'or que nous recevions à 14 livres et que nous donnions aux troupes sur le même pied. Si le louis n'a plus cours que pour 13 livres, il subira une perte de 20 sols.

Si ces raisons vous paraissaient suffisantes, vous pouvez vous déterminer, Monsieur, à tolérer que la dernière déclaration n'eut pas d'exécution dans ce département et permettre que l'on reçut dans les recettes, les anciennes espèces sur le pied qu'elles auront certainement cours dans le public nonobstant toutes les deffenses. Le peu de relations qu'il y a à présent de ce pays avec le dedans du Royaume fait que je prends la liberté de vous faire cette proposition.

En tête de cette lettre, le Contrôle Général avait inscrit la mention suivante : « *à M. de Nointel ; je le prie d'examiner avec M. Grassin cette lettre. Il sera difficile de soutenir dans le département, le cours d'or sur le pied fixé par la déclaration du mois d'Octobre.*

Pourtant pendant toute l'année 1709, Le Blanc avait insisté sur cette question avec une louable persévérance :

Le 19 Janvier 1709, il annonce qu'il a recouvré un

tarif imprimé de Bruxelles en 1704 par lequel les écus étaient fixés en Flandres à 3 livres 10^s, monnaie de France, et à 2 florins 16 patards, monnaie courante de Flandre. Le louis d'or à 13 livres 2^s 6^d, monnaie de France, et 10 florins 10 patards, monnaie courante de Flandre. Ce tarif existe encore aujourd'hui, aussi il croit qu'il sera difficile de se dispenser de faire l'augmentation sur ces espèces.

Les trésoriers de l'extraordinaire des guerres doivent faire leurs voitures pour le paiement des troupes en pièces de 15^s et de 7^s 6^d et non en écus encore moins en louis d'or.

Le 1er Février 1709, il se fait l'écho de M. Mesnager qui dit que les « plaintes continuelles que l'on fait de la sortie des bonnes espèces et la nouvelle qu'il y a en Flandre ennemie, un placard pour y défendre de tout cours et mise, les pièces de 15^s et leurs diminutions, l'ont fait rechercher les ordonnances sur la fabrication des escalins, ne lui ayant pas été possible de trouver d'anciens placards il s'est adressé aux jurez orfèvres qui ont fait les essais de ce billon. Il trouve que les louis d'argent à 68 sols en ce pays donnent un grand profit à être convertis en escalins, aussi cela le fait soupçonner que c'est cette raison qui fait qu'ils sont enlevés par les Juifs venus de Hollande pour faire le billonnage. »

A cette lettre est joint le tableau que nous reproduisons ci-dessous :

Estat de comparaison des monnoyes d'argent de France avec les escalins de Flandre, pour mettre les unes et les autres à un cours égal et proportionné dans l'Artois, la Flandre française et Espagnolle, par raport à leur valeur intrinsèque

---

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LESQUELLES ON A TRAVAILLÉ

Le marc d'argent fin estimé trente-trois livres un sol cinq deniers.

Le marc d'écus de 8 $^{11}/_{12}$ a la taille au titre de 11 grains de fin et au cours de 68 sols la pièce.

Le marc des pièces de 7 sols 6 deniers a la taille de 79 pièces courantes trouvées par deux pesées de deux marcs chacune l'une contenant 160 pièces et l'autre 156 au titre de 9 deniers 22 grains de fin.

Le marc d'escalins courant a la taille de 50 pièces trouvée par deux pesées de huit marcs chacune l'une et l'autre contenant 400 escalins au titre de 6 deniers 18 $^{2}/_{3}$ grains de fin suivant le rapport d'essay des jurez orfèvres d'Ipres.

La marc de Flandre est égal à celuy de France.

MONNOYE DE FRANCE

Un marc d'écus y vaut aujourd'huy. 30 livres 6 sols 4 den.

MONNOYE DE FLANDRES

Un marc d'escalins comme il est exprimé cy-dessus vaut...........	18 livres	13 sols	9 den.
4 onces, 7 gros, 60 grains d'escalins pour égaler la somme du marc des écus cy-contre vallent..........	11	12	7
	30 livres	6 sols	4 den.

Partant pour former en escalins la valeur intrinsèque d'un marc de nos écus il faut un marc 4 onces 7 deniers 60 grains d'escalins, lesquels sur le pied de 7 patards de Flandre la pièce et de 8 sols 9 deniers, monnoye de France, font 35 livres 9 sols 10 deniers.

Il faudrait que le marc de nos écus valut cette somme de 35 livres 9 sols 10 deniers pour être en proportion avec les escalins ce qui reviendrait à 3 livres 19 sols 7 deniers par écu.

Ainsi notre écu doit avoir cours dans l'Artois et la Flandre française et espagnolle au prix de 3 livres 19 sols 7 deniers. Si l'on veut qu'il soit proportionné à la valeur intrinsèque des escalins et au cours qu'ils y ont.

Un marc de pièces de 7 sols 6 deniers au titre de 9 deniers 23 grains de fin vaut.......................	27 livres	6 sols	7 den.
Un marc 3 onces 5 deniers 43 grains à 18 livres 13 sols 9 deniers le marc vallent..................	27	6	7

Partant, sur le pied cy-dessus, il faut 73 $^{1}/_{6}$ escalins pour remplir cette somme, lesquels à 8 sols 9 deniers vallent 31 livres 19 sols 10 deniers ce qui rend 8 sols 1 denier $^{1}/_{8}$ pour pièce de France valant présentement 7 sols 6 deniers, ainsi le prix de 8 sols 1 denier est celuy auquel cette monnoye doit avoir cours comme il vient d'être dit cy-dessus.

Fait à Ipres, ce premier Février 1709.

MESNAGER.

A la date du 10 Mars 1709, Mesnager lui adresse une note sur le préjudice causé par les monnaies de Strasbourg et lui envoie aussi un mémoire sur le commerce des espèces qui se fait en Flandre.

« Les plaintes que les espèces passent chez l'ennemi augmentent chaque jour.

Les négociants les moins habiles font venir des pays de la domination du roi 100 louis d'or qui coutent, à 12 livres 15 sols la somme de 1.275 livres parisis.

A Lille, ils sont pris pour 13 livres 5 sols, par la, ils ont 10 sols par louis d'or de profit.

Les gens plus habiles font commerce plus grand, par exemple : 100 louis d'or pris à Ypres à raison de 12 livres 15 sols = 1.275 livres ; lorsqu'ils sont portés à Lille, on les mets à 13 livres 5 sols, ce qui fait 1.325 livres ou 1.060 florins argent courant de Flandre ; cette somme de 1.060 florins est changée contre des pièces de 35 sols de Strasbourg, lesquelles s'achètent à Lille comme marchandises au prix de 13 1/3 patars à 15 au plus, on

touche au moins pour 1.060 florins 1.413 1/3 demi écus de Strasbourg, lesquels portés à Ypres, Douai, Tournai, où ils ont cours sur le pied de 18 patars, produisent 1.272 florins argent courant qui font 1.590 livres au lieu de 1.275 livres.

Noms de 21 personnes connues à Lille pour faire le commerce d'espèces :

Les sieurs Vermeulen, payeur des troupes,
Duperie, payeur,
La demoiselle Dommessen,
Les sieurs Honoré Prevot, payeur,
Gabriel Prevot,
Savary de Rouen,
Prenel de Rouen,
Paulard, payeur,
Coquetin de Rouen,
Charles Courouane,
De Tente,
Lachez le père,
Ruelain,
Ptolomine,
Loyener,
Pille,
Hus,
Fondeur,
Le Sage,
Vandremeule,
Marissal.

Il y en a d'autres qui ont commencé avec 4.000 florins

et qui en ont amassé plus de 40.000 en moins de deux années. »

Le 10 Mars 1709, Le Blanc accuse réception de l'arrêt du Conseil qui fixe la diminution des espèces, mais il fait remarquer que la diminution ote tous moyens aux personnes chargées du service du Roi, de trouver de l'argent.

Le 12 Octobre, il signale les inconvénients que cause l'édit portant la valeur des sols à 18 deniers, l'écu ne vaut que 3 livres 7 sols ; dans les pays ennemis il est reçu pour 3 livres 10 sols.

Le 19 Octobre, il se plaint à nouveau du désordre que cause l'augmentation des sols. Dans les villes ennemies on a fait des poinçons pour marquer les sols d'une fleur de lis, on en fait même de nouveaux ; dans peu de temps, il ne restera pas d'espèces d'or ni d'argent dans les villes de l'obéissance du roi.

Les paysans ne veulent recevoir les sols que pour 5 liards de France, si on les force à les prendre à 6, ils renchérissent leurs grains.

Les Receveurs des domaines refusent de prendre les sols et cependant un paysan qui va payer le droit de vacquelage qui est de 15 sols pour une vache et de 30 sols pour un cheval, n'a que de la menue monnaie pour payer ce droit. Il demande des instructions à ce sujet.

Le 23 Octobre, il écrit au Contrôle Général que le sieur Buret, courtier de change de Dunkerque, qui a l'honneur d'être connu de vous et qui s'emploie utile-

ment pour porter des anciennes espèces aux monnaies du Roi, va à Paris et peut vous instruire parfaitement des mauvais effets que produit l'augmentation des sols. Je prends la liberté de vous dire que si vos occupations ne vous permettent pas de lui donner audience, il serait bon que vous chargeassiez quelques personnes de confiance de l'entendre, car certainement le commerce des lettres de change est entièrement suspendu.

Pour tenir nos lecteurs au courant de toutes les phases de cette question, nous croyons utile de transcrire trois lettres qui nous indiquent bien la nature des difficultés qu'il s'agissait de surmonter.

Ypres, 4 Janvier 1710.

En exécution de l'arrest du Conseil du 7 décembre dernier, les louis d'or, pistolles d'Espagne, les escus et pièces de quatre livres de Flandre de l'ancienne fabrication, sont décriées les premiers jours de cette année et sujets à confiscation, j'ai déjà eu l'honneur de vous informer que dans ce département, il n'y a eu jusqu'à présent, presque point de nouvelles espèces répandues dans le commerce, aussi, Monsieur, si l'arrêt s'exécutait à la rigueur, nous nous trouverions absolument sans argent, je vous supplie très humblement de me faire savoir quelle est votre intention à ce sujet; si on refuse dans les lieux de recette les anciennes espèces, les peuples seront dans l'impossibilité de rien payer et d'acquitter les droits des marchandises nécessaires pour la subsistance ordinaire, il n'y a point de monnoye plus voisine que celle d'Amiens, ny aucuns changeurs esta-

blis, ainsi il est absolument impossible d'exécuter l'arrest du Conseil et il arrive des désordres dans ces marchez auxquels je ne puis remédier.

On fabrique à Lille et dans les autres villes ennemies beaucoup de nouvelles espèces d'or à la marque de France. Ce sont les juifs qui établissent ce mauvais commerce et ils profiteront de l'avantage que le Roy devait trouver dans l'augmentation. Si la diminùtion sur les pièces de 20 sols et de 10 sols a lieu au 16 de ce mois, toutes ces sortes d'espèces vont passer aux ennemis.

Il est certain, Monsieur, que le règlement général pour les monnoyes est très avantageux dans l'intérieur du royaume, mais j'ose vous supplier de faire attention qu'il est impossible dans ce canton, d'exécuter l'arrest du Conseil et de décrier les anciennes espèces, *si on n'établit pas du moins un change*, peut-être jugerez-vous à propos de permettre que pendant un temps les anciennes espèces *soient reçues dans les recettes et bureaux du Roy et, de quinze jours en quinze jours, on pourrait faire voiturer à Amiens* ce qui aurait été reçeu, pourvu que le directeur de la monnoye fust en estat de délivrer de nouvelles espèces dans le moment que les anciennes arriveront.

Le Blanc.

31 Janvier 1710.

A Monsieur de Nointel,

L'embarras que j'avais eu l'honneur de vous expliquer dans lequel on se trouvait dans ce département, au sujet

des anciennes espèces n'est point finy parce qu'elles sont reçeues dans les recettes et dans les bureaux du Roy, l'escu sur le pied de 3 livres 13 sols. A l'égard de la recette générale, dès que l'on a touché mil livres on les employe en achapts de bled ou à quelques autres besoins aussi pressants, ainsi on n'a pas le temps de les porter à Amiens, pour les faire convertir. Le receveur du Domaine se trouve dans l'impossibilité de voiturer à la Monnoye d'Amiens les espèces qu'il recoit, la gelée empèche le commerce par les canaux, et les chemins de Flandres sont impraticables en cette saison, ce serait infiniment hazarder d'exposer une voiture d'argent à demeurer embourbée dans les mauvais chemins, à portée d'être enlevée par les ennemis, il est certain, Monsieur, que les escus n'ayant cours dans les villes ennemies que pour 3 livres 10 sols, les particuliers en apporteront en quantité dans les villes de France, s'il y avait un change où on les put convertir promptement; il y a plus de trois mois que j'ay cherché quelques personnes à Dunkerque qui voulut se charger de cette commission, peu de gens ont des fonds suffisants pour pouvoir l'entreprendre et ceux qui seroient en estat de le faire, craignent les risques du voyage et appréhendent que les billets qu'on leur donnerait de la Monnoye d'Amiens ne fussent pas régulièrement acquittés, il y a seulement un courtier de change qui transporte à Amiens les espèces qu'on lui veut bien confier, je lui donne les passeports et toutes les seuretés qui peuvent dépendre de moi.

Il est inutille de vous dire combien l'établissement

d'un change serait avantageux, vous le savez mieux que personne.

LE BLANC.

En tête, il était marqué par le Contrôle Général : *qu'il tâche de trouver quelques personnes qui fassent le change*. La réponse n'est pas faite, ceci était barré et en dessous :

3 Février 1710.

Vous m'aviez fait l'honneur de me mander, il y a quelques jours, que M. Desmaretz vous avait assuré qu'il arriverait avant la fin de Janvier une voiture d'argent en Flandres, sur laquelle vous auriez destiné 56.000 livres pour fournir au 1er prest de Février de ce département, je n'ay nulle nouvelle de cette voiture, il est deut 3 prest, et le 4e qui court ; certainement les troupes loin de se rétablir vont entièrement périr, le soldat qui n'est pas noury et qui est sans souliers, en descendant la garde est porté à l'hôpital ou la mortalité commence, et le soldat de recrue auquel l'officier ne peut donner ny habits, ny souliers ne vit journellement. Vous êtes informé, Monsieur, des préparatifs des ennemys, et qu'ils seront en estat d'entrer de bonne heure en campagne. Je n'ay point de nouvelles de M. Desmaretz au sujet du grain, j'avais crû pouvoir prendre 500 razières d'orge d'un vaisseau écossais qui a esté conduit à Dunkerque ; cette quantité qui nous aurait fourny du pain pour trois jours et demy aurait été diminuée sur l'imposition que la Normandie doit fournir, mais M. Desmaretz a envoyé au maistre de ce vaisseau une permission de vendre sa

cargaison, il ne veut donner son orge qu'argent comptant, ainsy je suis privé de ce petit secours.

. Lorsque je vous ay escrit cy-devant l'extrémité dans laquelle nous estions, je cherchais en même temps les moyens de faire subsister en attendant votre réponse; à présent, Monsieur, je ne puis trouver aucun expédient et je vous demande vos ordres avec le dernier empressement. »

En l'absence d'instructions qui s'harmonisaient avec les nécessités du moment, Le Blanc avait dû faire savoir aux magistrats que l'on tolèrerait « le cours des anciennes espèces dans ce département sur le pied qu'elles sont reçues dans le public » (Lettre du 13 Décembre 1710).

En 1712, le drainage continuait encore.

Saisie avait été faite, en effet, le 9 Décembre à Hazebrouck, par les employés de la brigade de Morbeck, de 122 louis de nouvelles espèces et de 423 louis d'or et demy d'anciennes, sur MM. Morel et Castel qui disent transporter cette monnaie à Ypres, mais le chemin qu'ils prenaient conduit aussi à Armentières, terre ennemie, et n'avaient pas pris d'acquit à caution au bureau d'Hazebrouck pour être déchargé à Ypres.

*
* *

Les transports de fonds ne s'effectuaient pas non plus par l'intendant sans difficultés. Nous voyons intervenir

pour ce service un sieur Poulain qui effectuait d'abord de la part de Le Blanc, ses versements à la monnaie d'Amiens, puis par l'intermédiaire d'un sieur Becquet, à la monnaie de Paris. Nous relevons, dans un reçu du directeur de la monnaie, qu'un envoi de 106 marcs 4 onces 6 et demi gros et 18 grains étaient évalués 54.381 livres 9 sols 5 deniers.

Le voyage d'Ypres à Paris s'effectuait en 11 étapes à savoir : Furnes, Gravelines, Calais, Boulogne, Montreuil, Abbeville, Amiens, Breteuil, Clermont, Luzarches, Paris.

Poulain était monté sur un cheval de bât qui ne pouvait marcher qu'à journée réglée. — Les commandants des places dans lesquelles il y avait des troupes étaient priés de fournir des escortes suffisantes.

Nous lisons dans une lettre du 19 Mai 1710 :

« Les routtes vont devenir moins seurres qu'elles n'ont encores estés, par le grand nombre des déserteurs des alliés qui viennent en France, et c'est ce qui me fait prendre la liberté, Monseigneur, de vous en informer afin que vous ayez la bonté sous votre bon plaisir, de donner vos ordres pour que les voitures d'or et d'argent qui viennent à Paris soient escortés, dans la crainte qu'elles ne soient volés.

Nous avons retrouvé aussi une permission des transports de fonds pour la Flandre maritime qui avait été accordée à M. Guichon, Trésorier des Fortifications, pour l'autoriser à faire voiturer à Dunkerque 25.000 livres, cette pièce avec le reçu apposé en-dessous de la

signature du Contrôleur Général nous a paru utile à reproduire :

Permission

Il est permis au sieur Guichon, Trésorier des Fortifications, de faire voiturer de Paris à Dunkerque, par telle voie qu'il jugera à propos, la somme de 25.000 livres en espèces d'or et d'argent pour employer au paiement des fortifications des places de Flandre du côté de la mer sans qu'il lui soit fait aucun empêchement, en vertu du présent ordre qui sera remis par celui qui sera chargé de la voiture, aux commis du dernier bureau de visite pour m'être ensuite par eux renvoyé sous peine de révocation.

Fait à Versailles, le 17 Novembre 1708.

DESMARETZ.

Reçu le baril cy-dessus contenant la somme de 25.000 livres en espèces ,pour être employées aux fortifications des places du département.

Dunkerque, ce 1er Décembre 1708.

RAFFARD.

Pour terminer ce chapitre, nous signalerons que Le Blanc reçoit, le 17 Décembre 1712, une déclaration du roi du 10 du mois fixant le prix pour lequel les espèces seront reçues dans les hôtels des monnaies.

Les louis d'or vieux ont cours dans le public sur le pied de 15 livres 10 sols ; il faut 36 louis pour un marc. Ce qui fait 551 livres qui sont reçues à la monnaie pour

585 livres, il y a 27 livres de profit sur 36 louis vieux ; il ne suffira pas pour engager les particuliers à transporter les vieilles espèces à la monnaie d'Amiens, à cause de la longueur du chemin, du risque d'être volé.

Pour remédier à cet inconvénient, il faudrait établir un change à Ypres.

Le même jour lui parvient une ordonnance portant que les liards étrangers ne seront reçus dans les terres de l'obéissance du roi qu'à raison de six pour un patar en sol marqué de France.

Il signale le 2 Juin 1714 que les patars (1) ne sont

(1)

Messieurs,

Vous verrez par la copie de la lettre de Monsieur Desmaretz ci-dessous transcrite quelle est l'intention de Sa Majesté pour l'emploi des patards ou douzains dans les paiements que les taillables font aux Receveurs et Collecteurs particuliers et ceux-ci aux Receveurs généraux des finances. Je vous prie de leur donner vos ordres en conformité de ce qui est porté, afin qu'ils puissent vérifier en cas de besoin, que ces sortes d'espèces qu'ils auront reçues proviennent de la Récepte des Deniers des Tailles.

Je suis, Messieurs,

Votre très humble et très affectionné serviteur,

Signé : Le Blanc.

Lettre du Contrôleur Général du 31 Juillet 1714 :

Monsieur,

Le roi ayant vu par les lettres de plusieurs de MM. les Intendants que sous prétexte du réglement du mois de Février dernier qui a fixé la quantité de menues espèces qui peut entrer dans les payements au-dessous ou au-dessus de 10 livres, quelques-uns des receveurs des tailles faisaient difficulté de recevoir des collecteurs plus d'un trentième des dites espèces, ce qui faisait que ceux-ci voulaient obliger les taillables à faire leurs paiements de la même manière, même à l'égard des sommes au-dessous de 10 livres, Sa Majesté m'a ordonné de vous faire

reçus à Lille que pour 15 deniers, quoiqu'ils dussent avoir cours pour 17.

Le 7 Février de la même année, il informe le Contrôleur Général que M. de Bernières lui a envoyé des exemplaires de l'arrêt du Conseil du 19 Janvier pour la défense des pièces de 20, 10 et 4 sols et autres espèces de l'ancienne fabrication. Il faut que cet arrêt soit bien exécuté, mais il rencontre des difficultés, parce qu'il n'y a pas de change établi à Dunkerque.

Il écrit au magistrat d'Hondschoote, en date du mois d'Août 1714, une lettre relative aux menues espèces.

Nous avons trouvé aux archives de Bergues sous la date du 5 Décembre 1712, une ordonnance contre la circulation des anciens gros liards frappés au coin d'Espagne et ceux fabriqués à Liège, lesquels ont été décriés dans la Flandre espagnolle. Ils ne doivent être présentés et reçus que sur le pied de 6 liards pour la

savoir qu'en attendant qu'elle se soit déterminée sur le temps auquel il conviendra d'indiquer les diminutions qui restent à faire sur les pièces de 30 deniers et sur celles de 18 deniers, son intention est qu'elles soient reçues par les collecteurs des taillables en paiement de leurs impositions, et que les receveurs les prennent des collecteurs de la même manière, et les receveurs généraux des receveurs particuliers en les obligeant de marquer sur leurs registres la quantité qu'ils en auront reçue dans chaque paiement pour pouvoir en faire la vérification en cas de besoin et s'assurer autant qu'il sera possible que les espèces seront véritablement provenues du paiement des impositions, vous prendrez la peine de donner les ordres en conformité aux receveurs et même aux collecteurs, afin qu'il n'y ait aucun retard pour les recouvrements.

Je suis votre.

Signé : Desmaretz.

valeur d'un patard ou sol marqué de France, à peine de confiscation de 100 florins d'amende tant contre ceux qui les donneront que contre ceux qui les recevront.

Et enfin, le 3 Août 1715, il écrit au Contrôleur général lui rappelant qu'il a eu l'honneur, étant à Paris, de l'informer de la quantité d'espèces que l'on transportait journellement du pays de la domination du roy dans la Flandre autrichienne et la Hollande ; ce transport se fait aussi dans les autres frontières. Il pense que pour rappeler les espèces sorties du Royaume, il faudrait en venir à une refonte générale.

*
* *

Une capture importante de matières précieuses, 150 livres de poudre d'or, fut apportée par le capitaine de frégate Fauze (15 Janvier et 12 Février 1709) qui était allé demander à l'intendance s'il devait les envoyer à la Monnaie à Amiens ou à Paris par partie de 20 livres. Le Blanc décida que les armateurs qui avaient fait cette prise verseraient au Receveur de l'Amirauté à Dunkerque une somme de 20.000 livres. Les armateurs demandèrent aussi une permission pour rapporter à Dunkerque les espèces fabriquées : On voit aux archives (19 Mars 1709) la copie d'un passeport donné par l'intendant de la Flandre Maritime pour porter à la Monnaie de Rouen ou à celle de Paris deux sacs de poudre d'or et 200.000 piastres provenant de prises faites à Dunkerque.

CHAPITRE V

Marine. — Commerce. — Culture, Vivres, Fourrages. — Eaux et Forêts

Dès le début de l'année 1709 (17 Janvier), nous voyons que les négociations commerciales à effectuer avec la Hollande, sont confiées à M. Mesnager dont nous avons pu, dans le dernier chapitre, apprécier les connaissances techniques. En envoyant au Contrôleur Général la copie de la lettre écrite à M. Wolmer, Le Blanc demande qu'une permission de passer en Hollande soit accordée aux négociateurs « parce que les députés des Etats, qui sont nommés pour venir à Lille, pourraient, par des intérêts particuliers, n'être pas intentionnés comme nous le souhaitons. »

Messieurs des Etats Généraux sont disposés, dit Le Blanc, à conclure un traité de permission mutuelle pour la pêche du poisson, et, d'autre part, il importerait de régler les droits qui seraient perçus sur les marchandises à l'entrée et à la sortie de la ville de Lille. Il a cru qu'il convenait, pour terminer ces deux affaires, de nommer une personne entendue en ces matières.

« M. Mesnager, député au Conseil du Commerce, a été nommé, et est arrivé ici; les affaires importantes dont il a été chargé en Espagne et les arrangements qu'il a faits au sujet du commerce de l'Amérique, qui se sont trouvés au gré des nations intéressées, sont connues en Hollande ; ainsi il est plus capable que personne de finir celles dont il s'agit. J'espère que Messieurs des Etats généraux, voudront bien choisir, de leur part, des gens entendus dans le fait du commerce. »

Il demande un passeport pour M. Mesnager et 4 domestiques, pour la ville de Hollande où il devra se rendre.

*
* *

Au sujet du commerce que faisaient à Dunkerque les navires neutres en important des sels, des vins et des eaux-de-vie, il est demandé au Contrôleur Général (27 Juin 1709), que ces neutres soient obligés d'apporter d'abord un chargement de blé en compensation de la concurrence faite à la ville, qui a déjà dans ses magasins, ou peut faire venir de Bretagne, des denrées pareilles à celles qui sont importées.

Dans ce même ordre d'idées et pour ne pas ruiner les raffineries du département, un droit de 6 livres 10 sols est demandé par les raffineurs de la Chambre de Commerce de Dunkerque (18 Juin 1711), sur les sucres (1)

(1) Voici quelques développements sur les plaintes de la raffinerie dunkerquoise (1710-1711) :

Le Blanc adresse les mémoires des armateurs de Dunkerque et la

provenant de prises (1). Les raffineries et brasseries de Dunkerque sont d'autre part, grâce aux soins de l'Intendant maritime autorisées (12 Novembre et 7 Décembre 1711) à importer et transporter de Nieuport à Dunkerque, par les canaux, 20.000 razières de charbon d'Angleterre.

Le 22 Février 1710, Le Blanc envoie à Desmaretz une requête du bourgmestre de Nieuport, Charles Vlees-

réponse des Fermiers Généraux au sujet des droits qu'il convient de fixer pour l'entrée des sucres provenant de prises, il exprime le sentiment de la Chambre de Commerce de Dunkerque « auquel j'estime qu'il serait à propos de se conformer, et il me paroist qu'en faisant payer six livres dix sols de droit d'entrée des sucres provenant de prises, les sucres des raffineurs du pays auraient assez d'avantage. »

« Le sieur Langheté, raffineur de Dunkerque, consentirait bien à cette proposition, mais les sieurs Clayssen, raffineurs d'Ypre, la trouvent insuffisante et prétendent qu'il faut trois cents livres de Moscouades pour rafiner cent livres de sucre ; cette assertion est inexacte, car il est prouvé par les certificats qu'on a fait venir d'Angleterre et d'Hollande que deux cens vingt-cinq livres de sucre brut produisent cent livres de raffiné. »

Le 30 Janvier de cette année, Le Blanc avait écrit : que M. Berthelot, Fermier général, passant à Ypres, lui avait dit qu'il croyait que pour éviter toutes les difficultés qui surviennent au sujet des droits que l'on doit percevoir sur les diverses espèces de marchandises qui arrivent dans le port de Dunkerque et qui vont dans les villes occupées par les ennemis, il serait bon de fixer indifféremment les droits (excepté ceux sur les sucres) tant pour l'entrée que pour la sortie à 5 % de la valeur. La Chambre de Commerce trouve cette proposition avantageuse et favorable au bien du commerce. Sur cette lettre se lit la mention du Contrôle Général : *Bon suivant l'avis de M. Le Blanc.*

(1) Dans un procès-verbal de capture de marchandises prohibées (annexé à la lettre du 21 Novembre 1710) parmi lesquelles se trouvaient des statues et tableaux, nous voyons figurer comme présent à l'estimation le sieur La Live de Bellegarde, Directeur des Fermes de Sa Majesté

chammer et la recommande au Contrôleur général. Ce bourgmestre ayant « en toute occasion fait paraître son zèle pour le service du roi et nous a été souvent très utile. »

Vleeschammer expose qu'il a fait décharger dans le port de Dunkerque en Novembre 1709, 591 tonnes de plomb provenant de prises et qu'il les a fait recharger sur la frégate *Le duc de Bernière*, montée de 24 pièces de canon, commandée par le capitaine Paul Laurens, demeurant à Dunkerque, naviguant sous passeport et pavillon de France, qu'il a porté ces tonnes à Paimbœuf, puis à Nantes, « et comme le receveur dudit bureau lui fait difficulté de laisser vendre cedit plomb par le sieur Guillaume de Visch, son correspondant, quoiqu'il offre de payer les droits d'entrée comme si les dits plombs avaient été pris par les corsaires de Dunkerque, demande que puisque le certificat du Juge de l'Admirauté de Nieuport qui est au bureau de Nantes, justifie que ces plombs proviennent de prises « et que réciproquement toutes les prises amenées à Nieuport par les armateurs français se vendent dans la dite ville sans aucune difficulté » ; que cette vente soit autorisée, « qu'oy faisant ferez justice. »

On lit au dos la mention du Contrôle général : *L'ordre envoyé le 9 Avril.*

Une lettre écrite par Le Blanc le 15 Décembre 1710, à M. de Pontchartrain, au sujet de la révocation des passeports pour le commerce de Hollande jette un jour très curieux sur les questions de transport de denrées

en la Flandre maritime, à cette époque ; nous la reproduisons in-extenso :

« L'ordonnance du Roi portant révocation des passeports accordés aux Hollandais pour leur commerce doit être très préjudiciable à cette nation, et j'ai cru que vous ne désapprouveriez pas que je prisse la liberté de vous rendre compte de ce que l'on m'assure qu'il seroit nécessaire d'ajouter pour qu'elle produise tout l'effet que l'on en doit espérer. Il est certain qu'au moyen des passeports, les hollandais faisaient des profits immenses, quoiqu'ils vendissent les denrées qu'ils tiroient de France à un prix moindre du tiers que ne pouvoient faire les marchands français, j'en ai une preuve sensible, puisque des marchands de Bergues m'ont fourni des vins, des eaux-de-vie et des sels, qu'ils ont mis en magasin dans Ypres, au mois de Mars dernier, et qu'ils se sont obligés d'y garder jusqu'au 15 Novembre de la présente année, sans demander aucun bénéfice pour une avance aussi considérable, mais seulement la permission de les vendre à leur profit après la campagne finie. L'intérêt de leur argent, dont ils ne tiroient rien pendant neuf mois, la diminution de ces sortes de marchandises (qui est inévitable en les gardant longtemps) et le risque de n'être payé qu'en billets de trésorier, si ces provisions avaient été consommées en cas que la ville eût été assiégée, font bien connaître que le tout était à un moindre prix dans les villes ennemies que dans les terres de l'obéissance du Roi. Actuellement, quoique les vins, les eaux-de-vie et les sels payent un droit d'entrée en arrivant à Gand, un droit de sortie

lorsqu'ils passent des terres sous la domination de l'archiduc dans les villes de la domination des Hollandais, où elles payent encore un droit d'entrée, nonobstant ces trois droits et les frais des passeports, les marchands de Lille et des autres places regarderaient comme une grâce importante si on leur permettait de faire entrer de ces marchandises dans les terres de l'obéissance du Roi, parce que la barrique de vin, qui se vend 100 livres à Dunkerque, sans avoir payé aucuns droits, ne se vend que 60 ou 65 livres à Gand et à Bruges. Vous savez mieux que personne ce qui cause cette différence de prix : les bâtiments hollandais naviguant sous passeports ne donnent, pour l'assurance de leurs marchandises, que 3 °/₀ de la valeur ; le fret ne leur coûte que depuis 13 jusqu'à 16 livres parce que, pour manœuvrer une flûte de cent quatre vingt tonneaux, qui porte 720 barriques de vin, ils n'emploient que 10 ou 12 hommes ; la solde du matelot n'est que de 18 livres par mois, et ils les nourrissent pour 10 sols par jour, outre qu'ils profitent, sur le change de Bordeaux en Hollande, de 18 à 20 °/₀. Le bâtiment françois, au contraire, paye 25 à 30 °/₀ d'assurance à cause du risque des corsaires ; le fret est de 100 livres par tonneau, parce qu'une frégate françoise de 180 tonneaux est montée par 50 hommes, que le bâtiment étant à moitié chargé de canons, de munitions de guerre et de vivres, ne porte que les 2/3 du bâtiment hollandais, la solde du matelot est de 30 livres par mois, et la nourriture revient à 15 sols par jour. Je vous fais tout ce détail pour faire connaître la cause de la disproportion du prix des mar-

chandises apportées par les vaisseaux français d'avec celles transportées par les Hollandois. Cette nation ne cessera pas de jouir de ses avantages, s'ils peuvent naviguer sur les passeports qui leur ont été délivrés. Ils ont actuellement dans leurs ports un très grand nombre de vaisseaux munis de ces passeports, lesquels sont prêts à partir pour aller chercher des marchandises de France ; mais ils seroient entièrement privés de ce bénéfice, si le Roi jugeoit à propos de rendre une seconde ordonnance, en interprétation de celle du 19 Novembre, qui déclarât que les vaisseaux hollandais, quoique munis de passeports, seront de bonne prise lorsqu'ils ne seront pas partis des ports d'Hollande avant la fin du présent mois de Décembre. Outre la perte qu'ils souffriront par l'interruption d'un commerce aussi avantageux, une quantité considérable de leurs vaisseaux restera inutile. Pendant l'hiver, ils ne peuvent, à cause des glaces, aller dans la Mer Baltique et en Norwège ; les défenses au sujet de la peste les empêcheront d'aller en Suède, et le commerce de Portugal n'est pas suffisant pour employer tous les bâtiments d'Hollande. Les équipages demeurant sans occupation pendant l'hiver, un nombre infini de familles du petit peuple se trouvera sans subsistance et, se joignant aux ouvriers qui sont dans une extrême misère par la cessation du travail des manufactures, il pourroit bien arriver quelques mouvements contre ceux qui gouvernent : ce qui seroit avantageux dans les circonstances présentes. En prenant ce parti, il y a des précautions nécessaires pour les villes hanséatiques, parce que les vaisseaux de ces villes sont construits par

des charpentiers hollandais, du même bois et de la même façon que ceux d'Hollande, et que les matelots ressemblent fort aux Hollandais. Pour empêcher les Hollandais de continuer leur commerce sous ces mascarades, il semble que l'on pourroit ne point donner de passeports aux villes de Brême, Hambourg et Lubeck, qui sont sous la protection de l'Empereur et lui fournissent des troupes. A l'égard de Dantzick, on déclareroit de bonne prise tous navires qui ne seroient pas munis d'une lettre de mer du magistrat de la dite ville, certifiant que le vaisseau appartenait à des marchands de Dantzich. Si, dans la suite, on accordoit des passeports aux sujets de la Grande-Bretagne, il faudroit prendre les mêmes précautions et n'en donner qu'aux vaisseaux fabriqués dans les trois royaumes ou naturalisés avant le 1er Janvier 1711, et qui navigueroient avec des maîtres et des équipages nés dans lesdits royaumes. Nonobstant toutes ces précautions, les Hollandais sont trop industrieux pour ne pas inventer quelques déguisements ; mais il semble qu'ils seront extrêmement bornés. La disette de vin et d'eau-de-vie, qui renchérissent tous les jours, fait connoître que la fourniture du royaume suffira pour la consommation de ceux de Bordeaux et de la Loire, outre que les vaisseaux Suédois, Danois et d'Holstein, ceux de Gênes, de Livourne et de Venise, ne manqueront pas de venir charger de nos denrées pour porter aux Hollandais celles qui leur seront nécessaires ; mais la Hollande ne tirera plus ce profit et sera contrainte de payer ces étrangers, qui leur fourniront leurs nécessités. Pardonnez-moi la longueur de cette lettre ; mais, puis-

que S. M. s'est déterminée à priver les Hollandais de tout commerce, il semble qu'il ne faut rien négliger pour qu'ils en ressentent l'incommodité.

*
* *

Bien qu'il ne nous ait pas été possible de retrouver quelle suite avait été donnée à la lettre de l'intendant maritime Du Guay du 18 Juin 1711, nous croyons utile de reproduire cette lettre à laquelle se trouve annexée une correspondance non signée qui propose au Contrôleur général un étrange marché relatif à la navigation commerciale.

« Je ne connais, dit l'intendant Du Guay, en aucune manière, l'auteur de la lettre que j'ay l'honneur de joindre à celle-cy, je n'en scais mesme ni le nom ni la profession, mais je n'ai pas cru pouvoir suprimer un paquet qu'une personne que j'employais autrefois à la découverte de ce qui se passe en Hollande, m'adresse pour vous de sa part. »

Copie de la lettre non signée :

Monseigneur,

Permettez la liberté qu'un particulier à V. G. incognu se donne de luy écrire, mais comme c'est avec bon fondement et soliditté et qui ne peut estre que très avantageux pour la France, c'est ce qui me fait espérer que V. G. voudra bien se donner la peine de faire quelque attention à la proposition que gens de crédit m'ordonne

de faire, laquelle sera effectuée par un banquier à Paris de toute satisfaction sans qu'il paroissent que cella vient d'icy. Etant donc bien infformé que V. G. est pleinement instruite de la nécessité qu'il y a que les provinces de Guienne, Aunis, Saint-Onges, Poitou, Bretagne, Languedoc ne puissent ce deffaire de leurs vins et eaux-de-vies, seulle ressource qu'ils ont pour payer les taxes à S. M. et pour vivre eux-mêmes, dont la consommation produit au Roi plus de 20 millions par an et soutient les abitans, la deffance que l'on a fait que les navires hollandois niront plus, ne pouvant produire l'effet que l'on s'estoit proposé, mais au contraire en peut attirer de très mauvaise suite, on avoit espèré que les vaisseaux neutres pourroient aller chercher ces denrées et les porter icy et qu'on auroit pas souffert dans les provinces de France, mais on a jugé tout autrement icy, c'est qu'on est convenu de deffendre l'entrée de toutes sortes de marchandises de France par aucun navire étranger, alors il n'y a plus de ressource, l'expédiant donc que l'on trouve, c'est de s'adresser à V. G. pour luy représenter la chose, et les moyens qu'il y auroit pour soulager vos peuples et faire entrer de l'argent dans les coffres du roy, la proposition serait sy on peut faire un traitté par lequel ce commerce ne paroistra que comme une grâce de S. M., V. G en sera toujours maître pourveu que la chose ne passe point par la Chambre de Commerce. V. G. aura toujours la disposition de tout et les choses en yront beaucoup mieux ; il ce peut faire qu'on auroit besoin de quelque chose en France de ces pays icy qu'il n'est pas permis d'envoyer les personnes qui font cette

proposition, étant d'aussy grand crédit comme ils sont, seroiont en estat de faire plaisir à V. G. Sous main, la personne qui aura l'honneur de luy parler à Paris pourra l'en assurer. Ainsy, Monseigneur, sy la chose demeure à vostre disposition, on propose de donner à V. G. 300 livres tournois pour chaque passeport pour France sans les permissions qu'il faudra pour les marchandises. V. G. voullant bien donner sa parole d'honneur qu'elle ne délivrera point d'autres passeports qu'à celuy qui traitera avec elle, on fera d'abord compter 30 mille écus à V. G. pour 300 passeports qu'on demendera dans le besoin et, s'il en faut davantage, on donnera 300 livres tournois de chaque passeport ; peut-être en faudra-t-il bien 600 par an. Sy V. G. entrevoit quelque ombre daparence à la chose, quelle se donne la paine d'en écrire un mot à Monsieur Duguay, à Dunkerque, et sitôt on écrira à un banquier à Paris d'aller trouver V. G. et dans faire le traitté dans les formes. Mais il serait bon de le sàvoir au plutôt, devant que les états ayent fait la deffence, c'est, Monseigneur, l'ordre que j'ay d'écrire à V. G. et je prands la liberté de me dire avec un profond respect,

Monseigneur,

De Votre Grandeur, le très humble et très sommis et obéissent serviteur.

Rotterdam, le 11 Juin 1711.

Permettez que mon nom soit caché par raisons, pour le présent.

*
* *

Une correspondance très importante eut lieu en 1711, à la suite de la capture par les officiers de l'Amirauté de Dunkerque de deux vaisseaux destinés à Cadix qui, poursuivis par des vaisseaux anglais, furent obligés de rapatrier Dunkerque. Cette correspondance en dit long sur la matière qui nous occupe.

Le Blanc au Contrôleur Général :

28 Juin 1711.

Les officiers de l'Amirauté de Dunkerque ont fait arrêter deux vaisseaux de ce port destinés pour Cadix et qui ont été obligés de rentrer à Dunkerque, étant poursuivis par des vaisseaux anglais. M. de Pontchartrain m'ayant mandé que l'intention du Roi était que je vérifiasse les faits concernant ces vaisseaux arrêtés, je lui fais aujourd'hui réponse et, comme cette affaire regarde le commerce, j'ai cru que je devais avoir l'honneur de vous en informer. La copie de la lettre que j'écris à M. de Pontchartrain et que je prends la liberté de vous adresser vous mettra au fait de cette affaire.

Les intéressés dans la cargaison donneroient volontiers au Roi une somme par forme d'indult, pour que ces vaisseaux pussent être relâchés et continuer leur route. A l'occasion de ces vaisseaux saisis, il est à propos que vous vouliez bien entrer dans la discussion de ce commerce de Cadix, et voir ce qu'il conviendra de régler pour l'avenir.

Il est certain qu'on ne peut trop s'attacher à traverser le commerce des Hollandais, et qu'on doit prendre toutes les précautions nécessaires pour l'interrompre, quand même le commerce de France en pourroit souffrir. Sur ce principe, on doit empêcher tout ce qui favoriseroit le versement de leurs marchandises dans les villes de France, et ce qui pourroit leur en faciliter le transport à Cadix.

Les négociants de Dunkerque établissent qu'ils ne peuvent rassembler à Dunkerque suffisamment de marchandises fabrique de France pour entretenir le commerce de Cadix ; qu'ainsi il est absolument nécessaire de leur permettre d'y transporter les marchandises fabriquées dans les villes de Flandre, quoique sous la domination des alliés. L'objet des hollandais n'est pas de conserver les manufactures établies dans ces villes ; au contraire, ils n'épargnent rien pour les faire tomber, croyant augmenter par là la débite des marchandises d'Hollande. Il semble que c'est une raison qui doit engager la France à soutenir le commerce de ces villes nouvellement conquises par les hollandais.

Les marchandises fabrique de Flandre peuvent être transportées à Cadix par différentes voies : la première, en passant par la Hollande, il en coute 10 °/₀ pour tous droits ; la seconde, en faisant passer les marchandises en Angleterre par Ostende, d'où elles seroient ensuite transportées à Cadix par des vaisseaux anglais, auxquels le Roi d'Espagne accorde des passeports ; les différents droits qu'il conviendroit d'acquitter monteroient à 12 °/₀.

La 3e manière de faire passer les marchandises fabrique de Flandre à Cadix est de les embarquer à Ostende sur les vaisseaux anglais qui chargent pour Cadix avec passeports d'Espagne, ou sur les vaisseaux espagnols qui viennent charger à Ostende avec permission du Roi d'Espagne et des passeports d'Hollande et d'Angleterre, que ces deux puissances ne refusent point; parceque c'est un débouchement pour les marchandises d'Angleterre et d'Hollande. Il y a beaucoup moins de droits à payer en se servant de ces deux derniers moyens que des précédents. Actuellement, les vaisseaux l'*Anne*, galère, et la *Marie-Gallet*, frégate, appartenant au sieur Delcampo, de Séville, chargent à Ostende avec passeport d'Hollande et d'Angleterre.

Quoique les négociants des villes de Flandre sous la domination des alliés aient ces trois moyens pour faire passer leurs marchandises à Cadix, ils aiment cependant beaucoup mieux se servir de la voie de Dunkerque, pour ce que les vaisseaux de Dunkerque sont mieux armés et meilleurs voiliers que ceux des autres nations, et parce qu'ils sont moins exposés à être pris, les corsaires de France et ceux de Barbarie étant les plus à appréhender dans la route de Cadix : ce qui engage les négociants à demander au Roi qu'il lui plaise d'accorder le transit des marchandises de Flandre en passant par Ypres pour être embarquées à Dunkerque. Ils offrent de payer le droit de 10 °/₀ de la valeur, et, pour éviter que l'on ne fasse passer les marchandises fabrique de Hollande, ils consentent que les marchandises fabrique de Flandre qui passent à Ypres y soient déballées et

visitées ; que s'il se trouve dans une balle, des marchandises fabrique d'Hollande, toute la balle soit confisquée avec telle amende qu'il plaira au Roi de fixer, payable par le commissionnaire ; qu'après la visite, les balles seront plombées, et, à l'arrivée à Dunkerque, enfermées dans un magasin, dont une clef sera déposée entre les mains du Procureur du Roi de l'Amirauté, et les marchandises ne pourront être tirées du magasin que pour être portées à bord des vaisseaux qui seront en charge pour Cadix.

Pour éviter les fraudes qui se pourroient faire par Nieuport, où l'on ne peut pas prendre les mêmes précautions proposées. il faudroit interdire absolument le transport des marchandises de Flandre par Nieuport à Dunkerque.

Il paroît qu'en observant tout ce qui est marqué cidessus, les hollandais ne pourront tirer aucune utilité de la permission demandée par les négociants des villes de Flandre. Le transit en payant 10 °/₀ sera d'un produit considérable aux fermes du Roi, le commerce de Dunkerque à Cadix se pourra continuer, les marchandises fabriquées en France n'y seront pas moins transportées, puisqu'elles conserveront deux avantages sur celles fabrique de Flandre : le premier, de ne point payer le droit de 10 °/₀ auquel celles de Flandre sont assujetties pour le transit ; le second, l'exemption du droit de 15 °/₀ de contrebande que le Roi d'Espagne perçoit à Cadix sur toutes les marchandises fabrique de pays ennemis, celles provenant des prises vendues à

Dunkerque étant assujetties à ce droit nonobstant les certificats.

Si le Roi, en défendant le passage par Dunkerque, des marchandises fabrique de Flandre, en empêchait entièrement le transport à Cadix, peut-être que cette affaire pourrait être différemment envisagée, mais, dès qu'il est certain que, quand même la voie de Dunkerque serait fermée, les marchandises de Flandre n'en passeraient pas moins à Cadix par les autres moyens expliquées ci-dessus, il semble qu'il est avantageux de ne pas perdre le produit considérable que le Roi tirerait de ce transit, et de procurer aux négociants de Dunkerque l'avantage qu'ils en recevraient.

Le 1er Juillet 1711, Le Blanc écrit que les intéressés des deux vaisseaux arrêtés à Dunkerque sont tout disposés à verser la somme de 100.000 livres afin d'être relâchés.

Le 5 Août suivant, il accuse réception à M. Le Rebours d'une lettre qui lui a été adressée contenant l'arrest pour le relâchement des deux vaisseaux chargés pour Cadix.

Au reçu de la lettre que M. Le Rebours lui a écrite au sujet de l'arrest des deux vaisseaux, il écrit le même jour que la répartition de la somme de 100.000 livres sera faite incessamment.

Dans son projet d'arrêt, les intéressés offraient de payer une somme par forme d'indulte, mais la somme de 100.000 livres n'était pas précise comme elle l'est dans l'arrest qui a été expédié.

Il n'y a pas d'inconvénient à changer l'arrest et ne pas mettre la somme.

En marge le Contrôle Général a mentionné :

« *A. M. Le Rebours. On peut reformer l'arrêt.* »

Le 9 Août, il renvoie à M. Le Rebours le premier arrêt pour les deux vaisseaux à Dunkerque, car M. de Pontchartrain ne veut pas signer le second avant d'avoir le premier entre les mains.

A cette lettre est jointe l'ordonnance que Le Blanc avait rendue le 28 Juillet 1711 :

Veu par nous l'arrest du Conseil du 28 Juillet dernier, par lequel Sa Majesté accorde main-levée des vaisseaux le *Duc de Bavière* et la *Notre-Dame de Bonnegarde* arrestés dans le port de Dunkerque en payant par les propriétaires des navires et intéressés dans les cargaisons, la somme de cent mil livres comptant et par lequel S. M. nous a commis pour régler les différentes difficultés qui pourraient survenir entre les différents propriétaires des vaisseaux et intéressés aux cargaisons, pour la cotité que chacun doit fournir dans ladite somme de cent mil livres.

Nous avant fait droit, ordonnons que dans huitaine du jour de la publication de nostre présente ordonnance qui sera affichée dans la ville de Dunkerque, les propriétaires desdits vaisseaux seront tenus de remettre es mains du sieur Benezet, nostre subdélégué, un estat de la valeur desdits vaisseaux et du produit du frest par eux affirmé, et que les chargeurs et intéressés dans les

cargaisons raporteront pareillement des états par eux certiffiés et affirmés, devant les magistrats des lieux de leurs demeures, de la valeur des marchandises fabriques ennemis, venues à Dunkerque par la voie de Nieuport ou par celles d'Ypres et d'Ostende, ou chargées en mer après la sortie des vaisseaux en rade, et contenues dans chaque ballots, caisses ou tonneaux pour lesdits états à nous raportés, estre procédé à la répartition de ladite somme de cent mille livres, ainsy qu'il appartiendra, et seront partie des marchandises de ceux qui n'auront pas rapporté les estats dans la forme cy-dessus rendues après le délay expiré, pour sur le prix d'icelles estre payé la somme qu'ils auroient dû fournir.

30 Septembre 1711. — Il a déjà reçu 45.000 livres sur l'affaire des deux vaisseaux arrêtés ; il espère que le reste sera bientôt versé. Il n'a pas écrit plus tôt parce qu'il y avait des difficultés entre les intéressés.

Et en note du Contrôle Général :

Je n'ai point été en peine du retardement, parce que j'ai été persuadé qu'il était causé par des raisons dont vous avez été bien informé.

Le Receveur de la ville de Dunkerque a touché plus de 80.000 livres pour l'affaire des deux vaisseaux, desquelles il a acquitté partie des assignations faites sur ce fond. Le reste sera payé incessamment. (Lettres du 9 Octobre 1711.)

*
* *

Au sujet des droits de fret, nous lisons (15 Avril 1712)

que un sieur Precourt, député de Dunkerque, propose la suppression de ce droit que payent les vaisseaux anglais à leur entrée dans un port de France. La Chambre de Commerce est opposée à ce projet.

Les maîtres des bâtiments anglais, qui arrivent à Dunkerque, refusant de payer l'ancien droit de 50 sols par tonneau, Le Blanc en a parlé à milord Bolingbroke qui désapprouve la difficulté que font les maîtres de ces bâtiments. Il doit envoyer de Londres un ordre de la Reine pour les y obliger (1er Septembre 1712).

Mention du Contrôle Général :

L'intention du roi est de ne se relacher en rien du droit d'entrée et de sortie.

A reçu de la reine d'Angleterre ordonnance obligeant les maîtres de vaisseaux anglais de payer le droit de fret de 50 sols à l'entrée de Dunkerque (17 Septembre 1712).

Le 1er Août 1713, une correspondance vise encore cette question : nous y lisons que le droit de 50 sols sur l'entrée des vaisseaux anglais à Dunkerque ne peut être supprimé que lorsque celui de 5 sols sterling sera aussi supprimé sur les bâtiments français entrant en Angleterre qui ne sera discuté qu'à la rentrée du nouveau Parlement, en Octobre prochain.

*
* *

Relevons sous la date du 28 Octobre 1712 que le 25 de ce mois est entré dans le port de Dunkerque un

brigantin d'Ostende sous prétexte de tempête. On mit à sa garde un officier et 5 mousquetaires.

Les officiers du port demandent au représentant de l'Angleterre de saisir ce navire. Il s'y refuse, en attendant une entente entre le roi de France et la reine d'Angleterre. On ne sait si le procédé de M. Dhurel est juste.

Le 13 Novembre, Le Blanc reçoit une lettre de M. de Bolingbroke blâmant la conduite de M. Dhurel dans l'affaire du brigantin.

Le 15 Novembre 1712, Le Blanc envoie un mémoire de la Chambre de Commerce de Dunkerque au sujet des corsaires des îles de Gersey et de Guernesay qui arment à présent à Ostende. Il est important d'obtenir de la Cour d'Angleterre un ordre pour empêcher ces déguisements.

Mention du Contrôle Général :

Il m'a fait plaisir de m'envoyer le mémoire de la Chambre de Commerce de Dunkerque concernant les corsaires des îles de Gersey et de Guernesay. J'en ai fait la lecture au Roi et S. M. m'a dit qu'elle donnerait des ordres.

La Chambre de Commerce de Dunkerque fait aussi le 30 Novembre de cette année une réclamation contre M. Boutillier qui ne veut permettre d'embarquer des ballots pour Alicante, Séville, Bilbao, mais seulement ceux pour Cadix. L'opinion de Le Blanc est qu'il faut laisser embarquer.

Pour compléter ce chapitre et exposer dans ses détails

les questions relatives au commerce de la France avec les hollandais, nous reproduisons ci-dessous la lettre du 14 Septembre 1712 :

Il me paroît dans les circonstances présentes, qu'il convient de priver, autant qu'il est possible, les hollandais de tout commerce avec la France. On a cru y réussir par la révocation des passeports et réduire les hollandais à ne tirer les marchandises de France qu'en se servant de vaisseaux neutres; mais les hollandais, toujours attentifs à leurs intérêts, ont trouvé un moyen pour tirer les marchandises de France et les transporter directement en Hollande. Se servant de vaisseaux fabrique neutre qu'ils ont achetés, et mettant dessus des équipages de pays neutres, ils chargent dans les ports de France, d'où ils repartent avec doubles connoissements : l'un (qu'ils montrent lorsqu'ils sont rencontrés par les armateurs) est pour le port neutre pour lequel le vaisseau et l'équipage sont supposés destinés; l'autre, que l'on tient caché, est pour le port d'Hollande dans lequel les marchandises doivent être déchargées, et, pour faire paroître le vaisseau véritablement neutre, ils fabriquent de fausses lettres de mer. Ce que j'ai l'honneur de vous marquer se pratique communément en Hollande. Des négociants de Dunkerque se servent aussi du même artifice et ont équipé divers bâtiments de construction étrangère provenant de prises, qu'ils font naviguer sur de fausses lettres : je vous en envoie une fabriquée par un forçat de galère; elle est très bien contrefaite et fort ressemblante aux véritables lettres du princes d'Holstein. Ce forçat, dans les commence-

ments, ne vendoit ces sortes de lettres que 10 écus ; il a augmenté, et elles coûtent à présent 60 livres. Ce ne serait pas un grand objet d'empêcher les vaisseaux de Dunkerque de faire ce commerce, si les hollandais le continuaient. Ou que vous trouviez que cette affaire mérite attention et que vous ayez besoin de quelques éclaircissements sur ce sujet, j'exécuterai les ordres que vous me donnerez.

En apostille, de la main du Contrôleur Général :

« *Attention sur la conduite du forçat. Savoir s'il ne serait pas à propos de l'envoyer ailleurs. Ce n'est pas en effet un grand objet d'empêcher les vaisseaux de Dunkerque de faire ce commerce ; mais il est important d'empêcher que les hollandais ne le continuent. Le Roi souhaite qu'il examine s'il est possible de le troubler, et qu'il donne sur cela toutes les lumières qu'il pourra en tirer.* »

Le 17 Novembre 1708, M. Le Blanc demande des ordres touchant les marchandises qui sortent de la ville de Lille.

Il croit qu'il n'y a aucune difficulté à l'égard de celles qui sont des fabriques de France, de permettre aux propriétaires de les retirer de Lille et de les transporter dans nos villes.

Mais à l'égard de celles fabriquées à Lille il demande si on doit les regarder dès à présent comme marchandises étrangères. Il dit que tant que les troupes du Roi occupent la Citadelle il ne sait si Monseigneur trouvera convenable de prendre ce parti.

Il a pris la précaution de ne les laisser entrer qu'en les faisant déposer dans un magasin.

En marge de cette lettre se trouve la réponse du Contrôle Général :

Sur le premier article qui regarde les marchandises sortant de Lille et qui sont des fabriques de France. Il ne peut y avoir aucune difficulté de les laisser retirer et transporter de Lille dans les villes du Royaume.

Et pour ce qui regarde les fabriques de Lille, bien loin qu'on soit du sentiment de les traiter dès à présent comme marchandises étrangères, on estime au contraire qu'il convient de les admettre au transit, il y en a une mention dans le projet du dispositif de l'arrest qui a esté présenté à Monseigneur pour faire transférer à Douai le bureau qui était à Lisle.

Le 17 Novembre 1708 Le Blanc écrit de Bergues pour accuser réception à Démaretz de l'arrêt du, 23 Octobre qui défend la sortie des huiles et grains, du colza, etc. Je l'ai fait publier et afficher et, si dans la suite, il se trouve quelque inconvénient j'aurai l'honneur de vous en rendre compte.

Relativement à cette question des huiles, nous relevons dans les archives d'Hondschoote deux lettres du début de l'année 1714.

Monsieur,

Comme il n'y a plus lieu de différer l'établissement des droits sur les huiles, je vous prie de faire dresser

un état par des députés intelligents de votre corps, du nombre des moulins à tordre l'huile qui sont établis dans vos dépendances, à qui ils appartiennent, en quelle paroisse ils sont situés, et combien chacun de ces moulins travaille et fait de tonnes d'huiles par an, parce qu'il y en a qui en font plus les uns que les autres, suivant leur situation avantageuse et de m'envoyer sans délai, cet état bien détaillé, par quelque député de votre corps qui soit instruit de cette affaire; comme l'arrêt du 23 Janvier dernier, sert particulièrement de règle dans cette affaire, je vous envoie plusieurs exemplaires par lesquels vous verrez quelles sont les intentions du Roi, afin qu'en dressant cet état vous vous y puissiez conformer et aux édits auxquels il est relatif; il n'y a pas de temps à perdre, parce que l'on se plaint à la Cour que depuis si longtemps que ces édits et arrêts sont rendus, à peine sont-ils connus dans ce département, quoiqu'ils soient entièrement exécutés depuis très longtemps dans tout le reste du royaume.

Je suis, Messieurs, etc.

Le Blanc.

A Dunkerque, le 6 Mai 1714.

Messieurs,

Je vous ai mandé par ma précédente touchant l'établissement des droits sur les huiles, que Sa Majesté avait décidé que la Régie et levée en serait facile dans la Flandre et l'Artois, ainsi que dans les autres provinces du Royaume, suivant l'arrêt du Conseil du 23 Jan-

vier dernier, le Directeur préposé à ladite régie et levée demande par une requête qu'il m'a présentée, de lui promettre de faire contraindre les marchands et fabricants d'huiles à lui payer les droits dont ils sont redevables suivant les déclarations qu'ils en ont faites dans les bureaux qu'il a établis dans vos dépendances, où il n'a rien été payé jusqu'à présent, dans l'espérance que ce droit serait aboli au moyen des offres qui ont été faites par le Département, je n'ai pas voulu lui donner mon ordonnance au bas de sa requête, et je lui ai simplement dit que je vous écrirais, afin qu'il ne trouve point de difficulté dans la levée de ce qui est dû jusqu'à présent, ainsi, prenez la peine d'avertir tous les marchands et fabricants qu'ils se disposent à payer sans délai, tous les droits qu'ils doivent, suivant leurs sommations et déclarations qu'ils ont fournies, parce qu'autrement ils y seraient contraints comme pour deniers royaux.

Le 7 Décembre, il écrit de Gand, pour rappeler une lettre antérieure qu'il avait déjà adressée relativement au rétablissement du transit des marchandises de France que l'on transporte à Gand et à Bruges, si vous avez réglé cette affaire je vous supplie, Monsieur, de me faire savoir quelle a été votre décision.

*
* *

Nous avons relevé un tableau annexé à une lettre du 11 Avril 1709, qui reproduit une curieuse mercuriale

du prix du froment avec des variations de cours considérables dans 7 villes très voisines l'une de l'autre. Ce tableau contient aussi les cours du seigle, de l'orge et de l'avoine; nous nous sommes borné à reproduire les prix du blé à la razière.

	PRIX			Poids de la mesure
Dunkerque........	46 livres	5 sols		240
Bergues..........	44			212
Furnes...........	35	13	6 deniers	211
Gravelines (1).....	40			206
Ypres............	34	5	10	190
Cassel............	32	18	4	245
Bailleul...........	30	3	4	210

En dessous de ce document, Le Blanc supplie de remarquer l'extrémité dans laquelle il se trouve pour la subsistance des troupes et des peuples du département, il ne sait plus quel remède employer pour un mal aussi pressant, il demande d'ordonner que l'Artois et la Picardie lui viennent en aide.

Nous avons cru bon de rapprocher du document ci-dessus un tableau de 1715 donnant le prix du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine.

(1) A Gravelines ce n'est pas la razière mais le septier.

1re Quinzaine d'Août 1715

	FROMENT			SEIGLE		
	Prix	Mesure	Poids de la mesure	Prix	Mesure	Poids de la mesure
Dunkerque.	13^{l}	Razière	240^{l}	5^{l}	Razière	220^{l}
Bergues...	$8^{l}\,10^{s}$	»	212^{l}	$3^{l}\,15^{s}$	»	195^{l}
Gravelines.	$10^{l}\ 6^{s}\,8^{d}$	Septier	206^{l}	0	Septier	0
Cassel.....	$5^{l}\ 6^{s}\,3^{d}$	Razière	245^{l}			
Bailleul....	$8^{l}\,13^{s}\,4^{d}$	»	210^{l}			

	ORGE			AVOINE		
	Prix	Mesure	Poids de la mesure	Prix	Mesure	Poids de la mesure
Dunkerque.		Razière	183^{l}	$3^{l}\,10^{s}$	Razière	133^{l}
Bergues...	$3^{l}\,18^{s}\,4^{d}$	»	173^{l}	$2^{l}\,12^{s}\,4^{d}$	»	117^{l}
Gravelines.	0	Septier	0	0	Septier	0
Cassel.....				$3^{l}\,5^{s}$	Razière	141^{l}
Bailleul ...	$5^{l}\ 6^{s}\,3^{d}$	Razière	136^{l}	5^{l}	»	112^{l}

La ville de Dunkerque n'ayant aucun territoire qui produise des blés, et les villes voisines réservant tout pour leurs propres marchés, il demande, pour les habitants, l'autorisation d'aller faire leurs achats à Saint-Omer, Ardres et Calais.

Lettre du 1er Mai 1709.

Au sujet du combustible, il dit, le 5 Juillet 1709, qu'il n'existe aucune mine de charbon de terre dans le

département, celui dont on se sert vient du Boulonnais, mais ne vaut pas celui d'Angleterre.

Le 20 Juillet 1710, il informe qu'à la fin du mois le pain manquera dans toutes les places de ce département à l'exception d'Ypres, il fait défaut actuellement à Gravelines ; « pardonnez-moi, Monsieur, mon importunité à ce sujet et ayez la bonté de donner vos ordres pour pourvoir à une aussy pressante nécessité. »

Les lettres des 10 Septembre et 1er Décembre, nous montrent que la récolte des colzas étant très abondante et leur transport en Champagne impossible à cause de l'occupation ennemie, il sollicite la permission d'en faire exporter par mer, avec des autorisations particulières.

Dans une lettre du 21 Juin 1711, sont contenues deux affiches reproduisant les ordonnances rendues par Le Blanc pour proscrire « de faire passer et conduire aucuns bestiaux aux ennemys n'y dans les Païs par eux occuppez, à peine de confiscation desdits bestiaux et de mil livres d'amende contre ceux qui seront surpris conduisant lesdits bestiaux, applicable moitié aux saisissans, et l'autre moitié ainsi qu'il sera par nous estimé convenir.

Enjoignons aux commis des Traittes et Domaines et autres qu'il appartiendra, d'arrester lesdits bestiaux dont ils dresseront des procès-verbaux, à peine de révocation de leurs employs, et sera la présente ordonnance leuë, publiée et affichée par tout ou besoin sera à la diligence

des Magistrats affin que personne ne l'ignore. Fait à Ipre le 14 Octobre 1710. Signé : LE BLANC.

Par mondit seigneur,

DU PUY.

A Ipre, de l'imprimerie de Pierre Boeckilioen, demeurant dans la ruë de Messine. »

L'autre affiche est datée du 1er Février 1711.

Le 4 Septembre, il demande que les cuirs arrivant d'Irlande puissent venir par la voie de Bruges et d'Ostende, car les tanneurs n'en ont plus et celui de Flandre n'est pas assez bon pour les semelles.

Le 31 Octobre 1711, il propose la réduction de 10 °/₀ à 6 °/₀ du droit de transit pour les marchandises de Lille, Tournai et de Douai destinées à être embarquées à Dunkerque pour Cadix.

Si cette réduction n'est pas générale, il est désirable de le faire pour deux vaisseaux de 2 à 300 tonneaux. — Mention du Contrôle Général : *Bon*, *approuvé*.

Nous voyons quelles précautions prend l'intendant au sujet de l'orge et du blé nécessaires aux places fortes (9 Novembre 1711), alors que les terres ont été gelées ; il a fait l'imposition en autres grains et en fèves qu'on pourra resemer.

Au sujet du commerce de drap, il réclame, le 16 Août 1712, des instructions en faveur des commerçants dunkerquois qui se plaignent que les troupes anglaises introduisent beaucoup de marchandises de leurs manufactures.

Relativement au bétail, nous lisons dans la lettre du 18 Juillet 1713 que Le Blanc propose d'accorder, par un arrêt, l'exemption des droits d'entrée pour les bœufs et vaches qui viendront des chatellenies d'Ypres, Furnes et Furnembak, dans la Flandre française.

Autre lettre du 3 Avril 1714, sur la même question.

L'exemption du droit d'entrée sur les moutons, brebis, agneaux venant des pays étrangers, ayant cessé le dernier Mars, la disette est devenue grande et la viande très chère. Il propose de continuer l'exemption jusqu'au 1er Avril de l'an prochain.

*
* *

Au sujet de la mauvaise qualité de marchandises qui auraient été fournies, nous voyons une première lettre de Décembre 1713, signée d'un nommé Seliz, qui accusait M. de la Haye d'avoir fourni au roi des blés pourris qu'il a fait payer le même prix que le bon.

M. de la Haye s'en défend et demande à être confronté avec le nommé Seliz.

Le 11 Décembre, Le Blanc a fait rechercher le nommé Seliz. « Il n'y a à Dunkerque aucun marchand n'y facteur anglais qui se nomme Seliz. »

Son sentiment est qu'il ne faut pas faire attention à cette lettre venant certainement d'un ennemi de M. Delaye.

*
* *

Relativement aux fraudes, nous voyons que Le Blanc confisque, le 24 Septembre 1714, des toiles peintes, mousselines, toiles de coton, écorces d'arbres saisies sur deux femmes qui passaient à Pont Rouge par Dunkerque, et qui prétendaient avoir apporté ces marchandises de Bruges.

Ces deux femmes sont en prison.

Mention du Contrôle général : *Confisquer les étoffes, les laisser sortir à leur caution juratoire.*

Sur le même sujet, avec la mention en marge *approuvé*, nous voyons que Le Blanc a rendu un jugement contre un particulier nommé Prudhomme arrêté avec deux chevaux chargés de toiles peintes et autres marchandises de contrebande.

Il faut le laisser longtemps en prison, car il n'a pas de moyens d'existence.

*
* *

Relativement au commerce d'orfèvrerie, Le Blanc écrit le 5 Mai 1712, une lettre sur la nécessité d'établir à Ypres ou à Dunkerque, quelques officiers pour connaître des contestations qui se forment tous les jours entre les orfèvres.

Par rapport à la police, les orfèvres sont soumis à la juridiction des juges de police.

Par rapport au travail, ils dépendent de la juridiction des officiers des monnaies.

Jusqu'en 1685, à l'établissement de la Monnaie de Lille, les magistrats pouvaient connaître de toutes les matières.

Il se forma en 1705 une contestation au sujet des brevets d'apprentissage.

4 Août 1705. — Par arrêt du Conseil, il a été ordonné que les apprentis seraient examinés par les officiers de la Monnaie de Lille.

25 Juin 1710. — Les officiers de Lille ayant été dispersés par la prise de cette ville, les contestations seront portées devant les officiers d'Amiens.

Les officiers du Magistrat de Valenciennes se sont pourvus contre cet arrêt.

Ils ont représenté que par les privilèges généraux du pays et par ceux de la ville en particulier, les habitants ne pouvaient être traduits dans d'autres juridictions que celles de la province, ils demandent le rétablissement de la jurisprudence antérieure à 1685 en attendant que la ville de Lille rentre sous l'obéissance de Sa Majesté.

Mars 1712. — Le Procureur Général rend un arrêt par lequel les magistrats de Valenciennes continueront à connaître comme anciennement.

Aujourd'hui, les orfèvres d'Ypres et de Dunkerque sont en contestation. Le péril des chemins les empêche d'aller à Amiens. Le Blanc propose de faire subdéléguer par la Cour des Monnaies un officier résidant à Ypres et à Dunkerque.

Le Contrôle a mentionné en marge : *Aux magistrats par procession et jusqu'à ce qu'autrement ait été ordonné.*

Nous avons réservé pour la fin de ce chapitre relatif au commerce une lettre très curieuse du 29 Novembre 1709 où un lieutenant d'artillerie prétend avoir découvert un moyen de fabriquer de l'eau-de-vie sans vin, ni cidre, ni bière, ni grains.

Le sieur Belugard, lieutenant d'artillerie de la marine, homme fort appliqué, a trouvé le secret de faire une eau-de-vie à la composition de laquelle il n'entre point de vin, de cidre, de bière, ni de grain. J'en ai fait faire l'essai dans les hôpitaux : pour le pansement des blessures et des contusions, elle fait le même effet que la meilleure eau-de-vie ; les médecins et chirurgiens en ont donné leurs certificats. J'ai aussi essayé d'en faire distribuer quelques pintes dans les cantines, où elles ont été consommées sans que les gens qui en ont bu s'en soient aperçus. Le sieur Belugard pourrait donner cette eau-de-vie à 3 sous meilleur marché par pinte que ne se vendent les eaux-de-vie de vin, lesquelles, comme vous le savez, sont à présent à un prix exorbitant. On doit vous avoir porté deux bouteilles de cette eau-de-vie. Il est certain que, comme il est à craindre que l'on ne manque en Flandre d'eau-de-vie de vin et que la cherté empêche que le soldat n'en puisse avoir, ce qui, par le peu de consommation, diminue considérablement le produit des droits du domaine et de ceux des octrois, l'invention du sieur de Belugard pourrait être fort utile ;

le privilège qu'il demanderait n'aurait point d'inconvénient parce que, devant la donner à 3 sous par pinte meilleur marché que l'eau-de-vie de vin, si la récolte des vignes était abondante l'année prochaine, le sieur de Belugard serait forcé de cesser de composer des eaux-de-vie, puisqu'il ne trouverait plus à retirer le produit de ce qu'il emploierait dans la composition, quand les eaux-de-vie de vin reviendraient à un prix ordinaire. Tout ce que je trouve qui mérite une sérieuse attention est que le secret pourrait avoir une dangereuse conséquence : les matières qui entrent dans la composition se trouvant en Hollande et dans le Nord, peut-être que les marchands de ces pays qui viennent acheter les eaux-de-vie de France trouveraient dans la suite beaucoup de profit en en composant et, en les mêlant avec moitié d'eau-de-vie de vin, ils rectifieraient ce qui peut manquer dans le goût. Je crois devoir vous ajouter une réflexion qui est que, quand même vous n'en permettrez pas la composition en France, il pourrait bien arriver que ce secret passerait dans les pays étrangers. Si vous croyez avoir besoin de plus grands éclaircissements sur cette matière, j'aurai l'honneur de faire réponse à ce que vous me manderez.

Au dos, réponse de la main du Contrôleur Général : « *A M. Le Blanc. Qu'il communique son secret ; le Roi lui donnera une gratification.* »

Ci-dessous les attestations des médecins militaires :

Le chirurgien-major de l'hôpital du Roi à Ypres certifie que la liqueur spiritueuse que Mgr Le Blanc m'a

fait l'honneur de me remettre peut servir à la place d'eau-de-vie, en ayant fait l'expérience dans plusieurs maladies de chirurgie.

Fait à Ypres le 26 Octobre 1709.

De Chevreuse.

Nous, médecin et chirurgien-major de la marine, certifions avoir employé l'eau-de-vie de M. de Belugard pour les ulcères, plaies et autres cas qui exigent l'eau-de-vie ordinaire et en avons reconnu les mêmes effets.

Fait à Dunkerque le 15 Octobre 1709.

Gandolphe Kramps.

Nous, médecin et chirurgien-major de la marine certifions avoir fait des essais de l'eau-de-vie de M. de Belugard sur les contusions, dislocations, fractures et érésypèles et en avons reconnu les mêmes effets que de l'eau-de-vie ordinaire, ce qui nous en fait juger l'usage utile dans ces sortes de maladies.

Dunkerque, le 8 Octobre 1709.

(Même signature que ci-dessus).

M. Jossie m'a remis une bouteille d'eau-de-vie pour en faire des épreuves. Je m'en suis servi à une grande contusion qui l'a resoutte en six ou sept jours parfaitement bien. Je m'en suis encore servi à une entorse d'un pied avec équinoze qui a bien fait. Je trouve qu'elle est

bonne et qu'elle fait le même effet que la meilleure eau-de-vie ordinaire.

Dunkerque, le 13 Octobre 1709.

VINSOT.

*
* *

Un autre inventeur avait à cette même époque inventé aussi un procédé pour fabriquer du chocolat. Nous lisons en effet, aux archives, une lettre de Boutillier (29 Novembre 1712) qui annonce au Contrôleur qu'il connaît un homme qui a le secret de faire de l'excellent chocolat et il lui en envoie une vingtaine de livres. S. E. a reçu assez dédaigneusement ce présent ; il a, en effet, écrit en marge :

Lui faire réponse que je n'avais pas besoin de chocolat parce que j'en fais faire mesure, que cependant je ferai retirer de la Douane celui qu'il m'a envoyé.

*
* *

La présence des ennemis sur le territoire français occasionnait de grands désordres dans la mise en coupe réglée des bois ; aussi les correspondances qui concernent les eaux et forêts nous ont paru devoir être pour partie reproduites en cette étude.

On a coupé dans la forêt de Nieppe, dit Le Blanc, en sa lettre du 31 Août 1709, les bois nécessaires pour les fortifications de Saint-Venant et pour fournir des palissades et des fascines dans la ville d'Aire. J'ai appris

qu'il y avait eu de grandes dégradations ; j'ai cru que vous approuveriez, Monsieur, que j'envoyasse sur les lieux M. Terlin, Contrôleur général des Bois en Flandre, c'est un honnête homme et très capable, je l'ai chargé de dresser des procès-verbaux des coupes qui se sont faites, des dégradations qui ont été commises et d'informer contre ceux qui ont volé et vendu des bois ; j'aurai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer sa procédure lorsqu'il l'aura finie ; il est certainement impossible, quant à présent, de mettre les choses dans la règle, mais je crois qu'il faut du moins empêcher le désordre général dont bien des gens tâchent de profiter.

Le 9 Février 1710, Le Blanc envoie l'adjoint de la coupe extraordinaire des bois de la forêt de Nieppe pour laquelle il a difficilement obtenu 43.000 florins (faisant monnoye de France 53.750 livres), 1/4 payable dans 8 jours, les 3/4 restants en 6 paiements à la fin de chaque mois. « Comme vous avez destiné, Monsieur, cette somme pour les fortifications de Saint-Venant, je crois que ces termes doivent convenir à celuy qui se rendra entrepreneur puisqu'il aura 1/4 d'avance et le surplus de mois en mois. »

Il joint l'estat des frais prétendus par les officiers pour les journées fournies et à fournir soit 1.223 livres 18 sols qui renferme 447 livres 18 sols 4 deniers que le Contrôleur des Eaux et Forêts du département de Flandre, prétend lui appartenir au terme de son édit de création.

...« Le désordre est grand dans cette forêt, les sol-

dats des garnisons et des postes qui en sont voisins, vont journellement couper du bois qu'ils vendent dans les villes qui en sont proches, ils sont authorisés par leurs officiers, ainsi il n'est pas possible aux gardes de la forêt d'empêcher ce désordre sans une authorité supérieure, ces troupes n'étant pas de mon département, je n'y puis remédier. »

Cette lettre a été transmise à M. Couturier.

L'autorisation est donnée, par M. Couturier, en réponse à la lettre du 29 Janvier 1711, de supprimer les droits de sortie des bois de la forêt de Nieppe, provenant des coupes tant ordinaires qu'extraordinaires. Ces bois devront être débités dans les villes occupées par les ennemis. Le 12 Février 1709, notification avait déjà été faite par le Contrôle Général aux fermiers généraux de ne pas toucher des droits de sortie pour les coupes de 1707 et 1708. Leurs commis faisaient pour les coupes postérieures des difficultés aux adjudicataires.

Le 27 Février 1711, nous voyons la crise pour le transport des bois.

On a fait une coupe extraordinaire, dans la forêt de Nieppe, pour les fortifications. On ne trouve plus personne qui veuille s'en charger, à cause de la quantité de bois découpé de l'année dernière, qui reste encore dans les lanniers de la forest, n'ayant pu être vendus et transportés dans les villes voisines, par les désordres de la guerre.

Une ordonnance de Le Blanc (9 Septembre 1713) est

publiée, par laquelle il ordonne aux riverains de la forêt de Nieppe de réparer les fossés qui l'entourent et enlever les planches et perches qui traversent ces fossés, à peine de 30 livres d'amende, pour chaque planche ou perche qu'il trouvera proche leur maison.

CHAPITRE VI

Construction du Canal de Mardyck

Pour suppléer à Dunkerque rasé, comblé et abandonné par la paix, Le Blanc imagina de creuser le canal de Mardyck, dont le traité n'avait point parlé. Il y avait déjà en cet endroit un canal, que la commodité du port de Dunkerque avait fait négliger; certains contemporains ont même prétendu qu'il eut été possible de le nettoyer peu à peu, et d'y faire quelques écluses.

Devant les difficultés qui surgissaient dans les avant-projets du canal de Mardyck, relativement au nombre de passages de son écluse et au sujet de la finance nécessaire à l'opération, Le Blanc partit le 5 Février 1714, à Versailles, pour expliquer de vive voix, toute l'économie du projet. Après quelques audiences du Roi et quelques conférences avec ses ministres, il fut assez heureux pour démontrer que ce canal était appelé à sauver le pays des dangers de l'inondation, et que Dunkerque en tirerait grand profit. Aussi, l'exécution en fut-elle ordonnée et il était de retour en Flandre, le 6 Mars,

leur rapportant « cette agréable nouvelle, qui tira les habitants de l'inquiétude et de la profonde tristesse où la destruction de leur ville les avait mis. » (1)

L'affiche annonçant l'ouverture prochaine des travaux du canal de Mardyck fut publiée, sous la date du 24 Avril 1714 ; elle était ainsi conçue :

« On fait savoir que samedi prochain 28, dix heures matin, il sera procédé par M. Le Blanc, Conseiller, etc., à l'adjudication au rabais du creusement du canal nécessaire pour l'écoulement des eaux du pays à la mer, confection d'écluses et de tous les ouvrages de terre, maçonneries, charpenteries et autres, dont on aura besoin, jusques à l'entier parachèvement dudit canal. »

Au sujet des fonds nécessaires à cette opération et qui étaient évalués à 800.000 livres, nous lisons une lettre adressée au Contrôle général, le 26 Octobre 1714 et sur laquelle se trouve en marge la mention du Contrôle : *Bon pour 4 ans.*

Le creusement du nouveau canal et la construction des écluses de Mardyck a été entreprise avant la réali-

(1) Faulconnier. Histoire de Dunkerque, page 177.

Nous ne croyons pas inutile de rappeler ici combien pesait sur la Flandre maritime le traité d'Utrecht, conclu avec les Etats Généraux des provinces unies, traité confirmé par celui de Radstat (16 Mars 1714), qui cédait à l'Empereur la ville et Chatellenie de Furnes, y compris les huit paroisses et le fort de Knoque, Loo avec sa dépendance, Ypres avec sa chatellenie, Rousselaer, Poperingue, Warneton et Warvic. Toutes ces places faisant partie du département de M. Le Blanc, il fut considérablement diminué par ce démembrement.

sation des fonds nécessaires à une pareille dépense ; il fallait 800.000 livres qui devaient être fournies dans la mesure suivante :

150.000	livres	par le Roi ;
50.000	»	par la ville de Lille (1) ;
100.000	»	imposée sur le département ;
150.000	»	empruntée sur le produit de l'octroy de 30c par tonne de bière ;
350.000	»	du produit d'une année de loyer des maisons de la ville de Dunkerque.

Mais ces sommes ne représentaient pas toute l'étendue de la dépense. On avait, en effet, fait venir du bois de Norvège et de Hollande, à un prix plus élevé que les prévisions, et il avait fallu exécuter deux écluses, une seule ayant paru insuffisante.

Dans la situation des affaires du Roi il ne convenait pas de demander des fonds pour fournir à cet excédent de dépenses, le seul expédient auquel on pouvait avoir recours, était de tirer la somme nécessaire de la ville de Dunkerque, outre ce qu'elle avait déjà fourni. Si elle était déchargée, à commencer du 1er Juillet dernier, du paiement de la capitation et du dixième, le magistrat emploierait les deniers provenant de l'octroi au paiement des sommes empruntées pour l'excédent des dépenses du canal et des écluses.

(1) Dans une lettre du 8 Mai, nous voyons que Le Blanc avait écrit à M. de Bernières au sujet de la somme que la ville de Lille devait fournir de ce chef et qui n'était alors que de 30.000 livres.

Le 16 Novembre de la même année, les fonds déjà recueillis étaient épuisés et l'absence de crédits mettait Le Blanc hors d'état d'achever le nouveau canal et l'écluse de Mardyck. Nous le voyons se plaindre au Contrôleur Général « qu'on ne lui ait pas encore répondu pour la capitation et le dixième de Dunkerque. »

Peu de jours après, le 2 Décembre, sur l'avis que le roi permettait la continuation des octrois de Dunkerque, il en a fait usage et a trouvé une somme considérable qui l'a aidé à soutenir la continuation du travail et, dès le 23 Décembre, nous voyons qu'il s'est fait ouvrir un crédit chez un nommé Barth, adjudicataire du nouvel octroi, et qu'il obtient ainsi des avances au taux de 6 1/4 °/₀.

Les travaux furent menés avec une célérité extraordinaire ; en effet, le 26 Février 1715, Le Blanc écrit que « le canal et l'écluse de Mardyck étant achevés, on a ouvert ce matin les portes des deux passages, et les eaux du pays ont coulé à la mer, par une rigolle commencée dans l'estran et qui s'approfondira chaque jour par le mouvement des eaux ; l'écluse est certainement la plus grande qui soit en Europe. »

Dans la correspondance du Contrôle, nous avons relevé, relativement au canal de Mardyck, deux lettres que nous reproduisons :

« La goute qui m'a pris aux deux pieds me retenant depuis cinq jours au lit, me met hors d'état de vous faire ma cour et de vous suplier humblement de vous

souvenir du mémoire que M. Le Peletier vous a remis, au sujet des fonds pour Mardick (9 Juin 1715). »

« A M. le Rebours,

« La fièvre m'empêche d'aller vous voir pour vous supplier de vouloir bien terminer avec M. Desmaretz pour les fonds de Mardick (2 Juillet 1715). »

*
* *

Pour compléter les documents que nous venons d'analyser, nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire deux manuscrits très intéressants qui rendent compte de l'accomplissement de cette œuvre considérable menée à bien, en un laps de temps si court. Le premier de ces documents (1) est extrait d'un manuscrit de 68 pages orné de 16 plans, qui a pour titre : *Description historique et abrégée de la ville de Dunkerque depuis son origine, en l'année 646 jusqu'en l'année 1769, avec les plans y relatifs dessinés par H.-E. Diot, le 26 Octobre 1769.*

La démolition (2) fut commencée le 7 Octobre 1713.

(1) Ces deux précieux manuscrits font partie des archives personnelles, si riches en matériaux sur l'histoire de la Flandre, de notre cher collègue des Sociétés savantes, de la Commission historique du Nord et de la Société des Sciences et Arts de Lille, M. L. Quarré Reybourbon à qui nous adressons nos vifs remerciements pour le précieux concours qu'il a apporté à notre étude.

(2) Pages 37 à 43.

On rasa d'abord les fortifications du côté de la terre : le 9 du mois suivant, les ouvriers entamèrent la destruction du corps de la place. Le 1er Décembre, on fit sauter le Risban, le fort Revers et le fort Blanc ensuite ; les jetées et les forts à leur tête furent réduits au niveau de l'estran ; le bassin avec ses écluses fut applani jusqu'aux fondations et chaque canal fermé par un batardeau, de sorte que la démolition fut achevée le 6 Août 1714, et il ne restait plus rien de cette place que le souvenir de son ancienne grandeur ! On forma un batardeau à travers le havre pour couper toute communication entre le port et la mer. Cet ouvrage fut construit, en peu de temps, par 2.000 hommes que l'on y employait dans les heures de marée basse.

La communication entre la mer et les eaux du pays étant totalement interceptée, l'on craignit avec raison que plusieurs lieues de terre circonvoisines ne fussent en danger d'une inondation : la Cour de France, afin de prévenir ce désastre, avait fait proposer à l'Angleterre de laisser subsister l'écluse de Bergues pour servir à l'écoulement des eaux du pays, mais que le port serait comblé de façon à ne pas exciter la jalousie de cette nation. La Cour de Londres n'ayant point approuvé cet expédient, le traité fut exécuté dans toute sa teneur. On proposa divers autres moyens ; les commissaires anglais prétendirent que cet écoulement pouvait se faire par Nieuport, mais comme cette place n'appartenait pas à la France, et que d'ailleurs le canal de Furnes était le seul écoulement qui pouvait se faire par Nieuport, cet expédient ne put avoir lieu. A la fin, MM. Le Blanc et de

Moyenneville présentèrent à Louis XIV le projet de faire écouler ces eaux par Mardick. Ce mémoire ayant été agréé, on commença le 6 du mois d'Août 1714 à creuser un canal de Dunkerque à Mardick, et les fondations de l'écluse le 24 du même mois. Cette écluse avait deux passages : l'un de 44 pieds de large pour y recevoir les plus grands vaisseaux, l'autre de 26 pieds pour des vaisseaux d'un port moins considérable, le radier de cette écluse était 3 pieds 10 pouces plus bas que la laisse de basse mer, afin d'avoir plus de profondeur pour les grands vaisseaux, de sorte que Louis XIV trouvait par ce moyen un écoulement sûr et commode, et réparait un peu le malheur de Dunkerque.

A l'avènement de Georges 1er au trône d'Angleterre, le 22 Août 1714, les troupes anglaises furent rappelées, le colonel Armstrong resta toujours à Dunkerque, il fit des plaintes et des remontrances sur les ouvrages commencés à Mardyck (1), il prétendait qu'ils étaient contraires à l'esprit du traité, et que la France y trouverait un port commode pour ses flottes, etc. Ces plaintes ne furent pas écoutées et on travailla avec tant d'activité à ces ouvrages, que les portes busquées des écluses se trouvèrent suspendues le 1er Janvier 1715. Le 6 du mois suivant, l'on donna la première chasse des eaux du pays qui n'avaient pas eu d'écoulement depuis le 6 Août 1714

(1) Nous lisons, en effet, à ce sujet dans les *Mémoires de Dangeau*, tome XV, page, 262, sous la date d'Octobre 1714 : « M. Le Blanc, Intendant à Dunkerque, a fait arrêter deux Anglais qu'on a trouvé sondant le canal de Mardick. Le nouveau Roi d'Angleterre se plaint un peu que l'on fait travailler à ce canal là. »

et y avaient croupi dans les canaux, mais qui, heureusement pour les habitants, avaient trouvé dans les lacs de la Moëre des réservoirs pour les recevoir dans des pluies subites et violentes.

Le chenal de Mardick s'approfondit tellement par les fréquentes décharges de son écluse de chasse qu'il devint capable de recevoir des vaisseaux d'un grand port; au mois d'Avril 1715 une frégate de 34 canons entra dans le canal de Mardick.

Vers la fin de cette année le prétendant sortit de la rade de Dunkerque, à bord d'une frégate, pour aller se mettre à la tête de ses partisans en Ecosse, mais n'ayant pas réussi dans cette entreprise, il regagna la côte de France et débarqua à Gravelines, le 21 Février de l'année suivante.

Le port de Mardick recevant continuellement un grand nombre de vaisseaux, les Anglais virent que ce port ne tarderait pas à remplacer Dunkerque, c'est ce qui leur fit stipuler les conditions suivantes, dans le traité de la triple alliance, signé à La Haye, le 4 Janvier 1717.

« Le dit roi très chrétien, pour faire voir combien il « est disposé à exécuter ce dont on était convenu aupa- « ravant, tant par rapport à la ville de Dunkerque, que « pour ce qui concerne les autres choses, qui ont paru « nécessaires au roi de la Grande Bretagne, pour l'en- « tière destruction du port de Dunkerque, et pour oter « tout soupçon qu'on voulut faire un nouveau port, « près du canal de Mardick, ou rendre cette place « propre à d'autres objets qu'à l'écoulement des eaux

« qui, sans cela inonderaient ce pays-là, Sa Majesté
« très chrétienne s'engage et promet d'exécuter le tout,
« dont M. d'Herville, ambassadeur du roi très chrétien,
« est convenu depuis longtemps, à Hampton Court,
« comme il est exprimé dans le mémoire daté du
« 19 Septembre 1716, signé par le vicomte Townsend
« et M. Methuen, secrétaires d'Etat de la Grande Bre-
« tagne ainsi que par le dit sieur d'Herville. »

Explication de ce qui doit s'insérer dans le quatrième article du traité touchant le canal et les écluses de Mardick :

« 1° Que le grand passage de la nouvelle écluse de
« Mardick, qui a 44 pieds de largeur, sera détruit de
« fond en comble ; c'est-à-dire en otant ses bajoyers,
« plancheres, busques, longrines et traversines, sur
« toute sa longueur et en enlevant les portes, dont les
« bois et la ferrure seront désassemblés, et tout ceci
« pourra être employé à tels usages que Sa Majesté
« très chrétienne jugera à propos, pourvu que cepen-
« dant on ne s'en serve jamais pour aucun hâvre ou
« écluse à Dunkerque ou à Mardick ou en quelqu'autre
« endroit que ce soit à deux lieues de distance d'aucune
« de ces deux places, l'intention des parties contrac-
« tantes et le but qu'on se propose par ce traité étant
« qu'aucun port, hâvre, fortifications, écluses ou bassin,
« ne soient faits ou construits à Dunkerque, à l'écluse
« de Mardick, ou en quelqu'autre endroit que ce soit
« dans une telle distance sur cette côte.

« 2° Que la petite écluse restera à l'égard de sa pro-

« fondeur comme elle est à présent, pourvu que sa
« largeur soit réduite à 16 pieds, c'est-à-dire en avan-
« çant de 10 pieds le plancher et les busques du radier,
« de toute la longueur du même côté, les quatre pieds
« du plancher restant, étant nécessaires pour servir de
« fondement au nouveau bajoyer, et comme on doit
« avancer le dit bajoyer de 10 pieds vers l'orient, on
« détruira pareillement 10 pieds de la même pille du
« côté de l'occident depuis sa fondation, afin que le
« premier radier ne puisse jamais servir pour l'écluse
« de la largeur de 26 pieds, comme celle-ci est à pré-
« sent.

« 3° Les jettées et les fascinages depuis les dunes,
« où l'endroit où la marée monte sur l'estran, jusqu'à
« la plus basse mer seront rasés des deux côtés, le long
« du nouveau chenal partout au niveau de l'estran, les
« pierres et les fascinages qui sont au-dessus de ce
« niveau pourront être emportés et employés à tels
« usages que Sa Majesté très chrétienne jugera à pro-
« pos, pourvu cependant qu'on ne s'en serve jamais
« pour aucun port ou hâvre à Dunkerque ou à Mardick,
« ou en quelqu'autre endroit que ce soit à deux lieues
« de distance de ces deux places, l'intention des parties
« contractantes, ou ce qu'on se propose par ce traité,
« étant qu'on ne fera jamais plus de jettées ou de fas-
« cinages dans cette distance, sur aucun endroit de
« l'estran de cette côte.

« 4° Il est encore stipulé qu'immédiatement après la
« ratification du présent traité on emploiera un nombre
« suffisant d'ouvriers à la destruction des susdites jet-

« tées le long du nouveau chenal, afin qu'elles soient « rasées et cet ouvrage accompli dans deux mois après « la ratification s'il est possible ; mais il a été repré- « senté qu'à cause de la saison, l'on ne pourrait jus- « qu'au printemps prochain commencer à retrécir le « radier du petit passage, ni détruire le grand radier, « il est accordé que cet ouvrage commencera le 25 « Mars ou le 5 Avril et entièrement achevé de la ma- « nière ci-dessus spécifiée s'il est possible, à la fin de « Juin 1717.

« 5° La démolition des digues et jettées des deux « côtés du vieux chenal ou port de Dunkerque sera « entièrement achevée partout au niveau de l'estran, « depuis la plus basse mer jusqu'au dedans de la ville, « et s'il reste encore quelques morceaux du fort Blanc « et des chateaux Vert et de Bonne Espérance, ils seront « rasés totalement égaux à l'estran. Quand ce traité « sera ratifié, le roi de la Grande Bretagne et les sei- « gneurs des Etats Généraux des provinces unies, pour- « ront envoyer des commissaires sur les lieux pour « être témoins de l'exécution de cet article. »

En vertu de ce traité on boucha le grand passage de l'écluse de Mardick, et le plus petit de 26 pieds de largeur fut réduit à 16 pieds ; on applanit et rasa aussi les jettées au niveau de l'estran, depuis la haute marée jusqu'à la mer basse. Ces démolitions furent commencées le 7 Juillet et achevées dans le mois de Décembre de la même année.

Les eaux croupissantes dans le port de Dunkerque et

dans le canal de Furnes, lesquelles n'avaient eu aucune issue ni communication avec la mer depuis le mois d'Août 1713, ayant rendu l'air très malsain, les habitants détruisirent le batardeau qui bouchait le canal de Furnes près la porte royale, et y substituèrent une écluse nommée le Guindal de Kesteloot. L'eau de ce canal après avoir traversé le port s'écoulait par une rigole dans le canal de Mardick; cette rigole était pratiquée dans les batardeaux de l'écluse de Bergues et par ce moyen le canal de Furnes trouvait un libre écoulement à la mer, avec les autres eaux du pays.

Le second manuscrit que nous empruntons aux archives de M. Quarré-Reybourbon, est un mémoire de huit pages auquel est annexé un plan coloré. Il a pour titre : *Mémoire du duc d'Orléans relatif à la construction d'un port et d'un canal à Mardyck, destinés à remplacer le port et les fortifications de Dunkerque dont la destruction avait été ordonnée par le traité d'Utrecht.*

A Bergues, le 17 Septembre 1714.

Monseigneur,

Il y a un temps infiny que je n'ay eu l'honneur de vous escrire, parce que depuis l'arrivée des Anglois, ce pays estoit si tranquille qu'il ne fournissoit pas la moindre chose à vous mander; aujourd'huy le nouveau port auquel on travaille pour réparer la perte de celuy de Dunkerque est un si grand ouvrage et si digne du maistre qui l'a ordonné, que j'ay cru vous faire plaisir de vous en envoyer le plan.

Vous scavez, Monseigneur, que par le traité d'Utrecht, nous avons été obligez de combler le chenal et le port de Dunkerque et de détruire les escluses qui deschargeaient à la mer les eaux des canaux de Bergue, Bourbourg et Furnes ; si ceux qui ont dressé cet article du traitté eussent connu la situation du terrain, ils eussent peut-être trouvé quelque tempérament pour conserver un écoulement des eaux du pays, puisque l'intention de part et d'autre n'était pas d'en faire un marais. Ils s'estoient aparament imaginez que cet écoulement pouvoit se faire par Gravelines ou par Nieuport, mais par les nivaux qui ont esté pris avec les Anglois, et toutes les vérifications possibles, il s'est trouvé que le fonds des viviers ou canaux qui tombent à ces deux places estoient de 15 à 16 pieds plus haut que le radier des écluses de Dunkerque. Ainsy, en observant à la lettre le traité d'Utrecht, on s'est trouvé réduit ou à laisser sous l'eau les chatellenies de Bergue et Bourbourg, ou à creuser un nouveau canal et bastir de nouvelles écluses, au voysinage et au niveau de Dunkerque pour conduire à la mer les eaux de ces chatellenies.

M. Le Blanc, intendant de ce département, dont la reputation a esté aparament jusqu'à vous, Monseigneur, fût expliquer la chose au Roy dans le mois de mars dernier, et reçeut ordre de faire faire ce nouveau canal. Il faloit des troupes et de l'argent, le Roy y a successivement envoyé 25 bataillons ; à l'égard des fonds, M. Le Blanc a trouvé le moyen d'en avoir par des taxes sur les maisons, par des contributions volontaires du pays, et par d'autres voyes indépendantes du Trésor royal.

Les Anglois étaient encore un obstacle, ils étoient maistres de Dunkerque et pouvoient par une infinité de moyens traverser indirectement un ouvrage qui leur rendoit en quelque manière la démolition de cette place infructueuse, mais M. le Blanc leur en a fait voir si clairement la nécessité et le droit où le Roy estoit de le faire sans contrevenir au traitté que, moitié pitié pour le pays, moitié complaisance pour M. Le Blanc, ils nous ont laissé faire. On peut dire que la confiance qu'ils ont en luy et l'ascendant qu'il a pris sur eux à force d'attentions, de présens et de bonne chère n'a pas peu contribué à concilier les choses.

La plus grande difficulté estoit dans le temps, parce que l'ouvrage n'estant point achevé au mois de Novembre, les eaux qui tombent en abondance dans ce temps-là auroient inondé le pays et rendu les travaux impossibles. Les seules écluses d'Ostende, sans canal, sur lesquelles on a pris modèle, avoient été prez de trois ans à achever.

M. Le Blanc, qui ne connoist l'impossible qu'à bon titre, a trouvé moyen de surmonter toutes les difficultez. En moins de six semaines, il a fait venir de Hambourg et de Hollande tous les bois, les fers, le ciment, les terres glaizes, enfin tout ce dont il avait besoin pour la construction des escluses, et le tout a esté débarqué et arrangé dans Dunkerque avant le comblement du port. Il a envoyé à Boulogne des ingénieurs pour faire préparer toutes les pierres de taille d'assujettissement.

Il a rassemblé cinq millions de fascines avec des

piquets à proportion, dont il a tiré partie des chatellenies de Furnes et d'Ypres et le reste des bois d'Ardres.

Il a fait arracher de l'ancien port 5.000 pilots dont il avait besoin pour la fondation des escluses.

La démolition lui a fourni partie des briques et des pierres de taille.

En un mot, à peine l'ouvrage estoit-il commencé que tous les matériaux estoient prets pour l'achever ; les Anglois regardoient ces amas prodigieux comme un songe, et convenoient que le Roy estoit le seul Prince de l'Europe qui pût se faire servir en poste.

Il restoit, Monseigneur, à pourvoir au transport de tous ces matériaux depuis Dunkerque jusqu'aux escluses projetées. Tous les chariots du pays n'auroient pû les voiturer en un an ; on a trouvé l'expédient de creuser un petit canal que vous trouverez marqué sur la carte à l'endroit A, où il joint un ancien watregand qui sort du canal de Bourbourg et qu'on a rendu navigable. Par ce moyen, les batteaux vont continuellement de Dunkerque jusqu'au pied des escluses. Enfin, Monseigneur, cet ouvrage qui n'a esté commencé que dans les premiers jours de Juin, sera fini dans le mois de Novembre. Le canal, qui a plus de 1800 toises de long, 40 de large et 20 pieds de profondeur, est déjà dans la perfection jusqu'aux trois quarts. Le talus est fasciné et glaizé et on travaille actuellement à gazonner les revers des deux chaussées. Les lignes de fascinages de la haute à la basse mer, qui doivent former le chenal et borner l'exca-

vation que feront les eaux retenues par les escluses, sont aussy très avancées.

A peine avoit-on creusé le canal de quatre pieds que les eaux gaignoient considérablement, mais à force de moulins qui tiroient nuit et jour, le soldat a toujours travaillé à pied sec.

A l'égard des escluses, Monseigneur, il y en aura deux ; l'une, de 44 pieds de large, sera pour les gros vaisseaux qui entreront dans le canal, et l'autre de 24 pieds seulement pour les petits bastiments marchands, pescheurs et autres. Elles sont toutes les deux pilotées, fondées et les radiers posez, on va travailler au massif de la maçonnerie dont tous les matériaux sont prest sur le lieu ; il doit y entrer jusqu'à seize millions de briques, sans les pierres de taille ; les huit portes des deux escluses sont presque faites. Il est difficile de concevoir la quantité de bois que tout cela a consommé, j'ay remarqué plusieurs arbres de quatre pieds en quarré de diamètre et de 40 pieds de long.

Si le tout réussit comme les gens du mestier en sont persuadez, nous aurons à Mardick un port qui dédommagera le Roy avec usure de la perte de celuy que les Anglais nous ont osté, puisque des vaisseaux de 80 pièces de canon pourront y entrer avec tous leurs canons et leurs agrez, au lieu que dans l'ancien ceux de 60 pièces ne pouvoient entrer qu'après avoir deschargé en rade leurs canons. Les vaisseaux marchands iront par le canal jusqu'à Dunkerque dont le commerce subsistera comme par le passé au moyen de la franchise qui luy

sera conservée, et en cas de guerre, le Roy aura toujours un port dans la Manche qui tiendra en respect les puissances du Nord et où on pourra, par de gros armements, troubler le commerce de Hollande et d'Angleterre avec plus d'avantage que dans les guerres précédentes.

Je suis, avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DE BRIQUET.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE VII

Le rôle de l'Intendant de la Flandre Maritime pendant la guerre de Succession d'Espagne

(SERVICE DES INFORMATIONS. - SUBSISTANCE DES ARMÉES)

Pour nous rendre compte de l'importance des services que rendit à l'armée l'intendant Claude Le Blanc, surtout pendant les terribles luttes de l'année 1708, nous avons voulu grouper en ce chapitre, dans l'ordre chronologique des faits, les renseignements pris aux Archives nationales, et ceux que nous avons extraits du Dépôt de la Guerre (vol. 2086) (1).

Nous reproduisons de la façon la plus succincte ces renseignements qui formeront une espèce de journal.

(1) Dans sa très belle étude sur le siège de Lille M. Sautai s'est servi d'un autre registre de cette même série, le nº 2087, qui lui a révélé les plus précieux documents. — Nous lisons dans cet ouvrage à la page 123 :

Le 9 Juillet 1708, Le Blanc écrit au Contrôleur Général qu'il part pour à Valenciennes afin d'y joindre M. de Bernières et qu'il lui écrira ensuite, pour lui rendre compte de ce qui se passera (p. 49) (1). Le 13 Juillet il est à Tournai et se dispose à partir à Ypres (p. 51).

Il a vu M. de Bernières qui a appris par nombre d'officiers et de soldats qui se retiraient, ce qui s'était passé à Oudenarde. Il paraît que l'affaire n'a pas été générale mais que quelques brigades d'infanterie, quatre escadrons de gendarmerie et quelques régiments de cavalerie, ont été fort maltraités.

Le 15 Juillet (pp. 52-53), il envoie de cette ville au Contrôleur Général une copie de la lettre qu'il a écrite à Monseigneur le Duc de Bourgogne auquel il se remet sur le mouvement des ennemis; de plus, il demande des fonds; il a déjà dû emprunter 7 à 8000 livres pour la subsistance des troupes qui se sont retirées à Ypres, après l'affaire d'Oudenarde. Cette situation « ne durera

D'Ypres, M. Le Blanc, intendant de la Flandre Maritime, entretenait des émissaires à portée du camp des assiégeants. Sur le rapport de l'un d'eux, il écrivait à Chamillart, le lendemain : « Ce qui a fait manquer les autres logements, c'est que les travailleurs commandés n'ont pas avancé assez tôt, et que beaucoup n'ont osé s'avancer, voyant quantité de leurs gens tués, que deux heures après midi les glacis étaient couverts de morts et de blessés, restés parmi les gabions et les fascines qu'ils avaient portés pour se loger.

Les ennemis disaient qu'ils recommenceraient l'attaque cette nuit, mais il n'y avait pas d'apparence, les soldats paraissant fort rebutés et se plaignant d'être mal commandés et qu'on les menait à la boucherie. Cet homme a ajouté que les Anglais avaient lâché pied. »

(1) Nous indiquerons sous cette forme abréviative les pièces contenues dans le vol. 2086 des Archives de la Guerre.

pas longtemps, dit-il, et je ne suis pas assez connu, venant d'arriver à Ypres, pour espérer que l'on dût trouver de gros fonds. » Il donne aussi avis à M. de Bernage de se tenir sur ses gardes dans l'Artois.

Le lendemain (pp. 54-55) il annonce la prise par l'ennemi, de Warneton, où les 200 défenseurs de la ville furent faits prisonniers; le plus malheureux dit Le Blanc, c'est qu'il y a de grands magasins de fourrage. Il annonce qu'il a demandé des canonniers de la marine et, qu'il a pris 21.000 livres dans la recette des contributions, et les envoie à Monseigneur le Duc de Bourgogne; que les officiers et gendarmes partent pour se rendre à l'armée et que le surplus de la cavalerie et de l'infanterie restera pour la défense d'Ypres, pour laquelle il a conservé tous les bateaux qu'il a rassemblés. car ils pourraient servir dans la suite, pour transporter des vivres à l'armée. A son avis, le but de l'ennemi « est d'obliger Monseigneur le Duc de Bourgogne à décamper.... Je ne puis m'imaginer, ajoute-t-il, qu'ils osent faire un siège, ils font un désordre terrible nonobstant aucune des règles de la guerre. » Nous lisons dans cette même lettre qui est du 17 Juillet (pp. 56-57) que les « alliés ont eu autant de tués que nous à Oudenarde mais ils ont bien 6.000 de nos prisonniers. » Il annonce qu'il vient de passer en revue les officiers et soldats qui se sont retirés à Ypres. Il espère qu'on lui enverra des canonniers. Le lendemain (pp. 58 et 59) il rappelle qu'il manque d'officiers d'artillerie et de canonniers et demande pour Ypres et pour Dunkerque des fonds, car « les paysans prennent déjà la fuite avec leurs bestiaux

et ne payent plus rien. C'est cependant l'argent que l'on tirait de ce canton qui fournissait pour la subsistance des garnisons de Furnes, de Nieuport et de Dunkerque. »

Il écrit (19 Juillet, pp. 61-62), que les députés envoyés à l'armée ennemie, pour se plaindre des grands désordres que leurs troupes commettent, rapportent que cette armée n'est forte que de 60.000 hommes. On a pendu quelques maraudeurs.

La difficulté des mouvements de fonds est toujours très grande : le 20 Juillet (p. 65), le Contrôleur Général lui avait annoncé : « Vous trouverez des fonds à Ypres; j'ai écrit à M. de Bernières pour se concerter avec vous et recueillir ses anciennes connaissances dans cette ville. « Il lui écrit de plus, une seconde lettre, ce même jour (p. 66), lui disant : « J'ai pris des mesures pour envoyer de l'argent à l'armée, faites en sorte de conserver celui qui est à Ypres pour le besoin de cette place aussi bien que celui que le crédit de M. de Bernières et le vôtre pourront vous procurer en attendant que je puisse y pourvoir d'ailleurs. » Entre temps, il écrit au maréchal de Berwick et au duc de Bourgogne, pour les renseigner sur l'état dans lequel sont les places de son département, et il envoie au Contrôleur Général, un mémoire sur la facilité que les ennemis auraient de marcher du côté de Nieuport, Furnes, etc., et de s'en rendre maîtres « n'y ayant presque pas de troupes » ; il continue les préparatifs de défense d'Ypres et s'entend avec M. de Bernières pour trouver des fonds dans cette ville, en fournissant des lettres de change, que celui-ci fera acquitter dans les villes de Flandre. Il n'a reçu

aucune lettre du Contrôle Général depuis qu'il est arrivé. « Les ennemis font un grand fourrage (22 Juillet, pp. 67.68.69). Dans deux pièces suivantes, du même jour, (pp. 70.71) il dit au Contrôleur Général : « Le courrier qui partit le 18 pour aller à Paris, par lequel je vous écrivais et celui venant de Paris, ont été arrêtés par les ennemis ; il est à souhaiter qu'il n'y ait rien eu de conséquence dans les lettres. » L'ennemi veut inonder le Furnembach : il en a prévenu le duc de Bourgogne et lui a envoyé le projet qu'a fait M. de Vauban à ce sujet. Il a expédié à Furnes des fascines et des piquets ainsi que des caissons. M. de Saint-Maurice a fait construire un batardeau dans le canal du sas de Bouzingue (près Ypres), pour empêcher les ennemis de s'en emparer ; il fait remettre des fonds à Dunkerque, car les troupes ont besoin de subsistances ; il prend toutes les mesures nécessaires pour la sûreté des convois ; enfin, il a écrit au maréchal de Berwick sur l'état où sont les places du côté de la mer ; « on ne comprend rien au mouvement des ennemis, il faut qu'ils aient un projet plus sérieux que celui de piller le pays comme ils ont fait jusqu'à présent, car ils se sont contentés seulement de razer les lignes. »

Le 24 Juillet (pp. 74.75.76), Le Blanc fait conduire à Dunkerque des prisonniers de guerre qu'il a faits à Nieuport et va les faire mener à Gravelines et, de là, dans les villes du dedans du royaume. Le 23 (p. 73), il avait écrit au Contrôle Général : « Votre plus grande attention doit être à trouver les moyens de payer et faire subsister les troupes. » Le Contrôleur lui écrit le 24 : « Faites en

sorte de savoir les mouvements de l'ennemi, par des gens fidèles. »

Nous voyons, le 25, (pp. 78.79.80) qu'il a rendu, par ordre, une ordonnance pour empêcher de fournir aux ennemis les chevaux et pionniers qu'ils demandent ; il fait passer les chevaux du pays dans le Boulonnais et il écrit à M. de Bernage pour les y faire subsister (1) ; « les ennemis faisant raser Comines et Warneton, il semble que leur projet ne soit pas de tomber sur Ypres, cependant le bruit de leur armée est toujours qu'ils feront ce siège. ». Le Contrôle général lui écrit, le 25 Juillet, (p. 81), de se concerter avec le gouverneur de Nieuport pour l'inondation du Furnemback, et ne la point faire

(1) 1708-1718 De Bernage, sieur de Saint-Maurice et autres lieux, Conseiller au Grand Conseil, grand Rapporteur et Correcteur des Lettres à la Chancellerie (1687), Maître des Requêtes au Conseil d'Etat (1689) ; après avoir été successivement intendant de Limoges (1694), de la Franche-Comté (1701), fut nommé, en 1708, Intendant de justice, police et des finances, et des troupes de Picardie et d'Artois, Boulonnais, Pays conquis et reconquis ; il eut pour subdélégués généraux les sieurs Sajet, Jourdan et Du Crocquet (Boyer de Sainte-Suzanne. Les Intendants de la Généralité d'Amiens.

Le Blanc et M de Bernières prirent aussi les mesures pour que les ennemis ne trouvent pas de chevaux dans le département de Lille (29 Juillet, p. 91). Il usa en ceci de beaucoup de diplomatie, car l'ennemi menaçait de tout piller : « J'ai prévenu, dit-il (4 Août, p. 107) les députés des Chatellenies qui allaient à l'armée ennemie, qu'il était impossible de leur fournir des chevaux parce qu'ils avaient été tous enlevés du pays ; effectivement, les ennemis les ont dispensés d'en fournir ». A ce sujet, le Contrôle Général lui écrit, le 5 Août, (p. 111) que « le roi a approuvé qu'il se soit opposé à la fourniture de chevaux aux ennemis ». D'autre part, les ennemis menaçant de tout brûler si on ne leur donne pas des pionniers, autorisation est donnée de leur en fournir quelques-uns des pays éloignés (30 Juillet, pp. 96.97).

« sans une nécessité absolue, mais tenir les eaux en état et à hauteur de pouvoir s'en servir au premier mouvement que les ennemis feraient, qui pourrait donner lieu de s'en repentir de n'en avoir pas fait usage. »

Nous voyons (lettre du 26 Juillet, pp. 84.85.86.87) qu'il a reçu des officiers d'artillerie, des canonniers et des armuriers; que, d'autre part, les ennemis n'en reçoivent pas, par le convoi qu'ils tirent de Bruxelles; « il n'y a donc pas de siège à craindre » ; il adresse à M. d'Hautefort le mémoire de M. de Coligny pour la garde des passages des canaux ; renseigné par le Magistrat de Merville, il donne avis qu'un détachement ennemi se dispose à entrer en Artois. Sur l'ordre du maréchal de Berwick, il ne conserve à Ypres que 200 cavaliers et en envoie 200 à Saint-Omer et 300 à Aire. Ce jour même (p. 88), le Contrôleur Général lui annonce l'envoi des fonds à Ypres et à Dunkerque, et ajoute : « Il faut redemander les courriers arrêtés, car ils étaient munis de passeports; c'est une violence contre toutes les règles (1). »

(1) Le courrier fut renvoyé le 31 Juillet à Le Blanc (p. 92) ; on avait pris connaissance des lettres qu'il portait et il avait été maltraité et mis en prison. Le Blanc écrivit une protestation aux Etats Généraux. Les Députés prétendirent (2 Août, pp 101.102) « n'avoir pas eu connaissance de l'arrêt des courriers et désapprouver la conduite de l'officier qui avait agi sans ordre. — Cela n'arrivera plus, ce doit être un malentendu entre l'officier et le postillon. »

Dans une lettre du 3 Août (pp. 103.104.105), un autre courrier ayant été arrêté à Armentières, les Etats répondirent à Le Blanc que « le courrier n'avait pas été vu et qu'il avait dû perdre les lettres ».

Le courrier du duc de Bourgogne fut arrêté aussi le 30 Juillet (p. 99) ; mais il avait eu soin, à la vue des ennemis, de cacher la lettre dans un

L'ennemi ayant enfoncé des bélandres dans le canal de Nieuport, sous le pont de Lessingue, Le Blanc annonce, dans la lettre du 29 Juillet (pp. 89.90), qu'il a des machines pour les relever et que l'on fera circuler les convois jusqu'à Plassendal, par terre. Dès le lendemain, pour faire passer en cet endroit celui qui était destiné à l'armée du duc de Bourgogne, on fit décharger des bélandres et transporter par voie de terre les marchandises, qui se composaient de 2.080 sacs de farine, 689 sacs de blé et 55.509 rations de biscuit. Ce convoi était complété par des caissons composés de 2.140 sacs de blé, 642 sacs de farine et 60.000 livres de poudre. Afin de continuer à rendre le canal impraticable, le gouverneur d'Ostende, apprenant que les bélandres avaient été relevées, fit démolir deux ou trois maisons et jeter les bois dans le canal qu'il fallut mettre à sec pour les relever (pp. 93.94.95). — Une lettre du 1er Août (p. 100) expose que les inondations de Nieuport empêchent de passer les écluses de Furnes. De ce côté, les obstacles à la navigation se multiplièrent. Dans une communication du 3 Septembre (pp. 178.179), nous voyons qu'un détachement de la garnison d'Ostende a rompu le pont de Senaskerque. Le 5 Septembre (p. 182), Malborough interdit au commandant d'Ostende d'inonder le Franc de Bruges.

Cependant, le dénuement des troupes était très grand.

(1) A la vue de cet ensemble de faits, Le Blanc fut d'avis « que si les ennemis continuaient à arrêter les courriers, il faudra de même en arrêter quelques-uns des leurs (8 Août, p 118) ».

Le Blanc fournissait des secours aux fuyards, et donnait des chemises et des souliers aux soldats qui étaient nus, et des habits à ceux qui avaient été entièrement dépouillés. (30 Juillet, pp. 96.97) : « On ne peut armer, dit-il, les bourgeois d'Ypres, car on ne peut pas s'y fier ; on peut les employer aux magasins et pour transporter les malades. »

Le 30 Juillet (p. 98), le Contrôle Général lui conseille « d'apporter sous main des facilités pour prévenir les exécutions et les incendies. » Une lettre de ce même jour (p. 99), nous montre que Le Blanc s'entend à user de représailles ; il a voulu en effet, que le chevalier du Rozel, étant entré dans l'île de Cassan et ayant ramené un gentilhomme du pays et 19 otages, le fasse savoir à l'ennemi et annonce que « l'on en usera dans cette île et dans les autres pays, où les troupes de Sa Majesté pourront pénétrer, avec la même rigueur qu'ils exercent dans le pays du Roi. »

C'est à ce moment (7 et 9 Août, pp. 115 et 124) que se placent les négociations (dont nous avons parlé en notre Chapitre III, Mouvement de Fonds), des habitants de Bourbourg, relativement aux réquisitions.

Le Blanc annonce le 6 Août (pp. 112, 113) que l'armée ennemie semble vouloir décamper d'Ypres ; le 8 Août (p. 117), qu'elle paraît vouloir assiéger Mons, et, le 9 Août (pp. 119, 120, 121), que son intention est de faire le siége de Lille. D'autre part, dans la correspondance de Le Blanc, conservée aux Archives Nationales, nous voyons, sous la date du 16 Août, que les gé-

néraux ennemis considéraient ce siège comme un acte de témérité, mais que l'opinion du Prince Eugène et celle des Députés des Etats l'avait emporté. « Ils comptent à force de bombes, écraser la Citadelle et prétendent que la garnison ne pourra tenir sur les remparts ; ils commenceront à tirer le 25 de ce mois. Le Prince Eugène croit que, s'il réussit, le Gouvernement des Pays-Bas lui procurera un mariage convenable. »

Nous ne prétendons pas faire le journal des luttes héroïques du siège de Lille, — ceci nous écarterait trop de l'appréciation que nous voulons donner de l'intendant Le Blanc et de son rôle d'administrateur ; — toutefois, nous désirons montrer combien il était préoccupé d'empêcher l'ennemi d'enlever le blé « sans en tenir compte au peuple sur les contributions (Lettres des 28 et 30 Août) » ; nous constatons de plus, le 1er Septembre, l'échec des négociations tentées par les Députés des Châtellenies au sujet des contributions. L'ennemi veut, en effet, recevoir 600.000 florins d'abord ; sous promesse il est vrai, de tenir compte sur les contributions des journées de pionniers, des charrois et du prix des blés capturés ; il veut donc grossir d'abord la contribution en sorte que, déduction faite, il ait en argent la même somme qui avait été perçue l'année dernière.

Mais n'anticipons pas sur les évènements ; remontons aux premières journées du mois d'Août et montrons que 28 bataillons des ennemis ont marché de Werwick sur Menin : « On peut juger, dit Le Blanc, qu'ils en veulent à Tournai » (11 Août, p. 129) ; le 12 (p. 132) nous

voyons que toutes les troupes sont passées par Menin et que les pionniers ont pris la même route.

Le Contrôle Général l'approuve (13 Août, p. 134) d'avoir fait prévenir le maréchal de Boufflers de l'intention des ennemis de faire le siège de Lille « afin qu'il prenne toutes les mesures nécessaires. » L'intendant de la Flandre Maritime transmet (14 Août, pp. 134, 135, 136 et 137) la lettre du maréchal de Berwick par laquelle il lui annonçait l'investissement de Lille ; le maréchal lui a répondu : « qu'il est question de voir ce qu'il y aura à faire, pour punir les ennemis d'une entreprise aussi hardie : nous avons pour cela de bonnes troupes et en nombre au moins égal à eux. »

Une sortie de la garnison de Lille réussit ; il persiste à juger téméraire le blocus de cette ville (14 Août, pp. 138, 139). Le lendemain (pp. 140, 141), Le Blanc annonce que la flotte ennemie est mouillée entre Boulogne et Ambleteuse et prépare une descente : les milices se sont rendues de ce côté. Le 17 Août (p. 145), la grosse artillerie est toujours à Menin. Ce même jour, il transmet en communication (pp. 146, 147, 148) l'ordonnance du Prince Eugène qui cherche à obtenir des chevaux et des chariots et il ajoute que MM. de Vendôme et de Berwick « lui mandent qu'il est très important qu'il reste à Ypres pour continuer à les informer de ce qui se passe. » Ce que lui confirme par lettre du 22 Août (p. 156) le Contrôle Général qui lui écrit, de plus, le 23 (p. 160), qu'il a bien fait de garder, à Ypres, les soldats cavaliers et dragons.

Le maréchal de Boufflers a fait une sortie qui n'eut

pas grand effet, beaucoup de soldats de la garnison ont déserté, ce sont presque tous des Espagnols (21 Août, p. 152).

L'artillerie de la place a fort endommagé les batteries ennemies, lesquelles ont ruiné à coups de canon la redoute de Canteleu (22 Août, p. 155).

Les ennemis veulent attaquer Lille du côté de la porte Saint-André et de la Basse-Deûle. Il fait défense de donner les fascines que les ennemis demandent (23 Août, pp. 157, 158).

D'autre part, les Hollandais ont attaqué une tranchée que le maréchal de Boufflers avait fait ouvrir, mais ils ont été repoussés avec grandes pertes. On dit qu'ils se proposent de faire leur principale attaque du côté du Tenaillon qui couvre la porte-d'eau sur la Basse-Deûle (23 Août, p. 159).

La tranchée est ouverte, les ennemis attaquent par la porte Saint-André. (24 Août, pp. 162, 163).

Les 25 et 28 Août (pp. 164, 165, 170) il envoie des nouvelles du siège de Lille : les ennemis demandent 15.000 sacs de blé aux communautés de son département, sous menace d'incendie; il ne sait comment faire pour empêcher les peuples de fournir ces munitions. Au sujet des demandes de blé, le Contrôle Général lui écrit le 30 Août (p. 172), qu'il serait bon de satisfaire en partie les ennemis « mais le moins possible et leur faire payer cher le compte de la contribution. (Voir en mon Chapitre III, Mouvement de Fonds). Le 5 Septembre (p. 182bis), le Contrôle Général insiste dans le même sens.

Les ennemis ont envoyé, à Merville, des ordres pour que les habitants fauchent les herbes qui sont dans la rivière de la Lys, ils croient que c'est cela qui empêche l'eau d'arriver aux moulins (1).

Nous avons trouvé dans les archives de Bergues, une lettre du 28 Août 1708, où Le Blanc interdit de voiturer aucun vivre aux armées ennemies, sous peine de mort. La confiscation en sera faite au profit des partisans et soldats qui auront arrêté les convois et « ils seront récompensés en proportion des captures qu'ils feront. » Les conducteurs de ces convois seront pendus (1er Septembre 1708). Une amende de 1000 florins sera infligée aux habitants des villes et campagnes qui auront prêté leur nom aux balotteurs transportant des vivres aux ennemis (2 Septembre 1708). Même prescription pour les blés et fourrages (lettre du 19 Septembre 1708), ainsi que pour le sel (25 Septembre). Insistance nouvelle sur ces prescriptions (19 Novembre 1708). Des pénalités très sévères sont stipulées contre les accapareurs (lettre du 22 Février 1709). L'intendant ordonne des perquisitions dans les maisons des bourgeois, châteaux, demeures de gentilshommes, communautés, couvents séculiers et réguliers, et il fait injonction aux sensiers et autres qui ont des grains en gerbes de les faire battre sans délai. Cette prescription est

(1) Dans une lettre du 15 Août (pp. 142, 143), Le Blanc avait annoncé que l'ennemi avait fait rompre les écluses sur la Lys, à La Gorgue et à Saint-Venant « pour avoir plus d'eau aux moulins. Il serait à propos de faire fermer les écluses d'Aire et de Béthune pour leur ôter l'eau. » Il écrit à ce sujet aux Gouverneurs de ces places.

réitérée, le 22 Avril 1709. Autorisation est donnée, par lettre du 4 Mars 1709, de tirer après le soleil couché, sur les vagabonds, avec des armes à feu quand, sous prétexte de mendier, ils viennent en réalité pour piller les fermes; les personnes réduites à la mendicité ne pourront demander l'aumône ailleurs que dans leur village (4 Mai 1709). Par lettre du même jour, il est stipulé que les particuliers devront apporter au marché de chaque semaine, la seizième partie de leur blé. En vue de la moisson qui s'avance, et pour empêcher le pillage des ennemis, il est ordonné aux sensiers, par lettre du 1er Septembre 1709, d'apporter dans les places fortes leurs récoltes en gerbes ou en grains et il leur sera délivré un certificat de dépôt. « Défense aux commis et préposés d'exiger aucun droit aux déposants à peine de concussion ; il est permis aux dits déposants de venir travailler leurs grains lorsqu'ils le jugeront à propos, et d'emporter la quantité qui leur sera nécessaire pour leur consommation, ce qui sera constaté par les magistrats locaux. » Défense par lettre du 29 Septembre, d'héberger les vagabonds, sous peine de 5 livres d'amende. Ces vagabonds usaient de menaces et envoyaient des billets par lesquels ils indiquaient les lieux où les sensiers devaient déposer des sommes considérables (lettre du 7 Décembre).

Il annonce le même jour (p. 166), le campement de l'armée de Malborough et d'un détachement de l'armée du Prince Eugène, faits dont il a prévenu le Duc de Bourgogne.

MM. de Lée et Pesters, qui sont ses agents, le ren-

seignent (26 et 28 Août, pp. 167, 168, 170) ; ce dernier prétend « que les Hollandais voulaient absolument la paix, que si les armées du Roy étaient battues ils la feraient à telles conditions qu'ils voudraient, et que si au contraire les alliés étaient battus, il faudrait accepter les conditions que le Roy proposerait. » Il finit la conversation par ces mots, parlant du Roi : « Amicum volumus, non vicinum. »

Le Contrôle Général (27 Août, p. 169) trouve que les nouvelles sur le siège de Lille sont si différentes « qu'il était facile de croire que les tranchées étaient mal gardées et que le siège était une feinte ; faire attention de bien démêler ce qui vient d'un endroit sûr avec les autres nouvelles. »

Le Blanc annonce (31 Août, p. 173), qu'il croit qu'il y a encore 25.000 ennemis devant Lille et qu'il en est parti environ 10.000. Le 3 Septembre (p. 177) l'armée de Malborough est campée à Marcq.

Les ennemis ont eu 600 hommes tués au siège de Lille, à l'attaque d'un chemin couvert de Saint-André (6 Septembre, p. 183) ; à la date du 8 (pp. 187-188) les chiffres se modifient, les ennemis auraient perdu 2 colonels, 5 ou 6.000 hommes tués ou blessés ; « ils se plaignent d'être mal commandés et qu'on les mène à la boucherie, les Anglais ont lâché pied. » Le maréchal de Boufflers lui fait part (7 Septembre, pp. 184.185) de la diversion qu'il se propose de faire du côté du Pont Rouge. Le Blanc en avise les ducs de Bourgogne et de Vendôme.

Il a renouvelé (21 Septembre, pp. 192.193.194), les défenses de porter aucun vivre aux ennemis et il envoie la lettre que le duc de Bourgogne lui a écrite à ce sujet. Le 22 Septembre (pp. 195-196), les ennemis ont débarqué de 46 vaisseaux arrivés à Ostende, 8.000 fantassins, 1.600 chevaux, des canons et quantité de munitions qui ont été envoyés à Courtrai. Le prince Eugène a été blessé à l'œil, à l'attaque de la Corne de Saint-André. Dans une autre lettre du même jour (p. 197), il annonce qu'il a mandé à M. de Saint-Maurice de faire rompre les chemins d'Ostende à Rousselaer ; son sentiment est d'inonder le Camerlinkemback « sans quoi, le terrain étant fort sec et n'y ayant point assez de troupes à Bruges pour empêcher les ennemis, ils tireraient aisément des convois d'Ostende. Il faudrait aussi couper la digue de Steenne en plusieurs endroits, pour empêcher les chariots de passer dessus et gagner ensuite le pont de Snaeskerque. Il annonce au duc de Bourgogne (23 Septembre, p. 200), que 500 chariots, avec un détachement, sont partis de l'armée ennemie pour aller à Ostende. Nous voyons le lendemain (p. 201) qu'ils sont arrêtés par les mauvais chemins pleins d'eau, mais des pontons qui sont arrivés vont leur permettre de passer. Le surlendemain (pp. 202.203) « ils semblent qu'ils veulent employer leurs pontons à faire un pont sur le canal ». Le 3 Octobre (pp. 216.217.218), les ennemis ont reçu des bateaux chargés de grains qu'ils conduisent à Menin. M. le comte de la Mothe est inquiet au sujet des coupures que l'on doit faire aux digues, il fait occuper Lessingue et Oudenbourg, en sorte que les ennemis ne pourront

tirer de convoi d'Ostende (4 et 6 Octobre, pp. 219 et 221). Le 8 Octobre (p. 222), le chevalier de Lanjeuron est arrivé à Nieuport, des coupures ont été faites, les eaux se répandent de toutes parts, les ennemis ne peuvent passer par Flipe et par Lessingue. Le 10 Octobre (p. 226), retour à vide des chariots des ennemis qui n'ont pu passer à Ostende ; leur armée est toujours à Rousselaer.

Le 14 Octobre (pp. 234.235), il mande que les ennemis ont tiré 60 charettes de munitions, sans que l'on ait pu les en empêcher. Le 15 Octobre (p. 236), l'armée ennemie est toujours à Rousselaer, occupe Dixmude, et expédie un détachement sur Thourout. Le 18 Octobre (p. 239), il écrit que l'inondation n'a pas fait tout l'effet qu'on en attendait ; il passe encore des chariots, il s'en remet à ce que M. de Vendôme lui annonce sur l'attaque du poste de Lessingue où il doit faire ouvrir la tranchée ; on va aussi attaquer le fort de Slipe, mais malgré la difficulté de s'en rendre maître, ce fort est pris (20 Octobre, pp. 239.240). Pour l'attaque de Lessingue, il demande des canons et des mortiers à Dunkerque.

L'ennemi abandonne Saint-Pierre de Capelle. Le 21 Octobre (p. 242), l'inondation à Lessingue est fort augmentée, la communication de ce poste avec Ostende est entièrement interrompue. Lessingue est prise (25 Octbre, p. 247) ; il va se rendre à Bruges pour savoir de M. de Vendôme ce qu'il juge à propos que l'on fasse pour mettre ce poste et celui de Slipe en sûreté. Il fait transporter (27 Octobre, p. 249), à Ypres les fourrages qui sont à Merkemel et à Wone ; il va s'efforcer d'em-

pêcher les ennemis de pénétrer dans le Furnemback (1er Novembre. p. 251) et se dispose à y envoyer des soldats. Cependant les ennemis passent le canal avec de nombreuses troupes (9 Novembre, p. 252) ; M. de Languenon s'est rendu à Dunkerque pour barrer le convoi d'Ostende ; l'ennemi tire des grains et des fourrages du Furnemback. Le comte de la Mothe fait marcher des troupes pour obliger l'ennemi à repasser le canal. Les Hollandais se dirigent du côté d'Hondschoote avec de l'artillerie et des pontons (9 Novembre, p. 253). M. de Puyguyon marche contre eux dans le Furnembach. Il envoi au duc de Bourgogne (15 Novembre, pp. 253.254) le récit de l'attaque d'Hondschoote par M. de Mouroux et annonce qu'il a fait des prisonniers à l'ennemi. Les officiers prisonniers sont transférés à Amiens sur leur parole. L'ennemi a reçu un renfort à Loo. M. de Mouroux campe sous Bergues le 17 Novembre (pp. 256bis.257). Cette lettre contient aussi l'état ci-dessous de la perte des ennemis pendant le siège de Lille :

3623 tués, 8323 blessés :

1 colonel tué, 6 colonels blessés ;
3 lieutenant-colonels tués ; 8 lieut.-colonels blessés ;
7 majors tués, 10 majors blessés ;
46 capitaines tués, 97 capitaines blessés ;
87 subalternes tués, 181 subalternes blessés ;
95 sergents tués, 206 sergents blessés ;
3334 soldats tués, 7825 soldats blessés.

Les ennemis sont toujours campés à Loo (19 Novembre, pp. 257bis, 258, 259), ils ont mis le feu à 8 ou

10 maisons d'Hondschoote et, l'incendie se propageant, 25 demeures furent brûlées. Les bourgeois firent des représentations, l'officier répondit qu'il avait ordre de les brûler parce qu'on ne livrait pas les grains qu'il avait demandés. Le Blanc exprime à ce sujet à Milord Stain, son sentiment et le menace de représailles. Le 21 Novembre (pp. 261, 262) les ennemis ont abandonné le poste de Loo et tous les autres qu'ils occupaient, après les avoir détruits et ils se sont retirés à Dixmude. Les magistrats de Furnes ont traité avec l'ennemi et leur ont promis 6000 sacs de grains voiturés à Menin dans les quinze jours, aux conditions que les ennemis sortiront aujourd'hui de leur châtellenie. « Mon premier mouvement, dit Le Blanc, était de faire mettre en prison les deux députés qui avaient signé ce traité, mais M. le comte de la Mothe étant à Furnes, j'ai résolu d'en conférer avec lui », il croit que les magistrats de Bergues ont fait un traité pareil. En général les habitants du pays sont mal disposés pour nous quand nous ne sommes pas les plus forts (22 Novembre, p. 263).

Le 23 Novembre (p. 263bis) l'armée ennemie se dirige du côté de Thielt, il semble qu'elle veuille aller à Gand. Le comte de la Mothe part avec l'infanterie pour marcher suivant le mouvement des ennemis. Le lendemain (voir Archives Nat. G^7 272) nous trouvons les ennemis en marche sur Courtrai avec la plus grande partie de leurs bagages, ils ramassent leurs chariots pour transporter leurs grains à Rousselaer.

Le 25 Novembre (p. 267) Saint-Venant est abandonné

par les ennemis : Le Blanc envoie à M. de Cheyladet l'ordre de fortifier cette place et il lui expédie des pionniers et des palissades.

Aux Archives Nationales (G^7 272), une lettre d'Ypres du 25 Novembre, annonce que les ennemis ont abandonné Rousselaer et qu'il leur est difficile de faire passer leurs voitures et leurs canons tant les routes sont mauvaises. Ils laisseront leurs canons à Menin et tenteront de passer par Oudenarde.

Ils traversent l'Escaut (27 Novembre, p. 273). Le Blanc éprouve des difficultés dans ses communications avec Bruges et Gand, il va approvisionner cette dernière place et demande au Contrôle Général quel poste devront occuper les troupes pour les quartiers d'hiver (29, 30 Novembre, pp. 274, 275). Il a visité Dixmude après la sortie des ennemis et a laissé aux habitants le peu de blé qu'il a trouvé (2 Décembre, p. 277). A la même date (p. 278), il a informé le duc de Bourgogne que les ennemis se préparaient à franchir l'Escaut et « il est très étonné qu'ils aient passé sans trouver aucune opposition » il a crainte qu'il n'arrive la même chose sur les canaux de Nieuport et de Gand : « Je ne vois, dit-il, nulle disposition certaine ; on fatigue les troupes, on remue de la terre, et tout d'un coup on dira que les postes ne sont pas soutenables. »

Sous cette même date, nous relevons (pp. 279.280) le sentiment de l'intendant de la Flandre maritime sur ce qui s'est passé à l'attaque d'Hondschoote. « Les cavaliers ennemis, lorsqu'ils virent l'armée du Roy, voulurent

sortir par l'endroit où était posté M. de Sebret ; il s'y opposa et fit faire feu très à propos, ce qui obligea cette cavalerie à rentrer dans le village et à capituler. »

Le Blanc fait remarquer que M. de Mouroux s'était un peu fâché de ce que M. de Sebret avait fait tirer sur l'ennemi sans qu'il l'eut ordonné, mais dès que les ennemis voulaient forcer, il était dans la nécessité de faire tirer, et s'il n'avait pas pris son parti et qu'il n'eut brusqué l'affaire, peut-être aurait-elle été embarrassante dans la suite.

C'est à cette même date, que le Contrôle Général lui envoie (p. 282) la lettre que nous reproduisons ci-dessous :

Sa Majesté désire qu'il soit chargé de ce qui regarde Gand et Bruges et de tout le pays, depuis Nieuport jusqu'à l'Escaut.

Se rendre à Gand pour y prendre les mesures nécessaires pour la subsistance des troupes et celle des habitants et pour conserver la communication des canaux depuis Dunkerque.

Attend des nouvelles de M. le comte de la Mothe sur le nombre de troupes qu'il faut laisser sous son commandement pendant l'hiver. Ordre pour les fonds, les armes, les blés. Ce que Sa Majesté ordonne à M. de Puyguyon sur les postes qu'il faut occuper pour empêcher l'entrée du Furnembach. Distribution de troupes pour Ypres.

Il envoie le plan des redoutes auxquelles on travaille à Lessingue et à Zanwoode, sur le canal de Bruges ; il va se rendre sur les lieux et demande, le même jour (p. 285),

des ordres sur la conduite qu'il doit tenir avec les habitants du plat pays, à présent que les ennemis peuvent tirer des vivres par l'Escaut pour le débit de leurs bestiaux, fromage, sel.

Défense qu'il a faite de livrer aucun grain.

Ordre qu'il a donné de les faire battre et resserrer dans les places.

Le comte de la Mothe demande des fonds, des vivres et surtout du blé pour l'alimentation de Bruges (4 Décembre, pp. 286.287).

Ordre est donné à Le Blanc (7 Décembre, p. 292) de se rendre à Gand et de voir s'il est possible de fermer aux ennemis, la communication par le canal, en se maintenant dans Bruges et Gand. Des instructions lui sont données aussi sur la disposition des troupes et les subsistances; on lui enjoint de plus, de faire un projet et un arrangement sur toutes choses, et d'adresser au Contrôle Général l'état des troupes qui viennent d'Artois et leur destination.

Le 8 Décembre (p. 293), il est à Gand où règne une grande inquiétude sur la séparation de notre armée. M. de Vendôme fait avancer le comte de la Mothe avec ses troupes du côté d'Ypres, pour garder les places et postes pendant l'hiver. Le Blanc a fait marché pour 100.000 rations de fourrage, mais il lui faut d'une part 27.000 livres et 25.000 autres pour que les marchands de Bruges passent livraison ; le paiement de l'armée est en retard de deux prêts, et pendant ce temps, les ennemis font des augmentations de solde à leurs

troupes. Nos munitionnaires n'ont pas de blé à Dunkerque ni à Nieuport ; il lui manque des armes et des souliers. Il accompagnera MM. de Saint-Fremond et de Puyguyon, lorsqu'ils visiteront les postes qu'il convient d'établir.

Le 11 Décembre (p. 296), il écrit qu'il va retourner à Gand, que la gelée rend les canaux impraticables et que l'inondation ne sert plus à rien.

Le Contrôleur Général lui écrivait, sous la même date, qu'il eut à s'entendre avec M. Clairac, Commissaire de la Marine, pour tirer des grains qui existent en grande quantité dans le département de Saint-Omer.

Dans une lettre du 12 Décembre (pp. 298, 299, 300) il annonce « l'investiture *(sic)* de Gand. L'approvisionnement peut durer 2 mois. La grande difficulté était l'argent. Le sieur Hement, banquier, a fourni 20.000 livres. Je me suis engagé en mon nom que les lettres de change qu'il tirera sur M. Paris seront acquittées par M. de Sauroy. Le sieur Lecerf, banquier, a donné à M. Paris, le cadet, 46.000 livres de lettres de change que j'ai portées hier à Gand. » Il laisse des troupes à Bruges, renvoie le surplus à Nieuport. « J'ai mauvaise opinion, écrit-il (14 Décembre, p. 304), de l'affaire de Gand, M. le comte de La Mothe est le plus brave et le plus honnête homme du monde, mais peu décisif et embarrassé de tout, par conséquent il est fort à craindre dans une ville où il peut survenir mille inconvénients fâcheux, qu'il ne soit accablé. »

Il est embarrassé par le grand nombre de troupes arri-

vées pour le quartier d'hiver ; il n'y a de farine dans aucune place, il est d'avis de congédier les milices boulonnaises, il demande des fonds (14 Décembre, p. 305).

Armentières est abandonnée par les ennemis ; il faut cesser, faute de fonds, de remplir de fourrages les magasins. Que faire, demande-t-il, des troupes restées à Bruges, outre la garnison, au cas où on perde Gand? (15 Décembre, p. 306).

Il écrit le 17 Décembre (p. 311), que M. de Puyguyon estime que le régiment de hussards de Ratky, ne peut servir dans les places de ce département.

Le 18 Décembre (p. 314), les fonds manquent et aussi le pain et le prêt aux troupes de Bruges ; les officiers espagnols murmurent, faute de paiement ; la mauvaise intention du menu peuple se montre partout ; nos officiers sont abattus et marquent peu de bonne volonté.

Les 40.000 livres annoncées le 19 Décembre (p. 316, 317), que devait payer le commis de l'extraordinaire, sur l'ordre du sieur Lecerf, ne sont pas arrivées le lendemain (p. 320). Gand est abandonné à ses propres forces, « les ennemis ayant jeté des ponts sur le canal, le courrier n'a pas pu passer ; on a envoyé un homme à pied le chercher. » Le comte de La Mothe, mande qu'on doit secourir Gand (20 Décembre, p. 319) ; 40 hommes du régiment de Greden ont déserté et sont partis à Ostende ; l'état des officiers est pitoyable ; il va voir ce qu'on pourra rassembler de fourrage pour le quartier d'hiver.

Les fonds arrivent le 21, mais le 23, ils manquent

absolument (pp. 321, 322, 323, 327, 328, 329, 330, 331); la désertion est fort à craindre parmi les régiments étrangers.

Une lettre du 20 Janvier 1709 (Archives Nationales, G[7] 273), annonce que M. Ménager dit « qu'il y a beaucoup d'espions en France, même dans les bureaux, aussi il faut cacher exactement les noms de ceux avec qui on négocie et les engagements qu'ils prennent. »

Nous terminerons ici l'analyse du précieux journal du Dépôt de la Guerre, où nous avons relevé les faits qui pouvaient le mieux marquer la nature et la diversité des fonctions de Le Blanc au cours de cette campagne. Nous finirons ce long chapitre en reproduisant divers documents qui complètent pour les années 1710 à 1714 les renseignements que nous venons de publier.

Dangeau, en son journal (1) raconte :

Août 1710. Nous avions une entreprise sur Menin qui était ménagée par le comte de Villars, par Chevilly, lieutenant de roi, d'Ypres, et par M. Le Blanc, qui en est intendant. Les guides qui menaient nos troupes les ont mal menées ; elles n'ont pu arriver qu'au jour, au lieu d'arriver la nuit, ce qui a fait manquer l'entreprise.

Le Blanc recommande au Contrôleur Général sous la date du 7 Janvier 1711, « des magistrats de l'élection de Furnes qui peuvent être utiles pour le service de la défense du pays.

(1) Tome XIII, 1709-1711, p. 251.

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en me renvoyant le mémoire anonyme qui vous a été adressé au sujet des abus que l'on prétend qui se sont introduits dans l'élection du Magistrat de Furnes.

« On prétend que les sieurs Loringues, Humblot, Mesnard, Jacques Hurlebout et Comer sont dans le Magistrat depuis 18 ans. Les sieurs Loringues et Mesnard en sont sortis au dernier renouvellement. Le sieur Humblot est continué : il est dans sa troisième année ; c'est un homme très affectionné au service du Roi, et le seul capable de marcher pour commander des convois de chariots ou des pionniers. Le sieur Jacques Hurlebout est aussi dans la troisième année ; il a été 18 ans officier dans les troupes du Roi, et est chargé du logement des troupes, fonction qui n'est pas aisée et qui a souvent des désagréments, ce qui engage à choisir un homme qui ait servi et qui sache vivre avec les officiers. A l'égard de Comer, il est médecin de l'hôpital des troupes, dont il n'a point touché d'appointements depuis quatre ans. Le peu de bien qu'il a est entièrement réuni dans la châtellenie de Lille, et je l'ai continué pour le faire vivre. Il n'est pas aisé dans cette châtellenie, de trouver des objets convenables. La place d'échevin vaut 600 livres par an ; les fonctions en sont assez difficiles dans les circonstances présentes. Je n'en connois aucun qui ait gagné de quoi entretenir un carrosse ; il n'y a dans la ville de Furnes que M. de Castéja, lieutenant de Roi, qui en ait un, et qui souvent se trouve hors d'état de nourrir ses chevaux, ne touchant point d'ap-

pointements et étant obligé à beaucoup de dépenses, parce qu'il donne à manger aux officiers et à toutes les personnes qui passent par Furnes. Je vous dirai franchement que je ne refuserois point à M. Bauyn, qui est Gouverneur, de mettre dans le Magistrat une personne pour laquelle il s'intéressoit, si elle avait les qualités requises. Je n'ai pu, cette année, y en placer de ceux qu'il recommandoit. Il a l'honneur d'être connu de vous, et n'est pas homme capable de prendre de l'argent. La somme qu'on pourroit lui offrir ne seroit pas assez forte pour lui donner tentation.

« A l'égard de Lerein, commis des vivres, on m'a envoyé plusieurs fois des mémoires sans signatures des abus qu'il commettoit. J'ai employé toutes sortes de moyens pour m'en éclaircir : j'ai même été à Furnes et visité les magasins et le pain de munition, lorsqu'il ne s'y attendoit point, et je n'ai point trouvé de malversation de sa part. Je puis même vous ajouter que le sieur Moreau, commissaire des guerres à Furnes, étant fort brouillé avec une partie des gens qui composent le Magistrat, s'il y avait quelque désordre dans le pain de munition, quand même les troupes ne s'en plaindraient pas, on ne manqueroit pas de m'en avertir ».

Dans des lettres adressées au Contrôleur Général les 18 et 19 Juillet, 11 et 24 Août 1711 (1), Le Blanc annonce l'occupation de Dunkerque par les Anglais. La flotte est entrée le 19 dans la rade ; les troupes anglaises ont

(1) Tous ces documents et ceux qui vont suivre sont extraits des Archives Nationales G7 273.

débarqué aussitôt et ont occupé tous les postes sans confusion. M. le comte de Lomont est sorti de la ville à 6 heures du soir, avec la garnison, pour se retirer à Bergues.

Le 16 Août, Le Blanc se plaint que les troupes anglaises introduisent beaucoup de marchandises de leur pays, à quoi il n'y a rien à faire.

Il écrit à M. Le Rebours, le 5 Octobre 1713 :

« J'aurai l'honneur de vous envoyer l'état des payements qui auront été faits pour l'acquittement des dettes des vivres, et je vous supplierai d'avoir la bonté de faire expédier des assignations, au profit du munitionnaire général de chaque année, afin qu'il en fasse la compensation avec ce que le Receveur Général aura payé à sa décharge. »

Le 18 Juillet, Le Blanc écrit an Contrôle qu'une flotte anglaise est apparue à la hauteur de Gravelines, vers 9 heures du matin, elle a mouillé à la fosse de Mardick, à 2 heures après-midi.

Suit l'analyse de diverses lettres de Le Blanc qui relatent les détails de la douloureuse destruction de Dunkerque.

19 Juillet. Ce matin la flotte anglaise est entrée dans la rade de Dunkerque, « nous envoyâmes en même temps, M. le comte de Lomont et moi, faire compliment à M. Hill, frère de Mme Mashan, favorite de la reine d'Angleterre, que cette princesse a choisi pour commander à Dunkerque. »

M. de Lomont est sorti à 6 heures du soir avec la garnison pour se retirer à Bergues.

Mention en marge, du Contrôle Général :

J'ai reçu par votre lettre du 19 de ce mois que les Anglais sont entrés dans Dunkerque. Il faut espérer que cette première démarche nous pourra procurer la paix qui devient tous les jours plus nécessaire. Je vous prie de continuer comme vous avez fait depuis votre dernier voyage à Paris, de m'instruire de tout ce qui viendra à votre connaissance, ce dont il est à propos que je sois informé.

18 Octobre 1713. Les commissaires anglais ont communiqué à Le Blanc, une lettre de M. de Bromley, chargé du département de Dunkerque, qui dit que l'intention de la Reine est « que la citadelle soit démolie la dernière et que l'enceinte de la ville ne soit ouverte qu'en même temps que les forts du côté de la mer. »

On ajoute qu'il faut presser le départ des vaisseaux du Roi, afin que le port puisse être comblé.

27 Octobre 1713. Le Blanc accuse réception d'une lettre dans laquelle on lui dit que le Roi a fait verser une somme considérable en argent comptant, afin de mettre les vaisseaux du Roi en état de sortir de Dunkerque.

Pour la fin du mois prochain, tous les ouvrages extérieurs seront rasés.

29 Octobre 1713. Ils seront bientôt en mesure de faire sauter l'ancien Risbane et la batterie de Revers.

22 Novembre 1713. A la fin du mois, tous les dehors seront démolis ; le gros Risbane et le fort de Revers seront en état de sauter. On continue à la pioche la démolition du nouveau Risbane ou fort Blanc.

1er Décembre 1713. « Aujourd'hui, à 3 heures, on a mit le feu aux 31 fourneaux du gros Risbane, ils ont fait tout l'effet qu'on en pouvait attendre. »

On fera sauter le fort du Revers mercredi prochain avec 22 fourneaux.

26 Décembre 1713. Il est allé dans la forêt de Nieppe installer les officiers de la maîtrise.

La démolition de l'enceinte de Dunkerque s'avance.

21 Mai 1714. Il espère que la démolition de Dunkerque sera entièrement terminée dans deux mois au plus tard.

14 Août 1714. Il annonce que la Reyne d'Angleterre est à toute extrémité ; les médecins assurent qu'il n'y a plus d'espérance.

20 Août 1714. Les deux bataillons anglais ont été relevés ce matin et se sont embarqués cet après-midi. Le Roi doit être content du zèle du peuple de Dunkerque, j'ay eu peine à les contenir ne croyant pas qu'il convient de donner dans les démonstrations choquantes et qui pussent offenser les Anglais.

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE VIII

Le Blanc, Conseiller du Conseil de Guerre (1715). Secrétaire d'État à la Guerre ; il est en faveur (1717-1722)

Le 9 Octobre 1715, l'Intendance de Dunkerque comme celle de Pau furent supprimées. Dès le 17 Septembre, on présageait la nomination à deux postes de Conseiller du Conseil de Guerre, de MM. de Saint-Contest, intendant de Metz, pendant de longues années, et Claude Le Blanc, intendant de la Flandre Maritime.

Ceux des vivres et des étapes, des fourrages et des divers marchés, dit Dangeau (tome XVI, p. 178, en note) demandaient des gens dont ce fut le métier, plus que des gens de guerre.

C'est ce qui fit choisir Saint-Contest et Le Blanc, qui tous deux, avaient beaucoup d'expérience, de capacité, d'esprit, de liant et d'expédient, et dont tous ceux qui avaient eu affaire à eux s'étaient toujours bien accommodés ; l'un avait été de longues années intendant à

Metz, l'autre l'avait été en Flandre. Ce dernier a fait tant de bruit dans le monde, que ce seroit vouloir s'engager dans de véritables mémoires que d'entreprendre d'en parler.

Dès son entrée en fonction, Claude Le Blanc est chargé de beaucoup d'affaires dans le Conseil de Guerre (1).

Le 16 Octobre 1715, il est convoqué avec le prévôt des marchands, d'Argenton, Amelot et de Saint-Contest, pour assister, chez le duc de Noailles, au Conseil présidé par le Régent, afin d'examiner les propositions de Law en vue de l'établissement d'une banque (2).

Le 10 Décembre, il est appelé conjointement avec MM. La Houssaye, Conseiller d'Etat, de Saint-Contest, aussi d'Herbigny et Gilbert de Voisins, maître des requêtes, à faire partie du bureau pour l'extraordinaire des guerres et de l'artillerie (3).

Dans l'année 1716, nous le voyons, le 15 Juin, interrogeant, sans en rien tirer du reste, Paparel qui « répond fort mal aux interrogatoires. » (4)

Sous la date du 15 Juillet 1716, Dangeau (5) annonce que c'est Le Blanc qui, de la part du duc d'Orléans « fait donner toutes les semaines de l'argent pour payer des billets d'Etat, qui sont entre les mains de pauvres

(1) Journal du marquis de Dangeau, tom. XVI, p. 209, 13 Octobre 1715.
(2) Journal du marquis de Dangeau, p. 211.
(3) Journal du marquis de Dangeau, tom. XVI.
(4) Journal du marquis de Dangeau, p. 397.
(5) Journal du marquis de Dangeau, p. 413.

officiers, qui seraient forcés de les agioter sans ce secours là. »

Le 20 Septembre 1718, il reçoit une commission de Secrétaire d'Etat pour la guerre et devient à ce titre, le 17 Octobre suivant, membre du Conseil de Régence « posté par l'expérience qu'il avait acquise en son intendance de Flandre, d'où il était entré dans le Conseil de Guerre à sa formation, et celle, que, placé là, il avait eu l'occasion d'y joindre, il fut jugé le plus capable et avec raison. » (1)

Le 27 Octobre, le lieutenant de la prévôté ou des maréchaux de France alla chercher la vieille présidente Ferrand et lui dit « qu'il fallait qu'elle vint parler à M. Le Blanc et qu'il avait là un carrosse pour l'y mener, elle fit d'abord quelque difficulté et enfin elle obéit, elle fut longtemps enfermée avec M. Le Blanc, ensuite on la mena ailleurs, où on prétend qu'elle fut confrontée avec d'autres gens; mais, toute l'affaire bien examinée, on a trouvé qu'il valait mieux ne pas pousser l'affaire plus loin et on la ramena le soir chez elle (2). »

Peu de jours après, se déroule l'affaire du prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, qu'il est intéressant de raconter par le menu.

Le 9 Décembre 1718, « entre une heure et deux heures après-midi, M. l'abbé Dubois et M. Le Blanc, Secrétaire d'Etat, se rendirent à l'hôtel Colbert, rue Neuve des

(1) Dangeau, tom. XVII, p. 393.
(2) Dangeau, tome XVII, p. 396.

Petits-Champs, où logeait alors le prince de Cellamare ; les deux Ministres entrèrent d'abord dans la Secrétairerie (1) ».

Cette visite avait été précédée, si l'on en croit Dangeau (2), d'une démarche faite chez Le Blanc par le prince de Cellamare pour lui redemander « un paquet de lettres qu'il envoyait en Espagne, par l'abbé Portocarrero, qui avait avec lui, le fils de Montéléon, ambassadeur d'Espagne en Angleterre, qui est présentement à La Haye; ces deux jeunes gens, qui n'étaient que depuis fort peu de jours à Paris, avaient obtenu des passeports pour retourner en Espagne ; ils ont été arrêtés à Poitiers parce, dit-on, ils avaient avec eux un banquier espagnol, établi en Angleterre, qui avait fait une furieuse banqueroute à Londres. Des Anglais avaient obtenu ici permission et ordre de faire arrêter ce banquier où ils le trouveraient, et en arrêtant ce banquier, on a pris tous les papiers qu'ils avaient tous trois ; et parmi ces papiers on a trouvé un paquet du prince de Cellamare qu'il envoyait en Espagne ; c'est ce paquet que cet ambas-

(1) Buvat qui, dans son Journal de la Régence, tome I, p. 337, raconte cette visite, dit qu'un écrivain, qui n'était autre que lui-même, faisait à ce moment, une septième copie d'un dialogue qui avait pour titre : Traduction d'une lettre anglaise écrite à La Haye, le 4e de Novembre 1718, par le sieur Jacques Barinton, à un de ses amis à Londres ; en forme de dialogue entre le sieur Nicolas Slic, négociant, et le chevalier Darfort, capitaine de vaisseau, tous deux anglais, contenant trente-cinq pages in-folio.

C'est Buvat qui dénonça la Commission à M. Amelot de la Houssaye, secrétaire de Dubois,

(2) Tom. XVII, p. 433.

sadeur redemandait. M. Le Blanc lui a répondu que le paquet avait été vu, qu'il y avait des choses importantes dans ses lettres et que, loin de lui rendre le paquet, ils avaient ordre, M. l'abbé Dubois et lui, de le ramener à son hotel. »

D'après la version de Dangeau (1), ce serait donc en compagnie de l'ambassadeur lui-même que Le Blanc (contrairement à ce que raconte le témoin oculaire Buvat) serait arrivé à l'hôtel Colbert. « Cellamare monta, dit Dangeau, dans le carrosse de M. Le Blanc, et quand ils furent arrivés, un détachement des mousquetaires qui avait été commandé pour cela s'empara des portes, M. l'abbé Dubois et M. Le Blanc furent longtemps avec l'ambassadeur ; on mit le scellé sur tous les papiers qui se trouvèrent dans la maison, et on y fit mettre le sceau du roi et le cachet de l'ambassadeur. On a laissé M. du Liboy, gentilhomme ordinaire du Roi, avec lui et les mousquetaires qui y étaient entrés. M. le Régent fit assembler le Conseil, on lut deux lettres de cet ambassadeur au Cardinal Alberoni, que tous les gens de ce Conseil trouvèrent fort injurieuses à M. le duc d'Orléans et dangereuses pour l'Etat. On ne lut point les noms de ceux qui sont accusés d'être entrés dans cette affaire : on dit qu'il y en a 62 nommés dans le mémoire de l'ambassadeur, et M. le duc d'Orléans dit

(1) SAINT-SIMON raconte du reste l'anecdote de la même manière que Dangeau (édit. Cheruel, tom. XI, p. 50) et aussi Barbier dans son Journal, tome 1er, p. 17.

qu'il ne voulait point faire lire leurs noms pour leur donner loisir de se repentir. »

Saint-Simon (1) remarque que « l'ambassadeur ne perdit pas son sang-froid et l'air de tranquillité, pendant les trois heures au moins qu'ils passèrent chez lui à fouiller tous ses bureaux et ses cassettes, et séparer les papiers qu'ils voulurent, en homme qui ne craint rien et qui est assuré dans sa conduite. Il traita toujours M. Le Blanc fort civilement ; pour l'abbé Dubois, avec qui il sentit bien qu'il n'avait rien à ménager, et que tout son complot était découvert, il affecta de le traiter avec le dernier mépris, jusque-là, que Le Blanc se mettant après une petite cassette : « Monsieur Le Blanc, Monsieur Le Blanc, laissez cela, lui dit-il, cela n'est pas pour vous ; cela est bon pour l'abbé Dubois », qui était là présent, puis en le regardant, il ajouta : « Il a été maquereau toute sa vie, ce ne sont là-dedans que lettres de femmes. » L'abbé se mit à rire, n'osant pas se fâcher. Ce fut apparemment un bon mot que Cellamare voulut lâcher. »

De son côté, Barbier (2) prétend que Cellamare, en se rendant chez Le Blanc, « s'attendait à être arrêté parce qu'il savait l'arrestation du neveu de Portocarrero. M. Le Blanc, en présence du maréchal de Bezons et de M. l'abbé Dubois, Secrétaire des Affaires Etrangères, lui a demandé s'il reconnaissait une lettre qu'il lui présentait et sur sa réponse qu'elle était de sa main, il lui a déclaré

(1) Saint-Simon, édit. Cheruel, tom. XI, p. 50.

(2) Tom. 1er, p. 17.

que cela étant, il l'arrêtait de la part du roi. Ils sont montés par une porte de derrière dans le carrosse de M. Le Blanc qui l'a conduit en son hôtel. »

*
* *

Pour citer diverses particularités concernant Le Blanc, nous avons suivi les mémoires de Dangeau dont nous reproduisons ci-dessous quelques extraits :

11 Février 1719. — M. Le Blanc, Secrétaire d'Etat de la Guerre, prit place au Conseil comme Conseiller ; il y prêta serment. Les Secrétaires d'Etat n'avaient point accoutumé de prêter ce serment quand ils y venaient prendre leur place ; mais M. Le Blanc a fait très sagement, parce que, n'ayant que la commission de Secrétaire d'Etat, il n'aurait pas pu prendre sa place sans cette formalité-là (1).

31 Mars 1719. — M. Le Blanc, après avoir travaillé avec M. le Régent, alla à Vincennes visiter cinq ou six prisonniers qu'on y mena hier des provinces et qu'on ne nomme point encore (2).

3 Avril 1719. — M. le Garde des Sceaux et M. Le Blanc furent longtemps à la Bastille, où l'on a permis à M. de Richelieu d'avoir un valet de chambre, et on lui donne des livres, un trictrac et une basse de viole qu'il avait demandée (3).

(1) Dangeau, tom. XVII, p. 476.
(2) Dangeau, tom. XVIII, p. 25.
(3) Dangeau, tom. XVIII, p. 27.

1er Juin 1719. — Il arriva un courrier d'Angleterre qu'on attendait il y a quelques jours et, sitôt qu'il fut arrivé, M. le duc d'Orléans envoya chercher le Garde des Sceaux, M. Le Blanc et l'abbé Dubois (1).

30 Juin 1719. — M. le duc d'Orléans a raccommodé M. Le Blanc avec M. de Broglie l'aîné, qui étaient mal ensemble ; il y avait même eu des discours assez forts (2).

27 Juillet 1719. M. Le Blanc fut hier à la Bastille et se promena dans le jardin avec M. de Pompadour (3) à qui l'on donne beaucoup plus de liberté qu'il n'en avait. Il lui est permis de souper chez le Gouverneur, et il y soupa hier au soir ; il se peut promener tant qu'il voudra et dans les jardins et dans les cours, sans avoir de gardes à sa suite. M. de Bois David et lui se verront tant qu'ils voudront ; ce sont de grands adoucissements pour un prisonnier et qui font bien espérer par la suite (4).

19 Août 1719. M. de Belle Isle arriva à 7 heures du matin, descendit chez M. Le Blanc qui le mena d'abord au Palais Royal, et quand le Roi fut sorti de la messe et que S. M. s'alla promener dans le jardin, M. Le Blanc le mena aux Tuileries. Ils trouvèrent le Roi qui se pro-

(1) Dangeau, tom. XVIII, p. 56.

(2) Dangeau, tom. XVIII, p. 71.

(3) Le marquis de Pompadour avait été enfermé en Décembre 1718 à la Bastille, à propos de la conspiration de Cellamarre ; le duc de Richelieu qui avait promis de se déclarer contre le régent dans son régiment en garnison à Bapaume, y fut aussi enfermé en Mars 1719.

(4) Dangeau, tome XVIII, p. 93.

menait en bateau sur la grande pièce d'eau, où il s'amusait à pêcher. Dès que le Roi apperçut M. Le Blanc, il le fit entrer dans son bateau avec M. de Belle Isle, qui lui rendit compte de la situation où il avait laissé les affaires à Saint-Sébastien (1).

14 Décembre 1719. M. le duc d'Orléans travailla le matin avec le maréchal de Berwick et M. Le Blanc, et il paraît qu'il est fort content de M. Le Blanc, ce qui détruit les bruits qui avaient couru (2).

C'était le moment où, à propos de l'affaire du duc du Maine, « Orseou, des postes, avait été arrêté ; Bois David en Saintonge, et amené à la Bastille, où il arrivait journellement des gens pris dans les provinces ; même le duc de Richelieu fut mis à la Bastille » (3). La peur avait pris les maréchaux de Villeroy, Villars et Husselles. Saint-Simon raconte (4) que « Le Blanc allait souvent à La Bastille et à Vincennes, et sans que je le lui eusse demandé, ne manquait point de venir le même jour, le soir, chez moi, me rendre compte de ce qu'il avait appris des prisonniers et de ce qu'il s'était passé entre eux et lui, ainsi que tout ce qui lui revenait sur cette affaire ; mais les prisonniers, à ce qu'il m'assurait toujours, ne disaient rien ou que les riens qu'il me rapportait. Belle Isle, qui s'était fort initié chez moi, par

(1) Dangeau, tome XVIII, p. 104.
(2) Dangeau, tome XVIII, p. 183.
(3) Saint-Simon, tome II, p. 96.
(4) Saint-Simon, tome II, p. 96.

Charost et par Madame de Lévi, qui n'étoit qu'un avec Le Blanc et qui entroit dans tout ce qu'il pouvoit, venoit raisonner avec moi en cadence des visites de Le Blanc. Je ne fus pas longtemps à démêler que je n'en saurois pas davantage, comme il arriva en effet, excepté ce qu'il fallut tout à la fin en dire au Conseil de Régence pour excuser les emprisonnements et les exécutions de Bretagne. Le garde des sceaux qui allait rarement interroger les prisonniers, et Le Blanc qui les voyait bien plus souvent et à qui venoient tous les avis sur cette affaire, étaient dans l'entière frayeur et la plus soumise dépendance de l'abbé Dubois avec lequel ils concertoient chaque jour ce qu'ils devoient dire à M. le duc d'Orléans, sur les avis et sur ce qu'ils avoient tiré ou n'avoient pu tirer des prisonniers, et rendoient compte, au sortir d'avec lui, au redoutable abbé de tout ce qui s'était passé entre eux et le régent. »

Le 5 Janvier 1720, nous dit Dangeau (1), M. de Pompadour sortit ce matin de la Bastille ; M. Le Blanc l'y alla prendre et le mena chez Mme de Pompadour. Il a ordre, après avoir demeuré quelques jours à Paris de s'en aller dans ses terres.

Au sujet des faits qui accompagnèrent la disgrâce de Law nous reproduisons les extraits de Dangeau qui relatent le rôle joué par Claude Le Blanc.

Le 3 Mai 1720 (2) un cocher du chevalier de Belabre

(1) Dangeau, tome XVIII, p. 199.
(2) Dangeau, tome XVIII, p. 280.

qui avait achevé de tuer un des archers dans la bagarre qui arriva avant-hier, a été mis en prison; on lui fait son procès et on croit qu'il sera pendu; M. de Belabre en a parlé un peu fortement à M. le duc d'Orléans et plus fortement encore à M. Le Blanc et à M. d'Argenson, lieutenant général de police; il n'en a pas été bien reçu.

29 Mai 1720. M. Le Blanc alla le soir chez M. Law lui dire que M. le duc d'Orléans le remerciait des soins qu'il s'était donné dans sa charge de Contrôleur Général et qu'il le déchargeait de cet emploi; et que comme bien des gens ne l'aimaient pas dans Paris, il croyait devoir mettre auprès de lui un officier de mérite et connu pour empêcher qu'il ne lui arrivât quelque malheur. Il a choisi pour cela Bezenval, major des gardes suisses; il y aura 16 soldats suisses qui coucheront dans la maison. M. Law ne s'attendait à rien moins et a paru fort tranquille. (1)

17 Juillet 1720. Il y eut une grande foule à la Banque et dans les rues voisines, où il y eut dix ou douze personnes étouffées. On porta trois de ces corps morts à la porte du Palais Royal, où les porteurs voulaient entrer. Les clameurs furent grandes; on prétend même que le peuple avait été assemblé dès les 4 heures du matin, M. Law alla au Palais Royal sur les 10 heures; on vomit beaucoup d'imprécations contre lui dans les rues. M. le duc d'Orléans ne jugea pas à propos de le laisser sortir du Palais Royal, dans ces moments là; il

(1) Dangeau, tome XVIII, p. 295.

renvoya son carrosse, dont on cassa les glaces à coups de pierres, on alla à sa maison, où on jeta beaucoup de pierres aussi, et on cassa les vitres. Quand on sut aux Tuileries l'émotion du peuple qui était autour du Palais Royal, on fit un détachement des compagnies qui étaient de garde chez le Roi, qu'on envoya au Palais Royal, où ils demeurèrent quelque temps ; mais M. le duc d'Orléans jugea à propos de les renvoyer. Le duc de Tresmes, Gouverneur de Paris, M. de la Vrillière et M. Le Blanc, vinrent séparément parler au peuple. On fit emporter les trois corps morts. Au lieu des soldats des gardes qu'on avait envoyé des Tuileries, on fit venir quelques brigades des archers du guet, et par douceurs et par prières, le peuple se dissipa peu à peu. Le nouveau lieutenant de police vint aussi au Palais Royal et tacha aussi de son côté à dissiper le peuple.

18 Juillet 1720. — M. Le Blanc, Secrétaire d'Etat de la Guerre, vint à la Banque avec une garde de gens déguisés et harangua un peu le peuple par le balcon pour l'apaiser (1).

De son côté, Buvat (2) raconte :

Une femme, dont le mari venait d'être étouffé dans la presse de la Banque, prit M. Le Blanc, Secrétaire d'Etat, à la cravate en disant qu'ayant perdu son mari, elle n'avait plus rien à perdre. On eut de la peine de le tirer des mains de cette femme qui était au désespoir.

(1) Journal de Barbier, tome Ier, p. 37

(2) Journal Régence, tome II, 17 Juillet 1720.

Cependant ce ministre ne voulut pas qu'on fit aucun mal à cette femme n'y qu'on la mit en prison.

*
* *

Une page relative au président Henault et à l'abbé Menguy qui faisaient partie d'une députation officieuse auprès du cardinal de Noailles pour que le Parlement ne soit pas exilé à Blois (1) montre sous un jour très lumineux les intrigues qui s'ourdissaient à cette époque et aussi le caractère de Le Blanc. Nous n'hésitons pas à la reproduire ci-dessous :

« En nous voyant entrer, dit le président Henault, M. de Noailles nous dit : « Secourez-moi ou vous êtes perdus. » Je lui répondis que, quelque fussent les mauvaises intentions du Gouvernement, tous les ministres n'étaient pas contre nous ; qu'outre Dubois, qui était intéressé à nous rendre nécessaires (pour obtenir son chapeau de cardinal), il y avait un autre homme principalement intéressé à notre rappel. C'était M. Le Blanc, sa charge de Secrétaire d'Etat lui faisait voir de plus près les abîmes que Law creusait tous les jours, l'argent devenu plus rare par la méfiance qui l'enfouissait dans le fond de la terre, des troupes dont le prêt allait manquer, la France exposée aux premières entreprises de ses voisins par la haine du peuple contre le Gouvernement, tout celà lui faisait penser qu'il fallait travailler

(1) Lucien Perey. Le Président Henault, p. 57.

sérieusement à détacher le duc d'Orléans, d'un homme si pernicieux à l'Etat.

Cependant nul n'osait présenter cette vue au Régent, sa prévention pour Law était un enchantement que rien ne pouvait dissiper, il y allait de perdre ses bonnes grâces, d'être mis hors de place et de se rendre inutile à jamais au bien public, il fallait donc le perdre sans paraître l'attaquer, le seul moyen était le retour du Parlement. Je savais les dispositions de M. Le Blanc, mais je ne voulais pas le nommer qu'il ne m'en eut donné la permission et je dis seulement au cardinal, pour le calmer, que j'allais trouver la personne à qui je croyais qu'il était important de nous sauver et j'y allai en effet avec Séchelles. »

Il faut en convenir, cet homme avait de grands désirs; une ambition souveraine faisait le fonds de son caractère, la douceur de ses manières et l'affabilité de son abord prévenaient pour lui, avec d'autant plus de raison qu'on n'avait jamais vu que des ministres hautains et impérieux, et s'il avait eu le choix des moyens pour augmenter sa fortune, il aurait sûrement préféré ceux qui l'auraient conduit à se faire aimer ; mais comme le désir de s'élever dominait en lui, dès qu'il se présentait une voie plus prompte d'y parvenir, il ne la refusait pas ; de là toutes les rigueurs qu'il avait exercées pendant la Régence, sous l'autorité d'un prince qui était né aussi doux que lui.

Le résultat de la conversation avec M. Le Blanc fut qu'il se rendit près de l'archevêque de Cambrai (Dubois)

et déclara le lendemain à ces Messieurs « que toute l'affaire se réduisait à faire donner le mandement au Cardinal, c'était au préalable nécessaire, sans quoi le Régent n'entendrait à rien, qu'ainsi nous n'avions qu'à agir auprès de Son Eminence pour la déterminer. Nous y allâmes dans le moment et nous lui nommâmes M. Le Blanc, nous lui dîmes à quoi tenait notre salut qui nous importait bien moins que la ruine de l'Etat, prêt à périr si notre présence ne contenait ses ennemis !

. . . .

Le Régent reçut fort bien le premier Président ; comme ils étaient ensemble, M. le Blanc les interrompit pour dire un mot au Régent, c'était pour l'engager encore à suspendre les ordres qu'il avait déjà donnés contre nous.

C'est encore aux citations de Lucien Perey (1) que nous aurons recours pour mettre les lecteurs au courant des nouvelles intrigues qui suivirent l'avènement du duc de Bourbon au pouvoir et amenèrent finalement la disgrâce de Le Blanc.

« L'avènement de M. le Duc au pouvoir rendait Mme de Prie toute puissante, il fallut compter avec elle, on le vit bien dès l'abord. On sait que jamais il n'y eut de haine plus forte que celle de Mme de Prie et de sa mère, Mme de Pleneuf. M. Le Blanc avait été fort amoureux de Mme de Pleneuf, il avait succédé à M. de Belle-Isle,

(1) Lucien Perey, ibid., p. 146.

et ils lui étaient restés attachés l'un et l'autre, car elle n'a jamais perdu un seul de ses amants. Le premier usage que fit Mme de Prie de sa puissance, fut de perdre les deux amants de sa mère ; M. Le Blanc fut mis à la Bastille, accusé de malversation dans les finances, d'un espionnage par la police qui ressemblait à une sorte d'inquisition et, d'accord avec M. de Belle-Isle, d'avoir falsifié les registres de l'extraordinaire des guerres. M. de Belle-Isle, ainsi que son frère, le Chevalier, furent mis également à la Bastille, ainsi que M. de Séchelles.

Ne fut-ce pas, dit Henault, une chose bien singulière, dans le commencement du règne de Louis XV, de voir des hommes occupés tour à tour à se perdre et de les voir remplacés les uns par les autres dans la même prison. Je ne suis pas l'ordre des temps. M. le maréchal de Belle-Isle, M. Le Blanc et M. de Seychelles sont mis à la Bastille, M. le Duc par la haine de Mme de Prie et de Duverney. M. le cardinal de Fleury succède à M. le Duc et, sur-lechamp, M. Le Blanc fait mettre Duverney en prison ! »



La Marquise de PRIE

(d'après Van Loo)

CHAPITRE IX

Disgrâce de Le Blanc (1722-1725)

Nous venons de voir les motifs de la disgrâce de Le Blanc et la haine de Mme de Prie pour sa mère. « A la fin tout s'est raccommodé par la réconciliation de la mère et de la fille et cette affaire (1)... a occupé plus la Cour que le Congrès de Cambrai. »

A ce moment (Juillet 1722), alors que le crédit du cardinal Dubois augmentait tous les jours au détriment du cardinal de Rohan et de Paris, Le Blanc commença à être ébranlé.

Au mois de Décembre de la même année, son influence fut de plus en plus atteinte ; les comptes du Trésorier Général, de l'extraordinaire des guerres, de la Jonchère (2), furent examinés par des commissaires.

(1) Ce n'est qu'une débauche et la querelle de deux p..., dit Mathieu Marais, t. II, p. 317. « Cela n'est pas nouveau, ajoute-t-il. Voyez l'article de Padilla dans Bayle, il en dit de bonnes sur les maîtresses. Celles-ci sont restées avec leurs galants jusqu'à ce qu'il vienne un autre orage qui les noie tout à fait. »

(2) De la Jonchère était aussi Trésorier de l'ordre de Saint-Louis, dont il portait le grand cordon rouge (Journal de Barbier, I. 175).

Il retirait, dit Mathieu Marais (1), des quittances entières des officiers et donnait des billets déclarant que le reste, qu'il ne payait pas, était dû. Ces billets perdirent sur la place. On donnait aussi des billets de banque au lieu d'argent, et des espèces dont on avait fait le fonds. On dit que le Ministre avait permis cette manœuvre. Le Ministre dit qu'il a des ordres du Régent, qu'il lui faudra montrer.

D'un autre côté, il y a eu un caissier de La Jonchère (Sandrier) qui avait été dépêché pour l'autre monde depuis, et qui a été trouvé noyé dans des joncs, sur un bras de rivière, au bas d'une maison de La Jonchère Tout cela ne vaut rien, et il n'en faut pas tant pour perdre un ministre. M. de Semblançay fut pendu du temps de François 1er pour moins que cela.

Cependant, la faveur du duc de Chartres le soutient, le cardinal lui a fait une sorte d'excuse sur les lettres écrites aux trésoriers, et que M. le duc qui est contre lui à cause de Mme de Prie, fille de Mme de Pleneuf que M. Le Blanc, aime toujours, et que sa fille n'aime pas, aura bien des affaires s'il veut toujours être contre lui (2).

Saint-Simon (3) explique que c'était aux plus anciens tenants de Mme de Pleneuf et aux plus favorisés, Le Blanc et Belle Isle, que s'attaquait Mme de Prie.

(1) Tom. II, p. 376, 14 Décembre 1722.

(2) Mathieu Marais, tome II, p. 381.

(3) Tome XII, p. 431.

« Tous deux étoient nés pour la fortune, tous deux en avoient les talents, tous deux se crurent utiles l'un à l'autre : cela forma entre eux la plus parfaite intimité, dont Mme de Pleneuf fut toujours le centre. Le Blanc voyoit dans son ami tout ce qui pouvoit le porter au grand, et Belle Isle sentoit dans la place qu'occupoit Le Blanc de quoi l'y conduire, tellement que, l'un pour s'étayer, l'autre pour se pousser, marchèrent toujours dans le plus grand concert sous la direction de la divinité qu'ils adoroient sans jalousie. Il n'en fallut pas davantage pour les rendre l'objet de la haine de Mme de Prie. Elle ne put les détacher de sa mère, elle résolut de les perdre. La tentative paroissoit bien hardie contre deux hommes aussi habiles, d'où l'un, Secrétaire d'Etat étoit depuis longtemps à toutes mains de M. le duc d'Orléans, et employé seul dans toutes les choses les plus secrètes. Il était souple, ductile, plein de ressources et d'expédients, le plus ingénieux homme pour la mécanique des diverses sortes d'exécutions où il était employé sans cesse, enfin l'homme aussi à tout faire du cardinal Dubois, tellement dans sa confiance qu'il l'avait attirée à Belle Isle, et que tous deux, depuis longtemps, passoient tous les soirs les dernières heures du cardinal Dubois chez lui, en tiers, à résumer, agiter, consulter et résoudre la plupart des affaires. Tel en étoit l'extérieur et très ordinairement même le réel. Mais avec toute cette confiance, Le Blanc était trop en possession de celle du Régent pour que le cardinal put s'en accommoder longtemps.

« On a déjà vu ici que son projet étoit d'oter d'auprès

de M. le duc d'Orléans tous ceux pour qui leur familiarité avec lui pouvoit donner le moindre ombrage et qu'il avait déjà commencé à les élaguer. Il étoit venu à bout de chasser le duc de Noailles, Canillac et Nocé, ses trois premiers et principaux amis, qui l'avoient remis en selle, Broglio l'aîné quoiqu'il n'en valut guère la peine; qu'il avoit échoué au maréchal de Villeroy, qui bientôt après s'était vu perdre lui même; enfin qu'il avait taché de raccommoder le duc de Berwick avec l'Espagne pour l'y envoyer en ambassade, ne pouvant s'en défaire autrement, et on verra bientôt qu'il ne se tenoit pas encore battu là-dessus. Par tous ces élaguements il ne se trouvoit plus embarrassé que de Le Blanc et de moi. Il me ménageait parce qu'il ne savait comment me séparer d'avec M. le duc d'Orléans.

« Il me faisait la grace du cyclope; en attendant ce que les conjonctures lui pourroient offrir, il me réservoit à me manger le dernier. D'ailleurs je m'étois toujours contenté d'entrer où on m'appelait; et à moins de choses instantes et périlleuses, je ne m'ingerois jamais, et il ne pouvoit manquer de s'apercevoir que la conduite du Régent et le Gouvernement de toute chose me déplaisoient et me faisoient tenir à l'écart. Cela lui donnoit le temps d'attendre les moyens de faire naître des occasions, et m'attaquer sans occasions, c'eut été trop montrer la corde et se gâter auprès de M. le duc d'Orléans, à la façon dont j'étois seul à tant de titres auprès de lui. Le Blanc était bien plus incommode. Sa charge, et plus encore les détails de la confiance des affaires secrètes, lui donnoient continuellement des rapports et publics et

intimes avec M. le duc d'Orléans. La soumission, la souplesse, les hommages de Le Blanc, ne le rassuroient point. C'était un homme agréable et nécessaire à M. le duc d'Orléans, de longue main dans sa privance la plus intime. Il était de son choix, de son goût, utile et commode à tout, il l'entendoit à demi mot, il ne tenoit qu'à lui : c'étoit autant de raisons de le craindre, par conséquent de l'éloigner ; et si par les racines qui lui tenoient ferme, il ne pouvoit l'éloigner qu'en le perdant et l'accablant absolument, il n'y falloit pas balancer. Et pour le dire encore en passant, voilà les premiers ministres !

« Celui-ci, uniquement occupé que de son fait et des choses intérieures, étoit instruit de l'ancienne et intime liaison de Le Blanc et de Belle Isle avec Mme de Pleneuf, de la haine extrême que se portoient la mère et la fille, que celle de Mme de Prie rejaillissoit en plein sur ces deux tenants de sa mère. Dubois résolut d'en profiter. En attendant que les moyens s'en ouvrissent, il se mit à cultiver le duc. Fort tôt après, il sut que le désordre étoit dans les affaires de La Jonchère. C'était un trésorier de l'extraordinaire des guerres, entièrement dans la confiance de Le Blanc, qui l'avoit poussé et protégé, et qui s'en étoit servi, lui et Belle Isle, en bien des choses. Je n'ai point démêlé au clair si le cardinal en vouloit aussi à Belle Isle, ou si ce ne fut que par concomitance avec Le Blanc, par l'implication dans les mêmes affaires et dans la haine de Mme de Prie. Je pencherois à le croire, parce que, ayant plusieurs fois voulu servir Belle Isle auprès de M. le duc d'Orléans, je lui ai toujours trouvé une opposition qui alloit à l'aversion. Je

ne crois pas même m'être trompé d'avoir cru m'apercevoir qu'il le craignoit, qu'il étoit en garde continuelle contre lui de s'en laisser approcher le moins du monde, et certainement il n'a jamais voulu de lui pour quoi que c'ait été ; d'où il me semble que, lié comme il étoit avec Le Blanc, qui ne cherchoit qu'à l'avancer, et qui en étoit si à portée avec M. le duc d'Orléans, quelque prévention qu'eût eue ce prince, elle n'y auroit pas résisté si elle n'eût été étayée des mauvais offices du cardinal Dubois, qui, avec tous les dehors de confiance pour Belle Isle, avoit assez bon nez pour le craindre personnellement, et comme l'ami le plus intime du Blanc, qu'il avait résolu de perdre. Quoi qu'il en soit, Belle Isle passoit pour avoir trop utilement profité de l'amitié du Blanc, et pour avoir infiniment tiré des manèges qui se pratiquent dans les choses financières de la guerre, et en particulier de La Jonchère, dans les comptes, les affaires et le crédit duquel cela avait causé le plus grand désordre sous les yeux et par l'autorité du Blanc.

« Au lieu d'étouffer la chose et d'y remédier pour soutenir le crédit public de cette partie importante au bien général des affaires, le cardinal la saisit pour s'en servir contre Le Blanc, et en faire sa cour à M. le duc et à Mme de Prie, qui aussitôt, lacha M. le duc au cardinal. Il fit donc grand bruit, pressa Le Blanc d'éclaircir cette affaire, et bientôt vint à déclarer ses soupçons de la part qu'il avoit en ce désordre. M. le duc poussé par sa maîtresse, se mit à poursuivre vivement cette affaire, et à ne garder plus aucune mesure sur Le Blanc ni

sur Belle Isle. M. le duc d'Orléans qui aimoit Le Blanc, se trouva dans le dernier embarras des vives instances de M. le duc, qu'il redoubloit, tous les jours, sous prétexte de bon ordre à maintenir, et du discrédit que causoit aux affaires publiques la faillitte énorme qu'un trésorier de l'extraordinaire des guerres, était prêt à faire pour n'avoir pu ne se pas prêter à toutes les volontés du Secrétaire d'Etat de la Guerre, son supérieur et son protecteur, et de Belle Isle, ami de Le Blanc jusqu'à n'être qu'un avec lui. Le Régent n'étoit pas moins embarrassé des semonces doctrinales de son premier ministre qui, sans lui montrer tant de feu que M. le duc, le pressoit plus solidement, et avec une autorité que le Régent ne s'entendoit pas à décliner. Cette affaire en étoit là quand les préparatifs d'une nouvelle liaison avec l'Espagne et ceux du sacre du Roi la suspendirent pour quelque temps (1). »

Le 2 Juillet 1723, M. de la Vrillière porta à Le Blanc qui dinait chez l'archevêque de Vienne, une lettre de cachet qui l'exilait dans la terre de Doux, près de Coulommiers, propriété du marquis de Tresnel, son gendre.

(1) Toutes ces intrigues sont rappelées en une œuvre littéraire charmante qui ne se pique pas d'ailleurs d'une vérité historique absolue ; il s'agit de *Mademoiselle de Belle-Isle*, d'Alexandre Dumas, représentée pour la première fois, à la Comédie Française, le 12 Avril 1839, Dans cette œuvre dramatique, Mademoiselle de Belle-Isle, petite-fille de Fouquet, s'efforce de faire sortir de la Bastille son père dénoncé par Pâris-Duverney ; ses fils sont accusés d'assassinat (Théâtre de Dumas, Act. Ier, Sc. p. 13, édit. Lévy). — A la fin nous assistons à la disgrâce de Madame de Prie et du duc de Bourbon et à l'avènement du Cardinal Fleury.

Dans le Conseil qui s'était tenu à ce sujet à Meudon, M. le duc d'Orléans dit : « J'ai beaucoup de peine à consentir à l'éloignement de M. Le Blanc, qui m'a rendu des services essentiels durant les mouvements de Paris en 1721. » Sur quoi M. le cardinal Dubois répondit : « Monseigneur, il ne s'agit pas ici des services particuliers rendus à Votre Altesse Royale, il faut préférer le bien public. »

Après le Conseil, le bruit s'étant répandu de cette disgrâce, les maréchaux de Berwick et de Bezons joignirent le Cardinal et le prièrent en faveur de M. Le Blanc ; sur quoi Son Eminence dit hautement, pour être ouï de tous ceux qui l'environnaient : « Si j'avois suivi mon inclinaison, je l'aurois fait arrêter prisonnier » (1).

Les officiers furent très affligés de voir nommé Ministre de la Guerre, en sa place, M. de Breteuil (2),

(1) Buvat, Journal de la Régence, t. II, p. 439 à 41. Contrairement à la relation de Mathieu Marais, ce ne serait pas chez l'archevêque de Vienne, mais bien aux Invalides, que le marquis de la Vrillière aurait remis à Le Blanc la lettre de cachet.

(2) On dit à l'oreille qu'il a bien rendu des services dans cette province au Cardinal, qui en est originaire, et qu'il a fait supprimer les titres de sa roture et même, dit-on, ceux d'un mariage qu'il avait contracté et des enfants qui en sont venus.

Mathieu Marais, t. II, p. 412. 11 Août 1723 — Breteuil est confirmé dans le Ministère de la Guerre, et au lieu qu'il ne l'avait par commission, il l'a en charge en payant 500.000 livres. Ainsi voilà M. Le Blanc tout à fait éloigné et les espérances de retour perdues. La succession du Cardinal a été bientôt partagée et le duc d'Orléans, de Régent devenu Ministre, s'est fait d'évêque meunier, mais le meunier, cette fois, vaut bien l'évêque.

intendant de Limoges « qui ne sait rien de la guerre » (1) ; mais il a de l'esprit et de la politesse et on croit qu'il réussira. Sa femme est Charpentier, fille du boucher des Invalides, que sa mère lui a fait épouser malgré lui, et on a dit en riant que, sous son ministère, les Invalides auraient de bonne viande. Les railleurs ne devaient pas manquer ce mot. »

« Breteuil a été tiré, dit Saint-Simon (2), d'une des dernières et des plus chétives intendances du royaume, dans un âge qui était encore fort peu avancé, sans avoir jamais vu ni ouï parler de troupes, de places ni de rien de ce qui appartient à la guerre, qui n'avait jamais eu ni travail ni application, et qui était de ces petits maîtres, étourdis de robe, qui ne s'occupait que de son plaisir. »

On dit, pour combattre Le Blanc, qu'il était l'associé de Belle-Isle et de la Jonchère et que ce dernier partageait avec eux les bénéfices de ses opérations. Belle-Isle passait pour avoir tiré plus de deux millions de la caisse de l'extraordinaire des guerres et on ne le plaignait pas, tandis que « tout le monde plaint M. Le Blanc qui a rendu service à tous les officiers. Ce dernier sort, fort peu riche en apparence, il n'a qu'une fille mariée au marquis de Tresnel, homme de condition et très riche. Cette fille était arrogante et les femmes ne sont pas fâchées de la voir déchue. On a ôté l'intendance de Bordeaux au

(1) Mathieu Marais, t. II, p. 472.
(2) Tome XIII, p. 29.

Président Boucher, de la Cour des Aides, beau-frère de M. Le Blanc. On parle de je ne sais quels abus sur la monnaie, qui est matière bien délicate. Les deux autres frères de M. Le Blanc sont évêques, l'un d'Avranches, l'autre de Sarlat, mais on ôte point des évêchés et ils resteront évêques » (1).

Mme de Prie et le duc de Bourbon avaient fait agir contre Le Blanc, les Paris qui avaient représenté dans un mémoire que les sieurs Durey de Sauroy et de la Jonchère, Trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres, avaient dissipé, de concert avec Le Blanc, 12 millions (2).

Le 3 Août 1723, Le Blanc « fut gardé à vue et on assurait qu'il n'était plus si bien dans l'esprit de M. le duc d'Orléans... Le 7 Août, les commissaires de l'Arsenal s'assemblèrent pour déterminer si M. Le Blanc serait décrété et amené à la Bastille ; il ne fut rien résolu, chacun le croyant innocent » (3).

Les mémoires du duc de Villars (4) exposent que lorsque Le Blanc avait formé une demande de 43.000.000

(1) MATHIEU MARAIS, t. II, p. 472.

(2) Journal de Barbier, tom. I, p. 169 « Le Blanc s'intéressait fort à La Jonchère, dit Buvat, Journal de la Régence, tom. II, p. 439, à cause de sa femme qui était très jolie » Le Journal de Barbier, tom. I, p. 175, fait aussi entrer en cause Madame de la Jonchère qui aurait été la maîtresse de Le Blanc « si elle ne l'est encore, disait-il en 1723 ; cela a fait sa grande fortune. Aussi se donnait-on de furieux airs dans cette maison et faisait-on grande dépense. »

(3) BUVAT, Journal de la Régence, t. II pp. 448 449.

(4) T. 4, pp. 248 et 249.

d'une part et de 3 millions de l'autre, pour payer les dettes de la guerre, ces sommes parurent si exorbitantes, outre les fonds prodigieux que la guerre avait touchés tous les ans, que le duc d'Orléans et le Cardinal premier Ministre, furent obligés de donner une première intention à des abus si pernicieux. Cependant, M. le duc d'Orléans avait peine à faire pousser une affaire qui pouvait devenir dangereuse au Ministre de la Guerre, qu'il voulait conserver ; il résolut donc de la faire traiter devant lui et, pour cela, il fit trouver dans son cabinet les deux Trésoriers Généraux, le sieur Couturier, le Ministre de la Guerre, le maréchal de Berwick, entièrement dévoué à celui-ci, et Paris Duverney, seul qui, quoique étonné de trouver pour ainsi dire une armée en bataille devant lui, répondit avec fermeté ; mais ses adversaires se trouvant plus forts par le nombre et prenant la parole à tout moment, Duverney vit bien que la partie n'était pas bonne pour lui. Le duc d'Orléans, inclinant pour le parti le plus nombreux, se déclara en sa faveur, et dit tout haut, le jour d'après, qu'il avait voulu examiner l'affaire par lui-même, et qu'elle était peu importante. Le ministre de la guerre et les trésoriers chantèrent victoire, et les Paris furent traités de calomniateurs.

Villars explique aussi dans ses mêmes mémoires (1) que le duc d'Orléans, malgré un assez grand attachement pour Le Blanc, avait été ébranlé par la dénonciation de « plusieurs mystères d'iniquités et de diverses malver-

(1) Tome IV, p. 259.

sations » que La Jonchère, pressé et désespérant de sa grâce s'il n'avouait tout, avait révélés.

D'autre part, le cardinal Dubois expliqua au maréchal de Villars toute sa conduite avec M. Le Blanc, depuis plusieurs années et se plaignit de n'avoir pas trouvé en lui, la reconnaissance et l'ouverture de cœur à laquelle il était obligé dans les derniers temps. Il ajouta qu'il l'avait averti, il y avait plus de 15 mois, des désordres de l'extraordinaire des guerres.

Le même maréchal dit aussi (1) : Un nommé Menq, chef des espions de M. Le Blanc, fut arrêté à Marseille sur le point de s'embarquer. M. Le Blanc n'était pas excusable sur le commerce qu'il avait eu avec ces misérables capables de tous crimes. Ce Menq, lorsque le maréchal de Villars était président de la Guerre et M. Le Blanc du Conseil, fut condamné à être dégradé des armes, par la main du bourreau, pour avoir porté la croix de Saint-Louis et s'être dit faussement chevalier de Saint-Louis ; homme d'ailleurs reconnu pour fripon et à demi convaincu d'assassinats, l'arrêt du Conseil de Guerre exécuté à Calais, à la tête du régiment royal. M. Le Blanc, Ministre de la Guerre, le reçoit, lui donne une croix de Saint-Louis, le fait lieutenant-colonel et voulait même le renvoyer au régiment, si tous les officiers n'eussent déclaré qu'ils le mettraient en pièces. Or, M. Le Blanc ne pouvait se disculper d'entretenir de

(1) Tome IV, p. 289.

pareils criminels. Celui-là même dont nous venons de faire le portrait, avait 4.000 livres de pension.

Peut-être ne serait-il pas inutile, pour remettre au point les appréciations du maréchal de Villars sur Le Blanc, de montrer combien le maréchal, qui était Président du Conseil de Guerre établi sous la Régence, avait souffert dans son amour-propre de voir toute l'influence accaparée en ce Conseil par Le Blanc qui « eut le même crédit qu'avaient eu jadis M. de Chamillart et même M. de Louvois » (1).

(1) Essais dans le goût de Montaigne, par R. L. de VOYER DE PAULMY, marquis d'Argenson.

CHAPITRE X

Arrestation et mise en jugement de Le Blanc,
6 Mars 1724 - 12 Mai 1725.

Le 6 Mars 1724, M. d'Ombreval, maître des requêtes et lieutenant général de police, accompagné du sieur du Val, commissaire du guet, se rendit chez le comte de Belle Isle, maréchal de camp et mestre de camp général des dragons. Le sieur du Val lui signifia une lettre de cachet, portant ordre de se rendre à la Bastille, et M. d'Ombreval mit le scellé sur ses papiers.

La nuit suivante, M. Le Blanc, cy-devant Secrétaire d'Etat de la Guerre, qu'on avait été arrêter à Doux, fut conduit à la Bastille. M. Mandat, maître des requêtes, mit le scellé chez lui.

M. Moreau de Séchelles, maître des requêtes, qui travaillait sous Claude Le Blanc, a aussi été conduit à la Bastille ; ainsi que M. de Conches, brigadier des armées du Roi ; de même que M. du Chevron, prévost de la connestablie, le sieur de la Barre, son lieutenant, et quelques autres personnes.

« Tous les jours, dit Mathieu Marais (1), on arrête quelqu'un pour cette affaire et l'on croit que le meurtrier de Sandrier se découvrira. Trois soldats, fils du concierge de La Jonchère sont pris, on les en croit coupables. »

10 Avril 1724. Le bruit s'est universellement répandu que le procès de La Jonchère était jugé : il est admonesté, condamné à payer au Roi 2.800.000 livres, tiendra prison jusqu'au paiement, et en cas d'insuffisance de ses biens, le comte de Belle Isle paiera 600.000 livres. Le chevalier de Belle Isle et Castanier hors de cour. (Voilà la fable de la montagne qui accouche d'une souris). Les Paris bien loin de leurs 18 millions et tous les autres crimes évanouis. Ce qui produit la condamnation des 600.000 livres contre le sieur de Belle Isle, c'est que, sur les 1.200.000 livres prêtés à La Jonchère, il en avait emprunté 600.000 à Castanier, et son mémoire même le dit. Les Paris disent que, puisque La Jonchère demandait 18 millions et qu'il est condamné à en payer près de 3, c'est 21 millions de gain pour le Roi.

Ce jugement s'est trouvé vrai, mais personne pour celà n'est sorti de la Bastille. M. Le Blanc et M. de Belle-Isle y sont toujours, et on cherche toujours, sous main, la preuve des assassinats. Le sieur Moreau de Seychelles, maître des requêtes, a seulement été rendu à sa famille, qui en répond (2).

(1) Tome III, p. 99.

(2) Mathieu Marais, tome III, p. 103.

chambres assemblées. Mgr le duc d'Orléans, le prince de Conti, le maréchal de Villars, le maréchal de la Feuillade, le duc de Brancas y étaient. Ce fait est de La Combe, qui a été mis en chartre privée chez la Barre, par ordre de M. Le Blanc, et qui s'est trouvé pendu à la quenouille de son lit (1).

Nous empruntons aussi à Mathieu Marais (2) le récit des séances du Parlement.

8-9, 10 Janvier 1725. — Toutes les chambres du Parlement se sont assemblées pour examiner l'information faite sur les quatre assassinats qui lui sont renvoyés (3), dans laquelle on prétend que M. Le Blanc, ci-devant ministre de la guerre, et qui est toujours prisonnier à Vincennes, est compris. Il est privilégié, et du corps du Parlement, comme maître des requêtes honoraires, et a droit de faire assembler les chambres. Le duc d'Orléans y est venu, le prince de Conti, le maréchal de la Feuillade, le duc de Richelieu et le duc de Villars-Brancas. Il y a deux rapporteurs : M. Pallu et M. Delpech de

(1) Mathieu Marais, t. III, p. 281.

(2) Mathieu Marais, t. III, p 139.

(3) Le Parlement avait été saisi par une commission en date du 2 Mai 1724 (Arch. Nat. O1 68) des poursuites contre les assassins de Gazan de La Combe, de Sandrié et du chartier de la Malmaison. Le jardinier Lempereur s'étant reconnu l'auteur de ce dernier meurtre, fut roué vif le 5 Mars. Toutes les procédures faites pour ces crimes furent évoquées devant la chambre de La Tournelle. Armand de Boueix continua l'instruction qu'il avait commencée. Elle se poursuivit pendant tout l'automne, donnant lieu à des interprétations et à des mouvements d'opinion en sens divers (Babeau, La Jonchère à La Bastille, Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, t.XXV, 1898, p. 15.

Mérinville. On a été étonné de voir là le duc d'Orléans, qui doit entendre bien des choses contre son père. Le maréchal de la Feuillade (1) était ennemi du Régent et

(1) Nous voyons dans les écrits inédits de Saint-Simon publiés sur les manuscrits conservés au Dépôt des Affaires étrangères, par M. P. Feugère (Paris, Hachette, 1883, tome VI) que, à la mort du régent, Paris Duvernay, le tenant des quatre fréres, se mit en tête de se dévouer La Feuillade et persuada à M. le duc de le faire maréchal de France. Il devient donc « favori et se portait pour tel plus qu'il ne l'estait de beaucoup » ; Mme de Prie en prit ombrage et voulut l'envoyer ambassadeur à Vienne, mais il sut parer le coup et procurer cet emploi à Richelieu, son élève. De là, rupture avec Mme de Prie ; il n'en est pas moins que, pour plaire à cette dernière, La Feuillade persuada au duc de « laisser juger l'affaire par le Parlement entier, qu'il l'avait estudiée à fond, et que si Le Blanc avait dix têtes, il en avait assez pour les lui faire perdre toutes. Que M. le Duc avait intérêt qu'un jugement certainement à mort ne fust pas suspect comme il le serait toujours par des commissaires ; il fit tant de bruit qu'il l'emporta et ce fut le salut et le triomphe de l'innocence »... « mais il sentit l'indécence d'aller au Parlement seul de son espèce, chose si peu convenable à un pair de France et si estrangement suspecte ». Il y entraina donc Villars-Brancas qui n'eut jamais rien à perdre, et Richelieu qui n'était pas encore parti à Vienne et gardait rancune à Le Blanc de son séjour à La Bastille, au temps que l'ambassadeur d'Espagne fut arrêté. « Toutte fois ces trois messieurs se constituèrent juges et M. le duc d'Orléans, en estant averti, fut prendre place au Parlement avec le prince de Conti qui déclarèrent qu'ils ne manqueraient pas une séance ». La Feuillade mourut quatre jours après l'acquittement de Le Blanc, ne parlant dans ses accès de fièvre que de juger, de justice et de jugement. Cet évènement fut célébré par une chanson que nous reproduisons.

Or, écoutez petits et grands,
Le très piteux évènement
Qui vient d'arriver dans la France.
Trois ducs et pairs ont pris séance
Parmi Messieurs du Parlement
Pour y blamer M. Le Blanc.

Ils y furent tous les trois lundi,
Entrèrent encore le mardi,

ne vient pas à bon dessein, mais pour faire plaisir à M. le Duc aussi bien que M. le duc de Richelieu. C'est une affaire des plus importantes qu'on ait vues depuis longtemps dans le royaume. Il ne s'agit pas de moins que de décrier la maison d'Orléans, rendre la mémoire du Régent odieuse et faire mépriser son fils, qui n'avait pas trop que faire à cette assemblée. On a lu quelques dispositions au sujet de Gazan de La Combe, et c'est à

Mais mercredi plus ils n'osèrent
Se voyant sifflés, bafoués,
Montrés au doigt de tous côtés.

C'est M. le duc d'Orléans
Qui du temps qu'il était Régent,
A donné lui même le grade
De duc et pair à La Feuillade
Et cependant on voit pour prix
De ce bienfait, qu'il le trahit.

Villars qu'il a fait pair aussi,
Lui tourne casaque aujourd'hui.
Admirez la reconnaissance
Des grands que l'on vante en France,
Sans le Régent, sans ses bontés,
Villars était très ruiné.

Pour Richelieu, sans en parler,
Le monde le connaît assez,
Etourdi, plein de confiance,
Content de faire une imprudence,
Au risque même du mépris,
Pourvu que l'on parle de lui.

Que Messieurs les ducs à présent
Viennent disputer, fièrement
Le pas à toute la noblesse
Quand on en voit avec bassesse,
Prendre le rang sur les fleurs de lis
Pour faire leur cour aux Paris.

Le Blanc qui avait donné l'ordre de l'arrêter qu'on fait remonter la cause de sa mort : n'avait-il pas la veille soupé avec joie, dansé et joué du violon chez La Barre. Celui-ci se défend par l'ordre qu'il a reçu d'arrêter, et le ministre par l'ordre verbal que lui a donné le Régent et qui est exprimé dans sa lettre, et on affirme que cet homme s'est pendu lui-même. Selon le droit public, le Roi est juge. Il peut faire arrêter et même tuer en crime d'Etat. Le Roi peut juger sur-le-champ, à mort, sans formalité, comme on a vu le roi Henri III juger le duc et le cardinal de Guise à Blois, et Louis XIII le maréchal d'Ancre. Ainsi on pouvait avoir fait tuer cet homme en crime d'Etat, mais cela est bien délicat chez un Régent (1).

(1) Dans une note de d'Ombreval sous la date du 1er Mars 1725 (Arch. de la Bastille. 1725; Bib. de l'Arsenal) nous lisons les noms de tous les co-accusés et des chefs de l'accusation qui pèse sur eux :

Levasseur, l'un des premiers commis de Le Blanc, prévenu d'intelligence avec tous les fournisseurs et entrepreneurs militaires, et chargé de donner les ordres au trésorier de l'extraordinaire des guerres, pour dépenses secrètes.

Daufine, paysan, près la maison de campagne de La Jonchère, accusé de l'assassinat de Sandrié.

Leferon, secrétaire, sous la dictée de M. Le Blanc, entrant dans ses plus secrètes intrigues.

Dame de Queroules, l'une des espionnes de Le Blanc et de Mr le duc d'Orléans, pour l'affaire de Bretagne, et qui faisait un pareil métier à la Cour et à Paris, femme dangereuse et très intrigante.

Saint-Pierre; on croit qu'il est soupçonné de l'assassinat du cousin de MM. Paris. Gaitet, idem. Monfleury, idem.

Chevalier de Montauban; étant toute sa vie espion de Le Blanc et de Mgr le duc d'Orléans, accusé d'avoir voulu exciter une émotion populaire à Paris.

Le mardi 9, on a recommencé à travailler à cette affaire depuis 9 heures jusqu'à midi, en présence des mêmes personnes (1).

Dame Acherrau (?) intrigante dangereuse, espion de Le Blanc ; sa maison servait de rendez-vous à tous les autres espions, c'était chez elle que l'on inventait les nouvelles découvertes, avec Mainguet, Montauban, l'abbé Marjon et autres, lorsqu'ils n'en avaient pas de véritables à donner à Le Blanc.

Deshalles, espion fidèle de Le Blanc ; c'est lui qui a fait arrêter deux fabricants de billets de l'Etat, que le lieutenant de police a condamnés aux galères.

Dame Pelletier, intrigante dangereuse, qui a causé des procès considérables à M. Paris, liée d'amitié avec tous les espions de M. Le Blanc.

Dulac, intrigant, joueur de profession, sans feu ni lieu, ni naissance. Est tombé de sa poche une lettre qui avait l'apparence d'un complot pour se retirer de Paris déguisé, après avoir fait un mauvais coup. Soupçonné de l'assassinat de La Guillanière.

Dame de Richebourg, maîtresse de Mainguet, accusée de l'assassinat de La Guillanière, grande joueuse à Paris et très mal famée. On dit que Mainguet l'a épousée.

Dame Hormy, intrigante dangereuse, espion de M. Le Blanc, qui a fait arrêter un homme en Allemagne pendant la guerre d'Espagne, et qui a découvert qu'un régiment de Français et d'Allemands, levés par le roi d'Espagne, devait passer par la France sans armes, et quatre cavaliers ensemble seulement.

Savenières, fils et parent de plusieurs gens de robe, qui a eu l'imprudence, peu de temps avant l'assassinat de La Guillanière, d'écrire à MM. Paris une lettre menaçante, par laquelle il leur demandait de l'argent ; cette lettre fut rendue à M. de Montmartel.

(1) Sous la date du 9 Janvier (Archives de la Bastille) nous lisons : Les chambres qui ont commencé hier au sujet de M. Le Blanc ont attiré beaucoup de monde par curiosité. On a dit que M. le maréchal de Bezons, les deux évêques d'Avranches et de Sarlat, le chevalier Le Blanc et autres de leur famille y avaient paru en suppliants, d'une manière à toucher les cœurs de ceux qui sont en place ; que la plus grande partie des conseillers s'étaient abstenus du jugement de cette affaire ; que M. l'abbé Pucelle ayant voulu s'arrêter un moment à la porte de la grande chambre, un huissier lui vint dire qu'on allait commencer à rapporter cette affaire afin de le faire retirer et qu'il lui avait fait réponse que cela lui était indifférent.

Le mercredi 10, les ducs ne sont point venus, mais seulement les deux princes du sang. Plusieurs dépositions parlent du duc d'Orléans, Régent. Le duc d'Orléans, son fils, a parlé et a dit qu'il entendait impatiemment tout ce rapport, où on affectait de mal parler de son père, et qu'il se retirait. Le premier Président lui a dit qu'on ne pouvait s'empêcher de lire les dépositions des témoins en matière criminelle, que la compagnie savait le respect qu'elle devait à la mémoire de son père et à lui, mais qu'ils étaient dans l'ordre, et qu'ils seraient fâchés qu'il se retirât, parce que ses lumières pourraient leur servir lors de la décision.

Un des rapporteurs a remarqué que M. Le Blanc n'était pas Secrétaire d'Etat de la Guerre, quand il a donné l'ordre d'arrêter La Combe, mais seulement du Conseil de Guerre. Le duc d'Orléans a dit que comme conseiller de ce Conseil, il avait tout parcouru et qu'il avait même à ce moment, le détail de la Guerre. On est toujours étonné que le duc d'Orléans vienne là, mais d'autres disent que celà arrête bien des discours. M. Pallu entre dans de très grands détails et, quand on a voulu l'empêcher, il a dit qu'il était obligé pour l'acquit de sa conscience. Le duc de la Feuillade dit, la veille, auprès de la cheminée, que cela était bien fatiguant de venir là tous les jours pendant trois heures, pour être assis et entendre lire. Un conseiller de la Grande Chambre lui dit : « Celà n'est pas fatiguant pour nous, parce que c'est notre métier, mais celà peut l'être pour vous, parce que ce n'est pas le vôtre, et puis, pourquoi y venez-vous ? — J'y viens, dit-il, parce que M. le duc

d'Orléans y vient. » Ce qui a paru une mauvaise raillerie, étant l'ennemi acharné du feu duc d'Orléans.

Un officier qui m'a paru bien informé, m'a dit le secret de cette animosité contre M. Le Blanc. Mme de Prie, aimée de M. le Duc, l'était aussi du marquis d'Alincourt. Elle voulut ravoir ses lettres au marquis, et pria M. Le Blanc de faire en sorte de les retirer. Il lui promit, et les retira effectivement, avec bien de la peine, puis les porta, avec d'autres papiers, dans son chapeau, chez Mme de Pleneuf (mère de Mme de Prie) avec qui il était très bien. Mme de Pleneuf, curieuse comme une femme, se jette sur les papiers. Le ministre, amoureux, les lache. Elle voit les lettres de sa fille, avec qui elle était brouillée, s'en saisit, paye ce vol à son amant en femme galante, et, par une trahison abominable, elle porte les lettres à M. le Duc, qui voit clairement l'infidélité de sa maîtresse et la lui reproche. La maîtresse, furieuse, jure de perdre le ministre. Le prince pardonne à sa maîtresse, entre dans sa colère, et tous deux, joints ensemble, le vont faire périr, s'ils peuvent. *Cunnus teterrima belli causa*. Il y a bien de l'imprudence, de la légèreté, pour ne pas dire de perfidie, dans la conduite de cet homme, à qui on s'était confié d'abord, et qui sacrifie à sa maîtresse des lettres qui lui avaient été données comme un grand secret. Et voilà où conduit les passions, et ce que c'est que l'homme, qui dans les plus grandes places, est toujours homme.

On a remarqué que le 28 Décembre, le *committimus* au grand sceau a été accordé au Parlement de Paris, avec de beaux éloges. Par l'ordonnance de 1669, ils ne

l'avaient qu'au petit sceau, et le roi Louis XIV leur avait toujours refusé. C'est un présent qu'on leur a fait parce qu'on a affaire d'eux, et cela est bien proche du rapport commencé le 8 Janvier. Cette proximité pouvait être évitée à cause des observateurs malins.

Les trois ducs qui se sont retirés font beaucoup parler. Ils n'avaient que faire d'y venir, pour se retirer sitôt. Le maréchal de Bezons, beau-frère de M. Le Blanc, a dit à M. le prince de Conti qu'il avait de quoi récuser M. de La Feuillade, qui était ennemi juré de M. Le Blanc, et qu'il l'aurait déjà fait sans le respect dû au prince de Conti. Le duc de La Feuillade en a été averti apparemment et sur celà il n'est plus venu. Un cordon bleu, homme de grande qualité et de beaucoup d'esprit, est venu me voir ce matin et m'a dit : « Que pensez-vous de ces trois misérables ducs qui ont quitté ! Que venaient-ils faire là ! Et ce M. de la Feuillade, qui se donne pour le parangon et le héros, n'a-t-il pas fait là une belle besogne. »

Le jeudi 11, on a continué l'affaire. Les deux princes y sont venus et il n'y a plus de ducs. On a trouvé dans la déposition d'un témoin, que la veuve de La Combe n'était pas trop fâchée de la mort de son mari, et qu'elle était entretenue par l'évêque de Vabres, filleul de Lachapelle, qui l'aimait. Ainsi, tout se découvre. On a aussi trouvé parmi les papiers de La Barre un état de la dépense qu'il faisait pour ceux qu'on mettait à sa garde et, entre autres, on y a trouvé la présidente Ferrand, qui fut arrêtée, menée chez La Barre, et là, interrogée par M. Le Blanc, qui la ramena chez elle et qui

lui demanda : « Promettez-vous à Dieu et au Roi de dire la vérité ? » Forme de serment nouvelle. Elle répondit qu'elle faisait cette promesse en se levant tous les matins. C'est la veuve du président Ferrand, des requêtes du Palais, dont les lettres au baron de Breteuil ont été imprimées, où il y a plus d'esprit que d'amour (1).

Un grand seigneur m'a dit avoir appris du prince d'Auvergne, qui le savait d'un des témoins, officier de dragons, que cet officier ayant été arrêté chez La Barre, par ordre de M. Le Blanc, sans savoir pourquoi, il avait mangé pendant quinze jours avec La Combe ; qu'ils y étaient bien traités et bien couchés; qu'un matin, il entendit la femme de La Barre qui criait, qu'il alla à elle, et elle le mena dans la chambre de La Combe, où il le trouva au pied de son lit, couché et mort, avec une corde autour du cou attachée au pied du lit ; qu'il fit remarquer l'impossibilité que cet homme se fut étranglé avec cette corde attachée si bas ; que la servante de La Barre dit la même chose, et que, dans ce moment, M. Le Blanc entra avec La Barre ; qu'il fut étonné de voir là un officier, et lui dit : « Que faites-vous là ? » — « Hélas ! lui dit-il, Monseigneur, vous le savez mieux que moi ; il y a quinze jours que je suis arrêté ici sans qu'on m'en ait dit le sujet. » Puis il se retourna vers

(1) Histoire des amours de Cleante et de Belise (par la présidente Ferrand née Belizani) avec le recueil de ces lettres (publiées par le baron de Breteuil). Leyde. 1691. Ces lettres ont été souvent réimprimées.

Note extraite de la Revue Rétrospective ou Bibliothèque Historique contenant des mémoires et documents authentiques et originaux, tome X, p. 256 et suiv.

La Barre et lui dit : « Ne vous avais-je pas dit de mettre Monsieur dehors avant-hier ? » — « Celà est vrai, Monseigneur, mais vous me donnez tant d'ordres que j'ai oublié celui là. »

11 Janvier 1725. L'officier demanda au ministre ce qu'il avait à faire; il lui répondit : « De vous en aller; c'est une méprise. » Il ne se le fit pas dire deux fois et s'en alla, et laissa le ministre avec La Barre et le corps mort, qui était dans la haute chambre. On a retrouvé cet officier qui est de Provence, on l'a fait venir, et il a déposé ce fait, qui est bien étrange. Il y a un autre témoin qui est une Mme de Saint-Geran, maîtresse de La Combe (car il y a des p..... partout) qui dit qu'étant allée à M. le duc d'Orléans, demanda sa liberté, quoiqu'il eût joué bien des tours, il lui dit : « On se défera bientôt de ton Gazan de La Combe, et il ne te fera plus de mal. » Cette Sainte-Geran, est une Gasconne, mère de cette fille, qui tua un officier d'un coup de pistolet, parcequ'il n'avait pas voulu épouser sa sœur, à qui il avait fait un enfant. Cela est arrivé à Montpellier (1).

Le récit que nous trouvons dans les mémoires de Villars (2) l'ennemi juré de Le Blanc, nous paraît devoir être rapproché de celui que nous venons de publier.

L'année 1725 commença par le procès de M. Le Blanc. Les conclusions du Procureur Général avaient été, dans

(1) Revue rétrospective. Ce fait est rapporté dans le même journal à la date du 14 Mars 1722, tome VIII, p. 178-179 de cette série. Marais appelait alors cette famille Du Cheron (Note Revue rétrospective).

(2) Tome IV, p. 301.

les derniers jours des assemblées du Parlement, de le décreter de prise de corps. Mais l'indisposition du premier président de Novion, résolu de se démettre de sa charge, l'empêcha d'assembler les Chambres, vu le privilège qu'avait M. Le Blanc : ainsi cette affaire fut remise aux premiers jours de Janvier.

Les Chambres furent assemblées le 8 Janvier. M. le duc d'Orléans voulut assister à tout le procès et être des juges. M. le prince de Conti fit la même chose. MM. les ducs de La Feuillade, de Richelieu et de Brancas, attachés à M. le Duc, crurent lui faire plaisir d'assister au procès et allèrent aux premières séances ; mais le public ayant paru désapprouver leur conduite ils cessèrent de s'y trouver ....(1) périr les quatre frères Paris ; c'était un abbé Margon, qui déclara avoir été chargé par M. Le Blanc de fomenter cette sédition.

Les Chambres assemblées après neuf séances dont une entière fut employée à aller aux opinions, ont déclaré qu'il n'y avait rien dans les accusations qui pût intéresser M. Le Blanc. L'abbé Menguy parla longtemps et fit même son éloge. Les deux rapporteurs Palu et Delpech lui furent entièrement favorables ; le second se récria contre le grand nombre de lettres de cachet. Un Cochin de Saint-Vallier, s'étendit en louanges ; enfin, le Parlement entier traita de bagatelles les trois chefs d'accusation, oublia que Le Blanc avait été le plus intime

(1) Le manuscrit offre ici une lacune.

confident de feu M. d'Orléans, qui avait assez maltraité le Parlement, que c'était même lui qui avait fait toutes les lettres de cachet pour l'envoyer à Blois, quoique ce fut à M. de Maurepas, Secrétaire d'Etat, ayant la ville de Paris dans son département, à les expédier ; que c'était M. Le Blanc qui avait ce grand nombre d'espions contre lesquels on avait paru si animé. Enfin, dans cette occasion, le Parlement montra combien il pense différemment sur un ministre en place et sur un ministre disgrâcié, et le peu de penchant qu'il a toujours fait voir pour ce qui s'appelle premier ministre. L'affaire fut renvoyée à la Tournelle.

Le maréchal de Bezons écrivit à M. le Duc pour lui demander la liberté de M. Le Blanc. La réponse fut qu'il n'était pas arrêté pour les affaires qui avaient été traitées au Parlement, et que dans six semaines le maréchal de Bezons serait informé des raisons qu'on avait d'en user ainsi.

Le maréchal de la Feuillade fut très mortifié des sentiments du public et même du Parlement sur ce que lui et les ducs de Richelieu et de Brancas avaient été au Parlement. Des chansons très mauvaises et très offensantes le piquèrent fort ; il en parla au maréchal de Villars, qui lui dit : « Si vous m'aviez consulté, vous n'auriez pas été au Parlement ». Ce chagrin contribua sans doute à une indisposition qui lui donna quelques mouvements de fièvre ; il devait souper à Marly chez le maréchal de Villars ; il joua au piquet avec le roi jusqu'à dix heures et s'envoya excuser pour ne pas souper le lendemain, et se fit saigner. Il ne parla pas d'une dou-

leur qu'il ressentait pour des hémorroïdes auxquelles il était sujet ; il avait depuis plusieurs années une incommodité très fâcheuse de ne pouvoir s'empêcher d'aller, ce qui l'obligeait à se tamponner. Les chirurgiens se trompèrent sur une manière d'abcès que lui fit le tampon, et, ayant négligé de le panser, la gangrène s'y trouva et avait fait un si grand progrès qu'il mourut en 24 heures. Le maréchal de Villars le vit quatre fois dans ses derniers moments. Dans les trois premières il lui trouva l'esprit net, mais à la dernière il n'en fut plus reconnu.

Sa mort fut une perte, car il était homme d'honneur.

Comme M. le duc d'Orléans avait été au Parlement pour favoriser M. Le Blanc, ce fut une espèce de triomphe pour lui que la déclaration du Parlement. Les trois sujets d'accusation qui avaient porté le procureur général à conclure et à décréter M. le Blanc de prise de corps n'étaient pas les seules plaintes qu'il y avait à faire contre lui. Ce qui regardait l'administration des finances de la Guerre méritait grande attention, et il importait à M. le Duc de faire voir qu'il n'avait pas été arrêté légèrement, pour informer la cour et le public des désordres immenses qu'il y avait eu dans les finances de la Guerre, plus par négligence que par en avoir profité ; il fut résolu de porter l'affaire à un Conseil devant le roi extraordinairement assemblé ; en attendant on nomma un bureau à la tête duquel fut mis M. d'Angervilliers, Conseiller d'Etat, pour examiner divers détails qui avaient rapport à cette administration générale des finances de la Guerre.

Le 7 Mai 1725, dit Villars (1), on fit sortir des prisons de Vincennes M. Le Blanc et il fut renvoyé à Lisieux ; MM. de Belle-Isle, les deux frères, à Carcassonne. Des raisons d'Etat et l'esprit de cabale que l'on connaissait dans ces trois personnes avait obligé à les arrêter, et l'on avait su que du temps de M. le duc d'Orléans et du cardinal Dubois, ils avaient proposé de faire arrêter M. le Duc, et même que l'aîné Belle-Isle, lorsque le cardinal de Rohan arriva de Rome après l'élection du pape Conti (Innocent XIII), alla au-devant de lui à Fontainebleau pour lui proposer d'entrer dans leurs cabales pour faire arrêter M. le Duc.

C'est dans des termes bien différents que Mathieu Marais (2) annonce, sous la date du 12 Mai 1725, qu'on a appris avec grand plaisir la sortie de M. Le Blanc du château de Vincennes et de M. de Belle-Isle hors de la Bastille ; mais ils sont relégués, M. Leblanc à Lisieux et M. de Belle-Isle à Carcassonne. C'est toujours n'être pas en prison. Dans d'autres règnes, les ministres disgraciés n'en sortaient pas sitôt. On n'a rien oublié pour perdre celui-ci et on n'en a pu venir à bout. C'est qu'on lui a donné le Parlement pour juge et non des commissaires.

L'opinion de Barbier (3) mérite aussi d'être citée :

Lundi 8 Janvier, le Parlement s'est assemblé pour travailler à l'affaire de M. Le Blanc, La Jonchère, etc.

(1) Tom. IV, pp. 315. 316.
(2) Tom. III, p. 183.
(3) Journal de Barbier, t. I, p. 215.

Il s'agit en premier lieu de savoir si l'on décrètera M. Le Blanc, car il n'est arrêté qu'en vertu d'ordre du roi. On travaille deux heures par jour et il y a deux rapporteurs. Il y avait d'abord cinq ducs qui se sont retirés ; mais il reste encore plus de 180 juges. M. le duc d'Orléans entreprend ouvertement la défense de M. Le Blanc ; lui et M. le prince de Conti n'ont pas manqué une séance.

Lundi 15, on a jugé l'affaire, il y avait 173 juges et il n'y a pas eu une voix contre M. Le Blanc (1). Cela lui fait un honneur infini et en même temps beaucoup de tort au procureur général, de se trouver seul d'avis d'un décret. Tout le monde a été charmé de ce jugement et de la conduite qu'a tenue en ceci M. le duc d'Orléans. Il n'y avait de soupçon contre M. Le Blanc qu'au sujet de La Combe, qu'on avait trouvé pendu dans la maison de La Barre, lieutenant de la Connétablie, parce que ce dernier a montré un ordre signé de M. Le Blanc qui lui ordonnait, de la part de M. le duc d'Orléans, de garder cet homme dans sa maison.

*
* *

Citons, pour terminer ce chapitre, trois lettres qui montrent la sympathie dont Le Blanc était entourée ; la

(1) Barbon Morosini. — BARBIER, I, 375 378. — Par arrêt du Conseil du 23 Janvier 1725, Le Blanc fut déchargé de 7.885,335 livres auxquelles il avait été taxé (*Vie privée de Louis XV*, t. I, p. 208).

première est du chancelier d'Aguesseau (1). Elle est adressée à son fils aîné :

A Fresnes, le 8 Mai 1725.

La sortie de M. Le Blanc va donner lieu encore de dire qu'il est surprenant que lorsqu'on rend la liberté à ceux que l'on a crus coupables, on laisse dans la souffrance un homme auquel on avoue que l'on n'a jamais eu rien à reprocher; mais ce sont des discours qu'il faut laisser tenir aux autres et ne pas tenir soi-même. Le silence, Dieu merci, ne me coute pas beaucoup, et je suis persuadé qu'il ne vous est pas plus à charge. A propos de M. Le Blanc, comme je ne doute pas que tout le monde n'aille faire compliment à sa famille, je crois que vous et vos frères devez y aller aussi, c'est-à-dire chez M[me] de Bezons (2). Vous lui ferez mes compliments et ceux de Madame la Chancelière, et vous la prierez de les faire à M. Le Blanc auquel il ne convient point que j'écrive, ni pour lui, ni pour moi.

Les deux autres sont écrites par Elisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse de Lorraine, à la marquise d'Aulede (3).

(1) Lettres inédites du chancelier d'Aguesseau (Paris, Imp. Royale, 1823, tom. I, p. 193.

(2) La maréchale de Bezons, Marie Maguerite.

(3) Tirées du recueil de documents sur l'histoire de Lorraine. Lettres d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse de Lorraine, à la marquise d'Aulede (1715-1738). Bibl. Nat. Lk2 928, réserve. — Nancy. Lucien Wiener, 1865 : la première lettre p. 186, la seconde p. 195.

A Lunéville, ce 16 Janvier 1725.

La poste ariva sy tar, Madame, l'autre ordinère, qu'il ne m'a pas été possible de répondre à vostre lettre.

Vous me feray bien du plaisir, Madame, de me mender des nouvelles de l'affaire de M. Le Blanc, car je m'y intéresse sans le connoistre, par la considération qu'il a toujours eu pour mes recommandations, et je scay très bon gré à mon neveu d'aller à toutes les odiances de cette affaire, car l'on doit toujours soutenir ces amie le plus qu'il est possible, et cela marque qu'il a un bon cœur, ce qui me fait bien du plaisir, car je préfère le bon cœur à toutes autres perfections.

A Lunéville, ce 22 Mars 1725.

Il me semble, Madame, qu'après la justification de M. Le Blanc en plain Parlement, il est bien extraordinère que l'on retiene encore en prison ; mes, pour moy, je ne suis surprise de rien à présent...

Citons encore une lettre de Dubois à Le Pelletier des Forts (7 Janvier 1723) (1) qui lui avait demandé la permission d'aller voir Le Blanc dans son exil. Il loue la fidélité de son amitié et ajoute : « Je préfèrerais la mort à tout ce que j'ai essuyé ou souffert depuis sept ou huit mois à son occasion. »

L'âme de courtisan du cardinal n'avait pas tenu compte de ces considérations sentimentales, elle s'en

(1) Le Pelletier des Forts, Maître des requêtes, attaché au Contrôle Général des Finances, puis Intendant des Finances.

était allée de primesaut et sans remords au service des caprices du duc de Bourbon.

Pour terminer la relation de ce procès, disons, en empruntant notre récit à l'excellent mémoire de M. Babeau, que nous avons déjà cité, que La Jonchère ne tarda pas à être mis en liberté, sans doute vers le mois de Juillet 1725, à l'époque où l'on jugea désormais inutile de retenir son domestique Lorange à Charenton. Il fut certainement élargi lorsque Le Blanc, après avoir été rappelé de l'exil, fut de nouveau chargé, en Mai 1726, du ministère de la Guerre (1). Si La Jonchère ne put être réintégré daus sa charge de Trésorier de l'Extraordinaire des guerres, il fut maintenu dans celle de trésorier de l'ordre royal de Saint-Louis, qui lui donnait le titre de Commandeur et le droit de porter le grand'-cordon de l'ordre. « Il obtint même la révision de son procès, mais la commission nommée dans ce but se sépara sans rien décider » (2). Son affaire, qui avait excité une si vive émotion à la cour et à la ville, s'était terminée sans bruit et au milieu de l'indifférence publique (3).

Il survécut près de 25 ans à sa captivité ; il mourut

(1) Au mois d'Août 1726, Paris du Verney, accusé de malversations dans les finances des offices municipaux du Languedoc, fut mis à la Bastille où il resta jusqu'au 18 Janvier 1728 (arch. de la Bastille, 10949).

(2) Vie de MM. Paris, p. 63, note.

(3) Un ordre fut donné le 23 mars 1737 pour faire remettre à La Jonchère des papiers concernant la Louisiane qui avaient été enlevés de chez lui et qui étaient alors dans les archives d'Arnaud de Bouex (Arch. de la Bastille, 10801).

vers 1750 (1) à l'âge de 75 ans, laissant pour unique héritier son frère, Charles-Michel de Roissy, et pour héritier particulier Jean de Boulogne, conseiller d'Etat (2). Depuis longtemps seigneur de Vaucresson (3), il avait acheté à Barentin la terre de la Malmaison et y fit pour 200 à 250.000 livres de dépenses. Sa veuve, qui n'aimait pas la campagne, la loua en 1756 à M. de Boulogne (4).

Si l'on en juge par son journal et par l'issue des poursuites dirigées contre lui, on ne saurait voir en La Jonchère un criminel, mais un financier qui, comme beaucoup de ses contemporains, avait pu accroître ses bénéfices par des opérations irrégulière, mais que nous

(1) Il figure dans l'*Almanach royal* jusqu'en 1749 comme Trésorier alternatif de l'ordre de Saint-Louis et dans celui de 1750 comme Trésorier honoraire. En 1751, il n'y figure plus. Nous le retrouvons en 1742 engagé dans un procès, comme l'atteste le titre du factum suivant : Mémoire pour le sieur de La Jonchère, Thrésorier général de l'ordre militaire de Saint-Louis, commis par arrêt du Conseil pour faire le recouvrement des effets actifs du sieur Paparel, et en cette qualité poursuivant l'instance de préférence de deniers de feu sieur Bontemps, premier valet de chambre ordinaire du roi et capitaine des chasses de la Varenne du Louvre (in-fol. de 22 p.). En 1710, Bontemps avait emprunté 4.000 livres à Paparel, trésorier général de l'ordinaire des guerres, et ne lui avait pas payé d'intérêts depuis 1714 jusqu'en 1742 ; La Jonchère réclamait du fils de Bontemps le capital et les intérêts des 4000 livres.

(2) Note communiquée par M. de Boislille.

(3) En ces derniers temps, dit l'abbé Leboeuf, M. de la Jonchère a été seigneur de Vaucresson, et après lui M. Hérault, lieutenant général de police à Paris (Hist. du diocèse de Paris, 1757, t. VII, p. 269).

(4) Duc de Luynes, Mémoires, t XV, p. 48. Le marquis d'Argenson dit cependant dans ses Mémoires (t. IX, p. 250) que Moreau de Séchelles, en quittant le Contrôle général, se retira à la Malmaison en 1756.

ne pouvons ici condamner ni absoudre, parce que les pièces de son procès ne nous sont pas connues. Pendant sa captivité, il mérite l'intérêt par sa résignation, ses sentiments religieux, sa force d'âme qui le porte à chercher dans le travail intellectuel une diversion à ses soucis ; comme on le verra par son journal, ce n'est point un esprit supérieur, mais c'est un homme de bonne éducation et de bon sens, qui supporte avec une certaine énergie d'esprit et non sans quelque dignité une situation pénible et difficile.

CHAPITRE XI

Disgrâce du Duc de Bourbon.

Retour de Le Blanc au Secrétariat de la Guerre (22 Juin 1726).

Sa mort (19 Mai 1728).

Dès que M. le Duc fut arrêté, on envoya ordre à M. Le Blanc de revenir (22 Juin 1726), et permission à M. de Belle Isle pour son retour (1). Le premier arriva jeudi au soir à Paris, et samedi, il prêta serment de la charge de Secrétaire d'Etat, et mon pauvre ami, M. de Breteuil ne conserve que sa place de Chancelier de la Reine et de Grand Prévôt de l'Ordre ; on lui donne une pension de 14.000 francs et un logement à Versailles (2).

Trois jours après on fit à Le Blanc une opération au foie ; « il a peu de fièvre, dit Mathieu Marais (3), la supuration ne va pas très bien, on espère je crois contre l'espérance. »

(1) Le Comte de Belle-Isle devint Maréchal de France en 1741, Secrétaire d'Etat de la guerre en 1756. — En 1754, Moreau de Séchelles était devenu Contrôleur Général des Finances.

(2) Mathieu Marais. Tome III, p. 427.

(3) Mathieu Marais. Tome III, p. 431.

Sous la date du 22 Juin, la Gazette publiait à la page 300 :

Le Roy a rappelé auprès de luy le sieur Le Blanc qui a eu l'honneur de saluer S. M. le 15 de ce mois : Le Roy l'a reçu très favorablement et il l'a nommé Secrétaire d'Etat au département de la Guerre à la place du marquis de Breteuil qui avait demandé à S. M. la permission de se retirer.

Les magistrats d'Hondschoote le complimentèrent au sujet de son retour ; ils avaient conservé bon souvenir de son administration. Il leur répondit de Versailles le 18 Juillet 1726.

A Versailles, le 18 Juillet 1726.

Messieurs,

Je reçois avec plaisir le compliment que vous me faites sur la grâce que le Roi m'a accordée, et souhaite qu'elle me procure des occasions de vous marquer que je suis, Messieurs,

Votre très humble et très affectionné serviteur.

Signé : Le Blanc.

(Archives d'Hondschoote).

Mathieu Marais (1) écrit à la date du 12 Juillet :

Les évènements publics sont bien décrits dans le passage de Tacite que vous m'avez cité, Monsieur, dans votre lettre du 27 Juin. Ils augmentent tous les jours,

(1) Tome III, p. 433.

et voici un malheur au milieu du bonheur. Hier, M. de Traisnel, gendre de M. Le Blanc, mourut de la petite vérole à 9 heures du matin. Il n'était arrivé de son régiment que le vendredi, il tomba malade le samedi et le voilà mort le jeudi suivant. Il avait fait des actions merveilleuses pour son beau-père qui, lui, de son côté, a eu une faiblesse dimanche dernier et a une fièvre lente dont on ne dit pas de bien.

Le 26 de ce mois, Le Blanc est toujours souffrant, il prend des eaux de Vals. Le 26 Octobre, il travaille dans ses bureaux à Versailles « comme un ressuscité de toutes les façons. »

Le 12 Février 1727, le cardinal de Fleury rassembla chez M. Le Blanc les maréchaux de Villars, Huxelles, Tallard et Berwick. Ils y dînèrent et, après cela, on agita les divers plans qui pouvaient être suivis pour la guerre, mais comme on était incertain de ceux que l'Angleterre pouvait former, que la Suède n'avait pas encore décidé l'alliance avec le roi de Sardaigne, incertaine, aussi bien que le parti décisif du roi de Prusse, il était impossible de prendre aucune résolution que dans les divers cas. L'on décida seulement de presser tous nos préparatifs de guerre, levée de cavalerie, assemblée et marche des milices, magasins de vivres, surtout vers le Rhin (1).

Après avoir subi encore deux opérations, dont la dernière le 2 Mai 1728, Le Blanc mourut à Versailles le

(1) Villars, tome V, p. 45.

19 Mai, à 4 heures du matin, fort regretté de tout le monde (1).

Le Mercredi 25, il a été enterré à Notre-Dame, dans la chapelle des Ursins. Quoiqu'il ne laisse aucune suite, tout Paris et toute la Cour assistaient à la cérémonie, en robe et épée, ce qui marque bien la considération qu'on avait pour lui.

Il avait pris, dit Mathieu Marais (2), pour 25.000 livres de gouttes du général de La Mothe, et tout cet or n'a fait qu'appauvrir sa santé.

Le même chroniqueur ajoute (3) : Il y a, comme vous pouvez croire, de belles intrigues pour l'avoir. Tout le monde la donne à M. d'Angervilliers et moi, qui ne suis point du métier de Mars, je ne la lui dispute pas ; M. de Bret est sur les rangs, M. de Breteuil n'y est plus et d'autres s'y fourrent. On dit que le défunt a abusé de sa convalescence, même dans ces derniers temps, et celle qui l'a tué à fait là un beau coup d'épée.

*
* *

Nous avons voulu décrire par le menu les intrigues qui ont amené la disgrâce de Claude Le Blanc ; il nous a semblé que cette page d'histoire était une des plus curieuses du XVIII[e] siècle. Le personnage nous apparaît innocent des faits qu'on lui impute et il nous donne

(1) Journal de Barbier, t. I, p. 275.
(2) Tome III, p. 540.
(3) Tom. III, p. 544.

une grande idée de l'administration des Intendants de l'ancien régime. Nous croyons avoir jeté un jour nouveau sur certaines des attributions de ces administrateurs qui absorbaient en eux toute l'autorité, trop souvent hélas ! au détriment des Etats. Nous avons suivi Le Blanc en toutes les étapes de sa vie mouvementée, depuis le jour où la ruine du Trésor, par l'abus des affaires extraordinaires, laisse sans ressources les Intendants qui avaient à faire face aux dures nécessités de la guerre, nous avons admiré son initiative et sa haute compétence dans les actes les plus variés, les plus importants d'une laborieuse gestion.

Une carrière sans disgrâce ne comporterait pas les mêmes enseignements : le Parlement n'avait pas hésité à l'absoudre, nous le jugeons plus grand, pour ce qu'il a été injustement soupçonné. Cette conclusion à tirer des injustices du passé n'est pas la moindre satisfaction de l'écrivain.

BIBLIOGRAPHIE

Archives Nationales G^7 272, 273, 274, 275.

Archives du Ministère de la Guerre, vol. 2086.

Archives de Bergues.

Archives de Bourbourg.

Archives d'Hondschoote.

Archives de Merville.

Archives des Basses-Pyrénées.

Aguesseau (Lettres inédites du chancelier d').

Arbois de Jubainville. — *L'Administration des Intendants d'après les archives de l'Aube,* 1880.

Argenson (de Voyer de Paulmi, marquis d'). — *Essais dans le goût de Montaigne.*

Astre. — *Les Intendants du Languedoc, dans les mémoires de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Toulouse (1859-1861).*

Avenel (d'). — *Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général, depuis l'an 1200 jusqu'en 1800.* Paris, Imp. Nat. 1894.

Babeau. — *La Jonchère à la Bastille.*

Barbier. — *Journal.*

Bibliothèque de l'Arsenal. — *Archives de la Bastille.*

Bibliothèque Nationale. — *Dossiers bleus,* T. 99. Fr. 29644, dossier 2397.

Bibliothèque Nationale. — *Quarrés de d'Hozier,* T. 97, Fr. 31270.

Bibliothèque Nationale. — *Nouveau d'Hozier,* T. 45. Fr. 31270.

Boislisle (de). — *Correspondance des Intendants de province avec les Contrôleurs généraux des Finances (1683-1715).* Imp. Nat. 3 vol. in-4°.

Boislisle (de). — *La proscription de la Dîme royale et la mort de Vauban.* Paris, Picart, 1875.

Boyer de Sainte-Suzanne. — *Les Intendants de la généralité d'Amiens.*

Buvat. — *Journal de la Régence.*

Cheruel. — *Journal d'Olivier d'Ormesson.*

Description historique et abrégée de la ville de Dunkerque depuis son origine en l'année 646 jusqu'en 1769, avec les plans y relatifs dessinés par H.-E. Diot le 26 Octobre 1769. (Manuscrit des archives personnelles de M. Quarré-Reybourbon).

Diderot et d'Alembert. — *Encyclopédie méthodique.*

Dumas (E.). — *La généralité de Tours au XVIII*e *siècle. L'administration de l'Intendant du Cluzel (1763-1783).*

Duval (L.). — *Etat de la généralité d'Alençon sous Louis XIV.* 1890.

Faulconnier. — *Description de Dunkerque.*

Feugère (P.). — *Ecrits inédits de Saint-Simon.* Paris. Hachette 1883.

Histoire du diocèse de Paris.

Hugues (d'). — *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges.* 1859.

Legrand (Louis). — *Sénac de Meilhan et l'intendance du Hainaut et du Cambrésis.* Paris. Thorin 1868.

Marchand (J.). — *Un intendant sous Louis XIV.* Hachette 1884.

Mémoires de d'Argenson.

Mémoires du marquis de Dangeau.

Mémoires de Foucault, intendant de Montauban.

Mémoires du duc de Luynes.

Mémoires de Mathieu Marais.

Mémoire du duc d'Orléans relatif à la construction d'un port et d'un canal à Mardyck, destinés à remplacer le port et les fortifications de Dunkerque dont la destruction a été ordonnée par le traité d'Utrecht (manuscrit des archives personnelles de M. Quarré-Reybourbon).

Mémoires de Saint-Simon (édition Cheruel).

Mémoires de Villars.

Mercure de France.

Monin. — *Essai sur l'histoire administrative du Languedoc pendant l'administration de Basville (1685-1719).* Hachette 1884.

*

Narbonne (Pierre). — *Journal des règnes de Louis XIV et de Louis XV, de 1701 à 1744.* Paris. Durand 1866.

Peret (Lucien). — *Le Président Hénault.*

Ravaisson. — *Archives de la Bastille.*

Revue rétrospective.

Sautai. — *Le siège de Lille de 1708.*

Swarte (Victor de). — *Un banquier du Trésor royal au XVIII[e] siècle. Samuel Bernard, sa vie, sa correspondance.* Berger Levrault, 1893.

Swarte (Victor de). — *Le Trésor public pendant la guerre 1870-1871.* Berger Levrault, 1890.

Thierry (Augustin). — *Récits mérovingiens.*

Thomas (Alexandre). — *Une province sous Louis XIV, situation politique et administrative de la Bourgogne, 1661-1715.* Paris 1844.

Wiener (Lucien). — *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine.* Nancy.

TABLE ALPHABÉTIQUE [1]

(1) Les noms de villes, d'Etats, de provinces, sont indiqués en italique.

CAMILLE

OPÉRA-COMIQUE EN TROIS ACTES

PERSONNAGES

ARISTIDE, Neveu d'Amilcar	**Ténor.**
NESTOR, Fabricant de Corsets	**Basse.**
RODOLPHE, Neveu d'Amilcar	**Baryton**
AMILCAR, Notaire retiré	**Trial.**
L'acteur doit être petit et fluet.	
CAMILLE, Nièce de Nestor	**1re Chanteuse.**
LAÏS, Demoiselle de Magasin	**Dugazon.**

Corsetières, Danseurs, Masques

La scène se passe à Paris

CAMILLE

OPÉRA-COMIQUE EN TROIS ACTES

Paroles de M. BRUNET, Membre Honoraire

Musique de M. HERPRECK, Membre Titulaire Résidant

ACTE PREMIER

Un magasin de Fabricant de Corsets. - Etalages débordant sur le trottoir. - Larges baies laissant voir tout l'intérieur.

SCÈNE 1re

CAMILLE, LAÏS, au 1er plan ; **LE CHŒUR,** dispersé, au 2e plan

Chœur des Corsetières

Pour faire des corsets
Nous sommes très habiles,
Nos aiguilles agiles
Savent tous les secrets.
Sous la soie et la laine
Où la main les conduit,
En fermant la baleine,
Elles glissent sans bruit.
La pointe jamais lasse

Au vol d'une chanson
Sautille à l'unisson
Va, vient, passe et repasse.
Pour faire des corsets
Nous sommes très habiles.
Nos aiguilles agiles
Savent tous les secrets.

1er Corsetière

Venez, gentille demoiselle
A taille mince et frêle,
Voici pour vos trésors un fort joli coffret.

2e Corsetière

Et vous belle ingénue
Qui soupirez en regardant la nue,
Voyez le nid soyeux pour le tendre portrait
Qu'on admire et baise en secret.

1re Corsetière

Oh ! la retraite molle
Où chaudement tapi
Le petit dieu frivole
Un instant se pose assoupi,

2e Corsetière

Où la coquette,
Sous le ruban discret,
De sa main fluette
Cache plus d'un poulet
Amoureuse amulette !

Le Chœur

Pour faire des corsets
Nous somme très habiles,
Nos aiguilles agiles
Savent tous les secrets.
Sous la soie et la laine
Où la main les conduit,
Enfermant la baleine,
Elles glissent sans bruit.
La pointe jamais lasse
Au vol d'une chanson
Sautille à l'unisson
Va, vient, passe et repasse.
Pour faire des corsets
Nous sommes très habiles,
Nos aiguilles agiles
Savent tous les secrets.

(Elles disparaissent dans le fond.)

Camille

Comme elles sont heureuses ! Leur travail est pénible mais leur cœur est content. Elles chantent du matin au soir, tandis que moi... Si je savais où aller ? Ah ! j'en pleure... (Elle essuie furtivement une larme.)

Laïs, s'approchant avec intérêt

Vous souffrez, Mademoiselle ?

Camille

Non, je suis furieuse.

Laïs

Mais... vous pleurez ?

Camille

C'est de rage.

Laïs

Cela me fait de la peine. Vrai ! Vous n'êtes pas gaie. Depuis votre arrivée nous ne vous avons guère vu rire. Pourtant dans la maison de votre oncle... Vous êtes chez vous en somme.

Camille

Tout m'ennuie. Ecoute. Tu es une brave fille, et puis il faut que je me confie à quelqu'un. Dans mon pays natal j'avais un fiancé charmant : jeune, beau, des yeux, une voix... Oh ! la douce voix, et comme elle disait bien les choses ! Notre amour était sans inquiétude ; (Naïvement) nous semblions si bien faits l'un pour l'autre... Un jour mon père me déclare que je ne dois pas songer à lui ; et, pour me le faire oublier, sans doute, il m'expédie au plus vite à Paris, à plus de cent lieues... Comprends-tu maintenant que ces murs me pèsent comme ceux d'une prison...? Je n'étais pas destinée aux corsets, moi !

Laïs

C'est affreux ! Mais pourquoi tant de sévérité ?

Camille

Renseignements pris et vérifiés, mon fiancé n'était pas assez riche au gré de ma famille. Il n'a, paraît-il, que des espérances.

Laïs

Mais c'est quelque chose. Prenez patience. Un jour

ou l'autre une fortune lui viendra. Des espérances... ça se réalise.

Camille

Hélas ! pas toujours.

Laïs

Est-il en voie de se créer une position ?

Camille

Que sais-je ? Ce n'est pas de cela que nous causions quand nous étions ensemble.

Laïs

Mais s'il tient à vous. Et comment cela ne serait-il pas ? Il travaillera pour acquérir une situation suffisante.

Camille

Il faut du temps pour cela. Et puis... c'est aléatoire.

Laïs

Avec un peu de chance...

Camille

Tu sais bien que les amoureux n'en ont pas !

Laïs

Dame ! Alors je ne sais pas... ou plutôt si, je sais bien ce que je ferais, si j'étais à votre place.

Camille

Quoi donc ?

Laïs

Je forcerais mon père à me donner son consentement.

Camille

Comment plier une volonté inflexible ?

Laïs

Il fléchira, si vous êtes tenace.

Camille

Je ne l'espère point.

Laïs

On tombe malade.

Camille

Horreur !

Laïs

Oh ! pas gravement.

Camille

Ah !

Laïs

On se fait maigrir ; il y a des drogues pour cela.

Camille

De la pharmacie... Pouah !

Laïs

On pâlit de jour en jour ; on perd l'appétit.

Camille

Vraiment ?

Laïs

De temps en temps on toussotte... Vous savez, une petite toux sèche...

Camille

C'est très drôle !

Laïs

On est très intéressante. Le médecin hoche la tête ; les gens disent : « Cette pauvre jeune fille ! » On est à deux doigts de la tombe...

Camille

Brrr... !

Laïs

La famille s'attendrit. C'est le moment. On trouve toujours quelqu'un pour lui suggérer le remède convenable, et... le tour est joué. La santé revient avec le fiancé ; on se marie et tout le monde est content.

Camille

Je ne saurais jamais jouer pareille comédie. Si tu n'as pas autre chose à me dire...

Laïs

Oh ! si... mais alors ce sont de grands moyens.

Camille

Dis toujours.

Laïs

Votre fiancé sait-il où vous êtes ?

Camille

S'il le savait, il me semble que je l'aurais déjà vu ; mais on nous a séparés si vite que nous n'avons pu convenir de rien.

Laïs

Je lui écrirais de venir me délivrer.

Camille

Y songes-tu ?

Laïs

Quand on n'a pas le choix des moyens ! Moi... je n'hésiterais pas ; mais... cela vous regarde.

Camille, soupirant

Tout ce que tu me dis là est impossible.

Laïs

On n'a rien sans peine.

Camille

Hélas !

Laïs

Votre cœur se guérira avec le temps. C'est le plus sûr des médecins.

Camille

Oui, il vient toujours à bout de son malade.

Laïs

Vous vous résignerez.

Camille

Jamais.

Laïs

Après tout, vous n'êtes pas mal ici. Votre oncle est très bon pour vous ; il vous traite comme un de ses enfants.

Camille

Tais-toi, je le déteste.

Laïs

Il est cependant plein d'attentions pour vous.

Camille

Et cela m'exaspère ; le voir constamment à mes côtés quand je voudrais être seule ; m'accabler de mille petits soins qu'on ne lui demande pas, toujours attentif à tout... mais il m'envahit, je ne m'appartiens plus... C'est un supplice... d'autant plus que...

Laïs

Que ?

Camille

Son regard... Je suis très gênée en sa présence...

Laïs

Eh bien ?

Camille

Ce n'est pas comme cela qu'on regarde sa nièce.

Laïs

Mais quand elle est jolie ?

Camille

Ses yeux ont parfois une flamme...

Laïs

Il vous aimerait... (Une porte s'ouvre.) Le voici !

Camille

Encore ! Ne t'éloigne pas. (Toutes deux s'occupent aux rayons : Camille paraît très affairée.)

SCÈNE II

CAMILLE, LAÏS, NESTOR

Nestor

Vous me semblez en peine, Camille ; puis-je quelque chose pour vous ?

Camille

Merci, je n'ai besoin de rien. Je suis très occupée.

Nestor

Oh ! rien ne presse. Ne pouvez-vous me souffrir un moment ? (Apercevant Laïs.) Veuillez vous assurer si la commande de Mme Desformes a été expédiée. (Nestor regarde s'éloigner Laïs. A Camille qui s'en va.) Vous partez ? Vous ai-je déplu ?

Camille

Du tout.

Nestor

Vous ne m'aimez donc pas ?

Camille

Pourquoi non, puisque vous êtes mon oncle.

Nestor

Méchante ! (Lui présentant un écrin.) Voyez ce beau collier, est-il à votre goût ?

Camille, dédaigneuse

Il est joli ; mais c'est trop beau pour moi.

Nestor

L'accepterez-vous ?

Camille, se dérobant

Je ne sais.

Nestor, le suivant du regard

Oh ! les femmes. Il s'occupe dans le magasin.

SCÈNE III

Aristide, déguisé en chanteur ambulant, il s'arrête devant la façade

Encore un. Voilà le 151e fabricant de corsets qui va entendre ma sérénade depuis mon arrivée à Paris. Si quelqu'un avait pris la peine de me filer — un futur beau-père par exemple — il commencerait à être rudement intrigué. Pourtant mon histoire est simple. J'ai eu le malheur de perdre mes parents très jeune et le bonheur d'être élevé par une bonne pâte d'oncle, dans la plus grande liberté. Un vieux notaire de Gaveyrac,

mon oncle, un brave homme et qui doit la connaître.... dans les coins. Il a fait son droit à Paris; il a dû aussi y faire des frasques. Moi, je n'ai jamais fait de frasques. Ça se voit, du reste. J'aspire à une vie simple, honnête, au pot-au-feu conjugal. J'aimais une jeune fille charmante, Camille, des yeux, une bouche.... un printemps chargé de fleurs et de promesses.... Il paraît que je n'en avais pas assez, moi, de promesses. Pourtant, vingt-cinq ans, sacrebleu ! C'est quelque chose ! Bref, pour plus de sûreté, on expédie Camille à Paris. Où ? je n'en sais rien, sinon qu'elle doit être chez un fabricant de corsets dont personne n'a pu me dire le nom. Alors, comme on sait l'histoire, je me suis rappelé le truc de Blondel à la recherche du roi Richard. Je me suis dit bravement : Il faut faire comme lui. J'ai conté à mon oncle que j'allais voyager pour compléter mon instruction ; il m'accorde tout, mon oncle, alors je vais par la ville, chantant, de ci de là, une sérénade que j'ai maintes fois chantée à Camille, et j'espère qu'un jour elle m'entendra. Mais cela ne m'a pas encore réussi. Allons, encore une fois, du courage ! *Il prélude.*

SCÈNE IV

ARISTIDE, CAMILLE, NESTOR

Camille, dans le fond du magasin

De la musique ! Un chant dans la rue, j'aime cela !

Nestor

C'est quelque mendiant.

Camille

Qu'importe ! (à part). Je serai au moins tranquille un moment. Que me fait, après tout, ce mendiant.

Sérénade

Aristide

Pendant qu'il chante, Camille s'avance ; Nestor s'approche aussi peu à peu.

Les ailes de la nuit
Bercent l'âme des roses,
Un pâle rayon luit
Sur les corolles closes,
Le mystère sans bruit
Pénètre toute chose,
Comme toi tout repose
Et s'endort dans la nuit.

Il aperçoit Camille.

Oh ciel ! C'est elle. Je sens mon cœur défaillir. Comment ne pas me précipiter...? mais soyons prudent.

Il continue.

Pure étoile, ô ma belle,
Perce ma nuit cruelle ;
J'ai soif de ton retour,
Sur mon âme apaisée,
Fais, comme une rosée,
Tomber des pleurs d'amour.

Camille, émue

Cet air que nous chantions ensemble, oui cela tombe comme une rosée, mais bien amère.

Aristide, aperçevant Nestor

Quel est ce Cerbère farouche ? Va, je te dompterai.

Il continue.

Sous les frênes tout bas,
Baisant les frêles pousses,
Le ruisselet là-bas,
Chante et fuit dans les mousses ;
Vers toi volent mes pas,
Sans peur qu'on les repousse.
Ma voix dans l'ombre douce,
Pleure et chante tout bas.

Pure étoile, ô ma belle,
Perce ma nuit cruelle,
J'ai soif de ton retour ;
Sur mon âme apaisée,
Fais, comme une rosée,
Tomber des pleurs d'amour.

Camille

Hélas ! tout est bien fini. O mon rêve envolé.

Elle se laisse tomber sur un siège, profondément triste.

Nestor

Rentrons, vous souffrez !

Aristide

Ce chant l'a troublée. Comme elle m'aime encore ! Mais de la prudence. Ce Cerbère ne me dit rien qui vaille. Nous reviendrons.

Il sort en attachant sur Camille un long regard.

Nestor, à part

Il est bien singulier ce mendiant.

SCÈNE V

NESTOR, CAMILLE, LAÏS

Laïs, entrant

Tout est en règle ; mais un Monsieur est là qui désire vous parler.

Nestor à Laïs

Faites-le entrer dans mon cabinet ; j'y vais à l'instant. (Elle sort. A Camille, doucement) : Rentrez, ma chère enfant, vous pourriez prendre froid ; cette porte est glaciale.... Pourquoi toujours cette mine soucieuse ? Vous n'êtes pas à l'âge des graves préoccupations. Tout vous sourit et vous aime dans cette maison. Je veux que vous y soyez maîtresse souveraine.

Elle se lève et s'occupe à ranger.

Prenez garde de vous fatiguer. C'est à vous de commander et non de travailler. Il sort.

SCÈNE VI

Camille

Je ne sais plus où j'en suis. Oh ! ce chanteur ! tout notre passé évoqué ! A quoi bon songer encore à cela? Jamais je ne pourrai triompher de ma famille. Je le vois bien, il faut céder, chasser un rêve insensé... Mais le

pourrai-je jamais ? Pauvre cœur inconsolé, quel baume serait assez puissant pour endormir ta douleur.

Elle chante mélancoliquement.

Pure étoile, ô ma belle,
Perce ma nuit cruelle ;
J'ai soif de ton retour ;
Sur mon âme apaisée
Fais, comme une rosée,
Tomber des pleurs d'amour.

Oh ! oui, mon pauvre amour, tombe, tombe en rosée de larmes.

SCÈNE VII

ARISTIDE, CAMILLE

Aristide (très élégant)

Enfin, ma Camille, je te revois ! Que je suis heureux ! Mon cœur déborde de joie et d'amour. Laisse-moi couvrir tes mains de baisers.

Camille, interdite

Aristide, vous... ici ?...

Aristide

Ma Camille !

Camille

Si mon oncle... quelle imprudence ! Ah... fuyez !

Duo

Aristide

Quoi ! fuir lorsque je te retrouve,
Près du bonheur oublier ton amour
Et quand mon âme à la lumière s'ouvre,
Lui dérober l'éclat du jour !

Camille

C'est en vain que je te retrouve
Puisqu'il me faut oublier ton amour,
En vain mon âme à ton ardeur s'entr'ouvre
Pour elle il n'est plus de beau jour !

Aristide

Pourquoi ce front de glace
Et ces yeux alarmés ?

Camille

Près de nous tout est danger et menace,
Retirez-vous si vous m'aimez !

Aristide

Si tu m'aimes, je ne crains rien.

Camille

Et moi je tremble !
Partez, on peut nous voir ensemble,
Voulez vous donc nous perdre sans retour ?

Aristide

Je te comprends, un autre a ton amour,
Un autre est plus heureux, sans doute.

Camille

Erreur extrême !

Aristide

Plus riche !

Camille

Que dit-il ?

Aristide

Eh bien ! je m'en irai !

Camille

Ah ! cruelle injustice ! Aristide je t'aime
Et te le prouverai !

Ensemble

Aristide

Vaine tendresse,
Sotte faiblesse
Qui nous surprend;
Trafic infâme
Qui livre l'âme
Au plus offrant.

Camille

Vaine tendresse,
Il me délaisse,
Et se méprend;
Soupçon infâme,
Il a mon âme
Et mon serment.

Aristide

Sotte faiblesse

Camille

Il me délaisse

Aristide

Qui nous surprend

Camille

Et se méprend

Ensemble

Aristide

Trompeuse flamme,
Trafic infâme
Et faux serment ;
Crains la colère
Qui m'exaspère
Si ton cœur ment !

Camille

Funeste flamme,
Il a mon âme
Et mon serment ;
Folle colère,
Mon cœur sincère
Jamais ne ment !

Camille

Ah ! Ce soupçon est insensé. Moi, t'oublier, Aristide ! Serait-ce donc possible ? Mais notre situation est devenue tellement difficile que je redoute de la voir s'aggraver encore. Je crains de te perdre pour toujours. Pourquoi tant de défiance ?

Aristide

Maintenant tout m'effraie. Loin de toi je ne vis plus. En vain je me rappelle tes serments, je n'entends plus ta voix et je n'ai plus tes douces paroles pour me donner de l'assurance. Malgré mes efforts, il me semble que tout cela devient flottant et se dérobe. Mon amour, dis-moi encore que tu m'aimes.

Camille

Mon ami... (Elle se penche vers lui).

Aristide

On s'efforcera de t'arracher de ma pensée.

Camille

Vainement.

Aristide

On te conduira dans les fêtes.

Camille

Il n'y en aura pas pour moi.

Aristide

On te présentera d'autres jeunes gens, beaux, empressés, qui t'aimeront.

Camille

Que m'importera.

Aristide

Et tandis qu'ils t'assiègeront de paroles brûlantes, on conspirera de toutes parts en leur faveur. Tes amies te

féliciteront. Toi-même d'abord tu les repousseras ; mais peu à peu tu t'accoutumeras à leurs adorations et, tandis que l'image de l'absent de jour en jour moins précise...

Camille

Pourquoi me torturer ainsi, méchant ? N'est-ce pas assez te prouver mon amour que d'écouter sans colère tes injustes soupçons. Quelqu'un t'aurait-il dit que je me sois consolée depuis mon départ. J'ai trop souffert pour jamais t'oublier.

Aristide

Pauvre cher ange...

Camille

Mais comment m'as-tu retrouvée ? Qui donc a pu te dire le lieu de mon exil ? Ah ! je n'espérais plus te revoir.

Aristide

L'amour rend ingénieux. Ce chanteur qui t'a émue tout à l'heure...

Camille

C'était toi.

Aristide

J'allais depuis huit jours chantant par les rues, espérant que tu entendrais ma voix et que ce chant connu te ferait apparaître à quelque fenêtre. Et cela m'a réussi.

Camille

C'était donc mon cœur qui m'avertissait en secret

quand le son de ta voix, sans être pourtant reconnu, me pénétrait douloureusement, tandis que je ne sais quel charme me faisait goûter cette souffrance. C'était la douleur de la séparation et aussi notre joie ancienne qui revenait lentement, lentement, comme un souvenir triste et doux.

Aristide

Parle, mon amour, ta voix est douce comme un rayon de miel.

Camille

Je me revoyais au jour où il fallut renoncer à te voir. As-tu su combien j'étais désespérée. La vie m'était odieuse.

Aristide

Et moi j'ai voulu mourir.

Camille

Pendant plusieurs jours j'ai vécu seule, ne voulant plus voir personne.

Aristide

Je fuyais le monde ; j'allais par les bois et les lieux déserts.

Camille

Mes parents me semblaient des bourreaux.

Aristide

Que de fois la nuit m'a surpris à l'endroit de nos rendez-vous ! Je m'adressais à ton ombre, aux arbres té-

moins de notre ivresse. Je perdais la tête; je faisais des vers.

Camille

On m'a forcée de voyager. Cela m'exaspérait de ne pouvoir être seule quand ma pensée allait toute vers toi. Enfin mon père furieux de ma résistance m'a fait partir pour Paris, espérant que l'éloignement et une longue absence auraient raison de mon amour. Et je suis partie bien contente.

Aristide

Comment cela ?

Camille

D'abord j'étais débarrassée de ma famille et d'une obsession continuelle. Puis, que sais-je ! Peut-être, ici, me serait-on moins sévère. Un hasard heureux me rapprocherait peut-être de toi.

Aristide

Et cela est arrivé.

Camille

J'espérais fléchir mon oncle, l'intéresser à notre cause....

Aristide

Et tu as réussi ?

Camille

Hélas !

Aristide

Quoi, lui aussi nous est défavorable ?

Camille

Autant qu'on peut l'être.

Aristide

Il obéit aux ordres de....

Camille

Il fait plus....

Aristide

Te traiterait-il avec rigueur ?

Camille

Au contraire.

Aristide

Mais alors ?

Camille

Ah ! Comment t'expliquer....? Mon oncle est veuf.... tu me mets au supplice.

Aristide

Je devine. Camille, il faut fuir d'ici.

Camille

Fuir ! Où ? Comment ?

Aristide

Je t'emmène, d'ailleurs c'était mon but en venant à Paris.

Camille

Mais c'est impossible.

Aristide

N'y as-tu pas songé parfois comme à une dernière ressource, à la solution d'une situation insoluble de tout autre manière ?

Camille

Je regardais cela comme une chose à laquelle on ne doit même pas songer.

Aristide

Qu'attendais-tu donc ? Qu'espérais-tu ?

Camille

Le sais-je ? L'espérance ne raisonne pas.

Aristide

Eh bien ! il faut partir. Je comprends maintenant pourquoi, tandis que je chantais, ton oncle ne me quittait pas du regard. Fuyons.

Camille

Je ne puis.

Aristide

Il le faut.

Camille

Partir ainsi ! Que dirait-on ?

Aristide

S'il t'aime, peux-tu rester ?

Camille

Le monde n'en sait rien.

Aristide

Mais toi, ne rougis-tu pas de cette situation ?

Camille

Tu exagères. Mon oncle ne m'a fait aucun aveu. J'ai eu tort de te parler de lui.

Aristide

Les yeux parlent avant la bouche et plus éloquemment. Quel subtil langage que le regard ? N'est-ce pas lui qui m'a dit ton amour et t'a fait comprendre le mien avant que la voix n'eût parlé ? Aucun n'est plus audacieux, aucun n'est moins repoussé. Il pénètre droit dans le cœur. S'il n'est point écouté ou s'il est compris, on le sait à l'instant, par je ne sais quelle action reflèxe, qui renvoie aussitôt la réponse. De combien de cœurs peut-on compter ainsi les battements !

Camille

Sois tranquille ; s'il a parlé, j'ai répondu.

Aristide

Qu'importe. Je ne vivrai plus un instant en repos. Quelle parole dirai-je pour te persuader ! Camille, je ne veux pas me séparer de toi (Il l'attire). Pourquoi ton père t'a-t-il envoyée ici ? Quelle folie !

Camille

Pouvait-il prévoir ce qui arriverait ? Qu'un vieillard presque... (Une porte grince). Mon oncle, oh ! mon Dieu !

(Ils se séparent brusquement).

Aristide

Ne crains rien ; je suis un client. Mais éloigne-toi un peu, ton émotion nous trahirait. (Elle s'éloigne).

SCÈNE VIII

NESTOR (une lettre à la main), **ARISTIDE**

Nestor (lisant)

« Si tu n'y vois plus d'obstacle, tu peux la renvoyer... » Ah ! mais si Monsieur mon frère, j'en vois des... (apercevant Aristide, et regardant Camille s'éloigner) Un jeune homme ! Ma nièce est bien émue. Qu'est-ce que cela veut dire ? Voilà un particulier comme je n'en désire pas voir souvent dans ma boutique.

Aristide (à part)

Il parle tout seul, le bonhomme... Ça m'a l'air d'un maniaque.

Nestor

Que puis-je vous servir, Monsieur ?

Aristide (à part)

Ménageons-nous des entrées dans la maison. (haut) Monsieur, je suis à la tête d'une importante maison de mercerie ; ayant entendu dire beaucoup de bien de votre marque, je suis venu dans l'intention de vous faire une commande d'essai. Il ne s'agit pour aujourd'hui que d'entrer en relations.

Nestor

Cette maison, Monsieur ?...

Aristide

Camousat et Cie, à Marseille, boulevard de la Sardine.

Nestor (feuilletant un Bottin)

Je ne trouve pas cette adresse dans le Bottin.

Aristide

Elle y figurera bientôt. La maison est de création récente. D'ailleurs, peu vous importe. Je paye comptant si ma clientèle est satisfaite, je reviendrai et vous fournirai les meilleures référenees.

Nestor (à part)

Tout ça c'est louche... enfin ! (Haut) On va vous servir, Monsieur. (Il fait un signe. Des demoiselles de magasin arrivent en dansant).

SCÈNE IX

Ballet

Le Chœur

Monsieur. nous attendons votre ordre,
Monsieur n'a qu'à parler pour être bien servi,
La maison est de premier ordre,
Certainement Monsieur sera ravi.

Aristide

La maison est de premier ordre,
Tout s'y fait galamment, je serai bien servi.
C'est plaisir d'y donner un ordre
Et franchement, je suis déjà ravi.

1re Demoiselle

Est-ce pour vous, Monsieur, dites-nous la pointure ?

2e Demoiselle

Monsieur veut-il que l'on prenne mesure ?

Aristide

Merci. Pour moi je n'ai besoin de rien.

1re Demoiselle

Un fin corset pourtant, cela fait bien

2e Demoiselle

Le buste raide et la moustache altière,
Chez les messieurs rien n'est plus ravissant.

Aristide

Peut-être ! Mais...

1re Demoiselle

Monsieur serait-il commerçant ?
Nous avons des clients dans la province entière

2e Demoiselle

Monsieur désire donc un bel assortiment ?

Aristide

Précisément.

Ensemble

Le Chœur

Monsieur nous attendons votre ordre,
Monsieur n'a qu'à parler pour être bien servi.
La maison est de premier ordre
Certainement Monsieur sera ravi.

Aristide

La maison est de premier ordre,
Tout s'y fait galamment, je serai bien servi.
C'est plaisir d'y donner un ordre
Et franchement, je suis déjà ravi.

1re Demoiselle

Voici du délicat pour les tailles mignonnes.

2e Demoiselle

Et voici pour de puissantes luronnes.

Aristide

Parbleu ! C'est le pourpoint de Fagotin !

1re Demoiselle

Préférez-vous la soie ou le satin ?

2e Demoiselle

Avec guipure ou dentelle authentique ?
Jaune ou bien noir, ou mauve ou rose clair ?

Aristide

C'est merveilleux !

1re Demoiselle

Voyez, ce rose a très bel air

(en présentant un autre)

Nous avons le corset sans busc, antiseptique,
Créé pour la maison par un savant docteur.

Aristide

Ah ! Serviteur.
(Elles jettent leurs boîtes dans les bras d'Aristide)

Ensemble

Le Chœur

Monsieur nous restons à votre ordre,
Monsieur sera content d'être si bien servi,
La maison est de premier ordre,
Evidemment Monsieur paraît ravi.

Aristide

La maison est de premier ordre,
Tout s'y fait galamment et l'on en sort ravi
C'est plaisir d'y donner un ordre,
Mais, franchement, je suis trop bien servi.
(Les demoiselles sortent en dansant)

Nestor (à part)

Voilà un client qui n'est pas ordinaire. Camousat et Cie... non, je n'y coupe pas. Veillons sur ma nièce et, pour plus de sûreté, précipitons les choses. (Il sort)

SCÈNE X

ARISTIDE, RODOLPHE

Aristide

Me voici fourni pour longtemps. Je puis me marier, avoir des filles, beaucoup de filles ; j'ai des corsets pour

plusieurs générations. (apercevant Rodolphe) Tiens, on dirait mon cousin. Qu'est-ce qu'il vient donc faire ici ? Je le croyais à Gaveyrac... Il a l'air de chercher quelque chose. Ah ! le gaillard, je l'y pince. Qui l'aurait cru ? Un air de Sainte-Nitouche. Si mon oncle savait ça !

Rodolphe (à part)

C'est ici. Tous les jours je viens pour la voir ; un regard, un sourire de ma Laïs, et... (apercevant Aristide) Toi ? Aristide, mon ami, je te cherchais.

Aristide

Moi aussi... c'est-à-dire que je suis bien aise de te rencontrer. Tiens (Il lui donne les boîtes) prends ça.

Rodolphe (interloqué)

Quoi ?

Aristide

Prends toujours. Mais qu'est-ce que tu fais donc à Paris.

Rodolphe

Je te cherche.

Aristide

Moi ! je croyais plutôt...

Rodolphe

Oui, je n'en avais pas l'air, n'est-ce pas ? mais je te raconterai cela tout à l'heure. Ecoute d'abord. Notre oncle de Gaveyrac est très malade. Le pauvre homme n'en a plus pour longtemps.

Aristide

Ce pauvre cher oncle, ça me fait de la peine....

Rodolphe

Comme il n'a pas d'enfants, il a fait son testament en notre faveur.

Aristide

Et du plaisir.

Rodolphe

Il te donne son étude et à moi...

Aristide

Mais alors, je suis riche ! Vite, partons ; je n'ai plus rien à faire ici pour le moment.

Rodolphe

Partir à la veille d'un bal à l'Opéra ; mais qu'est-ce qu'il te prend donc ?

Aristide

Mon cher, je vais me marier. Au revoir, je cours...

Rodolphe

Ah ! ça tu perds la tête. Attends.... Qu'est-ce qu'il y a donc dans ces boîtes ?

Aristide

Des corsets.

Rodolphe

Des cor...! (A part) C'est ça, il est fou. (Haut) Débarrasse-moi donc.

Aristide (appelant)

Hé ! Quelqu'un ! (Une demoiselle paraît. Aristide dépose ses corsets) Je prendrai cela plus tard. (A Rodolphe) Tout ce que j'aime est dans cette maison.

Rodolphe

Tiens, moi aussi !

Aristide

Mais tu viens de Gaveyrac !

Rodolphe

Pas tout droit. Je suis à Paris depuis quinze jours. Puisque je te cherche, j'ai bien le temps. Quand on cherche on ne trouve pas tout de suite. Je veux connaître Paris. J'ai l'occasion, j'en profite.

Aristide

Alors, c'est mon oncle qui t'a envoyé ?

Rodolphe

Sans doute. Il m'a dit : Tu sais, ce grand nigaud d'Aristide...

Aristide

Il est aimable, mon oncle.

Rodolphe

Il m'a l'air d'avoir la cervelle à l'envers, mais c'est un bon garçon. Je lui donne mon étude. Il est à Paris, tâche de me le ramener. J'ai couru à l'adresse qu'il m'a indiquée ; mais on ne t'y a vu qu'une fois. C'est gentil Paris, hein ?

Aristide

Je n'ai pas eu le temps de le remarquer.

Rodolphe

Moi, j'y ai déjà fait une connaissance.

Aristide

Tu vas vite.

Rodolphe

Ici même, une demoiselle de magasin.

Aristide

Et c'est là qu'est ma fiancée !

Rodolphe

Ta fiancée ?

Aristide

C'est là que ses parents l'ont reléguée, espérant qu'elle m'échapperait ; mais je l'ai retrouvée aujourd'hui même.

Rodolphe

Je te félicite. Mais je n'aperçois point Laïs. Elle est superbe, mon cher. Si tu la voyais !

Aristide

A mes yeux Camille est la reine des femmes.

Duo

Aristide

Celle que j'aime est fraiche et blonde,
L'azur du ciel rit dans ses yeux

Rodolphe

Laïs a la jambe bien ronde,
Que me fait la couleur des yeux ?

Aristide

Camille est sincère et candide
Et son âme est un beau lys blanc

Rodolphe

Ma Laïs est peut-être perfide,
Mais j'aime son charme troublant

Ensemble

Aristide

A quoi bon discuter ? Ecoute,
Laïs a son charme sans doute,
L'autre plait mieux à son amant.
Si Laïs est plus belle,
Camille est plus fidèle,
Son cœur est plus aimant.
Pour bercer mon âme endormie
O gué ! je préfère ma mie.

Rodolphe

A quoi bon discuter ? Ecoute,
Camille a son charme sans doute.
L'autre plait mieux à son amant,
Camille est plus fidèle,
Si Laïs est plus belle,
Son cœur est moins aimant
Qu'importe à mon âme endormie.
O gué ! je préfère ma mie.

Aristide

Sa voix est pure et cristalline
Comme un chant au matin des jours

Rodolphe

Sa lèvre à l'oreille est caline
Et sa caresse est de velours.

Aristide

L'amour en son regard limpide
Semble un chaste rayon tremblant.

Rodolphe

Son œil de voluptés avide
Tombe comme un désir brûlant.

Ensemble

Aristide

A quoi bon discuter ? Ecoute,
Laïs a son charme sans doute,
L'autre plaît mieux à son amant.
Si Laïs est plus belle,
Camille est plus fidèle.
Son cœur est plus aimant.
Pour bercer mon âme endormie
O gué ! je préfère ma mie.

Rodolphe

A quoi bon discuter ? Ecoute,
Camille a son charme sans doute,
L'autre plaît mieux à son amant.
Camille est plus fidèle.
Si Laïs est plus belle,
Son cœur est moins aimant.
Qu'importe à mon âme endormie,
O gué ! je préfère ma mie,

Aristide

Mais partons ; je vais demander sa main. Tu sais qu'on me la refusait à cause de mon peu de fortune.

Rodolphe

Et tu crois réussir, cette fois ?

Aristide

Dame ! il n'y a plus d'obstacle.

Rodolphe

Qu'en sais-tu ? Ta situation pouvait n'être qu'un prétexte, une raison qui dispensait d'en donner d'autres.

Aristide

Allons donc ! Je ne suis pas mal tourné ; j'ai des qualités. Je suis rangé. C'est de la vertu par le temps qui court.

Rodolphe

La vertu ! Oui, ça fait plaisir aux parents, aux belles-mamans surtout ; mais, tu sais, pas trop n'en faut. C'est un peu fade, et les femmes, avec qui il faut d'abord compter, ne détestent pas un peu d'autre chose. Quelques fredaines, ça relève, comme du piment dans une sauce.

Aristide

Alors !

Rodolphe

Il faut être énergique. Un enlèvement d'abord. Puis

on fait la demande. Le consentement n'est plus qu'une formalité qu'on remplit toujours dans ce cas.

Aristide

Cela n'est pas si facile. D'abord Camille ne voudra pas me suivre et, ce qui complique encore les choses, son oncle l'aime, et...

Rodolphe

Raison de plus pour l'enlever. Si elle t'aime, elle te suivra. L'amour de son oncle sera un prétexte, sinon une excuse.

Aristide

J'entrevois trop d'obstacles pour avoir la force d'agir.

Rodolphe

Tu n'es pas taillé pour la lutte. Je veux t'aider. Nous avons des intelligences dans la place et Laïs est intrigante. Puisqu'elle ne paraît pas, viens, nous causerons plus en liberté.

Aristide (se retournant)

Oh ! tout ce que j'aime.

SCÈNE XI

Camille

Cette fois je partirai. Je ne puis pas rester pas longtemps. Mon oncle veut m'épouser ; il me l'a déclaré. Mon père, irrité, est capable de me livrer à lui ; mais je résisterai, et il faudra bien qu'on cède. (Elle chante)

Air

A l'épouser pourrait-on me contraindre,
Malgré mon cœur m'imposer cette loi.
Mon bien-aimé, me fallait-il donc craindre
Plus grand malheur que n'être pas à toi.
Ainsi, quand de toi séparée,
Je pleurais tes maux et les miens,
Au souvenir des jours anciens
Frémissante et désespérée,
C'était encore du bonheur.
O vision fugitive et lointaine,
De notre amour aube claire et sereine,
Blanche image d'un temps meilleur,
Tout s'abime dans l'ombre,
Mon âme roule et sombre
Dans le gouffre de la douleur...
Mais c'en est trop et mon cœur se relève,
Je veux rester maîtresse de mon sort.
Contre l'amour qui peut être assez fort !
Mon bien aimé, notre destin s'achève,
Tends-moi les bras, je fuirai vers mon rêve.

(La toile tombe)

ACTE SECOND

(Un bal à l'Opéra. Décor ad hoc. Foule, etc., etc.)

Chœur

C'est la nuit
Et l'orgie
Dans le bruit.
Lèvre rougie
Rayonne et luit.
Chantons, rions,
Point de mélancolie.
Dansons et secouons
Tous les grelots de la folie.
Sous le masque,
Pierrot fantasque,
Pâle et blémi
Regarde en rêve
Si, sur la grève
La lune lève
Son front ami.
Et non loin,
Galant et preste,
La main leste,
Dans un coin
Un mousquetaire,
Flamme et tonnerre,
Près d'Arlequin

Pince et taquine
La Colombine
En casaquin.
Tandis qu'il louche,
Mine farouche,
Le nez tortu,
Menton pointu,
La bouche large et les yeux rosses,
Vrai diavolo
Va promenant ses bosses,
Il signor Pulcinello.
C'est la nuit
Et l'orgie.
Dans le bruit,
Lèvre rougie
Rayonne et luit
Chantons, rions,
Point de mélancolie.
Chantons et secouons
Tous les grelots de la folie.

SCÈNE Ire

ARISTIDE, RODOPLHE

Aristide

Parle sérieusement. Toutes les précautions sont-elles prises ?

Rodolphe

Sois tranquille, tout sera fait comme je l'ai dit.

Aristide

Mais peut-on compter sur Laïs ?

Rodolphe

Je t'en réponds. D'ailleurs il est convenu qu'à l'heure propice Laïs ira éveiller Camille. La maison se sera endormie comme à l'ordinaire. Quand le vieux sera plongé dans le premier sommeil et sans doute tout à ses rêves de vieux fou, il sera à peu près minuit, l'heure du crime, mon cher ; alors on filera. Il paraît que c'est assez facile.

Aristide

Mais Camille voudra-t-elle, elle si timide et si naïve.

Rodolphe

Quitte donc cette mine d'enterrement. Nous sommes au bal de l'Opéra ; tu n'as pas l'air de t'en douter. De cette fête, il faut nous mettre à l'unisson. Ah ! Paris, mon cher, il n'y a que ça de vrai.

Air

O Paris : ville de plaisir et de peine,
Ruche humaine
Aux rayons pressés,
Babel énorme et bourdonnante
Où, sans cesse croisés,
Riche et pauvre et naïfs et blasés
Poussent leur clameur dissonnante !
Ville des jeunes et des vieux,
Miroir aux douces attirances,

Caresse incessante des yeux,
Foyer des folles espérances
Et des rires audacieux
Où toute flamme se fait vive,
Où toute cendre se ravive
Sous le ciel radieux.
Ville des nuits sans ombre
Pour les lustres étincelants
Ses baisers clairs sous la pénombre
Des paravents,
Des soupers fins et des guinguettes
Dans un rire éclatant de grisettes.
O Paris, ville des penseurs, des poëtes,
Ville des arts et des inventions,
Ville éternellement féconde,
Salut, phare des nations,
O Paris, lumière du monde.

(Passent deux dominos)

1er Domino à Aristide

Quelle face de Carême !

Rodolphe

Cela va être de saison, beau masque. (A Aristide) Tu vois l'effet que tu produis.

2e Domino

Monsieur s'est égaré ; ce n'est pas ici la danse macabre.

1er Domino

Dirait-on pas qu'il vient d'enterrer sa belle-mère !

2e Domino

Les grandes douleurs sont muettes.

1er Domino

Rentrez chez vous, mon beau Monsieur. (Gentiment) Au revoir. (Ils disparaissent de la foule).

Rodolphe

Voyons, mon ami, raisonnons. Camille s'en ira, j'en suis sûr, son oncle l'aime, il le lui a dit, il veut l'épouser. Le danger est pressant. Tu vois bien qu'il faut qu'elle parte. Elle y est résolue. Après ça si tu n'es pas convaincu...

Aristide

C'est égal, je ne suis pas tranquille.

Rodolphe

Viens, nous avons encore le temps. Rentrons dans la foule. (A part) Dieu ! que les amoureux sont bêtes. (Ils se perdent dans la foule).

SCÈNE II

Amilcar (s'épongeant le front)

Ouf ! Quelle chaleur ! j'étouffe ; mais quel entrain, quel plaisir. Je me sens des jambes de vingt ans. Tel que me voilà, qui dirait que je viens de faire une maladie ! C'est pourtant la vérité. J'ai bien failli y passer. Oh ! Sacrédié ! Vert encore comme je suis... j'en étais bleu. J'avais fait mon testament, distribué ma fortune

à mes héritiers, un tas de gobelotteurs. Je les voyais rire d'avance ; c'est ça qui est vexant. Je les entendais : « Ah ! ce cher oncle, ce cher cousin, ce cher ami, Dieu vous accorde de longs jours » ; et je voyais l'intérieur, je retournais leur sac et j'y lisais : « Mais crève donc vieux chien ». Or le vieux chien n'est pas crevé. C'est égal, les gaillards ont dû rire ! Eh bien ! je suis content et de revivre et de m'être débarrassé des affaires. Les autres se débrouilleront ; moi je suis libre comme l'oiseau. Mes neveux s'occuperont de l'étude. Ils sont à Paris depuis quelque temps ; ils reviendront. Les coquins, je suis sûr qu'ils s'en paient ! C'est la réflexion que je me faisais le soir à côté de Sophonisbe ma femme. Et je pensais dans mon tréfond : « Si je m'en payais aussi ». Voici trois jours de fête allons faire un petit tour à Paris. Paris ! Songez donc que je n'y étais pas revenu depuis le temps déjà lointain où, sous prétexte de faire mon droit, je séchais des bocks dans les brasseries du Quartier Latin. Je fis part de mon projet à Sophonisbe : « Mes neveux, lui dis-je, ne reviennent pas ; il faut que j'aille voir ce qui se passe là-bas. Il y a des affaires urgentes à terminer ». — « J'irai avec toi, me dit Sophonisbe ; je veillerai sur ta santé ! Ma santé ! Mais je suis vert comme un jeune coudrier voyons *boulotte*, c'est le petit nom que je lui donne tout à fait dans l'intimité, à nous deux c'est impossible, nous n'en sortirions pas. ». — « Amilcar, mon vieux loulou, et me parlant ainsi elle me regardait avec des yeux.... Je te connais une nature si ardente.... Sans toi je ne serai pas une minute tranquille ». Je sais bien de quoi elle avait peur,

Sophonisbe; mais bah ! c'est son affaire. Enfin j'ai eu gain de cause et je suis venu seul. Et ce que je m'en paye ! Quelle joie de vivre ! Quel renouveau après cet hiver qui m'a tant secoué ! Ah ! Paris. Quelle ville ! Cela n'est pas changé; toujours les mêmes fêtes, le même entrain, les mêmes... J'ai vingt ans... Ah ! Sophonisbe. Allons, replongeons-nous dans la fournaise comme dans une fontaine de délices. (Il disparait).

SCÈNE III

CAMILLE, LAÏS

Camille

J'étouffe sous ce masque.

Laïs

Ici, il n'y a rien à craindre, vous pouvez le soulever.

Camille

Enfin, me voilà libre ! Le premier pas est fait.

Laïs

Celui qui coûte le plus.

Camille

Mais la difficulté commence. Eh ! On ne soupçonne pas cela quand, chez soi, on mène sa petite existence très régulière. On se lève, on se couche ; on mange, on boit, sans souci ; chaque heure est réglée, mais dès qu'on s'est mise en dehors de tout cela, c'est une autre affaire.

Laïs

Quelle affaire ? Nous rencontrerons tout à l'heure M. Aristide. Vous vous jetterez dans ses bras avec effusion...

Camille (naïvement)

Oh ! oui.

Laïs

Et tout sera dit.

Camille

Mais après ?

Laïs

Après, dame !... (à part) On verra bien. (haut) Allons toujours jusque-là.

Camille

Et mon oncle, que va-t-il dire ?

Laïs

Que vous importe ! Vous n'avez pas fait cela pour lui plaire.

Camille

Bien sûr.

Laïs

C'est égal, le tour a été bien joué. Il ne se doute pas que sa nièce est maintenant au bal de l'Opéra, tandis qu'il dort paisiblement en bonnet de coton. Et peut-être ronfle-t-il, le monstre !

Camille

Je ne pensais pas que nous pourrions partir si facilement. Cela a été très simple ; une clef enlevée...

Laïs

La clef des champs, et l'oiseau s'est envolé... Mais quel réveil ! Dieu ! quel réveil ! Je le vois d'ici, et je jubile, je jubile... Il mérite cela, le vieux beau.

Camille

Il me tuera.

Laïs

Non, c'est vieux jeu. Et puis nous n'allons pas rentrer, je suppose. Tout ce que j'ai fait pour vous deviendrait inutile.

Camille

Je voudrais pouvoir te remercier d'une manière éclatante.

Laïs

Si vous voulez me faire plaisir, ne pensez plus du tout à votre oncle. Je vous l'ai dit : J'ai des parents en province, à quelques lieues de Paris. Demain, nous prenons le train. Je leur explique votre situation. Ce sont des gens à vous rendre service. Ils vous donneront asile secrètement jusqu'à ce que tout soit réglé. Etes-vous contente ?

Camille

Ces lumières, cette musique, ce bruit, tout cela m'étourdit. Je ne puis comprendre encore comment je suis ici. Il me semble que je marche dans un rêve.

Laïs

Venez, nous sommes arrivées un peu trop tôt. Jouis-

sons un peu de la fête. N'est-ce pas que c'est gentil, un bal masqué ?

Camille

Les costumes sont superbes.

Laïs

Les danseurs pleins de grâce et d'esprit.

Camille

Ils disent des choses charmantes.

Laïs

A l'oreille.

Camille

On rougit.

Laïs

Sous le masque, c'est délicieux.

Duo

Camille, Laïs

Un bal masqué, vrai ! c'est charmant
Partout c'est un scintillement
De feux, de rayons et de roses,
Et sous le masque tendrement,
Bien tendrement,
On murmure de douces choses.

Camille

Pour les yeux,
C'est une fête enchanteresse,
C'est un spectacle merveilleux.

Laïs

Pour le cœur, c'est une folle ivresse,
Un rêve de tous les instants.

Camille, Laïs

O charme irrésistible !

Camille

Entrevoir sous le masque impassible
Le vif éclair des yeux ardents.

Laïs

Sentir aux bras qui vous enlacent
Le frémissement du désir

Camille

Et, divinement lasse
S'y laisser défaillir de plaisir !

Laïs

Douce chaîne,
La valse tour à tour
Nous entraîne

Camille

O nuit plus belle que le jour !

Laïs

On n'entend que paroles d'amour !

Camille, Laïs

O charme irrésistible,
O nuit plus belle que le jour,
O langueur indicible,

Ensemble

Un bal masqué, vrai ! c'est charmant,
Partout c'est un scintillement
De feux, de rayons et de roses
Et sous le masque tendrement,
Bien tendrement,
On murmure de douces choses.

Camille

Comme Aristide tarde !

Laïs

Quelle patience ! il viendra.

Camille

C'est ici, n'est-ce pas, que nous devons le rencontrer.

Laïs

Sans doute.

Camille

L'heure s'avance.

Laïs

Nous avons le temps encore. Venez, il ne faut pas nous faire remarquer. (Elle l'entraîne).

SCÈNE IV

AMILCAR, PLUSIEURS MASQUES

Amilcar

Allons, cela va bien ! J'ai du succès. Tout à l'heure j'étais très entouré et les intrigues se croisaient ; c'était

un feu roulant d'esprit et de plaisanteries. Je me retrouve. Mais j'y pense, mes neveux ne seraient-ils pas venus à ce bal ? Mais pourquoi pas ? Ah ! si je pouvais me payer leur tête ? Car il n'est pas impossible que je les rencontre. Ce serait drôle. Mais bah ! laissons cela, qu'ils s'amusent. Et puis, ils me gêneraient. (Un masque passe) Oh ! les jolis yeux : sous le masque de satin ; cette démarche de déesse, ces contours gracieux font deviner bien des choses...

Le Masque

Flatteur ! Tout ça n'est pas pour toi.

Amilcar

Il ne faut jurer de rien, gentil minois. (Passent d'autres Masques) O Lisette, O Mimi ! (Chantant) :

Mimi Pinson est une blonde,
Une blonde que l'on connaît.

1er Masque (avec étonnement)

Lisette ! Mimi !

2e Masque

C'est un revenant. Au revoir, vieux serin ; il faut apprendre à siffler d'autres airs.

Amilcar (seul)

Vieux serin ! Elles me rient au nez. Il paraît que je ne suis plus dans le ton. Pourtant, de mon temps, Lisette et Mimi c'était la monnaie courante du Quartier Latin. Mais si les paroles ont changé, la musique est toujours la même.

Romance

I

En vain tout chante dans les airs,
Il faut que toute chose meure ;
Le printemps fait place aux hivers,
Aux rameaux nus les arbres verts ;
Autour de nous rien ne demeure.

REFRAIN

Comme la nuit succède au jour
Tout ici-bas se renouvelle,
L'être s'écoule sans retour.
Oui, tout passe, mais non l'amour,
Si le terme périt, la chose est immortelle !

II

Dans l'ombre des soirs attiédis
Combien ont fait l'aveu suprême,
Sait-on les mots qu'ils se sont dits ?
Où sont les amants de jadis ?
Comment murmuraient-ils : Je t'aime ?

Comme la nuit, etc.

III

Longtemps, bien longtemps après nous
Que deviendront les mots qu'on ose ?
Ils passeront ces mots si doux
Et d'autres diront à genoux
Par d'autres sons la même chose !

Comme la nuit, etc.

(Il fait de grands gestes).

1re Masque

Voyez ce moulin à vent, comme il gesticule !

2e Masque

C'est quelque appel désespéré qu'il jette à sa meunière.

1re Masque

Autant en emporte le vent. Prends bien garde, beau meunier.

2e Masque

Tes pareils eurent toujours grande réputation d'infortune.

Amilcar

Décidément, je suis en vogue. Si Sophonisbe savait. Mais pourquoi cette idée me poursuit-elle ? Oh ! si je rencontrais quelque ancienne — mais elles doivent être bien mûres à présent ! (Passe une ronde de danseurs, Amilcar est entraîné).

Intermède

C'est nous la bande joyeuse
Des noctambules valeureux,
Des fins minois ensorceleuse
Et terreur du bourgeois joyeux,
Maîtres en noces, en intrigue,
Et si parfois nous sommes gris,
« Vive le Roi, vive la Ligue »,
Bah ! la nuit tous les chats sont gris.
Bourgeois vous voici dans la bande,
Allons, dansez la sarabande
Votre moitié dort, pas de cris
Bah ! la nuit tous les chats sont gris.

SCÈNE V

Nestor (sortant d'un groupe)

Enfin, me voici ! Ah ! ma gredine de nièce ! Elle m'échappe. Fiez-vous aux jeunes filles. Que vais-je dire maintenant à son père, moi qui suis chargé de veiller sur sa vertu ? Ah bien oui, sa vertu ! où la promène-t-elle à présent ? Et moi qui voulais l'épouser ! Dans quelle galère allais-je m'embarquer ! O ma tête ! je sens cela. Mais ce n'est pas fini. Heureusement j'ai saisi un billet de Laïs qu'un godelureau lui a écrit : le plan de l'escapade. Quand on fait des coups pareils on ne songe pas à tout ; on laisse parfois traîner des choses compromettantes. Seulement je ne sais pas quel est notre amoureux. Serait-ce mon Marseillais, par hasard ? Mais qu'importe ! Je la tiens. Elle va venir avant dix minutes dans ce coin. C'est moi qu'elle trouvera au lieu de.... Ah ! elle ne veut pas de moi pour mari ! il lui faut du plus jeune, du tendre, du poulet, quelque jeune coq naïf et tête folle monté sur ses ergots ! Eh bien ! je l'épouserai malgré elle, pour la faire enrager ; et, quoiqu'il arrive, elle sera punie et je serai vengé. Masquons-nous à présent, et à l'affut ! Qu'elle vienne ! un mot, une imprudence, et le masque baissé je fonds sur la proie.

SCÈNE VI

AMILCAR, NESTOR (sans voir d'abord Amilcar), (démasqué).

Amilcar

J'ai changé de costume (Il se masque). J'ai maintenant

l'air de la plus naïve des jouvencelles. Par ma première culotte ! j'avais trop de succès. Je commençais à avoir des remords. Remords de l'innocence ; mais je me sentais glisser sur la pente des passions juvéniles. Je capitulais après trente ans de notariat, trente ans de vertu.

Nestor

Cette jeune fille qui s'avance hésitante... Observons.

Amilcar

Sous ce costume, plus rien à craindre. Je ne m'emflammerai pas aux déclarations qu'on m'adressera, tandis qu'à en faire je prenais feu. La vertu tient à peu de chose.

Nestor

Elle semble attendre.... Si c'était-elle ? Mais c'est curieux comme ma colère tombe... J'hésite à présent... Je tremble.

Amilcar

Ce masque qui m'observe... il cherche son compliment. Je parie qu'il va m'aborder.

Nestor

Allons... (Haut) Charmante demoiselle...

Amilcar (à part)

Demoiselle ! C'est que j'ai vraiment l'air d'une demoiselle. (d'un air effarouché) Monsieur... (à part) Jouons l'ingénue. Je suis une jeune fille pudique et naïve (oh ! combien !)

Nestor (à part)

Si ce n'était pas elle !

Amilcar (à part)

Dans cet endroit, c'est plus original.

Nestor (galant)

Me permettrez-vous ?...

Amilcar

Oh ! Monsieur, je vous en prie, laissez-moi.

Nestor

Son embarras, sa voix tremblante... tout la trahit. (haut) Puis-je vous offrir mon bras ?. (bas) Risquons. (haut) Vous êtes seule ?

Amilcar (à part)

Une ingénue ne vient pas seule ici, rectifions. (haut) Je vous remercie, Monsieur, mes amies vont me rejoindre.

Nestor (à part)

Ses amies ! C'est elle ; elle attend. (haut) Alors, permettez-moi de rester jusqu'à leur retour.

Amilcar

Monsieur...

Nestor (à part)

Ça la gêne, parbleu. (haut) Avec moi vous n'avez rien à craindre.

Amilcar (bas)

Tous les hommes sont de même ; avec eux on n'a jamais rien à craindre. (haut) Monsieur, je ne sais...

Nestor (bas)

Par quoi commencer ? moi, non plus.

Amilcar (bas)

Qu'est-ce qu'il marmotte ?

Nestor (bas)

Ma foi, commençons par la pluie et le beau temps.

Amilcar (bas)

Il réfléchit, les idées lui viennent lentement.

Nestor (haut)

Ce bal est bien joli, n'est-ce pas ?

Amilcar (bas)

Il ne se met pas en frais d'esprit. (haut) Oui, Monsieur.

Nestor (bas)

La réponse n'est pas compromettante. (haut) Y êtes-vous venue déjà ?

Amilcar (timidement)

C'est la première fois. Vous savez, chez nous...

Nestor

Chez vous ?...

Amilcar

Dans le Midi, on ne connaît pas ça.

Nestor (à part)

Dans le Midi ! Ça y est. Je ne sais ce qui m'empêche de la démasquer. Oh ! une idée... de génie... c'est-à-dire de moi, mais qui est bonne. J'ai là une occasion de connaître la belle à fond. Si je l'emmenais en partie fine ?... (haut) Ah ! vous êtes du Midi.

Amilcar

De Geveyrac.

Nestor (à part)

Mille tonnerres ! la gredine ! elle ne me l'envoie pas dire. Mais tirons-lui les vers du nez, comme on dit. (Haut) Paris attire les gens de province. Il n'y a pas de provinciale qui ne rêve un séjour à Paris.

Amilcar (à part)

Il me prend pour une paysanne.

Nestor

Mais prenez garde. Paris est dangereux pour les jeunes filles qui se promènent passé minuit au bal de l'Opéra. On y fait certaines rencontres et, de fil en aiguille...on se lance.

Amilcar (à part)

Je suis donc une cocotte en herbe... je me lance. Soit, ce rôle me plaît. (Haut) Mais, Monsieur, s'il me plaît de me lancer.

Nestor (à part)

Déjà là !

Amilcar (à part)

Le masque qui moralise sur la vertu des jeunes filles, je ne connaissais pas cela encore.

Nestor

Songez...

Amilcar

Mais, Monsieur, il n'y a pas de ma faute.

Nestor (à part)

Ce n'est jamais de leur faute.

Amilcar

Ah ! Monsieur, je suis bien malheureuse. (à part) Elles racontent toutes cela. Si je pouvais, j'irais de ma larme.

Nestor (à part)

Aidons à la confidence. (Haut) Un amour contrarié, peut-être ?

Amilcar (à part)

C'est généralement cela. (Haut) Oui.

Nestor

Un abandon ? Les jeunes gens n'ont plus de scrupules.

Amilcar (vivement)

Suis-je de celles qu'on abandonne ?

Nestor

Je suis un sot. Où donc avais-je les yeux... C'est que le masque... Alors, les parents qui viennent à la traverse ?

Amilcar (à part)

Autant cela qu'autre chose. (Haut) Oui, les parents qui ne se souviennent plus de leur jeunesse.

Nestor

Ils ne vous ont pourtant pas envoyée au bal de l'Opéra ?

Amilcar

Ah ! Monsieur, si vous saviez, on s'irrite, on s'emballe, et, dans un coup de tête...

Nestor

On se fait enlever... Mais, un beau jour, l'amoureux en a assez, il vous plante.

Amilcar

Monsieur !

Nestor

Il vous plante là ; puis, pour se consoler, on en prend un autre, puis un autre, puis...

Amilcar

Monsieur !

Nestor

Vous n'en êtes pas encore là, je le vois bien ; aussi je veux vous ramener dans la bonne voie.

Amilcar (à part)

Est-il bête ? (Haut) Mais qui êtes-vous donc ?

Nestor

Un ami.

Amilcar (à part)

De plus en plus fort.

Nestor (à part)

Comment faire pour l'emmener ? (Haut) Vous attendez quelqu'un ?

Amilcar

Je vous l'ai dit : mes ami...es.

Nestor

Non, un ami, tout court.

Amilcar

Monsieur. (A part) Après tout, s'il y tient.

Nestor

Eh bien, il vous trompe.

Amilcar

Qu'en savez-vous ?

Nestor

Je suis son ami.

Amilcar

Vous le trahissez.

Nestor

C'est que je m'intéresse plus à vous qu'à lui. Il devrait être ici ; mais il ne viendra pas. Je sais où il est.

Amilcar

Mais c'est infâme. Je ne sais si je dois vous croire. Quel intérêt...?

Nestor

Quelqu'un m'a parlé de vous ?

Amilcar (à part)

Extraordinaire !

Nestor

N'avez-vous pas dans votre famille quelqu'un qui s'intéresse particulièrement à vous.

Amilcar

Un cousin ? (A part) Souvent ils s'intéressent spécialement aux cousines.

Nestor (à part)

Un cousin ! il faudra ouvrir l'œil. (Haut) Non, une personne sérieuse.

Amilcar (à part)

Quel rôle joue donc ce bonhomme. (Haut) Une personne sérieuse, heu ! heu !

Nestor

Un oncle, par exemple.

Amilcar (à part)

Il doit être d'Amérique. Il y a une histoire là-dessous. Je veux en avoir le cœur net. (Haut) Un oncle? Ah ! Oui, une huître.

Nestor (à part)

Gobons ça. Elle me déteste.

Amilcar (pensif)

Ah ! il me trompe ! Je me vengerai. Voilà, Monsieur, comment les jeunes filles se perdent.

Nestor

Je veux vous y aider.

Amilcar

Hein !

Nestor

A vous venger. (A part) Elle n'est pas si naïve qu'elle paraissait. Cette perversité jointe à ce petit air ingénu, voilà ce qui vous met du feu dans les veines. Oh ! je l'aurai. (Haut) Il faut rentrer chez vous.

Amilcar

Je n'oserai jamais.

Nestor

Alors je vous emmène.

Amilcar

Monsieur, y songez-vous ?

Nestor

Je ne veux que vous être utile. Venez nous causerons. Il faut bien aviser à votre situation.

Amilcar

Il me semble que je ne....non, je ne puis vous écouter.

Nestor

Allons donc !

Amilcar

Et que dira mon oncle qui s'intéresse tant à moi.

Nestor

C'est une huître.

Amilcar

Et la morale ?

Nestor

Des nèfles !

Amilcar

Trente ans de vertu.

Nestor

Trente....hein !

Amilcar

Je dis ma vertu.

Nestor

Quel aplomb !

Amilcar (timidement)

Allons. (A part) C'est égal, on rira quand je raconterai cela au Cercle de Gaveyrac. (Ils sortent).

SCÈNE VI

ARISTIDE, RODOLPHE

Rodolphe

A présent nos belles ne tarderont guère.

Aristide

Je commence à perdre patience.

Rodolphe

Il est à peine l'heure du rendez-vous.

Aristide

Elles devraient être ici déjà. J'ai bien peur que nous n'y soyons comme sœur Anne.

Rodolphe

Allons donc !

Aristide

Franchement, je perds courage.

Rodolphe

Sais-tu que tu jouerais très bien dans le drame romantique ? Tu as l'âme sombre, ô Ruy-Blas !

Aristide

C'est cela moque-toi de moi au lieu de m'encourager.

Rodolphe

Préfères-tu que je t'appelle Hernani ?

Aristide

Si nous ne réussissons pas, je ne sais ce que je ferai.

Rodolphe

Tu te tueras, parbleu ! On se tue toujours en pareil cas.

Aristide

Tu es insupportable.

Rodolphe

J'entre simplement dans la situation. Je te comprends très bien : Tu vas te tuer. Choisis, les moyens sont variés. Préfères-tu le fer ou le poison, l'eau, le feu, la corde.... Il faut aussi soigner la mise en scène. Veux-tu que nous consultions un dramaturge ?

SCÈNE VII

ARISTIDE, RODOLPHE, CAMILLE, LAÏS

Camille (avec émotion)

Aristide ! (Il l'embrasse).

Laïs (d'un air dégagé)

Rodolphe !

Aristide

Ma Camille ! Enfin tu es à moi. Le monde entier ne t'arracherait pas de mes bras. Reste encore....

Rodolphe (avec emphase)

O Laïs ! L'univers est à nous. Qui pourrait jamais

nous séparer? (Avec emphase) Paraissez Navarrais, Maures et Castillans! Plonge-toi dans mon gilet, ma Laïs. (Il l'embrasse).

Camille

Je suis heureuse!

Laïs

Je me pâme!

Aristide

Comme c'est gentil à toi d'être venue. Quelle preuve d'amour! Comment pourrai-je te témoigner ma reconnaissance. Ma vie t'appartient à jamais!

Rodolphe

O ma Laïs! Que de tendresse! Va, je t'aimerai encore quelque temps.

Camille

Je suis toute à toi.

Laïs

Un pacte nous enchaîne.

Aristide

Braver une famille en fureur!...

Rodolphe

Affronter une nuit d'hiver... exposer sa vert... J'allais dire une sottise.

Camille

Que n'aurais-je pas fait pour toi?

Laïs

Pour toi, je me jetterais à l'eau.

Camille

Et puis il le fallait.

Laïs

Et puis le diable me poussait.

Aristide

C'est du dévouement.

Rodolphe

Cela s'appelle de l'héroïsme.

Aristide

Quelle âme ardente ! Abime d'amour.

Rodolphe

Quel feu ! Tempérament caniculaire.

Aristide

Laisse-moi tomber à tes genoux.

Rodolphe

Laisse-moi... rester debout.

Camille

Aristide ! (Ils se tiennent embrassés)

Laïs

Vois, Rodolphe, comme c'est beau.

Rodolphe

Oui, oui... c'est touchant... pour les âmes sensibles...

Laïs

Eh bien ! et toi tu ne m'embrasses pas ?

Rodolphe

Mais si ; va, dans le fond, je t'aime bien tout de même.

Camille

Dire que quelques jours encore et tout était fini ; mon oncle m'ép...

Aristide

Unir ta jeunesse à ses cheveux blancs !

Camille

Non Aristide, gris seulement.

Aristide

Gris ou blancs, c'est la même chose.

Rodolphe

Mais l'amour ne connaît pas d'obstacles.

Quatuor

Rodolphe

L'amour est un seigneur joyeux,

Laïs

Et de mine fort cavalière,

Aristide

C'est un tyran impérieux,

Camille

Il veut notre âme tout entière !

Aristide

C'est un tyran impérieux,
Qui veut notre âme tout entière,

Camille

A ce tyran impérieux,
Donnons notre âme tout entière,

Ensemble

Rodolphe

A ce maitre capricieux,
Bien fou qui livre l'âme entière,

Laïs

A ce maitre capricieux,
Folle qui livre l'âme entière.

Ensemble

Amour, tyran cruel et doux,
Toi qu'on adore à deux genoux,
Idole jamais assouvie,
O rayonnement de la vie,
Flambeau divin, brille sur nous !

Rodolphe

Il rit des gardiens et des grilles
Et se moque bien des verrous.

Laïs

Il fuit au nez des vieux jaloux,

Aristide

Il chante au cœur des jeunes filles,
Et de mille façons.

Camille

Mille douces chansons.

Ensemble

Camille

Mille douces chansons.

Aristide

Mille douces chansons.

Laïs

Mille folles chansons.

Rodolphe

Mille folles chansons.

Camille

Entendez-vous, ô jeunes filles,

Laïs

Ne vous fiez pas, jeunes filles,

Camille

Ses divines chansons,

Laïs

A ses folles chansons,

Camille, Laïs

Quand il chante sous vos mantilles.

Ensemble

Amour, tyran cruel et doux,
Toi qu'on adore à deux genoux,
Idole jamais assouvie !
O rayonnement de la vie,
Flambeau divin, brille sur nous.

Rodolphe

Et maintenant, allons souper.

Aristide

Une fête intime, c'est cela !

Laïs

Du reste, il importe de nous mettre plus en sûreté.

Camille

Ah ! ma joie est si récente que j'ai peur pour elle.

Aristide

Avec moi tu n'as plus rien à craindre. Mais Laïs a raison ; il vaut mieux éviter toute difficulté nouvelle.

Rodolphe

Et puis il faut bien boire à l'amour.

Ensemble

Amour, tyran cruel et doux,
Toi qu'on adore à deux genoux,

Idole jamais assouvie !
O rayonnement de la vie,
Flambeau divin, brille sur nous.

(La toile tombe).

ACTE TROISIÈME

Un restaurant sur le boulevard. Salons de verdure. Des garçons circulent, clients, etc.

SCÈNE I

AMILCAR (au 1er plan). **NESTOR** (en arrière).

Amilcar

On n'a pas idée de cela en province. Ces Parisiens sont épatants. Ce vieux serin, depuis trois quarts d'heure, me raconte une histoire impossible. Il a cru trouver en moi sa nièce, mêlée à une escapade... Ce que j'ai donné dans le panneau !... Par exemple, ce qui le contrarie un peu, c'est que je garde mon masque. Je lui ai fait comprendre qu'à cause du public... oh ! c'est égal, si c'est là mon oncle, ce n'est pas un Adonis.

Nestor (à part)

Mais c'est qu'elle file... (Haut) Plaçons-nous ici. (Ils entrent dans un salon de verdure) Quelle grâce dans ses moindres mouvements. Malgré le déguisement, comme on voit qu'elle est charmante. Oh ! le morceau de roi. Comme avec délices je le mettrais à la broche (il le regarde à part). Mais pourquoi s'obstine-t-elle à garder son masque ?

Amilcar (même jeu)

O mon oncle !

Nestor (à part)

De quel ton elle dit cela ! Sa voix me chatouille comme une plume qu'on tournerait dans l'oreille. Quel éclair dans les yeux ! Mais c'est qu'elle m'aime. (Haut) Laisse-moi prendre un baiser. (Il s'approche)

Amilcar (s'éloignant)

Oh, Monsieur !

Nestor

Un tout petit.

Amilcar (le repoussant)

Mais pas même, Monsieur.

Nestor

Un retour de pudeur... Elle allait se jeter dans mes bras et voici qu'elle m'envoie au diable. (appelant) R'çon, R'çon !... Ah ça ! seraient-ils sourds ?

Amilcar

Muets peut être, mon oncle. Ils entendent, mais ne peuvent pas répondre.

Nestor

Tu es un ange. Quelle boîte ! (Il se lève et appelle de nouveau) R'çon !

Une voix

Voilà, Monsieur. (Plusieurs garçons s'approchent)

Nestor

Il ne m'en faut qu'un, il en vient dix. (Furieux) Voilà un

quart d'heure que je vous appelle. Qu'est-ce que vous faites donc dans cette boîte? Vous restez muets comme des carpes et vissés à vos places comme de vieilles cruches dans les tombeaux étrusques.

Chœur de Garçons

Ah ! vous voulez savoir ceci :
Pourquoi nous sommes donc ici,
La question est fort surprenante,
Vous nous paraissez, Dieu merci.
D'une simplicité charmante.

1er Garçon

Mon bon Monsieur, sachez-le bien,
Le garçon de café moderne,
Dans son travail quotidien,
N'est pas du tout un subalterne.
Il compte le client pour rien,
Autant qu'il le peut, il le berne.

2e Garçon

Rasé de frais, bien pommadé,
Noir et de blanc entrelardé,
Plastron flambant, blanche cravate,
D'un pas méthodique et guindé,
De l'allure d'un automate,
Il va de çi, de là, partout.

3e Garçon

Où son art n'est pas nécessaire,
Si vous criez il laisse faire,
C'est là sa tactique ordinaire,

Il saura bien vous mettre à bout,
Estimez vous heureux surtout,
S'il ne fuit pas quand on l'appelle,
Tel le chien de Jean de Nivelle.

Le Chœur

Ah ! vous voulez savoir ceci :
Pourquoi nous sommes donc ici,
La question est fort surprenante,
Vous nous paraissez, Dieu merci,
D'une simplicité charmante.

1er Garçon

Tandis qu'il se fait déplaisant,
Or voici qu'une pièce tinte
Blanche sur le marbre luisant,
Parmi les vins doux et l'absinthe,
Voyez comme il court à présent.

2e Garçon

Redevenu galant et leste,
Avec du sirop dans la voix,
Me voici, Monsieur le Bourgeois,
Payez-vous et gardez le reste,
Lui dit-on d'un air dégagé.

3e Garçon

O parole vraiment magique !
Car sur la face léthargique
Un clair sourire a voltigé.

Ensemble

C'est que, voyez-vous, le pourboire
Pour nous seul est essentiel

1er Garçon

Autant qu'il est universel.
C'est un usage vexatoire.
Mais qu'on soit bien ou mal servi,
Aucun n'oserait s'y soustraire,
Aussi nous flanons à l'envi
Sans redouter votre colère.

Nestor

Eh bien; vous l'aurez votre pourboire ! Le Roi n'est pas mon cousin. Je me fends; je veux faire des folies. Je suis beau, je suis dieu, je suis l'amour !

Un Garçon (à part)

Oui, vieux fou, il ne te manque que deux ailes dans le dos. Mais va, tu te feras plumer tout de même. (Gravement) Monsieur désire ?

Nestor

Qu'est-ce que vous avez de bon ?

Le Garçon

Huîtres, potages....

Nestor

Des huîtres.

Le Garçon

Bien, Monsieur, la maison n'en manque pas.

Nestor

Je le vois fichtre bien. Après ?

Le Garçon

Potages, poulardes, écrevisses....

Nestor

Des écrevisses et vous savez.... des épices, des épices....

Amilcar (de loin)

Oh ! oui, des épices, beaucoup d'épices (à Nestor qui s'est retourné) Je raffole des épices.

Nestor

Allons, tant mieux ! (Bas) Elle s'anime. (Haut) Et puis du champagne.

Amilcar

Oh ! oui, du champagne, beaucoup de champagne. (A Nestor qui s'est retourné) J'adore le champagne.

Nestor

Elle est ravissante.

Le Garçon

Je vous sers (Il s'éloigne).

Nestor (revenant près d'Amilcar)

Lumière de ma vie ! (Il veut embrasser Amilcar qui se dérobe) Encore ! (Rappelant le garçon) R'çon !

Le Garçon

Monsieur !

Nestor

Des épices, beaucoup d'épices ! (Il rentre. Le garçon sort).

SCÈNE II

RODOLPHE, LAÏS

Rodolphe

Si nous nous arrêtions ici ?

Laïs

Je le veux bien.... Mon cher Rodolphe, il est bien temps de songer à nous après avoir fait le bonheur des autres. Rodolphe je t'aime !

Rodolphe

Laïs !

Laïs

Il semble que tout soit plus doux quand on a fait des heureux.

Rodolphe

La gratitude flotte dans l'air qui nous environne. Tu as dans le cœur des trésors de bonté.

Laïs

Et de tendresse aussi, mais pour toi, méchant, qui ne m'en fais pas compliment.

Rodolphe

Je savoure mon bonheur dans la contemplation muette de tes charmes.

Laïs

Et nos amoureux ?

Rodolphe

Ils s'attardent. C'est l'habitude des amoureux de s'arrêter dans tous les coins pour s'embrasser. (Avec tendresse) Tu le sais bien... Et puis ils ont tant de choses à se dire.

Laïs

Asseyons-nous de ce côté en attendant. (Ils se placent du côté opposé à celui de Nestor).

SCÈNE III

ARISTIDE, CAMILLE

Aristide

Ici tout est plus calme. C'est la retraite qui convient à nos cœurs amoureux.

Camille

Ces fleurs, cette verdure, sont l'image du printemps. Dans mon cœur aussi chante un Avril après de longs hivers.

Duo

Camille

Mon âme renaît à la vie,
Le doux espoir fait refleurir mon cœur.

Aristide

Ma voix à l'amour te convie,
Laisse ton front resplendir de bonheur.

Camille

Ensemble

Nuit divine ! Nuit bien-aimée,
L'amour nous entr'ouvre les cieux,
Fuyons dans la nuit parfumée,
En un rêve délicieux.

Aristide

Nuit divine, ô ma bien aimée,
L'amour rayonne dans tes yeux,
Fuyons dans la nuit parfumée,
En un rêve délicieux.

Camille

Nuit divine !

Aristide

Amour radieux

Camille

Ensemble

Fuyons dans la nuit parfumée
En un rêve délicieux.

Aristide

Fuyons dans la nuit parfumée,
En un rêve délicieux.

Camille

Parfois encore un lourd souci m'assiège,
De ce beau rêve, hélas ! quel sera le réveil ?

Aristide

Que crains tu ? Mon amour triomphant te protège.

Camille

Mon cœur est un jardin vermeil
Où s'entr'ouvre une fleur délicate et tremblante,
Je crains les frimas et l'hiver.

Aristide

Moi je suis la fournaise embrasée et vivante,
Pour toi j'échaufferais tous les souffles de l'air.

Camille

Je suis comme un roseau flexible,
Le jouet des vents incessants.

Aristide

Et moi, le grand chêne impassible,
Je te protègerai de mes rameaux puissants.

Camille

Amour ! fleur tremblante de l'âme,

Aristide

Réchauffe ton cœur à ma flamme.

Camille

O fragile arbrisseau !

Aristide

Relève-toi, frêle roseau !

Ensemble

Camille

Nuit divine ! Nuit bien-aimée !
L'amour nous entr'ouvre les cieux,
Fuyons dans la nuit parfumée,
En un rêve délicieux.

Aristide

Nuit divine ! Nuit bien-aimée !
L'amour rayonne dans tes yeux,
Fuyons dans la nuit parfumée,
En un rêve délicieux.

Camille

Nuit divine !

Aristide

Amour radieux !

Camille

Ensemble

Fuyons dans la nuit parfumée,
En un rêve délicieux.

Aristide

Fuyons dans la nuit parfumée,
En un rêve délicieux.

SCÈNE IV

RODOLPHE, LAÏS, ARISTIDE, CAMILLE,
puis **NESTOR, AMILCAR**

Rodolphe (s'avançant)

Venez, j'ai trouvé un coin délicieux. (A Aristide et Camille qui entrent) N'est-ce pas joli ?

Aristide

C'est un vrai nid.

Rodolphe

Où l'on ne vit jamais plus mignonnes colombes.

Laïs

Et les ramiers y roucoulent déjà !

Aristide

Faisons-nous servir au plus vite pour être enfin tranquilles. (appelant) R'çon !

Une voix

Voilà !

Nestor (à Amilcar)

Encore une écrevisse ?

Amilcar (se servant copieusement)

Comment donc !

Nestor (à part)

Elle n'en laissera pas. Quel appétit ! Parbleu ! Elle n'a pas voulu diner. (Haut) Un peu de champagne ?

Amilcar

Mais certainement. (il boit)

Nestor (à part)

Comme elle siffle ! On dirait qu'elle n'a jamais fait autre chose. C'est pour s'enhardir. (Il verse de nouveau. Regardant la bouteille) Mais nous voici à sec. (appelant) R'çon ! R'çon !

Aristide (se levant)

R'çon ! R'çon !

Plusieurs voix

Voilà, Voilà ! (à part) Va-t-en au diable !

Aristide (s'avançant encore)

Il faudrait se servir soi-même ! (Un garçon s'approche ; il lui parle)

Nestor (se levant)

Je vais les faire accourir. R'çon ! Je double le pour-

boire ! (apercevant Aristide) Tiens, mon marchand de mercerie !

Plusieurs garçons

Monsieur désire ?

Nestor

Que vous alliez au diable ! (ils se retirent avec une grimace) Je n'ai plus le temps de m'occuper d'eux. (à part) Ah ! te voilà, Camousat, boulevard de la Sardine ! Je vais savoir enfin à quoi m'en tenir sur son compte.

SCÈNE V

NESTOR, ARISTIDE

Nestor (s'avançant)

Monsieur Camousat, enchanté de vous rencontrer.

Aristide (à part)

Le marchand de corsets ! Quelle énigme ! (haut) Egalement enchanté. Soyez persuadé... Je suis ravi. (à part) Il faut pourtant que je m'esquive.

Nestor

Vous n'avez pas voulu partir sans aller au bal de l'Opéra. Je vous comprends fort bien. Paris, voyez-vous, il n'y a que ça !

Aristide (affectant l'accent)

C'est joli, té ! Dommage qu'il n'y ait pas la Cannebière.

Nestor (affectant aussi l'accent)

Ce serait un petit Marseille ; oui, je sais. (reprenant le ton naturel) Vous êtes seul ?

Aristide

Oui... c'est-à-dire...

Nestor

Eh bien, je vous enlève.

Aristide

C'est que je suis seul... sans être seul... (A part) Que faire ? (Haut) J'attends quelqu'un ?

Nestor

Alors, vous avez bien cinq minutes. Venez, je veux vous présenter à une femme splendide, une taille, un port... Vous n'avez pas cela à Marseille !

Aristide (à part)

Si Camille nous voyait. (Haut) Je regrette, mais c'est impossible.

Nestor (avec l'accent)

Comment impossible ! (à part) Je prends l'accent rien qu'à l'entendre.

Aristide (tirant sa montre)

Déjà cette heure ! Mais je n'ai plus le temps, je dois prendre le train à l'instant. Adieu. Je suis rappelé par télégramme.

Nestor

Et la personne que vous attendez ?

Aristide (à part)

Ça n'a pas pris. (Haut) Tant pis, je ne puis rester plus longtemps.

Amilcar (se levant)

Je crois qu'il m'a lâché ! je suis joué. Allons voir. J'ai les jambes raides. Ah !

Nestor (à Aristide)

Si, venez, ou nous romperons toutes relations.

Aristide (à part)

C'est bien ce que je voudrais. (Haut) Même à ce prix je dois partir.

SCÈNE VI

LES MÊMES plus **AMILCAR**

Amilcar

Eh bien, mon beau cavalier ? (apercevant Aristide) Mon neveu ! Ça se corse. Oh ! je ne croyais pas tant m'amuser. (Il regarde longuement Aristide)

Nestor (à part)

Elle hésite, et paraît interdite ! C'est son amant ; je le savais bien. Faisons la preuve. (Haut à Aristide) Mon cher, la plus charmante des femmes. (A Amilcar) Un de nos amis les meilleurs.

Amilcar

Vous savez choisir vos amis. Il me plaît ce jeune homme (Il lui saute au cou) Vous permettez...?

Nestor (le retenant)

Eh ! tout doux. (A part) La jalousie me mord au cœur comme une vipère.

Amilcar

Vous dites ?

Nestor

Je dis que la femme est une vipère.

Amilcar

Oh ! le vilain jaloux. Il me ravit ce jeune homme ; je l'embrasse, quel mal y voyez-vous ?

Nestor

Aucun. (A part) C'est idiot ! il faut en finir !

Amilcar

Alors je recommence.

Nestor

Mais non par exemple.

Amilcar (se démasquant)

Quoi ! je ne puis embrasser mon neveu !

Aristide

Mon oncle !

Nestor

Son oncle !... Oh ! la sale tête ! J'ai pris une contre-basse pour une clarinette. L'amour me fait perdre la boule.

Aristide

Déveine des déveines ! Plus moyen de filer !

Nestor

Roulé ! O rage ! Elle m'échappe et j'ai perdu un temps précieux !

Amilcar

Oh ! les bonnes têtes.

Nestor

Monsieur, vous me rendrez raison.

Amilcar

Allons, vous oubliez que c'est le carnaval.

Trio

Nestor

O rage, je suis confondu !

Aristide

O facheux contretemps ! Quel coup inattendu !

Amilcar

Excusez, si je vous dérange,

Nestor

Il faut que je me venge.

Amilcar

Calmez-vous, mon bel amoureux

Aristide

Une autre fois vous serez plus heureux.

Ensemble

Amilcar, Aristide

Assurément elle est bien bonne,
C'est une farce fort bouffonne,
Et qui nous divertit vraiment.
Ah ! Ah ! (riant)
Au lieu d'une fille qu'on grise,
Découvrir une barbe grise,
Quand on a pris des airs d'amant,
La chose n'est pas monotone,
Assurément,
Elle est bien bonne !

Nestor

Le sang dans mes veines bouillonne,
C'est une scène trop bouffonne,
Je suis ridicule vraiment.
(Geste de colère).
O désagréable surprise,
Découvrir une barbe grise,
Au lieu d'un visage charmant.
La rage aveugle m'aiguillonne,
Tragiquement,
Mon sang bouillonne.

Nestor

C'est une infâme trahison,

Aristide

Ce n'est qu'une plaisanterie,

Nestor

Monsieur, vous me rendrez raison,

Amilcar

Je conçois bien votre furie.

Aristide

En attendant, je suis pincé,
Que dira ma pauvre Camille ?

Amilcar

Vous m'avez pris pour une fille.

Nestor

Vous ne m'avez pas repoussé.

Amilcar

Votre fureur n'est pas de mise,
Donc, fâchez-vous, ça m'est égal.
Ce soir la folie est permise,
Ce n'est qu'un tour de carnaval.

Aristide

Si j'avais pu faire à ma guise,
J'aurais lâché cet animal.
Oui, certes, la chose est permise,
C'est un bon tour de carnaval.

Nestor

La chose peut être admise,
C'est absolument déloyal.
Si cette folie est permise,
Au diable alors le carnaval.

Aristide (avec un rire forcé)

Elle est bien bonne sans doute, mais permettez...

Nestor

Tiens, il a perdu l'assant.

Aristide

Mon oncle, je suis pressé. (A part) Quelle affaire. Et Camille...?

Amilcar

Comment pressé !

Nestor

Monsieur prend le train.

Amilcar

Nous partirons ensemble, puisque je te retrouve.

Nestor

Monsieur est rappelé par dépèche à Marseille : Camousat, Boulevard de la Sardine.

Amilcar

Cam....?

Aristide

Je vous expliquerai, mon oncle, c'est un tour de carnaval.

Amilcar

Ah ! toi aussi ! (Ils rient).

Aristide (voulant s'échapper)

Mais permettez...?

Amilcar

Allons donc, tu ne vas me planter là !

SCÈNE VII

LES MÊMES, CAMILLE, puis **RODOLPHE, LAÏS**

Camille (paraissant)

Aristide ne revient pas. Que se passe-t-il donc ? (Elle l'aperçoit avec Nestor) Oh ! (Elle tombe sur une chaise).

Aristide (accourant)

Camille !

Nestor (il s'élance)

Ma nièce.

Amilcar

Sa nièce ! Ah ! voici du nouveau.

Nestor (à Aristide)

Veuillez, Monsieur, vous retirer ; ceci me regarde seul.

Aristide

Non, c'est mon affaire ; allez-vous en.

Rodolphe, Laïs

Camille ! Oh ! mon Dieu !

Rodolphe

Aïe. Mon oncle !

Amilcar

Tiens, mon autre neveu ! Quelle aventure ! (Tous s'empressent autour de Camille. Bruit dans le fond. Les corsetières arrivent déguisées et chantant).

SCÈNE ET CHŒUR

Chœur

Pour faire des corsets,
Nous sommes très habiles ;
Nos aiguilles agiles
Savent tous les secrets.
(Elles aperçoivent Camille et s'arrêtent).

Le Chœur

Quelque malheur est arrivé.

Amilcar

Mes neveux près de cette jeune fille.

Le Chœur

Approchons-nous... Oh ! c'est Camille !...

Amilcar

Que veut dire ceci ? Aurai je donc rêvé ?

Aristide

Par mon amour !... Oh ! cette main glacée !

Nestor

Par son amour ? O fureur insensée !
Retirez-vous. (geste de colère autour de lui)

Aristide

Ciel ! elle ouvre les yeux...

Camille (égarée)

Où suis-je ? la nuit m'environne...
Aristide !

Aristide

Me voici, ma mignonne,
Parle moi.

Camille

Le jour est radieux,
Fuyons ! (elle chante)
Pure étoile, ô ma belle,
Perce ma nuit cruelle...

Le Chœur

Funeste pamoison !
Sous quel souffle d'orage
A sombré sa raison !

Aristide (à Nestor)

Voilà donc votre ouvrage.

Le Chœur

Malédiction ! Malédiction !

Camille

Où vais-je ! Le ciel s'emplit d'aurore !

Le Chœur

Malédiction ! Malédiction !

Camille

Le bonheur me sourit encore !

Ensemble

Le Chœur

Qu'il soit maudit,

Camille

Il me sourit.

(seule) Encore !

Où donc étais-je et pourquoi cette foule ?

Le Chœur

La raison lui revient.

Camille

Oh ! mon bonheur s'écroule,
Je sais, je me souviens,
(à Nestor) Mais, tyran, je te brave,
Mon cœur n'a plus d'entrave,
(A Aristide) A toi seul j'appartiens.

Ensemble

Camille

Protège ta Camille,
Je t'ai donné ma foi,
Tu seras ma famille
Et veilleras sur moi.

Le Chœur

Ne crains rien, ô Camille,
S'il t'a donné sa foi,
Il sera ta famille
Et veillera sur toi.

Aristide

Ne crains rien, ma Camille,
Je t'ai donné ma foi,
Je serai ta famille
Et veillerai sur toi.

Nestor

Tu me braves, Camille,
S'il t'a donné sa foi,
Redoute ta famille
Et prends bien garde à toi !

Aristide

Mon amour te protège,

Ensemble

Le Chœur

S'il t'a donné sa foi,

Aristide

Je t'ai donné ma foi,

Nestor

S'il t'a donné sa foi,

Nestor

La colère m'assiège !

Ensemble

Aristide

Je veillerai sur toi !

Le Chœur

Nous veillerons sur toi !

Nestor

Oh ! prends bien garde à toi !

Nestor

Il faut rentrer, ma fille,
Je suis bien bon d'écouter ces gens là,
Vous devez m'obéir. Holà !

Aristide

Ne crains rien, ma Camille.

Camille (à Nestor)

Je ne te suis plus rien,
Oui, tyran, je te brave,
Mon cœur n'a plus d'entrave (montrant Aristide)
C'est à lui seul que j'appartiens.

Ensemble

Camille

Protège ta Camille,
Je t'ai donné ma foi,
Tu seras ma famille
Et veilleras sur moi.

Chœur

Ne crains rien, ô Camille,
S'il t'a donné sa foi,
Il sera ta famille
Et veillera sur toi.

Aristide

Ne crains rien, ma Camille,
Je t'ai donné ma foi,
Je serai ta famille
Et veillerai sur toi.

Nestor

Tu me braves, Camille,
S'il t'a donné sa foi,
Redoute ta famille
Et prends bien garde à toi.

Aristide

Mon amour te protège,

Ensemble

Le Chœur

Il t'a donné sa foi.

Aristide

Je t'ai donné ma foi.

Nestor

S'il t'a donné sa foi.

Nestor

La colère m'assiège,

Ensemble

Aristide

Je veillerai sur toi.

Le Chœur

Nous veillerons sur toi.

Nestor

Ah ! prends bien garde à toi.

Nestor (à Camille)

Ainsi vous refusez de me suivre ?

Camille (près d'Aristide)

Assurément.

Nestor

Vous savez pourtant que c'est la volonté de votre père ?

Camille

Je sais qu'il ne vous a pas dit d'agir comme vous le faites.

Nestor

Il faut pourtant que j'aie raison ! (Il s'avance)

Aristide

Malheur à qui touche Camille !

Nestor

Je maintiendrai mon droit.

Le Chœur (s'interposant)

Oh ! oh !

Amilcar (à Aristide)

Mon neveu, écoute... Qu'est-ce que tout cela veut dire ? Explique-moi. Je ne te cacherai pas que je commence à être intrigué.

Aristide

Je vous le dirai tout à l'heure, mon oncle.

Amilcar

Non, non, tout de suite. Qu'est-ce que c'est que ces affaires de femmes où je te vois mêlé. C'est comme ça que tu complètes ton instruction à Paris. Tu vas bien ! Des histoires avec des pères de famille. Tu sapes les fondements de la Société !

Aristide

Quand je vous ai demandé, mon oncle, à aller à Paris, mon instruction n'était qu'un prétexte. Je voulais seulement retrouver une jeune fille que j'aimais. Mais vous n'êtes pas au courant de cette histoire. J'aimais une jeune fille de Gaveyrac. Elle m'aimait ; ses parents, qui voyaient cet amour d'un mauvais œil, l'ont envoyée ici, pour couper court à tout.

Amilcar

Chez ce... Je m'explique maintenant...

Aristide

Précisément. Je n'en savais rien d'abord. Brusque séparation, désespoir. Bref, je file à Paris ; une ruse me la fait découvrir. Il était temps ; Monsieur, que voici, voulait en faire sa femme.

Amilcar

Afin de mieux veiller sur elle ! Mon gaillard, tu peux te vanter de l'avoir échappé belle. Je te garantis qu'il en pince pour sa nièce.

Nestor (à part)

O rage ! et ne pouvoir rien faire !

Aristide

La chose voulait une brève décision. Donc je l'enlève et nous voici. Vous savez le reste.

Amilcar (à Rodolphe)

Et toi ?

Rodolphe

Moi, mon oncle, j'ai cherché Aristide, et je l'ai retrouvé, comme vous le voyez.

Amilcar (montrant Laïs)

Et tu as aussi retrouvé ta... ?

Rodolphe

Mon oncle !

Amilcar

Ah ! la jeunesse. Je ne peux pourtant pas lui faire de... violents reproches. (A Aristide) Alors tu n'a pas une tête à avoir beau-père ou belle-mère ? Pauvre garçon ! Tu n'es pourtant pas mal ; tu as de quoi rendre une femme heureuse.

Aristide

Je ne suis pas assez riche.

Amilcar

Pas assez riche, morbleu ! avec tout ce que je te laisse. Va, mon garçon, sois tranquille, j'aurai bien l'occasion de voir ce père rébarbatif. Mes écus arrangeront l'affaire.

Aristide

Elle est bien compliquée à présent. Je crains maintenant l'influence de mon rival.

Nestor (à part)

Que puis-je encore ? Ah ! les jeunes auront toujours raison. Il faut me résigner. Pourtant je l'aimais bien ! (Il s'avance silencieusement, prend la main de Camille et la place dans celle d'Aristide). (Haut) Camille, pardonne-moi si le bonheur rend indulgent. Voici ce que ton père m'a écrit hier : « La raison qui me faisait mettre opposition au « mariage de ma fille n'existe plus aujourd'hui. Si, de « ton côté, tu n'y vois pas d'obstacles, tu peux nous la « renvoyer. » Enfants soyez heureux !

Camille

Mon oncle ! (Elle lui saute au cou et l'embrasse) Comme je vous aime à présent !

Aristide (lui tendant la main)

Merci, merci !

Les Corsetières

Vive le patron ! Vivent les amoureux !

Chœur final

Soyez heureux, gais amoureux.
Un jour riant pour vous se lève ;
Gais amoureux, soyez heureux,
Votre bonheur n'est plus en rêve.

Paré des plus vives couleurs,
L'autel pour vous déjà se dresse,
Le Printemps vous jette ses fleurs
Et la jeunesse son ivresse.

Soyez heureux, gais amoureux,
Un jour riant pour vous se lève;
Gais amoureux, soyez heureux,
Votre bonheur n'est plus en rêve.

Beaux fiancés, couronnez-vous
Des pâles roses de l'Ecosse.
Beaux fiancés, soyez époux,
Nous danserons à votre noce.

Les tourterelles rouleront
Leurs roucoulades langoureuses.
Les amoureux embrasseront,
Embrasseront leurs amoureuses.

Beaux fiancés, couronnez-vous
Des roses pâles de l'Ecosse.
Beaux fiancés, soyez époux,
Nous danserons à votre noce.

(La toile tombe).

CANICULE

Par M. A. MINET, Membre titulaire résidant.

Malum non moritur

Tout fond, tant il fait chaud, comme l'humble chandelle
Dont le suif couvre le bougeoir,
De la femme que voile une simple dentelle
Au muscadin en habit noir.

Tout fond ; les amoureux, sans voix et sans haleine,
D'essayer de s'étreindre ont beau ;
Leurs espoirs sont déçus ; et pour prix de leur peine
Ils ne saisissent que de l'eau.

Tout fond, jusqu'au cerveau, dont la déliquescence
S'accuse en des vers ramollis,
En des écrits suant la dégénérescence
Et le vide de ses replis.

Tout fond ! Et vous aussi, décisions viriles,
Vous perdez de votre raideur ;
Les cœurs les mieux trempés deviennent âmes viles
Par cette torride chaleur.

Tout fond ! Et cependant les mauvais caractères
Et l'amour du fruit défendu
Les tourments, les soucis, les haineuses colères,
Et les chagrins n'ont pas fondu !

UNE RÉFORME

LA MENDICITÉ

UNE RÉFORME

LA MENDICITÉ

par M. BOIVIN, Membre Titulaire résidant

Le mendiant est un type ; tout le monde le reconnaît. C'est un homme, une femme, un enfant, couvert de haillons, mal chaussé, les cheveux en désordre, malpropre, à physionomie suppliante, le plus souvent étranger au pays.

Il tend la main dans la rue, frappe ou sonne aux portes, en demandant « une petite charité, s'il vous plaît », ou en murmurant une prière ; tantôt, il chante sur la voie publique, la tête nue, accompagné d'une femme ou d'un enfant qui mendie aux passants ; une autre fois, c'est un joueur d'orgue de Barbarie.

La plus grande partie de ces gens-là sont ennemis de tout travail ; ils mendient par profession, et enlèvent

une forte contribution à l'aumône, qui devrait aller aux véritables nécessiteux.

L'article 274 du code pénal, qui punit la mendicité, est ainsi conçu : « Toute personne qui aura été trouvée « mendiant dans un lieu pour lequel il existera un éta- « blissement organisé afin d'obvier à la mendicité, sera « punie de trois à six mois d'emprisonnement et sera, « après l'expiration de sa peine, conduite au dépôt de « mendicité. »

Tous les départements ont un dépôt de mendicité ou sont rattachés à un établissement de mendicité; toutes les communes ont un bureau d'assistance médicale; toutes ont un bureau de bienfaisance ou un hospice, ou un crédit au budget communal pour le soulagement des pauvres et des malheureux. Donc, la mendicité doit être absolument interdite, et les mendiants poursuivis conformément à la loi.

Mais l'article 274 du code pénal a besoin d'être modifié dans la partie « in fine. » En effet : le texte n'indique pas combien de temps l'administration conservera le mendiant au dépôt de mendicité ; et puis, pourquoi introduire dans cet établissement un délictueux, un infâme, quelquefois un criminel, au milieu de gens malheureux, pauvres, infirmes, mais le plus souvent honnêtes.

Il faut retrancher de cet article la partie « et sera, « après l'expiration de sa peine, conduit au dépôt de « mendicité », et remplacer « trois à six mois d'emprisonnement », par : « trois mois à un an d'emprisonne-

ment. » Le mendiant n'ira plus au dépôt de mendicité, mais il restera plus longtemps en prison, ce qui est à peu près la même chose pour lui, et la même dépense pour l'Administration, avec les frais de transport et de route en moins.

Ce principe admis, il est nécessaire de bien définir la mendicité.

« La mendicité, c'est l'acte qui consiste à demander,
« par une manœuvre dolosive quelconque, un secours
« dont on n'a pas besoin, ou qu'on pourrait se procurer
« par un travail honnête. »

La mendicité, ainsi définie, doit être absolument interdite ; si elle se produit, le mendiant s'expose à être arrêté et poursuivi selon la rigueur de la loi.

Il est indispensable que, dans chaque département, un arrêté préfectoral rappelle l'interdiction de la mendicité, indique les mesures à prendre pour l'empêcher, et que le Préfet donne des instructions sévères aux maires, à la gendarmerie, aux commissaires de police, aux gardes-champêtres, pour qu'une chasse réelle et effective soit faite aux mendiants. D'un autre côté, nous pensons que l'Administration agirait sagement en refusant toutes permissions à ces joueurs d'orgue, chanteurs, etc., qui ne sont que des mendiants professionnels.

Les pauvres véritables, les vieillards indigents, les infirmes sans ressources, les nécessiteux bien connus ont seuls droit à l'aumône, mais sans avoir besoin de tendre la main dans la rue ou aux portes : les communes, les bureaux de bienfaisance, le département et, au be-

soin, l'Etat doivent les secourir tous, sans exception, soit par des dons en argent, soit par des bons en nature, soit par l'admission dans les établissements ad hoc.

Ajoutons à cela l'assistance médicale gratuite très étendue, à ces déshérités de la nature et de la fortune.

Ceci admis, plus de mendiants.

L'aumône dans la rue ou aux portes ne doit plus être tolérée ; si la charité privée, qui ne manque pas en France, veut venir en aide à l'Assistance publique, elle le peut en faisant des dons en argent ou en nature aux établissements charitables.

Aucune de ces voitures de bohémiens, de gens suspects, d'étrangers divers, que l'on voit actuellement, si souvent, aux portes des villes et dans les campagnes, ne devrait être tolérée en stationnement sur la voie publique, sur les places, terrains vagues, etc. Que tous ces gens, avec leurs voitures et leurs animaux, soient pourchassés par la police et la gendarmerie, jusqu'à ce qu'ils aient rejoint leur pays d'origine ou la frontière.

En un mot, il est urgent que toutes les mesures possibles soient prises : 1° pour éviter la mendicité ; 2° pour assister à leurs domiciles de secours ceux qui ont droit à la charité publique.

Si l'Administration et les personnes de bonne volonté usaient de leur influence pour empêcher l'émigration de la campagne vers la ville, ce serait encore un moyen d'écarter la mendicité et d'éviter des frais de rapatriement, qui incombent plus ou moins directement à l'Assistance publique.

Les tribunaux doivent se montrer d'une sévérité absolue à l'égard des parents qui envoient leurs enfants mendier et de ceux qui se servent d'enfants en bas âge pour mendier ou exciter la commisération des passants.

LES HOLLANDAIS AU JAPON

AVANT L'OUVERTURE DES PORTS AU COMMERCE EUROPÉEN

LES HOLLANDAIS AU JAPON

Avant l'ouverture des Ports au Commerce européen

Par M. BONNAIRE, Membre résidant

God and Liberty !

I

Les Hollandais à Firato

A l'époque où les Pays-Bas étaient encore soumis au joug pesant du roi d'Espagne Philippe II, fils du grand Charles-Quint, l'existence des Iles japonaises fut révélée à Jan Huygen Van Linschooten, de Harlem, et Dirck Gerritszoon, d'Enkhuiren, qui étaient au service de marchands portugais : ce sont les premiers Hollandais qui aient visité les côtes du Japon et qui nous en aient décrit la navigation (1). Jan Huygen communiqua à ses compatriotes des renseignements très exacts sur l'Empire du

(1) Journal de Linschooten, p. 71 à 95. *Ambassades mémorables*, p. 21. — Franz Valentyn, *Beschryvinge van den handel en vaart der Nederlanderen op Japan* (Description du commerce et de la navigation des Hollandais au Japon), p. 24 et 25.

Soleil-Levant (1). Dirck Gerritszoon fit le voyage de Macao au Japon, dans les années 1585 et 1586, en qualité de constable du vapeur portugais *la Santa-Cruz*. Il y retourna sous les ordres de l'amiral hollandais Mahu (2).

Quand la Hollande eut levé le drapeau de l'indépendance et combattu l'Espagne et le Portugal, ces deux Hollandais parlèrent du Japon à Jacques Mahu, un des amiraux de la nouvelle république et lui inspirèrent le désir d'aller reconnaître un pays qu'on représentait comme remarquable sous tous les rapports et offrant de grandes ressources pour le commerce.

Le nouveau gouvernement, en 1598, confia à Jacques Mahu et Simon de Cordes une escadre composée de cinq vaisseaux, dont voici les noms : *De Hoop* (l'Espérance), vaisseau-amiral ; *De Liefde* (la Charité), *Het Geloof* (la Foi), *De Trouw* (la Fidélité), et le yacht *De Blyde Boodschap* (la Bonne Nouvelle).

L'amiral avait reçu pour mission de pénétrer dans l'Océan Pacifique par le détroit de Magellan, de visiter les Moluques, de découvrir d'autres terres s'il était possible, d'ouvrir des relations commerciales avec les habi-

(1) *Itinerarium ofte schipvaert nae Oost ofte Portugaels Indiën* (Itinéraire des Indes oriental s ou portugaises), traduit du Portugais en Hollandais, par J W. Van Linschooten, 1 v. in-folio, Amsterdam, 1644, 34 à 37.

(2) *Mankeurige Versameuling*... (Collection des voyages aux Indes), 29 vol., in-8°, Leyde, 1707, tome XXI. — *Twee Brieven*... (Deux lettres de William Adams sur son voyage de 1598), p. 20. — *Begin ende voortgangh*... (Commencements et progrès de la Compagnie hollandaise des Indes, 4e voyage, p. 9).

tants de la mer des Indes, et de combattre, le cas échéant, le roi d'Espagne qui cherchait toujours à faire rentrer sous sa domination les jeunes Provinces-Unies.

Le voyage de Mahu fut un des plus extraordinaires et aussi des plus malheureux d'une époque où la Hollande excitait l'admiration par son héroïque résistance à la tyrannie de la plus grande puissance de l'Europe.

Avant d'atteindre le détroit de Magellan, la flottille perdit son amiral et de nombreux matelots par suite de la fièvre chaude ; on mit cinq mois à traverser le détroit. La faim et le froid décimaient les équipages ; on se disputait les aliments les plus repoussants. Les tempêtes devenaient si continuelles, si furieuses, que ces hommes, exténués par les fatigues, affaiblis par les privations, trop peu nombreux pour suffire à une manœuvre continuelle, se voyaient sur le point de succomber ; cependant, dans une situation aussi désespérée, on ne perdit pas courage, et les officiers prêtèrent un serment, sublime dans sa simplicité : « Nous jurons que ni périls, ni souffrances, ni craintes ne nous feront rien entreprendre contre l'honneur, contre l'intérêt de la patrie et de notre présent voyage. Nous jurons de ne rien négliger pour établir la grandeur de la république... »

Près du Cap Horn, les cinq vaisseaux furent dispersés, mais le serment fut tenu.

Sebald de Weert, l'un des commandants, manquait de vivres ; le second et le maître charpentier étaient morts. Les chaloupes étaient hors de service, les mâts brisés, les voiles déchirées, et pourtant le capitaine voulait con-

tinuer à faire route avec l'escadre, malgré les vents contraires et les murmures de l'équipage. Il fallut céder; mais ce ne fut qu'après avoir épuisé ses dernières ressources et supporté le comble de la misère. Sebald de Weert repassa le détroit ; il n'avait plus que trente-six hommes sur cent cinq.

Ce navire fut le seul qui regagna la Hollande.

Le vaisseau-amiral s'égara dans les Moluques et fut pris par les Portugais.

Un troisième tomba au pouvoir des Espagnols à Valparaiso. Des deux derniers, l'un se réfugia dans le port de Batavia ; l'autre arriva dans l'archipel japonais, tout désemparé, et avec un équipage que les malheurs inouïs de la traversée avaient réduit à un très petit nombre de matelots. Tous deux restèrent aux Indes.

Cette expédition ne valut pas seulement à la Hollande son établissement au Japon ; elle dota, en outre, la science géographique d'une acquisition assez importante, celle du *Gerritsland*, aujourd'hui dénommé le Nouveau-Shetland du Sud, par une destinée commune à tant d'autres pays lointains qui, découverts par les Hollandais et depuis conquis ou pris par les Anglais, ont été dépouillés de leurs noms primitifs pour en recevoir d'autres à tournure britannique, comme si les Anglais s'attachaient à poursuivre jusqu'au souvenir de conquêtes qu'ils n'ont pas su faire !

Des Hollandais, qui avaient abordé avec le *De Liefde* (la Charité), sur les côtes du Japon, à proximité de la

province de Boungo (1), les uns moururent de leurs fatigues peu de temps après leur arrivée, les autres purent bientôt retourner à Batavia. Deux d'entre eux, cependant, Jacob Kwaekermaeck, capitaine du vaisseau le *De Liefde* (la Charité) et son compagnon, le scribe Melchior Zandvoort, furent retenus pendant trois années. Au bout de ce temps, le gouvernement, à la sollicitation de l'Anglais William Adams qui servait comme second à bord du *De Liefde* et qui, s'étant séparé de ses compagnons de voyage pour agir pour son propre compte ou plutôt pour le compte de l'Angleterre, avait su gagner la confiance du ministre de l'empereur Tyéyas au point d'en obtenir l'autorisation de faire le commerce, — grâce aussi à la protection du gouverneur de l'ile de Firato qui les avait pris en amitié, le gouvernement permit aux deux Hollandais de quitter le pays sur un navire japonais. Après de nombreuses aventures, ils rencontrèrent, en 1607, devant Jokor (Ischador), en Chine, la flotte de l'amiral Matelief, de leur nation. Jacob Kwackernaeck put servir à bord du vaisseau-amiral comme premier pilote; il devint plus tard capitaine de l'*Erasmiers*, mais fut tué peu après dans un combat à la hauteur de Malacca (2). Zandwoort paraît être re-

(1) WILLIAM ADAMS, *Lettres*, p. 7 et 21. *Commencements et progrès de la Compagnie des Indes*, 5e voyage, p. 51.

(2) WILLIAM ADAM, *Première lettre*, p. 12. — *Commencement et Progrès....* Treizième voyage, p 170-173; Quinzième voyage, p. 97. — *Onno Swier van Haeren. Japon....* (Du Japon par rapport à la nation hollandaise et à la religion chrétienne). 1 vol. in-8, ZWOLLE, 1775. — On lit dans VALENTYN, tome V, Partie II, p. 25 : « Le premier vaisseau hollandais qui se rendit au Japon fut l'*Érasmier* l'un des cinq navires

tourné au Japon en 1607 et avoir contribué pour une large part à l'établissement des relations commerciales entre cet empire et la république des Provinces-Unies.

L'amiral batave Matelief, ne pouvant, pour le moment, par suite de difficultés politiques, étendre les rapports de sa patrie avec les Japonais, se contenta de rester en bonne intelligence avec quelques-uns d'entre eux qu'il avait rencontrés dans le cours de son expédition maritime, et leur fit prendre goût, par de riches présents, aux marchandises hollandaises : ce qui prouve le désir d'entretenir des relations suivies (1).

L'organisation du commerce hollandais au Japon était réservée à son successeur, l'amiral Pieter Willemszoon Verhoeven. En 1609, deux vaisseaux de guerre hollandais, le *Roode Leeuwmet de Lylen* et le *De Griffioen* se présentèrent devant l'île de Firato. Les Hollandais qui se trouvaient à bord, Abraham Van den Broeck, Jacques Luyck, Jacques Specx, allèrent en ambassade à la cour impériale (2). Deux ans après, Jacques Specx

sortis en 1598, du port de Rotterdam sous l'amiral Mahu et qui traversèrent le détroit de Magellan. » Cette assertion est fausse ; c'est le *De Liefde* qui aborda au Japon.

(1) *Commencement et progrès. .* Quinzième voyage, p 97 ; vingt-et-unième voyage, p. 77. — A Latane, Zandwoort avait demandé d'entrer au service de la Compagnie Hollandaise des Indes : sa demande ne fut pas accueillie et il revint au Japon en 1607 ou 1608 — VALENTYN, tome V, partie II, loc. cit. p. 25. — *Commencement et progrès ..* Treizième voyage, p. 91. — VAN HAEREN, loc. cit , p. 25.

(2) *Commencement et progrès...* Quinzième voyage, pp. 68, 72. — VALENTYN, tome V, partie II, loc. cit., pp. 25 et 26.

la renouvela avec Pieter Seegertszooy ; en conséquence, les Hollandais reçurent le 30 Août 1611 un passe-port de commerce qui fut renouvelé cinq ans plus tard (1). La République batave était enfin parvenue à conclure un traité qui lui ouvrait le commerce tant convoité de ces belles îles.

La bonne intelligence qui régnait entre les deux nations fut troublée vers cette époque.

Aucune loi ne défendait alors aux habitants du Japon de faire du trafic avec les pays étrangers, et ils profitaient de cette liberté pour naviguer dans les mers de Chine ; ils allaient même dans les mers des Indes, assez fréquemment à Batavia, et leur commerce avait déjà pris une certaine extension. Ils étaient montés, pour ces expéditions, sur des navires ayant presque une tournure européenne, avec trois mâts, un beaupré et un gouvernail ; sauf la voilure et les agrès, pareils à ceux des jonques chinoises, on aurait pu les croire sortir des chantiers de Cascaës ou d'Amsterdam.

Un de ces vaisseaux était donc arrivé à l'île de Formose, alors au pouvoir de la Compagnie batave. Le gouverneur, Peter Nuits, traita les Japonais assez malheureusement ; les auteurs hollandais sont muets sur les procédés qui purent être employés. Peut-être le gouverneur avait-il à exercer quelques représailles pour

(1) *Commencement et progrès*... Quinzième voyage. pp. 72, 98 ; cité par Montanus. pp. 63 et 195 ; par Valentyn. p. 26, et par Kaempfer, p. 272.

une injustice faite à ses compatriotes au Japon. Toujours est-il que les marins japonais se crurent sous le coup d'un sanglant affront, et, dès leur retour, se plaignirent au Prince-Gouverneur de la province qu'ils habitaient.

Le prince partagea leur ressentiment et consentit, non sans difficultés toutefois, à un audacieux projet conçu par sept de ses officiers qui montrèrent dans son exécution autant de bravoure que de prudence.

Arrivés à Formose, ils demandent audience au gouverneur : Peter Nuits la leur accorde. Dès qu'ils sont en sa présence, ils mettent l'épée à la main, s'emparent de lui et l'entraînent à bord de leur vaisseau, sans que personne, des gardes et des domestiques, ose faire un mouvement pour le défendre ou l'arracher des mains de ces jeunes gens déterminés.

Plus tard, l'affaire s'arrangea par la voie des négociations, et elle se termina par des excuses réciproques.

Peu après, les Hollandais subirent un autre échec. Les Espagnols s'étaient fait connaître dans l'archipel japonais au commencement du XVII[e] siècle, sous le nom de Castillans. Depuis 1580 devenus maîtres du Portugal, ils avaient trafiqué avec les indigènes, en partant de leurs possessions en Amérique et des Philippines (1). Mais le gouvernement japonais sut bientôt le lien qui les unissait aux Portugais, dont la prétention et l'arrogance avaient été extrêmes.

(1) KAEMPFER, p. 227. — MONTANUS, pp. 161 et 162. — *Fookona Siriak* ou Traité de l'origine des richesses au Japon, par KLAPROTH. Paris, 1824, pp. 2. et 23.

En 1608, Don Rodrigo de Vivero y Velasco, gouverneur général des îles Philippines avait fait naufrage avec le *Santo Francisco* sur la côte du Japon ; il trouva chez les autorités indigènes (1) la plus généreuse hospitalité ; et même il fut reconduit au port d'Acapulco ; mais, en 1621, une brillante ambassade, envoyée à la cour des Siogones, fut reçue avec froideur.

Dans le premier moment, les affaires de la Compagnie batave se ressentirent de l'insuccès de cette ambassade. Les représentants, Spex et Segertszoon, furent d'abord reçus à Sourounga avec méfiance ; la parité du costume et des manières, la commune qualité d'Européens faisaient retomber sur les Hollandais la défaveur que les Castillans s'étaient attirés par leur soif trop évidente de conquêtes. Mais, quand le gouvernement japonais fut certain qu'une trêve de douze ans avait été conclue entre les deux Etats, que la République des Provinces-Unies pouvait être considérée désormais comme un pays à la fois indépendant et ennemi de la monarchie espagnole, et que, surtout, les Hollandais étaient d'un caractère pacifique, la confiance reprit.

Or, l'important pour les Hollandais, c'était d'avoir un comptoir au Japon, afin de pouvoir loger les navires et les marchandises qu'ils commençaient à envoyer tous les ans. On leur donna une petite île, Firando, ou,

(1) *Lettres d'Adam*, p. 13. — *Revue des Deux Mondes ; Journal des Voyages*. Paris 1830, Janvier, Février. — *Relation d'un Voyage au Japon*.

plus exactement Firato, non loin de la ville et du château de ce nom.

La situation de l'île était des plus heureuses, au nord-est de la grande île de Kiousiou, à moitié chemin entre Nagasaki, le port du Japon le plus rapproché de la Chine et des Indes et la ville de Oosaka, centre d'un grand commerce. L'entrée de l'île était dangereuse, surtout pour les grands vaisseaux, par suite de la présence d'un banc de sable ; mais le port était excellent (1).

Les Hollandais étaient donc bien vus, et cette réception s'explique : on les savait ennemis jurés des Portugais et des Espagnols, dont le gouvernement japonais avait tant à se plaindre et dont les procédés étaient loin d'être marqués au coin de la franchise. De plus, les représentants de la Compagnie batave n'avaient pas manqué d'éclairer le Japon sur la politique envahissante de peuples contre lesquels leurs frères d'Europe défendaient avec tant de peine leur liberté religieuse et nationale, dans une lutte inégale et héroïque, après avoir souffert la plus horrible oppression. Les négociants de la péninsule ibérienne ne négligèrent rien pour nuire

(1) « Dans cette baie, dit Hagenœr, les navires n'ont à craindre ni « les courants, ni les vents, ni la houle, ni le typhon et les ouragans « qui désolent si fréquemment ces rivages. — La nouvelle prospérité « du village de Firato, poursuit l'historien hollandais, profite au prince. « Il prélève un fort impôt foncier sur les belles constructions qu'on y « voit s'élever chaque jour. Actuellement, une seule des trente-six rues « lui rapporte plus que ne faisait tout le village avant que les Hollan- « dais y fussent établis. »

au développement du commerce naissant des Provinces-Unies de Hollande, désireux de conserver le monopole dont, tout d'abord, ils avaient été investis ; leur crédit était grand encore auprès de plusieurs seigneurs du Japon, et la calomnie est une arme terrible. Mais tous leurs efforts furent inutiles; les Hollandais avaient su, par leur aménité, se concilier l'estime générale.

En 1611, l'empereur Iyéyas avait accordé aux Hollandais la liberté de faire le commerce dans toute l'étendue de ses Etats ; ce décret, un Gosiouroum, avait la qualité de lettres-patentes, contresignées par tous les Conseillers d'Etat et revêtues du grand sceau impérial, couleur de cinabre. Cet acte donnait à la Compagnie batave des Indes le droit d'apporter et de vendre toutes marchandises, sans restriction aucune, d'un bout à l'autre de l'empire japonais ; il était, en outre, accompagné d'une lettre adressée à tous les sujets d'Iyéyas, dans laquelle on les invitait à protéger et à assister les Hollandais dans toute entreprise autorisée par les lois. Ces pièces étaient écrites en grands caractères ; l'emploi de ce mode d'écrire les rendait plus avantageuses encore.

Au décès de l'empereur Iyéyas, la Compagnie qui, jusqu'alors, avait fait preuve, dans tous ses rapports avec le gouvernement japonais, d'une extrême prudence, commit une faute dont elle devait regretter les suites. Elle demanda, — croyant bien faire, — à la cour de Yédo le renouvellement du privilège ; cette démarche, fort excusable en soi, était contraire aux coutumes des Japonais, aux yeux desquels les engagements de leurs ancêtres étaient inviolables. Le privilège, toutefois, fut

renouvelé dans les mêmes termes ; mais les caractères employés furent moins grands, et c'était une marque de défiance, car la cour de Yédo redoutait de voir se produire des tentatives religieuses et politiques d'empiètement semblables à celles qu'avaient machinées les Portugais et les Espagnols.

C'était, en somme, un changement fort léger ; cependant, le commerce de la Compagnie ne tarda pas à s'en ressentir; les missions à Yédo en sont une preuve frappante.

Les premiers ambassadeurs, Caron, Hagenaer, Frisius, traversaient, avec de riches présents, l'empire, dans tout l'appareil de la grandeur, pour se rendre à la résidence impériale. Plus tard, la générosité de la Compagnie déclina ; les entraves mises dans son commerce par les craintes, chimériques à coup sûr, mais fort naturelles, du gouvernement impérial, en étaient la cause. A la fin, les représentants de la puissante Compagnie, dont les bâtiments luttaient avec succès contre les flottes combinées de la France et de l'Angleterre, en furent réduits à faire le voyage forcé de Yédo, comme de simples solliciteurs, soumis en outre à une étroite surveillance.

Cependant, les Hollandais faisaient tout, même l'impossible, pour recueillir l'héritage commercial des nations catholiques ; ils ne reculaient devant aucun sacrifice ; désireux de regagner les bonnes grâces de l'Empereur, comme aussi la faveur du Conseiller d'Etat, du prince de Firato et d'autres seigneurs dont le crédit pouvait leur être utile. On achetait les objets les plus précieux

pour les offrir en cadeaux ; les animaux les plus rares furent apportés de l'Europe, de la Perse et des Indes, pour complaire à l'étrange fantaisie des courtisans qui, tenaces dans leurs exigences, définissaient la couleur, la figure, les mœurs même de ces êtres souvent rares, même imaginaires. Et la Compagnie des Indes attachait une telle importance au commerce du Japon qu'elle s'ingéniait à satisfaire, dans la mesure du possible, aux désirs des Japonais, quelque capricieux qu'ils pussent être.

Complaisante à l'extrême, la factorerie était en même temps fort docile : en voici la preuve.

En 1638, le directeur Caroy reçut l'ordre de faire démolir des comptoirs et des magasins à peine terminés dans l'île de Firato, et cela dans les vingt-quatre heures. Pourquoi cette décision ? Le directeur avait fait bâtir un superbe édifice en pierres de taille ; un rapport, malveillant sans doute, fut fait, et l'empereur, qui se souvenait de la conduite des Portugais, s'imagina que les Hollandais pouvaient bien, eux aussi, nourrir des projets de conquête et, sous prétexte de commerce, bâtir un chateau-fort. Le directeur s'inclina devant cette mise en demeure.

Cette soumission des Hollandais consolida leur établissement ; une exception fut faite en leur faveur, quand fut prise par le gouvernement japonais la mesure d'exclure de l'empire tous les Européens.

En 1641, en effet, la cour de Yédo voulut concentrer tout le commerce étranger à Nagasaki, qui était admi-

nistrée par un gouverneur plus sûr que le prince de Firato, et les Hollandais furent transférés dans l'île de Detsima, dans le port même de Nagasaki, en face de la ville où les Chinois avaient aussi une factorerie. Les deux seules nations reçues dans l'Empire se trouvaient placées sous la surveillance d'un fonctionnaire soumis au Siogouy ; aussi les négociants des Pays-Bas eurent-ils souvent à regretter le protectorat bienveillant du prince de Firato.

II

Les Hollandais à Detsima

Detsima était une véritable prison ; comment appeler autrement une résidence, dont on ne pouvait franchir les étroites limites ?

C'est une île artificielle, où comptoir et habitations étaient rassemblés ; son niveau s'élève de dix à quinze centimètres au-dessus des hautes marées. Elle a 205^{m}92 de long sur 71^{m}28 de large ; sa forme est celle d'un éventail. Lorsque l'empereur Iyémits donna l'ordre de construire Detsima pour les Portugais, on lui demanda quelle forme il fallait donner ; pour toute réponse, il tendit son éventail.

Les habitants de Detsima avaient peu de communications avec la ville ; il fallait une autorisation expresse du gouverneur pour pouvoir franchir le pont de pierre unissant à Nagasaki, et défendu par une garde sans cesse renouvelée. Au nord de l'île, deux portes, les *Portes de l'Eau*, que l'on n'ouvrait que pour charger et décharger les vaisseaux, et en présence de commissaires nommés par le gouverneur ; tout autour de l'île, des planches de sapin couvertes d'un petit toit, au-dessous duquel un double rang de piques. Autour de Detsima, treize poteaux fort élevés supportant, en grands carac-

tères japonais, un ordre du gouverneur faisant défense aux habitants, sous la menace des peines les plus sévères, de dépasser les poteaux. Devant le port, du côté de la ville, une construction en pierres de taille ; c'est là qu'étaient affichés les ordonnances et édits de l'empereur, les ordres particuliers de l'autorité locale ; sur deux autres cadres, deux ordres distincts, l'un concernant la garde, l'autre s'adressant aux officiers de la rue de Detsima. En outre, le Premier de la Rue ou Ottona, pour montrer sa vigilance et son pouvoir, en faisait afficher un autre, de son chef, à l'entrée de l'île, de chaque côté du pont.

Que de précautions !

Entrons dans l'île.

La rue qui la coupe dans toute sa longueur est bordée de maisons bâties aux frais de quelques habitants de Nagasaki dont les héritiers, par suite d'un contrat, perçoivent une rente annuelle bien supérieure au capital de la valeur réelle ; elles sont en bois, fort chétives, peu confortables, à deux étages dont le premier sert de magasin et le second d'appartement. Les Hollandais, locataires forcés, sont dans l'obligation de les meubler, d'y mettre du papier de couleur, des nattes, et, pour avoir quelque sécurité, des portes et des serrures. Comme autres monuments, trois corps de garde, un à chaque angle et le dernier au milieu ; une construction où est remisé le matériel d'incendie, et quelques petits puits.

L'eau dont on se sert pour la cuisine et les autres

usages domestiques vient de la rivière de Nagasaki ; elle est amenée dans un réservoir par des tuyaux de bambou : il faut la payer.

Derrière la Grand'Rue, la Compagnie a fait bâtir une maison de vente et deux magasins incombustibles ; dans ce petit faubourg, nous trouvons une habitation pour les subdélégués du Gouvernement, une autre pour les interprètes dans le moment des ventes, une cuisine, des offices, un lavoir, un jardin de plaisance, quelques jardins particuliers, des bains, et la maison de l'Ottona. Sur une place, on élève des boutiques quand les navires séjournent. Plus loin, une réserve pour les ustensiles et outils d'emballage. Enfin, un jardin botanique avec un millier ou deux de plantes rares.

Voilà Detsima, la factorerie dans laquelle sont confinés les Hollandais. Quand les navires arrrivent, — une fois par an, — ils sont minutieusement visités par les officiers du port qui dressent une liste de toutes les marchandises ; les équipages sont autorisés à descendre à terre. Le séjour dure généralement de deux à trois mois ; le directeur reste alors dans l'île avec quelques employés.

Les Japonais sont très ombrageux ; ils enlèvent armes et munitions, et, dans la crainte de la contrebande, enferment la cargaison sous clefs dans des magasins auxquels on appose les scellés. Pourtant, ils ne sauraient avoir d'inquiétudes ; les Hollandais s'abstiennent de tout ce qui pourrait avoir la moindre apparence d'une propagande religieuse.

Quand les bâtiments sont repartis, les Hollandais restent confinés à Detsima ; ils ont tout loisir de contempler Nagasaki, arrosée par trois rivières, s'élevant en amphithéâtre, couronnée de pagodes dont l'architecture et l'ornementation bizarre ne sont pas dénuées de grâce, avec, dans le lointain, des rizières fertiles, verdoyantes, admirablement cultivées. La surveillance reste entière.

Gardes instituées pour la surveillance des Étrangers

Différentes gardes, en effet, sont instituées pour ou contre les étrangers. La première est celle de la Porte ; cinq soldats en temps ordinaire, dix au moins pendant l'époque des ventes. Ils sont chargés de tenir un journal de garde, où est inscrit tout ce qui se passe d'heure en heure, les noms des personnes, jusqu'à la désignation des moindres objets ; car on ne doit rien laisser passer sans un ordre exprès du gouverneur ou de l'Ottona, sauf les marchandises non défendues et les objets de première nécessité qui, toutefois, ne peuvent parvenir que par l'intermédiaire d'employés spéciaux, et le tout sous la surveillance de trois rechercheurs assermentés.

La deuxième garde est plutôt une patrouille ; elle est composée de six des plus pauvres habitants de Nagasaki. Logés dans l'île, ils ont pour mission, la nuit, de guetter les voleurs, les incendies ; ils veillent à la sûreté publique, et marquent les heures avec deux rouleaux de bois qu'ils frappent l'un contre l'autre. Ils sont rele-

vés tous les mois; chaque rue de Nagasaki fournit son contingent.

Cette patrouille n'est pas la seule. Pendant le temps de la vente des marchandises, l'Ottona, responsable de tout ce qui peut arriver, fait une ronde; on porte derrière lui un bâton au bout duquel est une lanterne et qui est garni d'anneaux de fer que l'on secoue énergiquement. Une autre ronde, composée de l'Ottona (encore lui !), de ses commis, des propriétaires des maisons, des employés de la Trésorerie hollandaise, des cuisiniers, parcourt Detsima, frappant à toutes les portes, recommandant de prendre les plus grandes précautions. Les Hollandais, enfin, qui ne sont pas sans inquiétudes sur ce grand nombre de personnes s'occupant de leur sûreté, font aussi une patrouille pour s'assurer de l'honnêteté de leurs gardiens (1).

Administration et Service de Detsima

On trouve à Detsima, d'une part, les officiers employés dans l'île et nommés par le gouverneur de Nagasaki,

(1) D'autres gardes existent encore :

1° La Grande Garde impériale, entretenue moitié par le Siogone, moitié par les Princes-Gouverneurs des deux provinces voisines de Nagasaki ;

2° Les officiers du port sont préposés au *Founaban* ou Garde des vaisseaux ;

3° Une autre garde maritime est chargée d'escorter les vaisseaux en mer ;

4° Enfin, il y a le *Toniban*, la garde qui voit de loin.

et de l'autre, les personnes engagées par les facteurs européens. Tous sont payés par le Trésor japonais, au moyen d'une retenue exercée sur le prix des marchandises de la factorerie : d'où ce résultat que les uns et les autres sont plus portés à se concilier la faveur des autorités japonaises qu'à plaire aux Hollandais, aux dépens de qui ils vivent.

Le principal de ces officiers est l'*Ottona ;* il est chargé, avec les interprètes, de surveiller les opérations commerciales. Tous ceux qui sont au service des Hollandais le reconnaissent pour leur chef ; l'Ottona les installe, reçoit leurs serments, les juge dans le cas de contestation, les protège, s'il est nécessaire, ou les renvoie : c'est lui qui délivre les passe-ports et les laissez-passer. Ses appointements sont assez élevés ; il les augmente par les profits qu'il fait secrètement avec les marchandises de ses administrés, les achetant à vil prix sous des noms d'emprunt et les revendant fort cher ; il reçoit, en outre, des présents et des gratifications des propriétaires de l'île. Parmi les subordonnés de l'Ottona, on remarque des officiers dont l'unique fonction consiste à dresser, de temps à autre, la liste de tous les meubles et de toutes les marchandises appartenant en propre aux employés de la factorerie et dont ils pourraient se défaire, d'y apposer les scellés et de les mettre sous bonne garde.

Les propriétaires sont eux-mêmes responsables de toutes les actions de leurs locataires, et, en cas d'accidents, de délit ou de crime, passibles d'une part dans l'indemnité à verser ou dans le châtiment à recevoir ; aussi, à Detsima, surveillent-ils très étroitement les Hol-

landais, surtout pendant le temps de la vente, allant jusqu'à aider les facteurs dans leur travail.

C'étaient là bien des ennuis pour les Hollandais; toutefois, la Compagnie des Interprètes était la plus préjudiciable à leur liberté et à leurs intérêts, comme aussi celle qui leur coûtait le plus (1).

Décrets et Ordonnances relatifs aux Hollandais

Les Hollandais avaient été l'objet de toute une législation spéciale.

1. 2. — En 1617 et 1618, deux Ordres impériaux qui

(1) Elle se composait de plus de cent cinquante personnes. Il y avait les *Foutsiousi* ou véritables interprêtes et les *Kekotsiousi* ou interprêtes apprentis. Les premiers, au nombre de huit, devaient assister et accompagner les Hollandais toutes les fois que cela était nécessaire; ils s'acquittaient à la lettre de ce devoir, rendus responsables des actions des Hollandais, et les pauvres habitants de Detsima avaient grand'peine à se soustraire à leur présence aussi importune que continuelle. Ces véritables interprètes se divisaient en quatre supérieurs et quatre inférieurs; les premiers choisissaient tous les ans parmi eux un président qui recevait les demandes, communications et réclamations des Européens et, après avoir pris l'avis de ses trois collègues, les transmettait au gouverneur de Nagasaki; ce président avait, avec l'Ottona, la plus grande part dans l'administration de l'île, dans la direction du commerce des étrangers et, en général, dans toutes les affaires. Les quatre interprètes inférieurs prenaient parmi eux un président qui servait de secrétaire au premier, et tous deux accompagnaient les Hollandais quand, tous les quatre ans, les facteurs faisaient le voyage de Yédo pour porter à l'empereur leurs présents et leurs hommages. Le revenu d'un véritable interprète pouvait s'élever à plus de trois mille taels et celui d'un apprenti à quinze cents!

De plus, les Hollandais employaient des interprêtes particuliers; au temps de la vente, il y en avait quatre attachés à chaque personne de la factorie, quoique, souvent, un sur dix entendît leur langue.

concédait à la Compagnie batave l'autorisation de faire le commerce sans limite.

3. — En 1630, un Ordre adressé au prince de Firato lui enjoignait de veiller à ce que les Hollandais ne répandent point la doctrine des Pères.

4. — Un quatrième décret avait trait aux rapports des Hollandais et des Portugais.

Tous les ans, au moment où les vaisseaux européens allaient partir de Nagasaki, lecture en était faite au chef de la factorerie; les Hollandais devaient s'abstenir de tout rapport avec les Portugais, et avertir le gouvernement japonais des conquêtes que la puissance portugaise pourrait faire.

5. — Le cinquième décret était un règlement spécial à la rue de Detsima.

6. — Notons une pièce relative à la contrebande.

Il est à remarquer que la répression de la contrebande ne constituait pas pour les Japonais une question fiscale; c'était un de leurs moyens de défense contre la propagande politique et religieuse que les étrangers auraient pu avoir l'intention de faire sous le couvert de la religion, et ils avaient assez souffert de l'intrution étrangère pour que les mesures de précaution prises par eux puissent se justifier (1).

(1) Article Premier. — Si un étranger ou un Japonais entreprend, contrairement aux lois, de vendre une marchandise de contrebande quelconque, et qu'il soit découvert, on en informera les magistrats compétents.

7. — Un règlement en cas d'incendie à Detsima ou dans le voisinage (1).

8. — Les officiers employés auprès des Hollandais devaient prononcer un serment dont la formule se trouve dans le *Livre du Maire* (2).

Art. 2. — Si quelqu'un, s'étant rendu coupable de ce délit, se dénonce lui-même, et qu'il serve de témoin contre ses complices, il obtiendra son pardon et, de plus, une récompense proportionnée à l'importance de la contravention.

Art. 3. — Les délinquants convaincus par le témoignage de leurs complices seront punis suivant la rigueur des lois.

(1) Qui, dans le cas d'incendie, avait le droit de pénétrer ?

1. L'Ottona ;
2. les huit premiers interprètes ;
3. les vingt-quatre propriétaires ou hôtes des hollandais ;
4. les trente-six officiers du Trésor hollandais ;
5. les interprêtes particuliers ;
6. les quinze inspecteurs des portefaix et autres hommes de peine ;
7. les charpentiers autorisés à fréquenter l'île ;
8. et enfin les officiers de cuisine.

Mais, pour pénétrer, il fallait, après s'être assemblé à la porte, attendre l'arrivée d'un officier envoyé par le gouverneur, sauf le cas d'extrême urgence.

Si le feu éclate à Detsima pendant que les vaisseaux sont dans le port, les Hollandais doivent s'y retirer. Dans le cas contraire, on les transporte sur des bâtiments de garde sur le promontoire de Nomo, et ils y restent jusqu'à ce qu'on puisse les ramener dans leur prison habituelle.

(2) « Je nè rendrai aucun service aux Hollandais que pendant le jour. Je n'entrerai dans aucune conversation au sujet de la religion des Péres, et je ne m'entretiendrai familièrement avec eux sur quelque sujet que ce soit. » Suivent les promesses de ne jamais favoriser la contrebande, de la réprimer de toutes ses forces, de ne rien laisser vendre qui ait appartenu à un Hollandais, de donner avis des contraventions et des tentatives illégales dont on pourrait être informé. Et quand toutes ces promesses étaient faites, on ajoutait : « Si je n'observe pas religieusement tous les articles ci-dessus spécifiés, puissent les quatre grands

9. — La neuvième ordonnance était relative aux époques de vente.

10. — Enfin la dixième ordonnance donnait la liste des marchandises prohibées à l'exportation (1).

VOYAGE QUADRIENNNAL DES HOLLANDAIS A YÉDO

Tous les quatre ans le directeur de la factorerie hollandaise était tenu de se rendre à Yédo, avec son secré-

Dieux du ciel, immense et sans bornes, les Dieux particuliers de toutes les provinces de l'empire, tous les grands et petits Dieux, les deux Dieux sévères et soudainement vengeurs ; puissent les Dieux de Fakoue et de Riosiou, le Dieu de Missima ; puissent Fatzman et Ienmandaï-Ienzin faire tomber leur indignation et leur courroux sur ma tête ! Puisse toute ma famille, puissent mes parents jusqu'aux plus éloignés, et tous mes amis ressentir le poids de leur juste colère et partager le châtiment que j'aurai mérité. » Puis on apposait sa signature, et son sceau trempé dans son sang.

(1) 1° l'écusson des armes de l'empereur ; les estampes, peintures, marchandises et étoffes où elles sont représentées ;
2° les instruments et armes de guerre ;
3° les peintures ou représentations, imprimées, manuscrites ou autres, les statuettes ou figurines de soldats ou gens de guerre ;
4° les images de personnes appartenant à la cour de l'empereur Spiritueli ;
5° les peintures ou modèles de navires ;
6° les cartes géographiques, les plans de châteaux, temples ;
7° les couteaux recourbés des charpentiers ;
8° les étoffes de soie fabriquées à Fino ;
9° celles faites à Kaga ;
10° toutes autres étoffes en longs rouleaux de manufacture japonaise ;
11° toutes étoffes de soie ;
12° » de chanvre ;
13° » de coton ;
14° les nattes de soie ;
15° les monnaies :
16° les cimeterres, épées ou autres armes quelconques faites au Japon sur les modèles apportés par les Hollandais.

taire, son médecin, pour saluer l'Empereur et lui porter les présents envoyés d'Europe.

Je vous fais grâce, mes chers collègues, de tous les détails afférant à la démarche faite par les directeurs de la factorerie hollandaise, quand ils se trouvaient dans la nécessité d'aller présenter leurs hommages forcés à Sa Majesté l'Empereur du Japon ; peut-être aurai-je, un jour, l'occasion, d'appeler votre bienveillante attention sur ce point.

Nous allons envisager, si vous le voulez bien, la situation dans laquelle les directeurs hollandais se sont trouvés à différentes reprises, quand des adversaires se sont présentés, désireux de les chasser d'une position occupée depuis de longues années et produisant des résultats avantageux.

III

Anglais et Hollandais au Japon

Factorerie anglaise de Firato

William Adams, arrivé au Japon avec les premiers Hollandais, avait su gagner la confiance de l'empereur Iyéyas, qui lui donna, pour ses compatriotes, l'autorisation verbale de faire le commerce à Firato. Avertie, la Compagnie britannique des Indes détacha de la station des Moluques un navire, confié au commandant John Saris qui devait aller saluer le Siougouy. Iyéyas lui fit le meilleur accueil, confirma dans la forme officielle l'autorisation donnée tout d'abord, et les Anglais purent s'établir à Firato en 1613, la même année que les Hollandais. La nouvelle factorerie se composait d'Adams et de Richard Kock, directeurs pour le titre de marchands, de huit autres Anglais, de trois interprètes indigènes et de deux domestiques.

Dans le principe, les Anglais vécurent en bonne intelligence avec leurs voisins; mais bientôt les deux comptoirs travaillèrent à se nuire, au lieu d'exploiter pacifiquement le vaste champ qui leur était ouvert. Pour re-

médier à ce danger, les deux Compagnies des Indes conclurent, en 1619, un traité qui fondait en une seule les deux factoreries. Mais ce sage arrangement ne fit pas cesser les querelles personnelles des employés, et bientôt, en 1624, Firato était abandonnée par la Compagnie britannique, qui convoitait alors le monopole du commerce en Chine.

Lord Woddel. - Suspension des opérations de la Compagnie britannique

Treize ans après, en 1637, les Directeurs crurent le moment favorable de faire une nouvelle tentative. Leur commerce n'avait guère réussi en Chine ; et la tranquillité rendue au Japon leur permettait d'espérer des chances plus favorables. Quatre vaisseaux furent confiés à lord Woddel ; l'escadre, mal reçue à Macao, le fut plus mal encore à Nagasaki, et dut retourner aux Indes sans avoir rien obtenu.

Cet échec découragea la Compagnie ; tandis que son étoile pâlissait, les Hollandais, établis sur les ruines de la domination portugaise à Amboine et à Timor, fortifiés dans Batavia, maîtres des Moluques, de Ceylan, des côtes de Malabar et de Coromandel, accrédités auprès des rois de l'Inde et possédant des forts dans les contrées les plus riches, étaient une puissance à laquelle ne pouvaient résister ses rivaux, dépourvus de ports et de places fortes, de plus mal soutenus par le faible gouvernement du roi Charles Ier.

Les facteurs anglais furent expulsés de toutes les îles aux Epices. Vers le même temps, en Angleterre, il faisait sombre à l'horizon politique, et la Compagnie, suivant le sort d'un royaume agité par la guerre civile, vit son commerce se ruiner ou, tout au moins, tomber en langueur.

Cromwell releva l'honneur du pavillon ; il fit la guerre à la Hollande, mais les amiraux hollandais Tromp et Ruyter, bien qu'avec des forces inférieures, luttèrent avec trop d'énergie pour que le négoce anglais aux Indes en tirât avantage.

Charles II fit également la guerre aux Pays-Bas ; guerre malheureuse, impopulaire, au point qu'une vive fermentation se produisit en Angleterre et que le roi, pour l'apaiser, sacrifia son premier ministre, le compagnon de son exil, lord Clarendon.

Pendant tous ces évènements, la Compagnie britannique continuait son intercourre à Bantam : échange de poivre et d'objets manufacturés. Mais comment lutter au Japon contre les Hollandais, quand on n'avait plus d'établissement dans les différentes parties des Indes ! Il aurait fallu pouvoir s'échelonner tout le long de la route, au Tonquin, au Siam, à Camboge, en Chine ; il aurait fallu dépenser un fonds minimum de quatre millions pour l'organisation de ces comptoirs, leur approvisionnement, sans compter les frais d'armement de plusieurs navires. La Compagnie avait voté le principe de la dépense ; elle attendait la paix pour réaliser ses nouvelles espérances.

VOYAGE DU NAVIRE ANGLAIS *The Return*

Le changement survenu dans la politique du cabinet de Saint-James, la paix signée entre les deux puissances et leur entrée dans la triple alliance qui, les occupant contre Louis XIV, conjura pendant quelques années le retour de leurs divisions, tout cela permit à la Compagnie anglaise de reprendre le cours de ses opérations ; le roi lui accorda de grands privilèges, en confirmant son monopole.

Une nouvelle expédition au Japon fut décidée ; un navire, *The Return*, fut envoyé. Mais la tentative ne réussit pas ; les Hollandais veillaient : le mariage de Charles II et de l'infante Catherine de Bragance avait été dénoncé au Siogoun, et les Anglais se virent retirer la liberté du commerce dont ils continuaient d'être possesseurs, quoiqu'ayant cessé d'en faire usage.

VOYAGE DU CAPITAINE AMÉRICAIN STEWART ET DU CAPITAINE ANGLAIS TORRY

En 1792, quand lord Macartuey fut envoyé comme ambassadeur en Chine, le cabinet anglais fit une nouvelle tentative sur le Japon. Le commandant du Lion *(The Lion)*, sir Gower, fut chargé de s'y rendre pour sonder les dispositions de la cour de Yédo, ou du moins celles du gouverneur de Nagasaki. Des vents contraires l'empêchèrent de dépasser Formose.

En 1803, le directeur de la factorerie batave, Waardenaar, qui ne connaissait pas la rupture de la paix d'Amiens, fut prévenu par le gouverneur de Nagasaki de l'arrivée d'un navire européen ; le directeur, selon l'usage, se rendit à bord avec les agents du gouverneur et les interprêtes ; il reconnut dans le capitaine un américain, Stewart, qui, pendant la dernière guerre, avait fait le voyage du Japon pour le compte de la Compagnie et dont les intentions avaient déjà alors paru suspectes au Gouverneur général de l'Inde néerlandaise. Averti par lui, le gouverneur de Nagasaki fit donner l'ordre à Stewart de s'éloigner pour toujours des côtes du Japon.

Quelques jours après le départ du capitaine américain, un autre navire se montra, battant pavillon de la Compagnie anglaise des Indes ; Torry avait reçu d'une société de négociants de Calcutta la mission de faire des propositions de commerce. Les Japonais, respectueux des lettres-patentes accordées aux Hollandais par l'empereur Iyéyas, congédièrent Torry comme Stewart.

Lord Pellew a Nagasaki

Dans les premiers jours d'Octobre 1808, une voile européenne était en vue de Nagasaki ; l'époque de l'arrivée des vaisseaux hollandais était passée ; peut-être était-ce un navire retardé par la présence de forces anglaises devant Batavia. Le directeur de la factorerie, Doeff, malade, ne put aller reconnaître le bâtiment en personne ; deux employés le remplacèrent et furent

retenus prisonniers par les Anglais. Après avoir fait de l'eau et des provisions, le commandant de la frégate anglaise *Phaéton*, lord Pellew, relâcha ses prisonniers et sortit de la baie par un bon vent d'Est. Cette tentative audacieuse engagea les Japonais à prendre des mesures pour n'être plus trompé à l'avenir par une usurpation de pavillon ; on convint d'un autre secret sous lequel les navires hollandais pourraient avancer jusqu'au Papenberg. Le chef de la factorerie, Doeff, fit communiquer ce pavillon secret au gouverneur de Batavia. Les Hollandais réglèrent également, d'accord avec le nouveau gouverneur de Nagasaki, ce qu'il y aurait à faire dans le cas où un navire étranger s'approcherait avec des intentions hostiles ; il fut surtout question du passe-port impérial (1).

Tentative d'envahissement de la Factorerie Hollandaise par Wardenaar et Arislie

Depuis l'agression de lord Pellew, 5 années s'étaient écoulées, pendant lesquelles les Hollandais, par suite des nécessités de la guerre, avaient été privés de toutes communications avec la mère-patrie, ses colonies et le reste du monde ; ils ne savaient rien des évènements

(1) Deux employés de la factorerie devaient, en cas de danger, se porter dans l'intérieur, et leur chef devait rester auprès du gouverneur pour aviser aux mesures à prendre. Le Siogoun, en 1810, lors du voyage habituel à Yedo, témoigna au chef de la factorerie, à la présentation d'adieu, toute sa satisfaction pour sa conduite dans l'affaire du *Phaéton*.

tragiques qui s'étaient passés, confinés dans leur factorerie, sur les limites et comme en marge de l'empire japonais. Leur impatience de connaître, d'être renseignés était extrême; aussi l'on peut aisément se figurer leur joie, quand, au mois de Juillet 1813, ils furent avertis que deux navires européens étaient en vue. Tout semblait réaliser les douces espérances dont ils s'étaient depuis si longtemps bercés : les couleurs aimées de la Hollande flottaient aux mâts, le signal secret déterminé en 1808 était arboré, et des lettres envoyées par les nouveaux venus dissipaient tous les doutes. Doeff apprenait que Waardenaar, ancien directeur au Japon, actuellement conseiller des Indes, se trouvait sur l'un des vaisseaux en qualité de commissaire du Gouvernement, avec un secrétaire et un médecin, et que l'autre navire portait, avec trois nouveaux adjoints ou commis, le nouveau directeur de la factorerie, Cazza.

Doeff en conclut que la paix était faite, que le gouvernement hollandais avait commissionné Wardenaar pour relever le commerce d'un établissement aux ressources multiples, et installer un nouveau fonctionnaire; il était, en outre, heureux de l'arrivée de nouveaux employés, car, depuis plusieurs années, la factorerie ne comprenait plus que trois personnes.

Les deux employés allèrent saluer les arrivants, et revinrent dire au directeur que Waardenaar était bien à bord en qualité de commissaire, mais que les papiers du gouvernement ne lui seraient remis qu'en mains propres.

Cependant les vaisseaux remontaient vers la ville. Les indigènes croyaient avoir affaire à des navires américains employés par le gouvernement des Provinces-Unies. Pour Doeff, se conformant à l'usage, il alla en personne souhaiter la bienvenue à Wardenaar; il s'attendait à un accueil cordial, et fut fort surpris de la gêne qui se trahissait dans la contenance du nouvel arrivant, son ancien directeur et son ami.

Waardenaar remit une lettre à Doeff, en le priant d'en prendre lecture; mais ce dernier ne voulut l'ouvrir, comme c'était l'usage, qu'à la factorerie même, et invita Waardenaar et son secrétaire à l'accompagner à terre pour prendre connaissance de la missive dans les formes administratives. Arrivés, la lettre fut ouverte; elle portait que « deux vaisseaux étaient envoyés au Japon; « que sur l'un d'eux se trouvait M. Waardenaar en « qualité de commissaire et que M. Doeff était placé « sous son autorité », et elle était signée : Raffles, lieutenant-gouverneur de Java et de ses dépendances.

Fort intrigué, le directeur demanda des explications. C'est alors qu'il apprit que la Hollande était incorporée à l'Empire français, que l'Angleterre avait pris Java sous sa protection pour la soustraire aux attaques de la France, et que Waardenaar et Arislie étaient députés au Japon comme commissaires par le gouvernement britannique.

Doeff, se considérant toujours comme Hollandais, ne pouvait admettre à la légère, sans preuves suffisantes, la réunion des Pays-Bas à la France, et, crai-

gnant une invention imaginée dans le seul but de l'amener à obéir à la sommation de sir Raffles et à remettre la factorerie au commissaire Waardenaar, désormais anglais, répondit, en présence de son maître de magasin, Cock Blomhoff, qu'il ne pouvait ni ne voulait exécuter les ordres contenus dans la lettre, pour cette raison que ces ordres venaient du gouvernement d'une colonie au pouvoir de l'ennemi.

Waardenaar ne s'attendait pas à cette attitude ; il avait compté sur l'amitié de Doeff et sur les services rendus, pour l'attirer dans son parti. Cependant, il essaya de lui prouver qu'il devait partager le sort de Java, puisque la capitulation s'étendait aux dépendances. Doeff, alors, réclama le texte même de l'instrument ; on ne put le produire.

Doeff persista dans son refus ; la factorerie n'était pas une dépendance de Java, mais une localité subsistant par elle-même. En outre, le directeur ne pouvait se considérer comme sujet français, puisqu'il n'avait reçu aucune communication officielle relative à ce changement d'état. Enfin, il avait tout lieu de suspecter la vérité de cette nouvelle, surtout transmise par les Anglais qui, à diverses reprises, et par les moyens les moins dignes, avaient essayé de faire disparaître, dans leur jalousie, l'établissement hollandais.

Doeff refusa donc d'obéir.

Battu de ce côté, Waardenaar essaya de réussir en employant d'autres arguments ; il fit appel à la longue amitié qui les unissait, à la part importante qu'il avait

prise dans l'avancement de son adversaire d'aujourd'hui ; rien ne put ébranler la résolution de Doeff. Il eut alors recours à la séduction et essaya de corrompre le maître de magasin Blomhof ; tentatives inutiles. Il finit par comprendre que le plan combiné par Raffles ne pouvait réussir, surtout quand son secrétaire eût laissé entendre que le lieutenant-gouverneur l'avait attiré dans ses intérêts pour satisfaire uniquement au désir de se faire bien venir de son gouvernement.

Doeff fut d'autant plus méritant dans cette circonstance que Waardenaar tenait entre ses mains toute sa fortune ; mais il ne voulut pas trahir le serment qu'il avait prêté.

Aussi, s'efforça-t-il de démontrer à son ancien ami toute la témérité de son entreprise, et comment, en se servant du pavillon de la Hollande et du signal secret, il s'exposait, lui et son équipage, au plus extrême danger, si le gouvernement japonais apprenait la nationalité de l'escadre.

Payant d'audace, Waardenaar menaça de faire appeler les interprêtes pour exposer la vérité ; Doeff répondit que c'était inutile, qu'il allait lui-même faire venir les interprêtes pour les charger de porter à la connaissance de leur gouvernement comment il avait été trompé par l'escadre entrée dans le port sous couleurs hollandaises, comme le *Phaéton* en 1808, et comment on avait abusé du signal secret.

Les cinq interprêtes principaux furent avertis.

Effrayé, Waardenaar fit prier Doeff de venir lui parler

avant l'arrivée des Japonais, et le supplia de le protéger, lui et les siens, sentant enfin dans quelle fausse position il s'était placé et quels dangers il courait.

Malgré son plus vif désir de tirer son compatriote d'embarras, Doeff dut le quitter, — car les interprètes étaient arrivés — après avoir recommandé à son commis, Gozeman, d'empêcher toute communication avec Waardenaar et son secrétaire.

Le directeur déclara alors, en présence de Blomhoff, aux cinq interprètes, avec ordre de porter cette communication à qui de droit, que « l'Angleterre s'était rendue maîtresse de Batavia et que l'escadre se composait de deux navires anglais avec lesquels il ne voulait point entrer en rapport. »

Surpris, comme on peut le croire, de ces révélations, les interprètes demandèrent à se consulter ; revenus, ils signalèrent les conséquences de cette déclaration, car la flotte japonaise était dans la baie et, en moins d'une demi-heure, les navires anglais seraient incendiés et l'équipage massacré, mais ils firent entendre qu'on pouvait ne pas faire connaître l'incident au gouvernement, en faisant passer les navires anglais pour des vaisseaux américains nolisés par les autorités de l'Inde néerlandaise.

Doeff, persuadé qu'il était impossible de déguiser la vérité, les avertit que, si elle était découverte, il allèguerait, pour se justifier, qu'il la leur avait déclarée toute entière, en présence de son premier employé.

Les interprètes, craignant pour leur vie (si la natio-

nalité de l'escadre était connue, c'était la mort pour eux), insistèrent, et Doeff, heureux de pouvoir agir désormais en chef des Hollandais, indépendant des autorités britanniques, tout en évitant la nécessité de sacrifier un grand nombre d'Européens dont les gouvernants seuls étaient coupables, consentit à accepter la proposition, en leur défendant de recevoir d'ordre de tout autre que de lui.

Doeff avait son plan et voulait utiliser l'embarras de Waardenaar au mieux des affaires de Detsima.

Quelle était, en effet, la situation pécuniaire de la factorerie ?

Chaque année, Doeff avait tenu au courant ses livres de commerce et ne manquait pas de les clore à l'époque usuelle ; il poussait même la précaution jusqu'à placer, avec une lettre de conduite, son journal dans une enveloppe cachetée à l'adresse du gouvernement de Batavia, pour faire connaître, en cas où il mourrait, le montant auquel s'étaient élevées ses dépenses annuelles et le solde passif de la factorerie. Au départ du dernier navire, toute la cargaison de cuivre avait été fournie, à titre d'avance, par les Japonais ; cette situation, déjà défavorable, s'était aggravée par suite de l'interruption de la navigation de 1808 à 1812, et il résultait de l'arrêté des comptes de 1812, que le gouvernement hollandais était débiteur de celui du Japon d'une somme de 80.269 taels.

Doeff se rendit donc avec Blomhoff auprès du commissaire anglais, et lui promit le silence, à la condition qu'il laisserait les cargaisons des navires pour les

vendre comme d'usage, lui promettant une cargaison de cuivre payée à raison de vingt-cinq taels au lieu de douze.

Waardenaar ne put maitriser sa joie; toutefois, il demanda qu'on abaissât le prix du cuivre pour pouvoir le payer. Enfin, après une négociation laborieuse, au cours de laquelle Doeff menaça à plusieurs reprises de tout découvrir, il fut décidé que la factorerie livrerait le cuivre au prix convenu, mais que Waardenaar payerait toutes les dettes du gouvernement des Pays-Bas au Japon; le docteur Arislie devait signer également le traité.

En agissant ainsi, Doeff avait évité de grands malheurs et fait beaucoup de bien. Il restait au Japon comme fonctionnaire hollandais; il rendait service aux Anglais, en leur sauvant la vie; il veillait aux intérêts de son pays et à l'acquittement des dettes contractées.

Les marchandises furent déchargées et portées à terre, après que l'on eût soigneusement arraché des étoffes les armes de l'Angleterre et tous les autres signes de propriété britannique.

Restait à faire accepter par le gouvernement japonais le départ subit de Waardenaar et Cassa.

Pour le premier, c'était facile. Doeff allégua qu'il était venu demander l'exportation de tout le cuivre non employé de 1808 à 1812, d'après la taxe établie en 1808 pour trois ans, à 1466 pikols par année; mais que, la factorerie lui ayant représenté qu'une telle demande serait inopportune car les Japonais ne laisseraient pas

enlever du pays, avant la paix, une plus grande quantité de métal qu'à l'ordinaire, Waardenaar s'était déclaré persuadé. Les Japonais le crurent et le remercièrent des soins qu'il disait avoir pris de leurs intérêts.

D'autre part, Cassa était désigné par le gouvernement de Batavia dans le cas où le Japon désirerait voir remplacer Doeff. L'article de 1793 portait que le terme de la direction devait être de cinq ans; mais les évènements politiques avaient fait plus que dépasser ce terme du double. Le gouvernement hollandais voulait voir rester les employés une année encore, avec l'agrément du Japon, pour les indemniser de toutes les pertes résultant de la longue absence des navires. Si le gouvernement japonais était consentant, Cassa repartirait pour les Indes.

Doeff fut autorisé à rester.

Quant aux présents extraordinaires apportés par l'escadre pour la Cour (une cassette contenant deux pistolets, une tapisserie, deux glaces, un service de neuf plateaux à bords ciselés, un orgue de Barbarie formant bureau, quatre beaux télescopes), on fit croire que c'était pour reconnaître la générosité avec laquelle les Japonais avaient traité les Hollandais pendant leurs quatre années d'isolement.

Le produit des marchandises vendues ne pouvant payer le cuivre qui revenait au gouvernement britannique et le montant de la taxe devant être soldé pour éviter tout soupçon de la part des Hollandais, Doeff avança la différence en nature; d'où il résulta que l'An-

gleterre lui devait 35.000 rixdales, et 5.866 taels à la factorerie.

Doeff aurait voulu, pour se maintenir à Detsima sans dettes, signer avec les commissaires un traité de commerce; les Anglais, tant qu'ils seraient possesseurs de Java, lui auraient expédié annuellement des navires sous couleurs hollandaises; il aurait vendu les cargaisons pour assurer les marchandises de retour; la seule condition qu'il imposait, c'était d'avoir sous ses ordres les commandants des navires. Les commissaires ne crurent pas pouvoir accéder à cet arrangement.

Doeff le regretta, mais ne renonça à son projet. Il envoya à Batavia Blomhoff, comme fondé de pouvoir et avec le titre de directeur provisoire de la factorerie sauf ratification; il lui donna, avec un nouveau signal secret, comme instruction d'exiger des Anglais la reconnaissance de la factorerie hollandaise de Detsima et la liberté pour les Hollandais au Japon de se rendre en toute sécurité à Batavia; il lui remit, en outre, un rapport adressé au Ministre des Colonies.

Les Anglais n'avaient donc pu, encore cette fois, réussir dans leurs entreprises; le drapeau batave continuait à flotter sur Detsima; Doeff conservait l'important établissement hollandais, au nom d'un gouvernement auquel il avait prêté serment, dont il n'avait pas appris officiellement la suppression et dont, par suite, grâce à un concours tout particulier de circonstances peu ordinaires, il se trouvait sur le globe le seul et unique représentant.

Dernière tentative de sir Raffles. - 1815

Sir Thomas Stamford Raffles, Lieutenant-gouverneur anglais, voulut, de nouveau, destituer Doeff (1), ou, comme il disait, le décharger de ses fonctions d'après l'usage établi (2), comptant sur l'autorité des traditions en vertu desquelles un directeur ne pouvait rester plus de cinq ans à Detsima. Il résolut d'envoyer, en 1815, deux navires de la Compagnie anglaise, avec un agent, le docteur Arislie, pour lequel il demanda une lettre au Prince régent.

Le temps des arrivages annuels était proche, et le directeur de Detsima était impatient de connaître le résultat de la mission qu'il avait confiée à Blomhoff ; la *Charlotta* ne tarda pas à entrer dans la baie. Le signal ne fut pas donné, sous prétexte qu'il faisait trop de vent ; et les gardiens du port, voyant des visages connus, n'insistèrent pas. Cassa, qui était à bord, fit demander à Doeff s'il pouvait descendre ; consultés, les cinq interprètes répondirent qu'ils attendraient le résultat de l'entrevue pour se taire ou communiquer au gouvernement l'arrivée des Anglais.

Cassa vint à terre, et, au milieu des démonstrations

(1) Mémoires of sir Th. S. Raffles, pp. 229 à 331.

(2) To relieve M. Doeff from his situation, according to established usage.

de la plus vive amitié, après avoir remis au directeur une lettre de sir Raffles (1).

Cette lettre soulevait de graves questions.

Cassa raconta l'abdication de Napoléon Ier, la rentrée aux Pays-Bas des princes de la maison d'Orange, et, au nom du gouvernement anglais de Java, somma le directeur de se soumettre aux effets de la capitulation qui comprenait cette île et ses dépendances.

La Révolution française avait eu, en effet, son contrecoup dans les Provinces-Unies ; et le Stathouder, Guillaume V d'Orange, s'était réfugié en Angleterre ; les Anglais avaient fait la guerre à la République batave, devenue plus tard Royaume de Hollande sous Louis-Bo-

(1) « A MM. Doeff et Cassa, Directeurs du commerce au Japon.

« Messieurs,

« Je vous informe que le Gouvernement a résolu d'envoyer de nou-« veau au Japon le navire *The Charlotta*, particulièrement propre à « cette navigation, sans compter qu'aucun autre vaisseau convenable « n'est prêt à partir. Le docteur Schaap est placé comme chirurgien « sur la *The Charlotta* pour toute la durée du voyage.

« En outre, je puis vous annoncer que l'agent d'affaires de M. Doeff « à Batavia s'est vu payer le montant du cuivre envoyé de Detsima « pour son compte.

« La facture et les autres papiers de commerce vous seront expé-« diés par la Direction Générale. N'ayant pas d'autres nouvelles à « vous donner, je me réfère aux communications relatives au Gouver-« nement qui, par le Directeur Cassa, seront faites à son collègue.

« *Le Lieutenant-Gouverneur,*

« Th. Raffles.

« *Par ordre de Son Excellence*
« *le Lieutenant-Gouverneur en son conseil,*

« Du Puy.

« Batavia, le 2 Juillet 1814. »

naparte et enfin incorporée à l'Empire français, et ils s'étaient emparés des colonies de ce pays dans les deux mondes, en vertu de lettres que ce prince leur avait données pour les gouverneurs hollandais, sauf pour celui de la factorerie de Detsima dont le directeur reconnaissait seul l'ancien drapeau batave.

Pourquoi le gouvernement britannique, allié des princes d'Orange rétablis dans les Pays-Bas, voulait-il diriger la factorerie du Japon, même après la Restauration ? Pourquoi tenir à l'égard du directeur actuel le langage d'un chef, et lui donner pour collègue Cassa qui, l'an dernier, était venu comme remplaçant ? Raffles ne voulut-il pas faire croire aux maîtres du Bengale que le directeur s'était soumis en 1813 ? Ne voulait-il pas engager les autorités japonaises à garder Cassa ? Pourquoi ne rien dire de Blomhoff et de sa mission ?

Telles furent les réflexions de Doeff.

Il répondit donc que, si les princes d'Orange étaient vraiment rétablis, il ne pouvait faire soumission à une nation alliée ; et il ajouta qu'après s'être entendu avec les interprètes, il pouvait renouveler la proposition d'un traité de commerce, déjà faite à Waardenaar, entre la factorerie et l'Angleterre.

L'envoyé anglais voulut s'y soustraire, mais, sous la menace de tout révéler au gouverneur de Nagasaki, il consentit à signer la convention : Cassa cédait la cargaison de la *Charlotta* et prenait à son compte les charges et les déboursés jusqu'à la fin de l'année courante ; Doeff livrait 6766 pikols de cuivre en barres au prix ordinaire,

700 pikols de la même matière représentant ses appointements et payables à Batavia par 17.500 rixdales en espèces ; et, si le produit de la cargaison s'élevait jusque là, 300 pikols de camphre.

En même temps, Doeff, faisant appeler tous les interprètes et le Banios de Detsima, leur déclara, devant son maître de magasin, que, d'après les nouvelles reçues de Batavia, une paix générale était prochaine, que le rétablissement de l'ancien ordre de choses s'imposait, que ses maîtres lui avaient ordonné de rester au Japon jusqu'à la parfaite conclusion de la paix et que le directeur Cassa reviendrait sur le même navire après le temps ordinaire du commerce. Cassa n'osa pas contredire. La déclaration fut signée et expédiée le soir même à Yédo ; peu après, la Cour approuvait le séjour prolongé de Doeff au Japon et le départ de celui qu'elle croyait son collègue.

Cassa, cependant, essayait de ruiner la situation de Doeff, faisant naître que Doeff, resté dans le pays fort au-delà du temps ordinaire, commençait à en connaître les lois et les institutions plus que ne le voulait la politique japonaise et affirmant en outre que, sous son administration, les arrivages avaient souvent manqué, ce qui n'aurait pas lieu sous un nouveau directeur ; il manœuvra même de façon à assister avec Doeff à l'audience de congé du gouverneur.

Doeff, averti, attendit la veille de l'audience pour faire remarquer qu'il était impossible à Cassa de se présenter à l'audience sans habit de velours ; l'étiquette, au Japon,

était impitoyable, et c'eut été un crime de se rendre à l'audience sans ce costume de rigueur.

Le jour de l'audience, Doeff apprit qu'un nouvel ordre de la Cour lui serait communiqué ; cette nouvelle l'inquiéta. Dans le cas, — assez improbable — où il serait congédié, il était décidé à tout dénoncer à l'instant même aux deux gouverneurs, en langue japonaise et sans avoir recours aux deux interprètes, rejetant d'avance sur Cassa tous les malheurs qui s'en suivraient et la perte de la factorerie.

L'ordonnance extraordinaire portait que la Cour autorisait l'ancien directeur à rester encore une année, et le nouveau directeur à retourner à Batavia ; mais qu'elle voulait que, l'année suivante, « un homme de bien, versé dans les affaires du Japon », vint remplacer Doeff.

Cette dernière partie de l'ordonnance était le résultat des agissements de Cassa.

Revenu à la maison directoriale, Doeff demanda les cinq interprètes et son maître de magasin ; il instruisit très sévèrement le procès des deux interprètes qui avaient entretenu des relations avec Cassa, leur reprochant toutes les indignes manœuvres qu'ils avaient employées pour introduire dans leur patrie des ennemis sous le nom d'alliés et la priver de ses amis véritables ; les interpellés n'osèrent même pas balbutier une explication. Séance tenante, une déclaration fut signée, portant que le retour de Cassa, l'année suivante, serait dangereux pour l'Etat.

Le mauvais assortiment de la cargaison empêcha de trouver la somme nécessaire pour acheter la quantité de cuivre et de camphre déterminée par le traité indiqué ci-dessus ; Doeff prit, un peu à contre-cœur, pour éviter la suspicion des Japonais, le parti de risquer de nouvelles avances, et remit, en outre, sept cents pikols de cuivre dont le bénéfice devait composer ses appointements.

Au départ de la *Charlotta*, Doeff confia au capitaine du navire une lettre adressée au Lieutenant-gouverneur anglais. Il lui écrivait que le résultat des deux expéditions devait lui montrer combien peu il était homme à trahir son pays, qu'il avait été très étonné de ne pas recevoir de nouvelles de Blomhoff envoyé à Batavia avec mission de conclure un traité de commerce pour le temps que les Anglais occuperaient Java ; il terminait en le priant de ne pas renvoyer Cassa ni d'autres personnes sous le nom de Directeur. Doeff remit aussi deux lettres, l'une destinée au Gouverneur-général hollandais, quel qu'il fut, de l'Inde néerlandaise et contenant un rapport de sa gestion depuis 1809, l'autre dans laquelle il recommandait à Blomhoff de tout faire pour renouer des relations commerciales avec le gouvernement britannique à la condition de reconnaître la factorerie comme hollandaise.

Doeff avait, encore une fois, déjoué les plans de l'Angleterre ; on ne saurait trop reconnaître les services qu'il rendit à sa patrie. Conserver à la Hollande, à travers les guerres et la révolution, le dépôt qu'elle lui avait remis ; — prolonger par tous les moyens légitimes, l'existence précaire de sa factorerie de Detsima ;

— maintenir, en attendant des jours meilleurs, son drapeau sur le dernier coin de terre qui lui restait, telle avait été son ambition. Dans son dévouement pour cette cause sainte, il avait confié son propre bien à la douteuse loyauté d'un ennemi irrité de sa défaite ; il avait même placé sur cette base incertaine les derniers deniers de la factorerie et ceux qu'il avait reçus, à titre de prêt, de la confiance des indigènes. Privé de ressources, il était réduit à vivre, avec ses compagnons, de libéralités d'un peuple dont la délicatesse ne se démentit pas ; la cour continua de défrayer leur entretien, et la population leur témoigna les marques de la plus vive sympathie.

Depuis 1817

Enfin, en 1817, les sentinelles placées en observation sur le sommet des montagnes signalèrent l'arrivée de deux bâtiments européens, battant pavillon batave. La Hollande, rentrée sous le gouvernement de la maison de Hanovre, avait recouvré sa colonie de Java ; elle avait pensé à ses enfants abandonnés, et, reprenant le cours ordinaire des choses, envoyait à Doeff et à ses compagnons des successeurs avec de riches présents pour l'Empereur, sur des vaisseaux chargés de bonnes marchandises.

Blomhoff était nommé directeur par le nouveau gouverneur général hollandais, le baron Van Der Capellen qui devait contribuer à refaire de nouvelles colonies à la Hollande et à rétablir sa prospérité maritime et com-

merciale. Blomhoff était chargé de remettre, de la part du roi Guillaume Ier, à l'ancien directeur une décoration bien méritée, celle du Lion Néerlandais ; il lui rendit compte de ce qui lui était arrivé, de son internement en Angleterre, de la confiscation des deux envois de cuivre. Doeff revint en Hollande goûter un repos bien mérité, et la nation hollandaise lui fut reconnaissante de l'énergique résistance qu'il avait faite aux menaces du gouvernement anglais, malgré la situation précaire et l'isolement sans terme visible où il se trouvait dans des régions lointaines, chez un peuple étranger à ses idées.

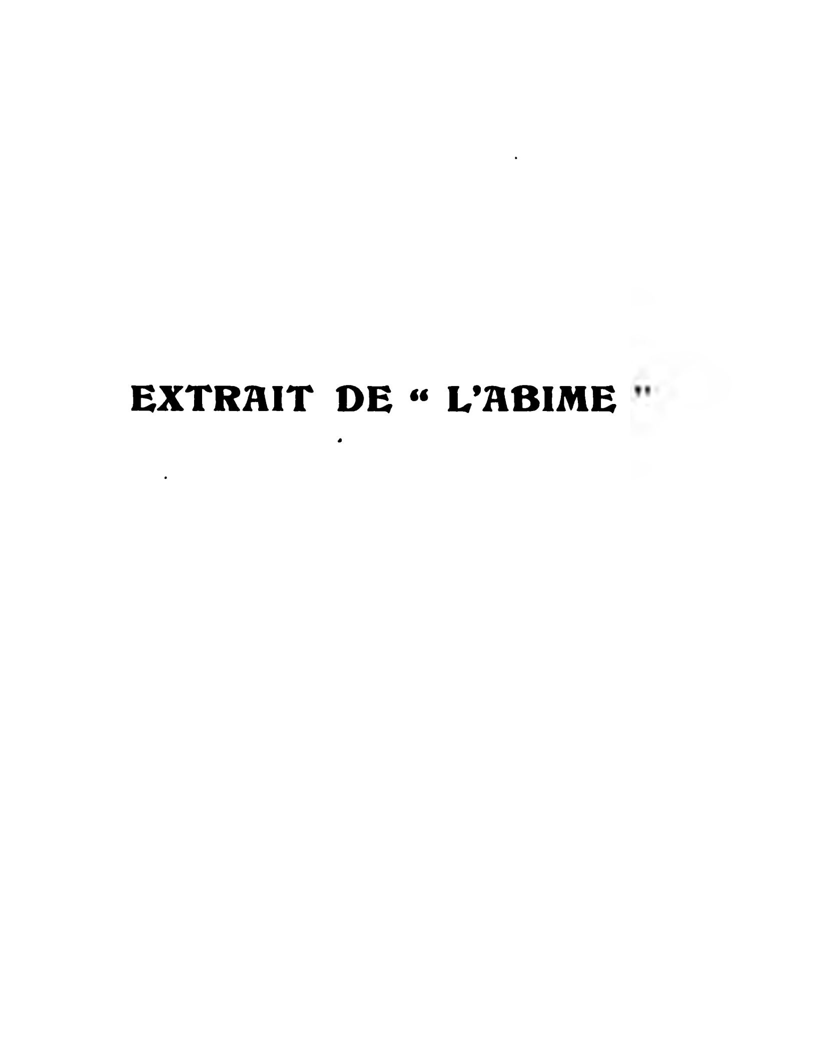
Depuis, tous les ans, au mois de Juin, deux vaisseaux partirent de Batavia ; en 1844, le roi Guillaume II conçut le généreux projet de renoncer pour la Hollande au monopole commercial du Japon, et proposa à l'Empereur, par une lettre autographe, d'admettre dans ses ports les navires de tous les pays. Cette noble initiative fut inutile ; la Cour de Yédo répondit qu'elle voulait maintenir le *statu quo*, et la Hollande, malgré elle, continua d'être privilégiée, là où elle voulait appeler l'industrie et le commerce du monde entier, jusqu'au jour où le Japon, à la suite des évènements de 1854, 1857 et 1858, dut ouvrir quelques-uns de ses ports au commerce européen, mesure qui précéda la révolution de 1868 dont le résultat fut si considérable pour le peuple japonais et pour le commerce du monde. Le Mikado, secouant le joug des taïkouns ou maires du palais qui, depuis si longtemps, gouvernaient effectivement l'empire, brisa, à cette date, l'influence prépondérante des daïmios

ou grands vassaux, et résolut d'adopter les coutumes gouvernementales des peuples de l'Occident. Le Japon, depuis, n'a cessé de se transformer ; les voies de communication se sont accrues, l'agriculture s'est développée, l'industrie a fait des progrès plus remarquables encore, tandis que le commerce, augmentant dans des proportions incomparables, passait de 6 millions de francs en 1854, par 155 millions en 1877, 475 millions en 1887, à 650 millions en 1894, s'accroissant dans une progression aussi rapide que continue.

Avant de terminer cette esquisse, pour laquelle je me permettrai de réclamer la plus extrême indulgence, laissez-moi reconnaître la ténacité de ces Hollandais qui, dans des circonstances parfois difficiles, confinés sur un modeste îlot, en marge de l'empire japonais, ont su se montrer respectueux des croyances du peuple près duquel ils vivaient, et n'ont pas essayé d'imposer à leurs amis leur domination, désireux de conserver à leur patrie la possibilité de commercer ; laissez-moi saluer la figure énergique du directeur Doeff qui a su maintenir les couleurs bataves contre les prétentions excessives, déloyales même, du gouvernement anglais ; laissez-moi, enfin, faire remarquer que le roi de Hollande, Guillaume II, eut comme la prescience des événements de 1854, 1857, 1858, 1868 quand il offrait généreusement d'abandonner une situation privilégiée pour partager avec les autres puissances le commerce avec l'Empire du Soleil-Levant.

Février 1900.

EXTRAIT DE “ L’ABIME ”



Extrait de l' « ABIME »

par M. CHAMPION, Membre Titulaire

XI

Michel Arnobe fit une leçon particulièrement remarquable, ce matin-là ; ses auditeurs lui trouvèrent bien l'air fatigué, mais le temps de dégel, assez malsain, le froid glacial pénétrant les chairs, expliquaient cette lassitude.

Le principal du collège, entré depuis quelques instants dans l'amphithéâtre, s'était assis sur un petit banc, près du tableau noir, semblant s'intéresser vivement aux paroles du jeune maître.

Michel, sortant de la routine habituelle, et traitant de l'empire que l'homme doit toujours prendre sur soi, exposait cette théorie : Si nous ne faisons pas toujours, dès l'abord, ce que nous devrions faire, cela tient, non seulement à un défaut d'entraînement moral, mais encore au mauvais état de notre santé physique ; l'homme soucieux de sa dignité personnelle doit donc assurer, par une pratique sévère de l'hygiène du corps, par

l'exercice normal et nécessaire de tous ses organes, l'entretien de cette santé, si désirable, sans laquelle la plus belle organisation intellectuelle se trouve entravée dans son libre essor : le « mens sana in corpore sano » de l'antiquité ne voulait pas dire autre chose. Certes, l'acquisition de ce *desideratum* n'est pas toujours facile, l'entraînement de la volonté demande parfois des efforts considérables, mais, si nous en arrivons là, nous pouvons alors ce que nous voulons. » (A ce point de la leçon, Michel avait semblé se recueillir un instant), puis il concluait à la nécessité pour l'homme, dans la civilisation, de se former dès la jeunesse une amitié solide, réelle. L'émulation, les échanges d'idées, les encouragements réciproques et cette conscience de l'ami — sorte de vigie veillant sur l'autre — sont de puissants facteurs qui nous aident à marcher vers le but. Le « Moi » n'est pas plus négligeable que le nombre, car de la valeur de l'unité dépend la puissance de ce nombre.

Le principal avait bien trouvé la théorie un peu matérialiste, vraie, sans doute — car l'expérience de la vie avait ébranlé chez lui l'enseignement reçu autrefois à l'Ecole — mais il eût préféré quelque chose de plus classique. D'après lui, le collège, surtout, ne devait pas rompre avec les traditions. Et puis, ces fortes leçons n'amèneraient-elles pas, en raison de l'influence du professeur sur ses élèves, les jeunes gens à une sorte d'indépendance philosophique, très explicable chez des esprits cultivés, mais certainement fâcheuse pour la masse ?

Michel, lui, dès qu'il se retrouva seul sur le chemin

de sa demeure, sentit alors tout le néant des choses ; et l'ironie de la comédie humaine s'affirma dans son entière réalité.

Il venait de développer à dessein, plus pour se remonter lui-même que pour convaincre les autres, la nécessité d'un entraînement de la volonté, l'utilité de cette gymnastique cérébrale appliquée surtout à l'acquisition d'une qualité morale, maîtresse, directrice de l'homme ; et, maintenant, sa détresse lui apparaissait plus complète. Il sourit tristement de son cas particulier, à lui, le professionnel de l'art de vivre, enseignant, il y avait à peine quelques instants : « Si nous en arrivons là, nous faisons alors ce que nous voulons ! » Quel mensonge !... Quel orgueil avait donc pu le pousser à se croire d'une essence supérieure ? Quel aveuglement lui avait fait considérer l'existence, comme le belluaire regarde le fauve, dans l'intime conviction de pouvoir toujours dompter ! — Et il restait stupide en présence de l'avenir ; désemparé, entre une volonté assez ferme de faire ce qu'il avait décidé la veille, et un immense désir de se laisser glisser au courant de sa sensibilité amoureuse. — Quelle différence entre aujourd'hui et hier !... A la même heure, il n'avait qu'une hâte : accourir vers un être chéri, respirer son atmosphère, se réjouir de ses yeux, du son de sa voix, de ses gestes... et maintenant, Michel allongeait sa route, suivant le long chenal du port, afin de retarder le moment où il verrait sa maison.

Il avait encore besoin de marcher ; sa fureur, mal éteinte, s'émousserait par la fatigue. — Cela, au moins

c'était une certitude ! — Malgré toute sa résolution de ne plus jeter de regard en arrière, il se rejouait à lui-même le drame de la nuit, avec cette recherche voulue de la souffrance, qui est le propre des grandes douleurs.

Il se revoyait, à peine vêtu, fuyant à travers les dunes couvertes de neige, sous les morsures du froid terrible que bientôt il ne sentait plus ; et la lune, radieuse au ciel, éclairait cette détresse de l'Homme et de la Terre. Il fuyait, dans une agitation farouche, emporté par un besoin animal de dépense musculaire, avec une lueur de lucidité le poussant à la fuite, très loin, plus loin encore, afin d'augmenter la distance. Gravissant les collines de sable cédant parfois sous ses pas, il s'enlisait jusqu'à mi-corps ; puis, dégagé, il repartait de nouveau, dévalant les pentes glacées, dans une course machinale de brute. Arrêté enfin, par l'essoufflement, son cerveau malade travaillait. Il retournait alors sur ses pas, avec l'intention de tuer. Et, ce désir de meurtre, ce besoin d'assouvir les instincts du fauve stagnant au fond de l'homme, devenait si impérieux, qu'il repartait en sens inverse, repris de sa fureur locomotrice. De nouveau, se lançant au hasard, il allait sans direction logique, marchant sans but, avec cette volonté seule : — pousser encore plus loin, plus loin ; — dans l'outrance de sa surexcitation, la fatigue n'avait même plus prise sur lui.

Puis, après des heures, surgissait à l'est une muraille opaque ; un écran de métal dépoli, sans aucun reflet, de couleur uniformément grisâtre, unissait le ciel à la terre : le brouillard se levait avec l'aube, exhalant une

humidité glaciale. Il s'était arrêté. La sueur figée sur le visage, il cherchait vaguement sur sa droite, ne sachant plus où il était, avec l'espoir de découvrir une habitation humaine ; cela n'existait pas. Les yeux, aux paupières brûlantes, étaient alors frappés de l'étrange silhouette de quelques arbres cristallisés par le givre, se détachant sur la crête d'une colline ; fatigués par les tourmentes, ils tordaient leurs longs corps, et leurs têtes blanches s'échevelaient, tragiques, dans l'espace. Les uns se courbaient en arrière, comme pris d'un fou rire ; d'autres semblaient terriblement souffrir ; les branches contractées ; ceux qui s'échelonnaient, çà et là, dans l'isolement, se penchaient ainsi que des coureurs. Il avait eu la sensation que ces arbres voulaient s'arracher du sol par horreur de cette solitude.

Soudain, se sentant lui-même envahi de l'âme des choses, une peur inconsciente, irraisonnée, tragique — cette peur mystérieuse que parfois la Nature inspire aux animaux et à l'homme — l'avait saisi. Au choc, la réalité lui était apparue ; il reprenait le chemin de sa maison avec la hâte de rentrer. Sous la puissance de l'emprise civilisatrice, il s'était demandé, non sans anxiété, ce que l'on pourrait penser de lui si on le rencontrait, mal vêtu, l'aspect misérable, tel un mendiant. Quelqu'un, peut-être, eût pu le reconnaître. Cette pensée l'avait rempli de honte. Son cours ne devait avoir lieu que vers dix heures, il le ferait comme d'habitude ; résolu à ne rien modifier dans la vie extérieure, voulant, surtout, ne pas subir la banale commisération des autres. N'était-il pas tenu à cette comédie vis-à-vis de la galerie

toujours prête à médire ? — pour son honneur, d'abord, pour celui de ses parents vénérés ; eux-mêmes ne se douteraient jamais de l'écroulement de ce qu'il avait pris pour le bonheur ! Ah ! s'il eût été seul, il n'eût pas perdu son temps à discuter avec lui-même, aucun lien ne l'attachant plus à cette femme ; mais, l'enfant attendu — son enfant — cet être irresponsable procréé dans sa volonté paternelle... là, seulement, était le devoir. Il devait vivre !

Maintenant que Michel agitait cette grave question du devoir, il précisait, dans son cerveau désabusé, les lignes d'une conduite dont il n'entendait plus déroger.

Il y avait lui, d'abord ! l'homme, le chef d'une famille dont l'honneur ne pouvait pas être soupçonné ; à cet honneur, une « fille » avait rivé la honte : sous le couvert de l'amour elle lui apportait l'opprobe... et cette gueuse était *sa* femme ! Ah ! l'amour, quel leurre ?... Oui, le pur amour tel qu'il l'avait conçu, lui, dans la sincérité de son âme ; mais l'autre ! Et, en quoi donc se trouvait-il éclaboussé par l'infamie de cette intruse ? Elle était mère ! Après ? N'ensemence-t-on pas une terre étrangère, celle qui n'est pas la vôtre ? Cela se loue, se paie. Quand la terre est mauvaise jusqu'au fond des entrailles, on l'abandonne !

... Dire qu'il s'était laissé prendre à ces serments ! Imbécile qui croyait pouvoir lire dans le cœur d'une femme !... Quoi de plus fermé que le visage féminin ? Il fallait bien l'avouer ! Malgré notre prétention de supériorité masculine, toujours nous nous heurtons à cette

figure aux yeux trompeurs, comme aux murailles d'une forteresse. Que peut-il donc se passer à l'intérieur? Ah! il n'est pas encore né, l'Œdipe qui délivrera l'homme de l'énigme de la Femme!

Puis le souvenir de sa mère, de cet être sacré entre tous les êtres, personnifiant l'idéal maternel, rafraîchissait un instant son cœur ulcéré. Jamais elle ne devrait se douter de pareille chose. Pour elle, surtout pour elle plus que pour lui-même encore, l'affreux secret resterait toujours caché.

S'il n'y avait eu que les parents d'Aline, ces tristes drôles responsables, jetant leur fille dans la vie, au petit bonheur de leur satisfaction égoïste, trop heureux d'avoir casé leur progéniture un peu embarrassante... Et ce Poligny! son beau-père, jouant à l'homme aux scrupules délicats, s'attendrissant même pour le cas où cette perle inestimable — sa fille — n'aurait pas consenti à troquer son abominable passé contre un avenir d'honneur... Comment! celui-là, aussi, était un père?

Il songeait alors à son propre père, à cet homme ne vivant que pour sa femme et son enfant. Il le voyait avec sa mère, là-bas, à Paris, dans ce logis heureux où s'était écoulée son enfance; il les imaginait, plus satisfaits encore de la vie, dans la certitude que leur fils avait trouvé le bonheur. Et une angoisse terrible l'étreignait; jamais plus il ne connaîtrait la joie; jamais le sourire de ses lèvres ne serait autre chose qu'une grimace de pître: il était condamné au rôle du paillasse qui se fait une tête pour la satisfaction du public.

Un peu avant sa demeure, il dut répondre au bonjour d'un brave homme avec lequel il avait parfois causé ; celui-ci l'entretint de ses projets pour la saison prochaine, non sans lui avoir d'abord demandé des nouvelles de « Madame ».

— Par ce grand froid, Monsieur, bien certain que ces petites dames, ça peut pas sortir... c'est pas comme nous, n'est-ce pas ? Moi, l'hiver, ça me fait des loisirs forcés que j'utilise à remettre en état *mon* chevaux de bois... J'va vous montrer le lion nouveau.

Il soulevait une bâche, et, satisfait du travail de ses mains, exhibait un bloc de bois, à peine dégrossi, rappelant vaguement un caniche, la petite queue en pompon — c'était le lion. Un immense canard, muni d'une bride, s'appuyait sur ce lion ; Michel pouvait aussi distinguer un long poisson sellé : toutes ces formes primitives, d'une naïveté grotesque, constituaient « *le* chevaux de bois » du pauvre homme.

Arnobe s'attarda un moment à le complimenter sur son travail ; il enviait l'égalité d'âme de son interlocuteur. Celui-ci, encouragé par les bonnes paroles, reprit :

— Vous vous rappelez, monsieur le professeur, quand madame votre épouse — bon Dieu ! la belle petite femme ! — elle s'a amusé, en septembre dernier, à faire un tour sur mon poisson ?... Riait-elle assez, bon Dieu d'sort !

Ce souvenir lui fit mal. Certes, il se rappelait la joie de celle qu'il avait tant aimée. Combien de fois, ensemble,

ils s'étaient amusés à regarder ce petit manège si drôle avec ses singuliers animaux... Et les beaux enfants qui chevauchaient ces bêtes ! Alors, encore plus navré par ce simple incident, il se décida à rentrer.

JEUNESSE

Par M. A. MINET, Membre titulaire résidant.

A mon Neveu A. T.,
le jour de sa Première Communion.

J'ai chanté ton baptême, André, puis en ce jour
Je dois parler de la cérémonie
Qui de ton enfance finie
Vient de sonner le glas, sans espoir de retour.

Eh ! oui, le temps se passe, et tu deviens un homme.
Tu le deviens tout doucement,
Et cela te vaux mieux, en somme,
Car la jeunesse est un moment
Délicieux, que l'on regrette
Amèrement
A l'époque où l'on se déjette,
Qui, fugitif comme l'éclair,
Ne fait que sillonner la nue.
On la cherche, le nez en l'air ;
Passez, muscade ! Disparue !

Toi, tu deviens un jeune. Ah ! reste-le longtemps,
Tâche de forcer la nature ;
On fait si piteuse figure
Lorsqu'on est obligé de dire : « De mon temps... »

J'ai quatre fois ton âge, et je sens que le souffle
Défaille à mes poumons, dont moins vif est le jeu,
Et je me vois déjà, le pied dans ma pantouffle,
En bonnet grec, au coin du feu.
Vision lugubre, hélas ! — Profite de la vie
Qui s'ouvre devant toi. Travaille, espère, prie,
Vis de tous côtés à la fois.

Jeunesse, toi seule es jolie !
Et l'on n'est jeune qu'une fois.

ESSAI SUR

L'HISTOIRE DU COLLÈGE JEAN-BART

Collège Communal et Universitaire de Dunkerque

ESSAI SUR

L'HISTOIRE DU COLLÈGE JEAN-BART

Collège communal et universitaire de Dunkerque

Par M. Georges KREMP

Professeur d'Histoire et de Géographie, Membre honoraire

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉDIFICE SCOLAIRE

Ses Origines. — Sa Construction. — Ses Agrandissements. Son Etat actuel.

CHAPITRE Ier

LES ORIGINES

L'Externat et l'Eglise des Jésuites (1612-1762). Le Pensionnat ecclésiastique de l'abbé Destouches (1674-1789). Le Collège mixte du docteur Fockedey (1791-1793).

Le Collège communal de Dunkerque, situé à proximité du Leughenaer, de la Mairie, de la Tour et de l'Eglise Saint-Eloi, se trouve au centre de l'ancienne ville. Son emplacement affecte sensiblement la forme d'un trapèze, tracé par la rue du Collège et la rue Emmery, parallèles à la direction du littoral, et par leurs deux obliques, les

rues de la Couronne et de l'Eglise, aboutissant au port (1). C'est ce quadrilatère, presque parfait, à peine écorné par la Place d'Armes, qui renferme le domaine universitaire. Celui-ci, pourtant, ne le remplit pas entièrement ; il présente, à vol d'oiseau, l'apparence d'un carré inscrit, mais incomplet. En effet, ses quatre côtés n'avoisinent pas directement les artères limitrophes : à droite (2), un

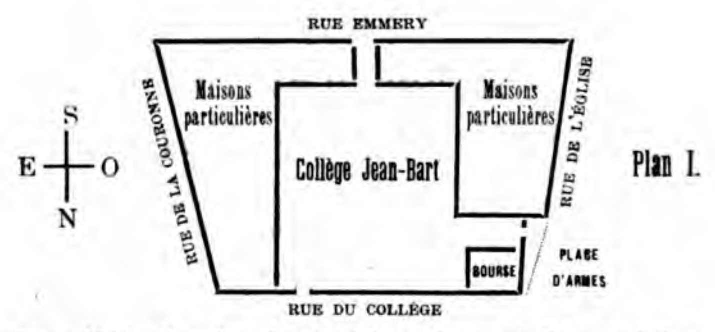


Figure schématique du trapèze renfermant le Collège, la Bourse et les Maisons particulières.

épais pâté de petites maisons s'adosse à l'établissement ; dans l'un des angles septentrionaux se cache, enclavée comme dans un coin, la Bourse du Commerce ; à gauche, trois énormes constructions masquent la vue ; au sud, une série d'habitations particulières empiète sur le terrain à des profondeurs inégales. Ainsi séparé, sauf

(1) Exactement, la ligne occidentale du trapèze est formée par la rue de l'Eglise et le côté droit de la Place d'Armes.

(2) Voir, au plan I, le schéma du trapèze et du carré inscrit.

au nord, des routes qui l'encadrent, l'édifice manque de perspective, et il n'a pu compenser l'absence de contiguité par l'harmonie de ses lignes, puisque partout, même à l'est (1), la périphérie est irrégulière.

On ne saurait en nier, surtout sous le rapport de la beauté panoramique, la défectueuse ordonnance. Elle est sans doute imputable aux architectes qui conçurent le projet originel et aux édiles qui en décidèrent l'exécution ; elle est aussi attribuable aux circonstances politiques et financières qui ne permirent point aux administrateurs municipaux de corriger ses imperfections et contraignirent parfois leurs successeurs à retomber, malgré eux, dans les mêmes erreurs. Victime résignée des variations qui accompagnent la genèse d'une nation, le bâtiment a éprouvé tous les hasards de la destinée : choyé par les princes de l'Eglise qui le créèrent et sollicitèrent pour lui les bénédictions du ciel, flatté par les princes de l'Etat qui le dotent grassement ou l'honorent de leur visite (2), après avoir bénéficié de la monarchie, il est entraîné dans sa décadence et meurtri par les coups de la guerre civile, il s'écroule ; profané et délaissé, il souffre cruellement des sacrilèges et de l'abandon auxquels le condamne, pendant la Révolution et l'Empire, le scepticisme ou l'indifférence de la population ; la Restauration, enfin, entend son cri d'alarme, l'aide, le

(1) C'est ce que montre bien le plan de rez-de-chaussée du Collège.

(2) En 1625, la princesse Isabelle-Claire-Eugénie, gouvernante des Pays-Bas, venue à Dunkerque, de préférence, entendit la messe aux Jésuites.

redresse, assure son existence. Mais comme elle semble précaire ! Les troubles et les émeutes qui provoquèrent et suivirent les soulèvements de 1830 et de 1848, les coups d'Etat qui escamotèrent la seconde République au profit du second Empire, la crise interminable des expéditions militaires qui éparpillèrent, en les usant, les forces du pays, l'invasion fatale qui précipita la déchéance, ces bouleversements perpétuels brisaient les énergies, anéantissaient leurs résultats et, de la capitale ou des frontières, se répercutaient dans les agglomérations urbaines ou les moindres bourgs de la province, gênant partout l'essor, arrêtant le progrès. Si, à Dunkerque, l'édifice scolaire ne végète pas dans une misère absolue, du moins il vit dans une sorte de prostration et au milieu de l'oubli. La troisième République, égide de la paix, l'entourera de soins respectueux, calmera ses craintes, adoucira ses maux, répandra dans ses veines la sève fortifiante qui nourrit et qui fait croître. Elle ne réussira point, cependant, à effacer complètement les traces des violentes commotions qu'il aura endurées ; tour à tour favorisé et mutilé, démoli puis restauré, livré à lui-même et secouru, est-il étrange qu'il porte encore les empreintes des vicissitudes traversées ?

A ces causes d'ordre moral s'ajoute une raison toute matérielle. Si l'unité d'ensemble recommandée par les principes de l'art monumental ne symbolise point l'architecture du Collège, c'est qu'il n'a pas été construit selon un plan unique ni à une seule époque. Bâti avec les restes de l'Externat et de l'Eglise des Jésuites, balayés par la tourmente révolutionnaire, il s'est agrandi peu à

peu du Palais de Justice, dépourvu de l'ampleur nécessaire à sa dignité, du Musée, reconnu insuffisant pour l'efficacité de sa mission, et de la partie jugée disponible de la Bourse ; au fond, on l'augmente d'éléments dissemblables ou bien impropres à leur destination, sans parvenir à les confondre ni à les amalgamer. Commencé à l'aurore du XVIII[e] siècle, recommencé, achevé et étendu au début, au milieu et à la fin du XIX[e], il ne peut guère reproduire un type ni avoir de style : au contraire, ces nombreux remaniements le dépouillèrent du cachet artistique qui revêtit jadis sa première image ; la deuxième conception, qui tirait sa grandeur de sa simplicité même, se noie aujourd'hui dans les détails des annexions qui l'ont complétée... D'un roman composé avec méthode, on a extrait une pièce en quatre actes diffuse ; comme l'écrivain en pareil cas, l'architecte, forcé tantôt de délayer sa propre pensée, tantôt de l'amputer, l'a défigurée et brutalisée, pour la faire entrer dans un nouveau moule... Aussi son état actuel n'est-il qu'un arrangement disparate, un assortiment hétéroclite, né de combinaisons successives, cherchant à concilier les exigences impérieuses d'un présent prospère et le modeste héritage d'un passé moins heureux.

*
* *

Peu s'en fallût que la configuration de l'immeuble ne se régularisât sous ses anciens propriétaires, les Jésuites, qui l'occupèrent dès le XVII[e] siècle. On doit remonter à l'organisation de cette puissante congrégation pour

retrouver les vestiges les plus lointains se rapportant à l'histoire de l'athénée dunkerquois.

Ses origines coïncident avec l'arrivée des Jésuites à Dunkerque. La Compagnie de Jésus, fondée par Ignace de Loyola, en 1534, approuvée par le pape Paul III en 1540, sorte de « cohorte réunie pour combattre les ennemis spirituels », luttait non plus en Palestine ni à l'instar des ordres chevaleresques du Moyen-Age, mais « dans l'Europe infectée par l'hérésie » et minée par la Réforme : elle revendiquait le privilège de défendre la Papauté et l'Eglise apostolique, menacées par les doctrines luthériennes et calvinistes. La croisade engagée contre les idées naissantes varia ses moyens : la prédication des fidèles et l'éducation des enfants comptèrent parmi ses principaux instruments d'action. « Les Jésuites disputèrent et arrachèrent la formation des jeunes esprits aux humanistes et aux protestants. Négligeant l'instruction populaire, ils attirèrent, de préférence, dans leurs collèges, des nobles et des bourgeois. En les instruisant et en les élevant, ils se proposaient un double but : les préparer aux emplois et aux fonctions auxquels ils étaient destinés dans le monde et les attacher pour toujours à eux (1) » en continuant à diriger leur conscience en qualité de confesseurs. C'est dans ces intentions que, vers 1599, ils se rendirent en Flandre et se fixèrent à Bergues.

La Flandre Maritime formait une dépendance des

(1) F. Corréard. Histoire de l'Europe et de la France depuis 1270 jusqu'en 1610, chap. XIV.

Pays-Bas Espagnols, alors dépeuplés et décimés par les armées et par l'inquisition, « ayant vu passer aux régions septentrionales, aux Provinces-Unies, tout ce qui avait fait leur force et leur supériorité sous les ducs de Bourgogne et sous Charles-Quint : la liberté, l'industrie, le commerce, les sciences, les lettres et les arts (1) ». Pour la préserver d'une chûte complète, Philippe II les légua, en 1598, à sa fille Isabelle, mariée à son cousin, le cardinal-infant Albert d'Autriche, dûment dispensé par le Saint-Siège ; toutefois un article secret laissait à l'Espagne la suprématie militaire et diplomatique. La Flandre Maritime relevait donc des despotes castillans et des potentats autrichiens. La présence des Jésuites en cette province réjouissait le souverain, alors Philippe III (2), homme doux et charitable, mais scrupuleux à l'excès, dévôt fervent, vivant au milieu des reliques et ne sachant « sortir des couvents ni dérober ses oreilles aux propos des moines ». L'engouement royal sympathisait avec les pieux sentiments de l'archiduc Albert (3) ; certes, le gouverneur se distingua par une administration bienfaisante ; néanmoins, élevé à la cour de Philippe II, « le champion du catholicisme », voué à l'épiscopat, promu archevêque de Tolède et cardinal, il ne pouvait, même après avoir renoncé à la pourpre romaine pour prendre femme, que seconder, comme son seigneur et maître, les efforts des Loyolistes.

(1) E. Lavisse et A. Rambaud. Histoire générale du IVe siècle à nos jours. Tome V, chap. IV.

(2) Philippe III régna de 1598 à 1621.

(3) Albert d'Autriche naquit en 1559 et mourut en 1621.

De Bergues, ils venaient à Dunkerque « une fois ou « deux par semaine et aux jours de fêtes, catéchiser « les enfants, visiter les hôpitaux ainsi que les pri- « sons, et donner leurs soins spirituels aux bourgeois, « aux troupes et aux matelots si nombreux dans la « flotte » (1); ils disaient la messe et leurs sermons au prieuré des Sœurs Blanches (2). Leur assiduité et leur zèle les signalèrent à l'attention de l'évêque d'Ypres (3), Jean de Vischer, et à la bienveillance des archiducs Albert et Isabelle; en 1612, ils reçurent de ces respectables dignitaires « commission d'aller s'établir à Dun- « kerque pour vaquer à l'instruction des enfants » (4); ils s'empressèrent d'acquiescer à ce désir et se transportèrent immédiatement au poste désigné. Leur recteur déclara au Magistrat (5) « que la Société ne préten- « doit nullement que ceux de ses Pères qui seroient « destinez pour demeurer dans la ville lui fussent à « charge; que pour cet effet, elle avoit choisi pour leur « demeure une maison qui lui appartenoit, lui aïant

(1) L'ABBÉ R. FLAHAUT. Notes et documents pour servir à l'histoire des Institutions ecclésiastiques de l'Enseignement secondaire à Dunkerque, à partir du XVII[e] siècle. 1[er] fascicule (1894).

(2) Ancien couvent de religieuses du Tiers Ordre de Saint François établi à Dunkerque en 1426, disparu pendant la Révolution, aujourd'hui occupé par les dames de la Sainte-Union.

(3) Dunkerque faisait alors partie du diocèse d'Ypres (Belgique).

(4) PIERRE FAULCONNIER. Description historique de Dunkerque, ville maritime et port de mer très fameux dans la Flandre occidentale. 1[er] Volume, livre IV, page 119, 2[e] colonne (1730).

(5) Le mot *Magistrat* sert à désigner, sous l'ancien régime, l'administration municipale.

« été donnée par Jean-Baptiste de Vriese. » (1) Cette propriété comprenait une habitation et une brasserie, sises dans la rue ancienne de Nieuport, c'est-à-dire la rue actuelle du Collège. Les Jésuites l'approprièrent à leurs besoins : grâce aux libéralités d'un personnage opulent, Liévin de Clerck, ils se procurèrent de suite les ressources indispensables et inaugurèrent leurs leçons, dès le 16 Octobre 1612 ; pour le prêche et le culte, le clergé de Saint-Eloi mit à leur disposition la chapelle paroissiale de Sainte-Anne.

La mystique milice séjournera à Dunkerque près d'un siècle et demi : encouragée par le fanatisme espagnol (1619-1659), à peine entravée par la domination anglaise (1659-1662), enhardie par les théories absolutistes des Bourbons (1662-1762), et sous tous ces régimes, appuyée sur la sollicitude du Magistrat local, elle entreprit avec ardeur et poursuivit avec succès son œuvre de propagande catholique.

*
* *

L'enseignement secondaire élut donc domicile dans « la maison paternelle » de Jean-Baptiste de Vriese (2). La succursale jésuitique, intitulée Résidence de Dunkerque, resta d'abord sous la tutelle du Recteur de Bergues. En 1621, au bout de sa neuvième année, se plai-

(1) Pierre Faulconnier. Ouvrage cité plus haut.

(7) J.-B. de Vries, « personnage d'un sçavoir éminent », est le premier Dunkerquois qui entra dans la Compagnie de Jésus.

gnant d'être étroitement logée, elle jeta son dévolu sur un habitacle voisin, dit de Sainte-Anne (1), greyé d'une rente de 90 livres au compte de la commune : les échevins consentirent à le vendre à condition que les professeurs ouvrissent leurs classes et enseignassent le latin aux jeunes gens de la cité. La Résidence accrue et organisée, déclarée autonome, s'érigea, vers 1632, en collège.

Les Jésuites étaient à la fois des éducateurs et des prédicateurs. La majorité, ointe du sacrement de l'ordre, officiait chaque jour : elle n'oubliait point que son rôle consistait essentiellement à développer autour d'elle la connaissance et la pratique du dogme. Possédant pour enseigner un grand séminaire, assemblage de deux vastes territoires obtenus par donation ou par achat, ils y ajoutèrent, pour prêcher, une magnifique église, élevée par la générosité des archiducs, du Magistrat et des habitants. La pose de la première pierre eut lieu en Mai 1632, et remarque curieuse, la dédicace fut probablement présidée, le 10 Juillet 1635, par l'évêque d'Ypres, Jansénius, l'auteur des cinq fameuses propositions qui, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, agitèrent la Flandre, la France, la Sorbonne, la Papauté, les Solitaires de Port-Royal et les Molinistes. Si les lettres annuelles du Collège (2) ne relatent point le nom du prélat consécrateur,

(1) Les maisons, au lieu d'être numérotées, portaient un surnom.

(2) Litteræ annuæ collegii Societatis Jésu Dunkerkani, anno 1632 (Archives générales du royaume à Bruxelles. Papiers jésuitiques), citées et compulsées par le savant Abbé R. Flahaut dans l'ouvrage signalé plus haut.

le chroniqueur dunkerquois, le grand bailli héréditaire, P. Faulconnier, cite en termes formels Jansénius ; nous n'avons aucun motif de douter de son assertion.

L'Eglise, à en juger par les descriptions contemporaines et posthumes, joignait la richesse à l'élégance. Un gracieux péristyle précédait le portail : une niche sculptée, abritant un saint, décorait l'entablement ; les armes de Dunkerque, « en bas-relief et peintes sur pierre » (1), surmontaient un ample vitrail ; des incrustations, emblèmes religieux ou dessins allégoriques, ornaient par leur symétrie le frontispice ; du pinacle, arrondi en arc de cercle, se détachait une énorme croix dorée et ciselée ; du chœur s'élançait vers les cieux un petit clocheton en ardoises, pyramide pointue dont l'aiguille bleue se découpait finement sur la masse des clochers et des tours environnants. A l'intérieur, reposait sur un socle de velours et veillait sur l'autel, Notre-Dame Auxiliatrice, statue en bois provenant du chêne miraculeux de Monsaigu en Brabant ; au-dessus des confessionnaux on admirait de jolis paysages, conservés précieusement depuis au Musée, chef-d'œuvre de Corbehem (2) ou de Snayers (3), artistes dunkerquois et

(1) Compte-rendu de M. ROUSSEL DE LA TOUR aux Chambres assemblées du Parlement concernant le collège que les ci-devant soi-disants Jésuites occupaient à Dunkerque Archives municipales).

(2) Philippe de Corbehem, né à Dunkerque en 1630, mort en 1696 : il y a de lui, au Musée (n° 64), un « Grand paysage avec figures », provenant du couvent des Jésuites.

(3) Pierre Snayers, né à Anvers en 1593, mort en 1663 : il y a de lui, au Musée (n° 306), un « Grand paysage avec troupe de cavaliers » provenant du couvent des Jésuites. Un autre tableau, d'auteur inconnu,

anversois, dont le talent et la vogue illustrèrent le déclin du XVII[e] siècle ; deux colonnes en porphyre, dont l'une domine actuellement la fontaine circulaire de la place de la République, supportaient le voxal, la tribune des chantres. Enfin « sous la bâtisse, étaient des caveaux assez grands pour mériter le nom de souterrains » (1). L'édification de l'église modifia l'économie du couvent. La basilique s'orientait du nord au sud, étalant sa façade sur la rue ancienne de Nieuport, alors appelée rue des Jésuites. Le long de son mur oriental, dans la cour, un portique soutenait dix cellules réservées aux pères et aux professeurs. Vers 1641, à la place des « deux maisons joignantes l'une à l'autre » de J.-B. de Vries et de Sainte Anne, s'aligna, front au nord et attenant au sanctuaire, un bâtiment de 90 pieds de longueur sur 35 de largeur, à un étage, terminé par un immense toit dont une double rangée de mansardes rayait la pente : le rez-de-chaussée servait aux classes et le premier à une salle de congrégation, la Sodalité, avec chapelle et théâtre. On accédait au monastère par deux portes assez basses, armoriées, celle-ci du blason dunkerquois, celle-là du chiffre jésuitique ; en outre, rue du Moulin, aujourd'hui rue Emmery, se présentait une troisième issue.

Si la foule des pratiquants pénétrait gratuitement

mais de l'école italienne (n° 386), « Jésus portant la croix », vient également du couvent des Jésuites.

(1) Feuille d'Annonces judiciaires, commerciales et maritimes de Dunkerque (1826).

dans le temple sacré, le Collège, simple externat, fréquenté par une centaine de disciples, enseignait les notions de la grammaire et des humanités, moyennant une légère rétribution, au moins à sa création. Plus tard, il semble autant une école publique et communale qu'une institution privée et ecclésiastique. Ses directeurs recourent souvent aux largesses du Magistrat. L'histoire de Faulconnier et l'enquête du parlementaire Roussel de la Tour éclairent suffisamment ce point. « Les Jé-
« suites donnoient tous leurs soins à l'instruction de
« la jeunesse de Dunkerque écrit le grand bailli (1), et
« comme depuis deux ans que leurs classes étoient ou-
« vertes, le nombre de leurs écoliers s'étoit fort aug-
« menté, ils avoient pareillement été contraints d'ac-
« croître celui de leurs Pères et plus que leurs revenus
« n'étoient capables d'en nourrir, ce qu'ils représen-
« tèrent au Magistrat le 14 Août (1623), le priant d'y
« avoir égard et de souffrir que les habitants païassent
« à leur maison de petits droits qui n'incommoderoient
« point la ville et dont l'intérêt étoit que les enfants
« eussent une bonne éducation... Le Magistrat aïant
« connu la justice de cette demande, non seulement la
« leur accorda, mais encore obtint pour eux l'agré-
« ment du roi d'Espagne pour la levée de ces droits. »
Ces *petits droits* comportaient un premier impôt de dix sols sur chaque tonneau de vin, contenant quatre quartels, un second impôt d'un sol sur chaque rasière de

(1) Pierre Faulconnier. Description historique de Dunkerque, 1er volume, livre IV, page 128, 1re colonne (1730).

sel ou de blé entrant et sortant, et un troisième de deux sols sur chaque caque ou baril de harengs et morues : leur octroi, accordé pour 36 mois, prorogé en 1626, probablement encore renouvelé en 1629, produisait par an 3.000 florins de Brabant ou 12.000 livres tournois de France. D'ailleurs, le conseil des échevins donnait aux régents de nombreux subsides ; en surplus d'un traitement annuel de 200 livres, il vota, en 1593, une subvention de 120 livres, en 1620, un secours de 6.000 livres, en 1629, une pension complémentaire de 450 livres. De son côté, Louis XIV envoya maintes fois son offrande : en 1662, 2.000 florins, en 1682 et en 1683, 600 florins, en 1684, 200 pataïons, etc., etc... De plus, Roussel de la Tour affirme dans son mémoire aux Chambres assemblées du Parlement, que la municipalité avait « fait la construction des classes à ses frais » et dépensé pour leur entretien ou leur réparation, de 1685 à 1758, 4.563 livres. Enfin elle contribua de ses deniers à l'édification de l'église : elle fournit en souscriptions, 14.000 florins de Brabant, soit 56.000 livres tournois. L'addition de ces aumônes atteint pour la seule part de la ville un total minimum de 210.000 livres équivalant à 840.000 francs de notre monnaie, et contredisant singulièrement les fières déclarations du recteur de Bergues.

*
* *

Ces dons facilitaient la tâche des cénobites. Ils célébrèrent le service divin et autres exercices rituels, tout en se consacrant à l'instruction et à l'éducation de la

jeunesse flamande, jusqu'à la promulgation des arrêts prononcés contre leur communauté par le Parlement de Paris. Au cours d'un procès intenté au P. Lavalette, commerçant en faillite, les institutions et statuts de la confrérie parurent suspectes et même contraires aux lois du royaume : le général, Ricci, refusant de les changer, les Parlements, les Jansénistes, les philosophes, les loges maçonniques, le ministre Choiseul et la favorite du roi, la marquise de Pompadour, exigèrent la suppression de l'association. Le 13 Mars 1762, le Parlement de Paris ordonnait la vente de ses propriétés et la fermeture de ses écoles : le 5 Avril, le Conseil provincial d'Artois interdisait aux Jésuites de Dunkerque d'enseigner après le 14 dudit mois ; le 18 Août, le grand bailli Pierre-Joseph Faulconnier, leur signifiait l'arrêté d'expulsion ; le 18 Septembre, le Gouvernement publiait une ordonnance invitant « les officiers municipaux « à veiller à ce que lesdits ci-devant soi-disans Jésuites « vuident les lieux par eux occupés. » Les Pères de la Foi obéirent à cette suprême injonction, quittèrent définitivement la ville le 20 Septembre et « se retirèrent « dans différentes maisons dépendantes de l'Impéra- « trice-Reine, sans avoir rien demandé pour pension « ou itinéraire, et depuis l'on n'en a plus entendu par- « ler. » (1)

Que devint leur logis ? Un jugement du Parlement de Paris, auquel Dunkerque ressortissait, restitua l'église

(1) Compte-rendu aux Chambres assemblées de M. Roussel de la Tour (Archives municipales).

au culte dès l'année suivante, en 1763, et, en 1764, une autre décision prescrivit la réouverture de l'externat, augmenté d'un internat. Le Magistrat se basant sur la perception des petits droits « pour lors considérables » (1), rappelant les crédits alloués par le Conseil au Collège prouvant que les revenus des congréganistes avaient été affectés « non à son entretien, mais à l'acquisition de propriétés voisines (2) », démontrant « que la maison de la cy-devant Société de Dunkerque et tous les bâtiments les composant devaient leur existence à la libéralité de la Ville et de ses habitans (2) », réclama et obtint la succession du domaine jésuitique. Il le confia à des prêtres séculiers, recrutés parmi le clergé de Saint-Eloi. L'abbé Pierre-Joseph Destouches en prit la direction ; licencié en théologie et en droit, il avait ouvert, rue de Soubise, un cours de commerce ; il renonça à son innovation et fonctionna « rue des ci-devant Jésuites » avec un sous-principal, un préfet des classes et trois régents ; ils apprenaient les humanités « les uns par le flamand, les autres par le français », sous le contrôle d'un Bureau, dont l'édit royal de 1763 régla la composition. Confirmé dans ses prérogatives par lettres patentes de Louis XV, en date du 6 Mai 1769, le pensionnat ne comprit jamais

(1) Mémoire des magistrats de Dunkerque pour démontrer l'utilité et l'avantage qui reviendra à la ville de Dunkerque... de profiter des circonstances présentes pour former un collège à la maison des Pères Jésuites.

(2) Idem.

(3) Idem.

plus de « 38 étudians dont 20 en langage flamand et 18 en français » (1).

Cette situation dura jusqu'à la Révolution. Les Etats Généraux convoqués, on rédigea les cahiers ; ils ne renferment aucune plainte relative à l'institut clérical. Les représentants de Flandre Maritime se contentèrent d'émettre leurs doléances ; les chanoines supplient « Sa Majesté d'accorder une protection spéciale aux couvents de l'un et de l'autre sexe et spécialement à ceux de ces établissements qui s'occupent de l'enseignement »; les nobles proposent « de confier aux maisons régulières l'instruction de la jeunesse, en laissant, dans les endroits où il n'y a pas de religieux capables de s'y livrer, subsister les collèges qui s'y trouvent, comme seule ressource pour les parents qui, faute de moyens ou pour d'autres considérations, ne voudraient ou ne pourraient pas s'éloigner de leurs enfants » ; la bourgeoisie demanda « que les abbayes, qui ont des biens considérables dans la Flandre, soient tenues d'enseigner gratuitement la jeunesse et d'établir des collèges dans les villes de cette province ». L'Assemblée Nationale Constituante ne souscrivit à aucun de ces vœux ; elle supprima les droits féodaux et les dimes, confisqua les bénéfices du clergé, lui imposa le serment de fidélité à la loi. Les ecclésiastiques de Dunkerque ne voulurent pas se soumettre, et, réfractaires, abandonnèrent leur église et leur collège :

(1) Requête et mémoire présentés au Magistrat de Dunkerque par les pères de famille de cette ville (Archives municipales).

le corps professoral continua son mandat jusqu'à la fin de l'année scolaire, puis résilia ses fonctions.

Toutefois l'Assemblée Constituante favorisait l'expansion des sciences et, sur les instances du Magistrat, l'autorisa à exploiter la pension. La population accueillit cette mesure avec joie. Quelques personnes aspirèrent à l'emploi de principal, notamment les docteurs Thibault et Fockedey ; le Directoire départemental agréa la seconde candidature (30 Septembre 1791). Né en 1758, ancien disciple des Régents (1770-1775), Fockedey conquit son diplôme ès-arts devant l'Université de Douai et pratiqua la médecine à Dunkerque à partir de 1783 ; en 1786, il fondait une société littéraire et scientifique, *l'Amitié ;* nommé en 1791 chef d'institution, il « suivit» dit-on (1), les méthodes des Jésuites et des prêtres séculiers, en tenant compte des temps troublés où il vivait ». Son personnel, mi-laïque et mi-ecclésiastique, se composait de quatre professeurs, un ex-aumônier du 22e régiment Viennois, un habitué laïque de la paroisse Saint-Eloi, un médecin et un jeune homme de trente ans. Cette métamorphose s'évanouit bientôt : les élections de 1792 députèrent Fockedey à la Convention Nationale ; le 8 Mars 1793, le Comité de Salut Public plaça sous séquestre les biens du Collège, et le 15 Septembre 1793, abolissait les établissements d'enseignement. « Alors commença la lacune que l'instruction

(1) L'abbé R. Flahaut, ouvrage cité plus haut.

publique a éprouvée dans ce pays et par toute la France » (1).

L'abbaye des Jésuites passa à différents usages. L'église, d'abord convertie en Temple de la Déesse Raison, cédée ensuite au Club populaire de la rue Sainte-Barbe, aménagée plus tard en salle de concert, sera, finalement, transformée en magasin pour les Ponts et Chaussées. La construction contiguë, bordant la rue « des soi-disans Jésuites », demeurée vague, tomba en ruines. Au contraire, les locaux longeant la rue du Moulin se virent utilisés ; on y installa une école de dessin, un cours public de navigation, le logement d'un professeur d'hydrographie, la justice de paix du canton est et la loge d'un portier. Ces diverses affectations sauvèrent de l'éversion cette portion de la propriété jésuitique : forcément entretenue, elle tiendra encore une quarantaine d'années. Aujourd'hui, c'est le seul quartier de l'ancien collège qui subsiste et qui ait été en partie raccordé au nouveau : celui-ci en conserve, à l'intérieur, les vieilles murailles de l'ouest et, rue Emmery, la porte de sortie ; malheureusement, la répartition finale détacha de son lot les demeures adjacentes, marquées par l'inscription du millésime 1747... faute regrettable et souvent regrettée !...

Sic transit gloria mundi !... Les joyeux ébats des « escholiers » dont la jeunesse insouciante et folâtre,

(1) Feuille d'annonces judiciaires, commerciales et maritimes de Dunkerque (13 Janvier 1827).

aux heures de récréation, égayait le préau, les éclats de rire et le claquement des applaudissements dont une assistance heureuse, entassée le dimanche, dans la sodalité, soulignait les charges naïves ou les épisodes émouvants représentés par la Société de Réthorique ; les cantiques d'allégresse et les hymnes liturgiques dont retentissait, aux solennités chrétiennes, l'arche sainte de Marie Auxiliatrice..., les monotones psalmodies dont le pieux murmure accompagnait en sourdine la marche cadencée des moines se promenant dans les couloirs mystérieux du cloître..., toute cette activité, à la fois chaste et enjouée, s'est éteinte ! A plusieurs reprises, l'écho a encore répété le chant affaibli d'un air profane, les accords amortis d'une mélodie harmonieuse, ou les rumeurs confuses d'un discours patriotique..., puis, toutes ces voix se sont tues. Au bruit a succédé le calme, au mouvement, la solitude : l'asile du travail et de la prière a fait place au manoir du sommeil et du silence où, seuls, résonnent tristement, la nuit, le cri lugubre des hiboux, le jour, le pas traînant et lourd d'un gardien nonchalant...

LABOR IMPROBUS

(NOUVELLE)

Labor Improbus

NOUVELLE

Par M. A. MINET, Membre Titulaire

Le jour commençait à poindre; 6 heures 1/2 sonnaient.

Du lit qu'occupaient M. et Mme Béchu, un bras sortit, se détirant, puis un corps émergea, celui du mari qui, l'oreille tendue, compta les coups de la cloche du beffroi.

— Sacré matin ! déjà 6 heures 1/2 s'exclama-t-il.

— Ah ! mon Dieu ! Tu m'as fait peur, fit une voix endormie.

Et à son tour sortit des profondeurs de l'oreiller, mais plus lentement, la tête d'une femme. Assez gentillette, Madame Béchu, malgré la légère bouffissure que le sommeil inflige à la femme, surtout quand elle est blonde et qu'elle a dépassé la prime jeunesse.

— Et tu te lèves... déjà ? continua-t-elle.

Ce déjà était tout un poème, mais Jean Béchu n'était

pas à la poésie en ce matin de pseudo printemps, et il ne vit, ou ne voulut point voir des yeux dans lesquels une bonne nuit, et peut-être encore autre chose, avaient mis une pointe de langueur charmante.

— Mais oui, déjà, paresseuse, répliqua-t-il. Ne te rappelles-tu pas que je dois aller à la petite vitesse m'enquérir de mon papier ? Pourvu que la fille n'ait pas oublié de me faire du café !

Et tout en parlant il s'habillait en coup de vent, prenant à peine le temps de faire ses ablutions.

Mme Béchu, elle, étouffait un tout petit soupir.

Enfin l'imprimeur — vous avais-je dit que Béchu exerçait cette profession ? — se trouva prêt. Il vola dans la salle à manger; le café fumait dans la tasse.

— Bon, dit-il en l'avalant à la hâte, la bonne était prête à l'heure. Par ma foi la journée commence bien !

Et ayant pris son pardessus il s'élança sur le chemin de la gare.

Le vent soufflait âpre et violent; il fallait marcher plié en deux pour avancer, si bien qu'arrivé près de son but, Béchu alla donner de la tête dans l'abdomen d'un monsieur marchant en sens inverse, et que le vent, lui soufflant au dos, faisait cambrer d'une façon peu ordinaire.

Deux jurons retentirent, suivis d'une exclamation joyeuse :

— Comment c'est toi, Charles ? Déjà sorti à cette heure ?

— C'est-à-dire que je rentre, mon vieux camarade.

— Noceur, va !

— Ah ! oui ! Elle est jolie la noce ! J'ai pris la forte culotte cette nuit.

— Où ça ?

— Là-dedans, mon vieux, dit Charles en désignant le buffet de la gare. Cinquante-deux louis ! Et ce que ça m'embête !

— Ah ! mon pauvre ami ! Comment peux-tu faire faire ton compte...?

— C'est bien simple, va. On venait de souper; on installe un bac. Le grand Cadou taillait. Une veine ! Ah ! il en a une santé ! Des abattages tout le temps ; une main comme on n'en voit pas. A un moment donné : « Il y a une suite. »

— Et tu l'as prise ?

— Tu l'as dit, l'ami. Le coup part. Quarante louis sur le tapis. J'en donne. Les deux tableaux tirent. Buche à droite, buche à gauche ; ça va bien ! « Tenu à quatre ! » Les sales cochons ! pour couper la veine ils avaient tiré à cinq ! Eh bien, aurais-tu fait mieux, toi ?

— Bien sûr ! je n'aurais pas joué... Tu sais qu'en continuant comme cela tu finiras sur la paille. Si pourtant tu voulais travailler ! Le travail, ça mène à tout.

— Flûte ! Tu m'embêtes. On n'a qu'une vie, n'est-ce

pas ? C'est pour se la couler douce. N'empêche que me voilà salement rincé et que je voudrais bien me refaire.

— Travaille, mon vieux, travaille ; ça vaudra mieux.

— On verra. Au revoir, Jean.

— Au revoir, mon pauvre ami.

Et Béchu s'engouffra dans la gare. Il avait Charles en tête. De ce train-là le pauvre garçon n'en avait pas pour longtemps. Heureusement qu'il ne s'était pas marié ! La voix de l'employé qui lui demandait la raison de sa visite coupa court à ses préoccupations. Le papier était arrivé ; on l'aurait à l'imprimerie à neuf heures et le client serait servi à cinq heures comme on l'avait promis. Tout allait bien, et le digne imprimeur s'en retourna chez lui d'un pas allègre.

Il n'était pas huit heures et pourtant une commande était déjà arrivée. A onze heures il y en avait douze. Tous bibelots, malheureusement, et de petit tirage : Mais, bast ! se disait Béchu, se préparant à sortir pour faire voir à un client qui en voulait un mille des échantillons d'enveloppes à 3 fr. 25, — encore une commande où il y a six sous à gagner ; n'empêche que les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Dehors il croisa Charles, fort affairé.

— Eh bien, lui dit-il, es-tu remis de tes émotions de cette nuit ?

— J'en ai bien d'autres ! Figure-toi qu'on m'a donné un tuyau. Les charbonnages de X... vont monter au-

jourd'hui ; je vais donner l'ordre d'en acheter mille à l'ouverture de la Bourse, et de vendre en cloture, pourvu que la hausse se produise.

— Malheureux ! Et si ça baisse ?

— Si ca baisse, eh bien, je suis f...ichu. Mais ça ne baissera pas ! Allons, laisse-moi passer, que je cours au télégraphe.

— Réfléchis un peu, d'abord. Tu diras que je rabache, mais, vois-tu, il n'y a que le travail ; il mène...

—....à tout. Je la connais, ta rengaîne. Mais j'aime mieux les grands moyens.

Ils se quittèrent et Jean rentra chez lui, après avoir pris commission de son mille d'enveloppes, qu'il avait promis pour le soir. Les commandes du matin aussi, du reste ; en sorte que les épreuves s'empilaient sur son bureau, attendant la correction. Sans tarder il se mit au travail.

Le dîner fut lestement expédié. Un client vint, Béchu descendit, puis un voyageur de commerce, et encore une affaire. Heureux, il se frottait les mains : Ça marche, ça marche, disait-il ; il faudrait une grosse affaire pour finir la journée et ce serait superbe !

L'heure de livrer approchait et c'était entre le bureau et l'atelier une navette perpétuelle. Il y avait dans toute la maison un bourdonnement de ruche. Les machines ronflaient, les massicots grinçaient, le froissement du papier d'emballage se mariait au bruit de la chûte dans les

cassetins des caractères que l'on distribuait, le tout scandé par les coups sourds du rouleau du transporteur. Tout le monde jurait et pestait : les pressiers après les compositeurs et les papetiers qui n'en finissaient pas, l'équipe litho après le transporteur qui se faisait attendre, ce dernier après le graveur dont les faux traits remontaient, et le patron après tout le monde. Dans ce brouhaha Jean vivait, se sentait heureux ; il voyait tout ce remue-ménage draînant pour lui des pièces de cent sous.

La sonnette du bureau marcha.

Si c'était la grosse affaire ?

C'était la grosse affaire ! Machin en personne, le conseiller municipal qui se portait au conseil d'arrondissement. Si souvent Béchu lui avait demandé sa pratique. Ça y était donc enfin !

— M. Béchu, je viens vous trouver pour mes imprimés électoraux. Pouvez-vous me tirer 100.000 circulaires ? Il m'en faut 20.000 demain matin à six heures.

Cent mille !... Demain matin à six heures !... La tête de Jean tournait. Cependant il se remit :

— Mais, Monsieur, il est cinq heures du soir, et le temps matériel...

— Ta ! ta ! ta ! Vous avez la nuit, et puis je n'entre pas dans tout ça. Si vous ne pouvez pas le faire, un autre le fera. Faut-il que je m'en aille ?

Un autre... une affaire pareille !... Jamais de la vie !... Et Jean promit. On discuta les prix et les caractères. Il

fallait surtout faire ressortir cette phrase : « Si j'ai accepté le mandat de conseiller municipal, c'est que de cette situation, considérée comme le premier des gradins de la vie publique, je comptais bien mettre un jour au service de mes concitoyens, sur un terrain plus vaste, mon expérience et les influences que j'ai acquises dans une existence déjà longue et bien remplie ». — On la mettrait en égyptienne.

Tout était d'accord, mais six heures sonnaient : les ouvriers se lavaient les mains. Béchu se précipita.

— Halte-là, vous autres. On ne soupe pas aujourd'hui. Toi, prépare-moi 25 rames de coquille 8 kilos. Vous, les compositeurs, faites-moi huit compositions de cette circulaire ; on rognera après. La litho fera un report de huit pour activer le tirage. Vous, les pressiers, allez-vous-en, et revenez à 10 heures. On tournera jusqu'au matin ; on coupera et on paquetera à mesure.

Et il était vraiment beau, donnant ses ordres comme un général d'armée, en termes brefs, nets, incisifs. Pas un mot de trop, pas de temps perdu ! Et les yeux ouverts, il avait des visions ; la maison s'élargissait, la file des machines s'allongeait à perte de vue ; aussi loin que pouvait porter le regard, il ne rencontrait que des têtes courbées sur la besogne. Le rêve de tantôt revenait, mais ce n'était plus des pièces de cent sous, c'était de l'or que charriait tout ce labeur. Et se sentant la tête en feu, réfléchissant qu'il avait quelques moments à lui avant qu'une épreuve fut prête, il sortit prendre l'air.

Les ouvriers étaient moins enchantés : « Encore du turbin ! Puisqu'il lui faut des heures au patron, il en aura ! » Et le travail commença, fortement nuancé de flemme. Quand Jean rentra, au bout d'une heure, pas d'épreuve à lire ; et il y avait huit formes à faire ! Il tonna, fulmina : « Tas de fainéants ! on les paye si souvent pour ne rien faire ! Et quand on leur demande un effort, voilà comment ils vous remercient ! »

A 8 heures, il corrigea l'épreuve de la première composition. A dix heures il sommeillait quand on lui apporta la sixième ; il fallut le réveiller pour la septième et, à la dernière, il dut se pincer pour se tenir éveillé. Les lettres dansaient devant ses yeux la sarabande. Enfin il donna le bon à tirer et alla se coucher à minuit. Madame Béchu, lasse de soupirer, — les soupirs sont fort fatigants — dormait profondément.

Le lendemain matin, à 7 heures, Béchu, un peu pâle des fatigues de la veille, était à son poste. Les 20.000 étaient portés chez Machin ; on finissait les autres. La porte s'ouvrit, c'était Charles.

— Ah ! mon vieux, quelle veine ! Tu sais, mes charbonnages ?

— Eh bien ?

— Vendus, à 80 francs de hausse !

— De sorte que tu gagnes... ?

— 80.000 balles, ma vieille. Eh bien, qu'est-ce que tu en dis ?

Jean restait hébété. Comment ? gagner 80.000 francs sans rien faire !

Quand la parole lui revint :

— Mes félicitations, mon brave ami ; mais c'est égal, j'aimerais mieux pour toi de l'argent gagné autrement.

— Autrement gagné ! Je ne l'ai pas volé, que je sache.

— Volé, non, bien sûr ; seulement si ton travail y était pour quelque chose !

— Le travail ! Encore !!! Mais que t'a-t-il donné à toi qui bûches comme personne ?

La porte s'ouvrant de nouveau les interrompit et Machin se précipita dans le bureau. Il était pourpre de colère :

— Monsieur, dit-il à Béchu, vous êtes un drôle.

Et comme Jean, abruti, le regardait sans comprendre, il lui mit un papier sous le nez :

— Tenez, voyez vos imprimés !

Et Béchu lut avec terreur : «... C'est que de cette situation considérée comme le premier des *gredins*... etc. »

Des gredins... ça y était... quelle bourde !

En vain chercha-t-il à s'excuser de cette terrible coquille en alléguant sa fatigue, le peu de temps qu'il avait eu, Machin ne voulut rien entendre.

— Je refuse tout, entendez-vous, tout jusqu'à la dernière circulaire !

Et sur l'offre de faire le triage des mauvaises feuilles, car enfin il n'y avait qu'un huitième de perdu :

— Et vous croyez que j'ai le temps de remuer vos saletés ! J'ai eu le tort de venir chez vous, mais on saura en ville ce que vous n'avez pas honte de livrer à vos clients !

Il sortit furieux. Jean s'était écroulé ! La grosse affaire ! Un pour compte total ! La perte était plus forte que le bénéfice de toute une semaine ; sans parler de la réputation que cela lui ferait ! Et de ses lèvres agitées par une fièvre tombaient ces mots entrecoupés :

— Pourtant j'ai fait de mon mieux... tout ce que je pouvais... Je tombais de fatigue !... C'est la huitième, bien sûr !... Ah ! sacrédié !... Quel bouillon !... Et pourtant le travail... ça mène à tout !

Et l'insouciant Charles, palpant amoureusement dans sa poche le bulletin de son agent de change, mais ému de cette douleur vraie, murmura :

— A tout ? Oui, ma foi, même à la ruine !

24 Mars 1900.

LES NOMS DE RUE

LES NOMS DE RUE

par M. VÉZIEN, Membre Titulaire

Je veux vous soumettre quelques réflexions personnelles sur les noms qu'on donne aux voies publiques et sur les changements que les municipalités apportent, de temps en temps, aux noms anciens.

La *Société Dunkerquoise* pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts voudra bien me pardonner de traiter devant elle un sujet très peu scientifique, encore moins littéraire et nullement artistique.

Je serai bref.

Quand une rue est baptisée, soit par la population elle-même, soit par ses édiles, la première tendance est de trouver un nom qui ait une signification rationnelle. Par exemple : rue du Marché, rue de la Mairie, rue de la Poste. Qu'au bout d'un certain temps, la Mairie, le Marché et la Poste aient été transportés autre part, les noms restent et n'en sont pas moins bons pour désigner suffisamment les voies susdites.

En voici quelques exemples locaux : Tout le monde

connaît les rues de la Panne, du Moulin-à-Poudre, de l'Abreuvoir, du Jeu-de-Paume ; or il n'y a plus ni Panne, ni Abreuvoir, ni Jeu-de-Paume, ni Moulin-à-Poudre, et cependant, les anciennes dénominations restent parfaitement suffisantes et il n'y a aucune raison de les changer.

Cela provient de ce que la signification première du terme employé a disparu et que celui-ci est devenu un simple vocable, exprimé par la parole ou traduit par l'écriture et qui pourrait être remplacé par un numéro comme on le fait déjà en Amérique : (20e rue de la 5e Avenue).

Tous les mots de la langue conviennent aux dénominations des rues : adjectifs, substantifs communs ou noms propres, tels que ceux des personnages plus ou moins illustres ou des simples célébrités locales.

La rue de la *Grille* qui depuis longtemps n'était plus fermée par une grille quand nous l'avons connue est aujourd'hui la rue *Carnot*. Dans un certain nombre d'années, on pourra se demander s'il s'agit du conventionnel, — de son fils ministre de l'Instruction publique en 1848 — ou de son petit-fils, Président de la troisième République? Lazare, Hippolyte ou Sadi ? (il y en a même eu un quatrième, Joseph, frère aîné du premier, nommés ensemble à l'Assemblée législative par la ville de Saint-Omer ; ce fut un jurisconsulte distingué, membre de la Cour de Cassation et de l'Académie des sciences morales et politiques.

Parmi les noms propres, ceux des saints étaient jadis

très usités. Vous n'ignorez pas, — même sans avoir lu le *Canon* ou catalogue officiel, qu'ils sont nombreux et que, même employés exclusivement, ils suffiraient pour une ville de 500.000 âmes.

De nos jours, la Terre en produit moins qu'autrefois et leur emploi, pour l'usageq ui nous occupe, se fait plus rare. Il diminue aussi pour les noms qu'on donne aux navires, même aux bateaux pêcheurs. Serait-ce un signe des temps ? Il y en a bien encore une dizaine à Dunkerque sur les 100 à 125 rues ou places de la ville. Inutile de dire qu'ils remplissent très bien leur office : Saint-Jean, Saint-Gilles et Sainte-Barbe ne blessent aujourd'hui personne.

Il n'en a pas toujours été ainsi :

Aux jours les plus agités de la Révolution, les saints, pour beaucoup de gens, devenus presque enragés, étaient un objet de haine — et ne pouvant leur couper la tête, ils brisaient leurs statues, comme l'avaient fait, avant eux, aux idoles païennes Polyeucte et bien d'autres qui gagnèrent à ces manifestations hardies les palmes du martyre — si on en croit les anciens hagiographes.

Moïse (il y a bien longtemps), leur avait montré l'exemple :

Vous savez tous que non content d'avoir pulvérisé le veau d'or fabriqué par Aaron son frère, il délaya cette poudre dans l'eau et la fit boire aux Israélites...

Je reviens à mes rues et à mes saints.

Comme on ne pouvait les guillotiner en personne,

on coupait leur nom en deux et on en supprimait la première partie.

C'est ainsi que trois des grandes artères de Paris étaient devenues pour beaucoup d'enragés sans-culottes : la rue Denis, la rue Martin, la rue Jacques ; et le grand faubourg : le faubourg Antoine.

C'était bête, absurde, enfantin, mais voilà comme la passion raisonne.

Avant l'invention des plaques émaillées, on inscrivait en creux sur une pierre de taille de la première maison d'une rue, le nom de cette rue (pas ici où les maisons sont toutes en briques). Or j'ai encore vu en plusieurs endroits le témoignage de ce que je viens de vous dire : à la place des deux lettres S et T, c'est-à-dire Saint en abrégé, il n'y avait qu'un trou carré, taillé au ciseau. Aux yeux de nos philosophes étroits, le bienheureux avait perdu son auréole et n'était plus qu'un monsieur quelconque.

Après ce second exemple de changement de nom, changement timide et incomplet, puisqu'on gardait la moitié du mot composé, j'aurai à vous en citer d'autres.

Souvent, c'est le nom d'un personnage qui est éliminé tout à fait et remplacé par un autre, parfois sans raison suffisante. Ainsi pourquoi, quand on a voulu rendre hommage à David d'Angers, le sculpteur de la statue de Jean Bart, pourquoi a-t-on évincé le nom d'un héros légendaire, le brave et savant Latour d'Auvergne « *le premier grenadier des armées de la République mort au champ d'honneur* » ? Simple irréflexion des

édiles de ce temps-là, sans mauvaise volonté ni malice.

D'autres fois, c'est la politique qui s'en mêle. Où diable va-t-on la fourrer ? La Restauration nous a valu naturellement les noms des deux fils du Roi : le duc de Berry à la rue de la Marine ; le duc d'Angoulême à la rue ci-devant Royale ; le nom du roi lui-même à la place Louis XVIII auparavant Royale et jusqu'au nom de Mgr le duc de Bordeaux, qui n'était alors qu'un jeune innocent et dont on a honoré le *quai au Bois*.

Ces flatteries, bêtes, ultrabêtes, sont de tous les temps et la rue des Capucins qui semble tenir le record en ce genre, va nous montrer jusqu'à quel point on en a abusé :

J'ignore quel était son nom en 1662, alors que la ville est devenue française, et sur les plans que j'ai pu consulter, je lis successivement :

Rue des Capucins, rue Royale (elle aboutissait à la place Royale aujourd'hui : Jean-Bart), rue Napoléon.

Entre les deux noms de rue Royale et rue Napoléon, il est très probable qu'il y en a eu encore un autre... 93 n'a pas dû laisser subsister une rue Royale ?... puis rue d'Angoulême — rue d'Orléans en 1830 — et pendant quelque temps, je crois, en 1848, rue Lamartine. Et voilà qu'après avoir repris son vieux nom de rue des Capucins, c'est depuis peu la rue Alexandre III.

A ce sujet, qui pourrait me dire jusqu'à quel point le Czar, autocrate de toutes les Russies, a été flatté de l'honneur qu'on a voulu lui faire ? En a-t-il été informé officiellement ? En attendant les réponses, je reste

perplexe... Bien plus, si les vagues mouvantes de la politique venaient à lancer contre nous les armées de cet empire, aujourd'hui notre ami (malheur qui s'est déjà vu), il faudrait encore débaptiser la rue la plus passagère et la plus commerçante de notre ville...

Je crois qu'on eut mieux fait de garder le vieux nom de *rue des Capucins*. Il était bon dès l'origine, il a servi sans inconvénient pendant bien des années et il aurait valu n'importe quelle autre dénomination pendant tous les siècles qui suivront le jour où les Pères mendiants auront totalement disparu et ne seront plus connus que par les chroniques.

Les vieux noms, de plus, rappellent les choses des temps passés, les anciens usages, les coutumes locales ; les érudits y trouvent des sujets de recherches et d'études. Respectons les vieux noms des rues : c'est de l'Histoire.

... Une observation en passant : Personne, je crois, n'a eu l'idée de donner à une rue le nom d'un coquin ou d'un bandit, il n'y a pas de rue Mandrin, de place Cartouche ni de boulevard Ravaillac. Il faut donc en conclure qu'en choisissant le nom d'un simple honnête homme ou d'un personnage illustre, on pense honorer soit la personne, soit la rue, soit les deux ensemble. C'est probable, bien que mon intellect ne s'élève pas jusqu'à comprendre ce qui restera d'honorifique après deux ou trois générations dans une dénomination qui sera devenue banale, je l'ai déjà dit, banale comme un chiffre ou un numéro.

Et pourtant, n'y a-t-il pas en Belgique une famille très fière du numéro *quatorze* ajoutée à son nom par notre roi Louis-le-Grand ? — la famille Vilain XIV.

Laissons là ce titre insolite de noblesse et revenons à notre sujet.

Je vais parler maintenant des dénominations malsonnantes.

Vous connaissez la rue ci-devant du *Pied-de-Vache*. Vache, vache n'est pas un mot malhonnête, bien qu'usité parfois dans un sens injurieux, mais il sonne mal à l'oreille... On ne le trouve pas dans la haute poésie... Cependant Victor Hugo l'a employé :

Une vache était là, tout à l'heure arrêtée,
Superbe, énorme, rousse, et de blanc tachetée.

Mais Victor Hugo n'est pas classique. Vache est un mot bas ; on ne saurait donc reprocher à l'un de nos collègues d'avoir fait rayer de la liste de nos rues la *rue du Pied-de-Vache*.

Quoi qu'il en soit, il m'est resté quelque regret en voyant disparaître une expression qui rappelait la naïve simplicité de nos pères.

A Paris, le nom de la rue *Trousse-Vache* a disparu (et peut-être aussi la rue elle-même). Dans l'espèce, le sens du verbe trousser, accolé à un substantif féminin, aggravait la signification du vocable. Applaudissez comme moi à sa disparition.

Puisque nous en sommes aux dénominations mal sonnantes, je vais encore vous en citer deux :

Il existe dans ma ville natale une rue originairement connue sous le nom de *rue des Petits-Pères*. Petits-Pères, c'était l'appellation populaire de je ne sais plus quel ordre religieux. Or, aux temps de la Révolution, les moines n'étant plus en odeur de sainteté, le Conseil Général de la Commune — aujourd'hui le Conseil municipal — substitua à ce nom celui de *rue des Paillards*.

C'était grossier. Et ce ne fut que soixante ans après que l'on en revint officiellement à la désignation primitive. Comme on avait laissé subsister les deux inscriptions gravées l'une au-dessus de l'autre sur la pierre, à l'entrée de la rue, les deux dénominations furent employées indifféremment pendant soixante ans, après quoi on gratta la seconde. La première y est encore avec son cachet d'ancienneté : un tréma sur l'u de rüe.

Il y a quelques centaines d'années, nos grands-pères parlaient cru — témoin Rabelais qui, cependant, était d'église. J'ai vu dans une ville du centre une petite rue, vieille et sale, qu'on appelait *rue des Bordeaux*. Heureusement ce vieux mot, peu compris aujourd'hui, ne choque plus dans la ville même comme il le ferait si on modernisait sa syllabe finale. En tout cas, on n'oserait plus maintenant employer officiellement le mot propre pour désigner clairement la rue des *Casernes de la Marine*.

Il y a certaines dénominations très usitées et qui ne me plaisent guère.

Sur ce que je vais dire, je crains fort de voir mon opinion partagée par peu de personnes. Peut-être serai-je seul de mon avis. Malgré ça, je vais de l'avant.

Je veux parler des noms de nos victoires partout inscrites : aux rues de Marengo et de Rivoli : aux ponts d'Iéna, d'Austerlitz, de Solférino ; aux boulevards de Sébastopol, de Magenta... La liste complète en serait longue ! Nous sommes hospitaliers, les étrangers viennent partout en France ; à Paris ils abondent, même en dehors des expositions internationales. Peuvent-ils voir sans déplaisir, et même sans irritation, des noms qui rappellent leurs défaites ? (En 1814, le roi de Prusse voulut faire sauter le pont d'Iéna). Et nous, quand nous allons chez eux, n'est-ce pas avec une impression au moins pénible que nous rencontrons les souvenirs de nos désastres : Trafalgar, Leipsick, Waterloo, Sedan ?

Messieurs, je ne suis pas chauvin, je déplore la haine entre les peuples, et pour ne pas abhorrer les invasions, les sièges et les batailles, j'ai trop lu l'histoire et j'ai vu la guerre de trop près.

Au dernier jour de la terrible assemblée, les Conventionnels avaient donné un grand exemple en inscrivant sur la plus belle de nos places le nom de : *Place de la Concorde.*

Conclusion :

Primo : Tous les noms conviennent pour désigner les voies publiques, pourvu qu'ils ne soient ni trop longs, ni désagréables à l'oreille, ni grossiers. On devrait s'abs-

tenir de ceux qui rappellent les discordes civiles et les guerres étrangères.

Secondo : Une fois connus et admis de tous, il ne faut les changer qu'à bon escient — et j'ajoute que de toutes les raisons parfois alléguées en faveur de ces changements, les raisons politiques sont les plus détestables et les plus inadmissibles.

Telle est la proposition que j'ose humblement soumettre à tous les édiles des communes rurales et urbaines — même à ceux de la capitale.

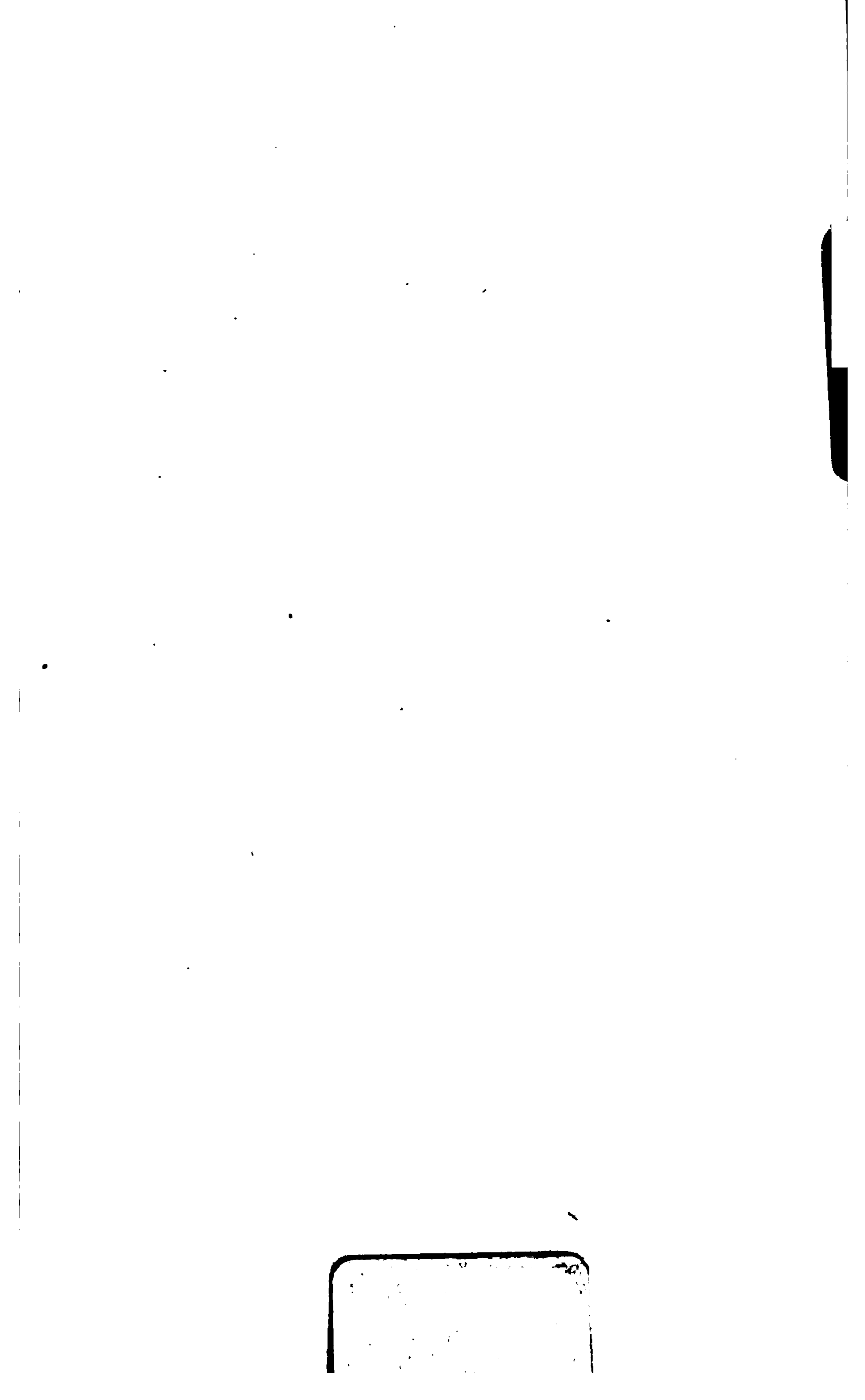
Dunkerque, 13 Mars 1900.

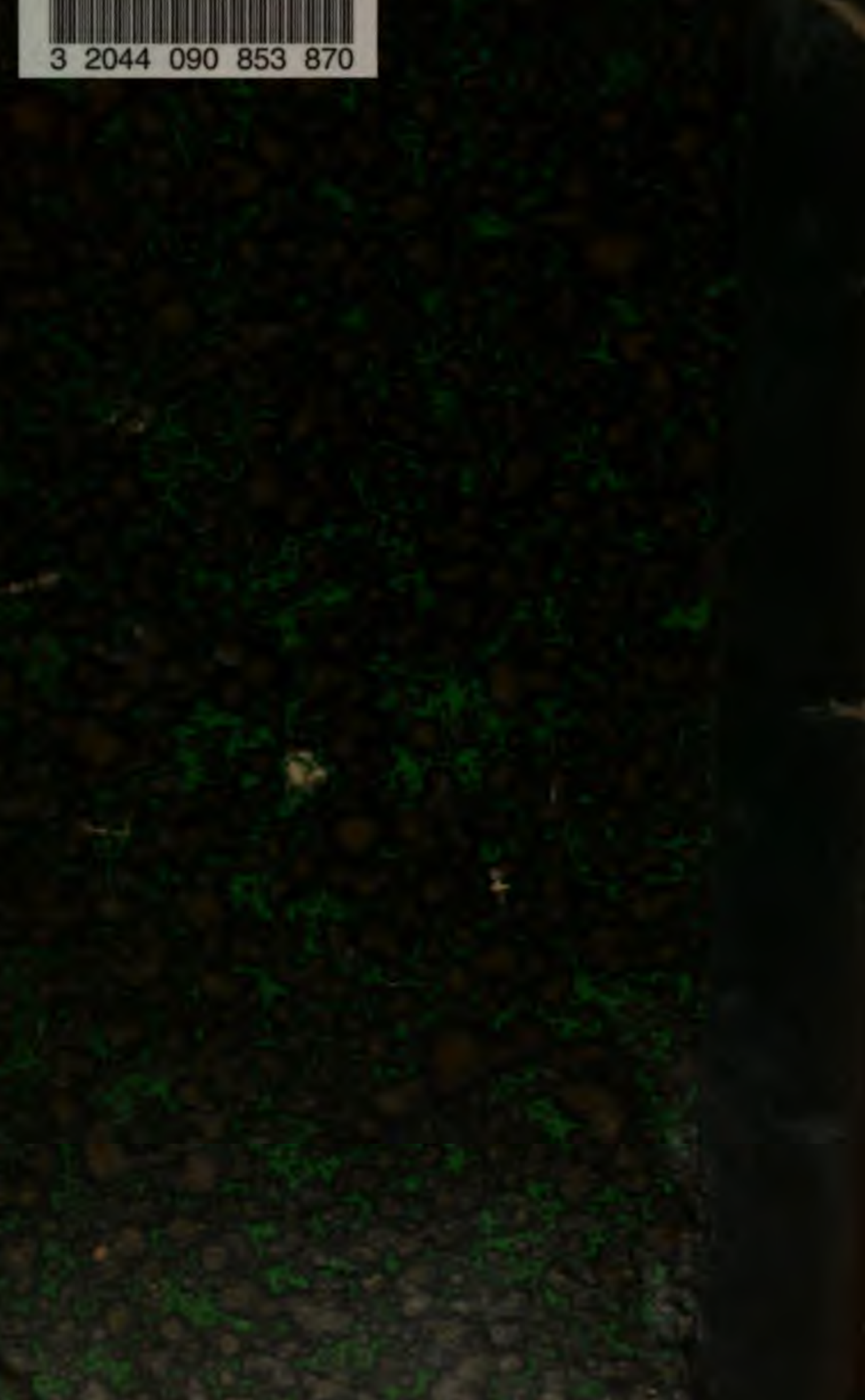
TABLE DES MATIÈRES

DU XXXIII[e] VOLUME

Œuvres et Mémoires des Membres de la Société

Imprimerie Dunkerquoise rue de Soubise, 28. — C. Coddée. 11266




3 2044 090 853 870